8-4-67

LES
ORIGINES DIPLOMATIQUES
DE
LA GUERRE DE 1870-1871

LES
ORIGINES DIPLOMATIQUES
DE
LA GUERRE DE 1870-1871

RECUEIL DE DOCUMENTS

PUBLIÉ

PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TOME II

22 FÉVRIER 1864-9 MAI 1864

PARIS

GUSTAVE FICKER, LIBRAIRE ÉDITEUR

6, RUE DE SAVOIE, 6

IMPRIMERIE NATIONALE

1910

LES

ORIGINES DIPLOMATIQUES

DE

LA GUERRE DE 1870-1871.

FÉVRIER 1864 (*FIN*).

236. LE BARON DE TALLEYRAND, AMBASSADEUR À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Télégr. Déchiffr[t]. Prusse, 348.)

Berlin, 22 février 1864, 3[h] 57 soir.

Le Baron de Bismarck fait peser la responsabilité de l'occupation de Kolding par deux escadrons de hussards sur les commandants des avant-postes. Il va conseiller au Roi de l'évacuer, à condition que les Danois s'engagent à ne pas attaquer par ce point.

Le Général de Manteuffel est parti hier soir pour Vienne afin d'insister sur l'opportunité d'une campagne commune en Jutland[(1)]. Après la conversation que je viens d'avoir avec le Président du Conseil, j'ai lieu d'espérer qu'un contre-ordre sera expédié par le télégraphe à l'aide de camp du Roi. Je suis porté à croire que, si l'Autriche persévère dans sa manière de voir, l'opposition unanime des grandes Puissances obligera la Prusse à renoncer au projet de porter la guerre en Jutland.

---

237. LE BARON DE TALLEYRAND, AMBASSADEUR À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Télégr. Déchiffr[t]. Prusse, 348.)

Berlin, 22 février 1864, 10[h] 10 soir.

Le Baron de Bismarck continue à se déclarer prêt à entrer en Conférence si l'on veut négocier avant de conclure un armistice.

[(1)] Le général de Manteuffel arriva à Vienne le 23 février. Cf. HORST KOHL, *Bismarck-Regesten*, t. I[er], p. 224.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Lord Russell a fait faire des ouvertures dans ce but, qui ont été bien accueillies [1].

---

238. Le Comte de Salignac-Fénelon, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Original, avec déchiffrement. Confédération germanique, 839, n° 608.)

Francfort, 22 février 1864.
(Cabinet, 23 février; Dir. pol., 25 février.)

[Les journaux ont annoncé prématurément le projet d'embargo sur les navires danois que la Diète avait l'intention de soumettre à l'examen des États maritimes de la Confédération. Cette indiscrétion a décidé la Diète à ne plus ajourner une mesure que l'initiative des Danois rend légitime [2].]

[*Déchiffrement*] L'entrée des Prussiens en Jutland, qui dépasse les termes de la sommation adressée à Copenhague en demandant le retrait de la Constitution du 18 novembre, a vivement contrarié l'Autriche, qui a immédiatement demandé des explications à Berlin [3]. M. de Bismarck a répondu que le Gouvernement du Roi avait été également surpris d'une disposition militaire qu'il n'avait pas ordonnée. On assure que le télégraphe a, sur-le-champ, prescrit au Maréchal de Wrangel d'arrêter la mesure qu'il avait prise ainsi sur sa propre responsabilité, et que c'est à la suite de ces instructions que l'avant-garde autrichienne et prussienne a fait un léger mouvement de retraite.

Les dépêches du Comte de Goltz insistent vivement sur la nécessité d'être très prudent [4]. Il mande à sa Cour que les nouvelles de Jutland favorisent puissamment à Paris les efforts de la diplomatie anglaise, que l'alliance avec l'Angleterre est en train de se reconstituer, et que vous semblez le voir avec plaisir.

---

(1) Ces ouvertures ont précédé la proposition officielle adressée à Berlin, à Vienne et à Copenhague le 23 février. Cf. *Arch. diplom.*, t. II, p. 371-372.

(2) Le Gouvernement danois avait mis l'embargo non seulement sur les navires autrichiens et prussiens, mais aussi sur ceux de la Confédération. Cf. t. Ier, p. 333.

(3) Cf. ci-après, p. 5, le télégramme du duc de Gramont, du 22 février.

(4) Cf. t. Ier, p. 302.

Ces dépêches, confirmées en partie par le dernier article du journal *La France*[1], ont causé une préoccupation générale à Berlin. On se demande si, en présence du rétablissement dépeint comme imminent de l'alliance occidentale, la Prusse doit faire sa paix avec les États secondaires, s'attacher l'Autriche par de grandes promesses, et poursuivre énergiquement, au nom de la Confédération, la guerre contre le Danemark; ou bien s'il faut respecter le traité de Londres, conclure un armistice avec le Danemark, et garder vis-à-vis des États secondaires une attitude froide et réservée, dont on profitera, le cas échéant, pour la réalisation d'autres combinaisons avantageuses.

On assure que la politique de M. de Bismarck est pour la seconde alternative, et qu'il n'a pas vu sans quelque satisfaction le mécontentement soulevé à Paris par l'initiative trop hardie et trop ambitieuse du *Parti du Prince* et du Maréchal de Wrangel, qui leur est complètement inféodé.

[La Diète doit se prononcer jeudi prochain sur la première partie du rapport de M. de Pfordten, qui a trait à la validité du traité de Londres. Par une circulaire en date du 13, l'Autriche a engagé les États secondaires à en repousser les conclusions et à ne pas soulever mal à propos une question qui est étrangère à la Confédération[2]. Les Ministres des deux grandes Cours espèrent obtenir satisfaction.]

---

239. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 728, n° 34.)

Londres, 22 février 1864.
(Cabinet, 23 février; Dir. pol., 24 février.)

[Lord Russell avait exprimé la veille à l'Ambassadeur le désir de le voir avant l'expédition de son courrier. Il l'a informé des

[1] Cf., p. 17, l'annexe à la dépêche du baron de Talleyrand, du 23 février.

[2] La proposition de Pfordten avait été présentée à la Diète au nom du Comité du Holstein, le 11 février. Le 25, la Diète avait invité les États confédérés à en voter les conclusions. La circulaire du comte de Rechberg du 13 se trouve dans les *Arch. diplom.*, 1864, t. II, p. 111-112.

assurances qui lui ont été données par l'Autriche et par la Prusse. La Prusse annonce une évacuation très prochaine de Kolding; l'Autriche enverra seulement quelques vaisseaux vers la Manche. Mais, comme la situation reste incertaine, le Gouvernement anglais maintient son intention d'envoyer une escadre anglaise dans les eaux danoises (sans toutefois que le départ en soit imminent), et il serait heureux de voir la France, la Russie et la Suède s'associer à cette démonstration, qui faciliterait les négociations. Dans sa dépêche au Ministre anglais à Stockholm (1), Lord Russell a d'ailleurs introduit une phrase qui laisse pressentir que les dispositions du Cabinet anglais pourraient se modifier, si les circonstances changeaient.

«Il me revient de bonne source, ajoute le Prince de La Tour d'Auvergne, et je ne dois pas laisser ignorer à Votre Excellence que les dispositions de la Reine Victoria, d'abord très favorables à l'Allemagne, se seraient assez sensiblement modifiées depuis quelques jours, et qu'en présence de l'attitude actuelle de l'Autriche et de la Prusse, Sa Majesté se montrerait moins contraire à l'idée d'une intervention plus directe de l'Angleterre en faveur du Danemark.»]

---

240. Le Comte de Massignac, Chargé d'Affaires à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Original. Russie, 233, n° 7.)

Saint-Pétersbourg, 22 février 1864.
(Cabinet, 28 février; Dir. pol., 1er mars.)

[Le Comte de Massignac remercie Drouyn de Lhuys des renseignements contenus dans ses deux dépêches du 15 février (2) et de l'envoi de la circulaire de même date; il s'en inspirera pour définir la politique impériale.

Le Prince Gortchakoff, qui désire avant tout la fin des hostilités, accepterait toute proposition tendant à la réunion d'une

(1) En réponse à la communication d'une dépêche du comte Manderström au comte Wachtmeister, le 20, et qui devait être analogue à celle que le baron d'Adelswärd communiqua à Drouyn de Lhuys le 18 (t. Ier, p. 327).

(2) N° 6 (t. Ier, p. 307). La dépêche n° 7 n'est autre que la dépêche adressée à Londres sous le n° 26 (t. Ier, p. 306).

Conférence; il est d'avis que la Confédération soit représentée à la Conférence et, encore, qu'il serait nécessaire de réunir la Conférence «même sans armistice conclu». Il ajoute qu'il ne comprend pas l'attitude du Danemark.

Le Comte de Massignac pense que la Russie gardera une attitude passive tant qu'elle ne sera pas obligée d'agir. Il fait observer que le Prince Gortchakoff s'applique à atténuer l'importance de tous les mouvements de l'armée austro-prusssienne; ainsi l'occupation de Kolding est qualifiée par lui de «manœuvre stratégique», alors qu'en 1849 le Gouvernement russe, à peine informé du projet d'une démonstration prussienne sur la frontière du Jutland, avait menacé la Prusse de faire entrer ses troupes dans le duché de Posen [1].]

241. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 486 [2].)

Vienne, 22 février 1864, 5h soir.
(Reçu à 5h 1/2 soir.)

Le Gouvernement autrichien est sans informations directes sur l'entrée de l'armée austro-prussienne en Jutland. De Berlin, on mande que c'est un fait de guerre accidentel et dont on attend l'explication avant de se prononcer. Le Comte de Rechberg m'assure que la Prusse et l'Autriche ne veulent pas occuper le Jutland; il répondra plus catégoriquement dès qu'il sera informé.

Le Gouvernement autrichien agrée l'envoi de M. de Clermont-Tonnerre au quartier général [2].

[1] Le 8 mai 1849, Nesselrode, ministre des Affaires étrangères de Russie, avait fait présenter au Cabinet de Berlin une note portant que l'entrée de troupes prussiennes sur le territoire danois serait considérée par le Gouvernement de Saint-Pétersbourg comme un acte d'hostilité.

[2] Cf. t. Ier, p. 348, le télégramme de Drouyn de Lhuys, du 21.

242. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague. (Minute. Danemark, 246, n° 10.)

Paris, 23 février 1864.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie de la note qui m'a été adressée par M. le Comte de Moltke en date du 11 de ce mois [1]. Ainsi que vous le savez déjà, le Cabinet de Copenhague, dans cette communication, réclame l'assistance de la France, en s'appuyant sur la garantie qu'elle a accordée en 1720 à la Cour de Danemark pour la possession du Sleswig [2].

Vous connaissez, Monsieur, l'intérêt qui anime le Gouvernement de l'Empereur à l'égard du Danemark, et le vif désir que nous avons de pouvoir lui en donner de nouveaux témoignages. C'est dans cettte disposition que nous avons accueilli la communication qu'il nous a fait parvenir. Avant d'examiner les titres invoqués par la Cour de Copenhague, nous avons dû toutefois nous demander si nous étions en droit de considérer l'invasion du Sleswig par les troupes de l'Autriche et de la Prusse comme mettant en péril la souveraineté du Roi Christian IX sur ce Duché. Les deux grandes Puissances allemandes ne sont point entrées dans le Sleswig sans s'expliquer sur leurs intentions avec les autres Gouvernements signataires du traité de Londres. Elles ont résumé ces explications dans leur déclaration officielle du 31 janvier, qui a été rendue publique [3]. D'après leurs assurances antérieures, leur but unique, en passant l'Eider, était d'avoir entre les mains un gage de l'exécution des obligations contractées par le Gouvernement danois en 1851 et 1852. Dans leur déclaration du 31 janvier, elles se reconnaissent comme toujours liées par les stipulations sur lesquelles repose l'intégrité de la Monarchie danoise, et elles s'engagent à appeler toutes les Cours qui ont été représentées dans la Conférence de Londres à délibérer sur les arrangements définitifs. Nous devons donc penser

(1) Cf. t. Ier, p. 334, la dépêche de Drouyn de Lhuys à Dotézac, du 19 février.

(2) Cf. t. Ier, p. 268, note 1.

(3) Cf. t. Ier, p. 255, note 1.

que la volonté des Cabinets de Vienne et de Berlin n'est pas de contester à la Couronne de Danemark la possession du Sleswig, et nous sommes en conséquence d'avis qu'il n'y a pas lieu pour nous, quant à présent, de rechercher la portée de la garantie à laquelle le Gouvernement danois se réfère.

Je vous invite à présenter cette considération à M. de Quaade, et il ne se méprendra pas, j'en ai la persuasion, sur le sentiment qui nous porte à éviter de paraître mettre en doute la valeur des assurances que nous avons reçues de l'Autriche et de la Prusse.

Vous êtes autorisé à donner lecture de cette dépêche à M. le Ministre des Affaires étrangères du Danemark et à lui en laisser copie, s'il vous en exprime le désir.

---

243. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague. (Confidentielle. Minute. Danemark, 246, n° 12.)

Paris, 23 février 1864.

Vous me mandez, dans une de vos dernières dépêches[1], que M. le Comte Hamilton a été appelé à Stockholm. Le Gouvernement suédois a voulu s'éclairer de ses avis. Les événements militaires ont, en effet, causé de vives appréhensions à la Cour de Suède, et nous avons reçu d'elle à ce sujet une communication dont vous trouverez ci-joint copie[2]. J'y réponds par la dépêche également ci-annexée que j'adresse à M. Fournier[3]. Je n'ai pas besoin d'insister avec vous pour en préciser le sens. Les indications qu'elle renferme vous seront surtout utiles dans vos entretiens avec M. le Ministre de Suède à Copenhague, et c'est dans cette pensée que je crois bon de vous en donner connaissance.

[1] Dépêche du 12 février (t. Ier, p. 298).

[2] Il s'agit de la dépêche du comte Manderström au baron d'Adelswärd du 12 février, remise à Drouyn de Lhuys le 18 (t. Ier, p. 327).

[3] Cf. ci-après, p. 12.

---

244. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague. (Minute. Danemark, 246, n° 13.)

Paris, 23 février 1864.

[Drouyn de Lhuys lui envoie copie : 1° de la dépêche au Prince de La Tour d'Auvergne, n° [1]; 2° de la dépêche aux Ambassadeurs auprès des quatre grandes Puissances, n° [2].]

---

245. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 728, n° 32.)

Paris, 23 février 1864.

Je reçois aujourd'hui les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous les nos 32 et 34 [3], et je ne veux point tarder à y répondre.

Je dois d'abord vous remercier des informations intéressantes qu'elles renferment, et vous dire que j'approuve entièrement votre attitude et votre langage avec les Ministres de la Reine.

Nous avons, comme le Gouvernement anglais, apprécié toute la gravité que présenterait l'envahissement du Jutland par les troupes allemandes. Aussitôt que j'ai été informé des opérations dirigées sur la frontière de cette province, j'ai demandé par le télégraphe des explications à Vienne et à Berlin [4]. Cette démarche, jointe à celles du Cabinet de Londres, n'a point été sans résultat. Sans trouver entièrement satisfaisantes les réponses qui nous ont été faites [5], nous devons cependant reconnaître qu'elles

[1] En blanc dans le texte. Du 11 février, n° 24.

[2] En blanc dans le texte. Du 15 février, n° 26.

[3] Des 21 et 22 février (t. Ier, p. 350, et ci-dessus, p. 3).

[4] Cf. t. Ier, p. 348, les télégrammes au duc de Gramont et au baron de Talleyrand, du 21.

[5] Cf. ci-dessus, p. 1 et 5, les télégrammes du baron de Talleyrand et du duc de Gramont, du 22.

ont pour but d'atténuer jusqu'à un certain point l'importance des démonstrations militaires qui avaient motivé nos observations.

Le mouvement opéré dans cette circonstance par les troupes austro-prussiennes n'en révèle pas moins la tendance de cette guerre à changer de caractère et à s'étendre.

Ces jours derniers, Lord Cowley est venu m'entretenir des préoccupations que la marche des événements cause au Gouvernement de S. M. Britannique, et, en donnant à sa conversation le caractère d'un échange d'idées personnelles qui lui permettait de s'expliquer plus librement, il s'est exprimé dans le même sens que Lord Russell avec vous. L'Angleterre serait disposée, si la situation l'exigeait, à intervenir activement dans la lutte, mais elle serait retenue par deux considérations : elle ignore si nous serions nous-mêmes portés à nous joindre à elle, et si, dans le cas où elle s'engagerait seule, elle pourrait compter sur notre appui pour le règlement final du différend.

J'ai dit à M. l'Ambassadeur d'Angleterre que je comprenais très bien les sentiments de vive sollicitude dont le Cabinet anglais se montrait animé pour le Danemark, mais j'ai dû rappeler que notre situation n'était pas entièrement la même, et que, pour des intérêts moins grands, nous aurions des sacrifices beaucoup plus considérables à faire si nous étions amenés à prendre part à la guerre.

Les principes qui sont mis en cause par l'agression dirigée contre le Danemark sont ceux que le traité de Londres a eu pour objet de consacrer. Ce traité porte la signature de la France aussi bien que celle de l'Angleterre. Nous le reconnaissons comme n'ayant rien perdu de sa valeur, et nous sommes loin de renier le concours que nous avons prêté à une combinaison assurément pleine de sagesse. Mais, s'il y avait ici des degrés dans la responsabilité, je dirais que la nôtre n'est peut-être pas absolument égale à celle de l'Angleterre. Les négociations ont eu lieu à Londres, sous ses auspices, et cette circonstance ajoute, en quelque sorte, un engagement moral de plus à ceux qui résultent pour les autres Puissances signataires des stipulations de l'acte de 1852.

Il serait également peu équitable de contester l'influence que

doivent exercer les liens dynastiques contractés entre la famille régnante d'Angleterre et celle de Danemark. Tous les Cabinets respecteront ce point d'honneur, et se rendront compte des devoirs particuliers qu'il peut tracer au Gouvernement de S. M. Britannique.

Enfin, le théâtre de la guerre est plus rapproché de l'Angleterre que de la France, et la géographie crée ici des analogies et des nécessités qui existent surtout pour la Grande-Bretagne. Son littoral fait face à celui du Danemark. Les ports des deux pays sont en relations suivies et journalières, et ce sont des intérêts anglais qui seraient plus directement affectés des changements qui surviendraient au profit de l'Allemagne dans la distribution des influences et des territoires. Nous ne saurions y rester nous-mêmes indifférents. Nous avons des obligations comme grande Puissance; elles consistent surtout à veiller au maintien de l'équilibre général; nous ne les déclinerons point; mais, dans le cas présent, elles ne nous paraissent pas aussi étendues que celles de l'Angleterre, qui, indépendamment des mêmes raisons d'ordre européen, a encore à tenir compte de toutes les considérations d'ordre moral et d'intérêt matériel que je viens de rappeler.

En outre, l'aspect sous lequel se présente pour le Gouvernement anglais l'éventualité d'un conflit avec l'Allemagne, est celui de démonstrations maritimes. Nous pourrions nous-mêmes coopérer par mer; mais il est évident que nos efforts devraient principalement porter sur les frontières qui nous sont communes avec l'Allemagne. Pendant que l'Angleterre pourrait aisément et sans grande compromission pour elle bloquer les ports allemands et leur infliger une rapide et sévère leçon qui laisserait après elle le respect et la crainte du nom britannique, nous aurions, nous, en perspective une guerre peut-être longue avec une nation de quarante-cinq millions d'hommes, et la certitude, quel qu'en fût le résultat, de créer ou de raviver des haines avec lesquelles, durant des années peut-être, notre politique aurait ensuite à compter. Encore devrions-nous sans doute nous interdire à l'avance de nous précautionner contre ce danger, et nous tenir pour satisfaits d'avoir concouru, au prix des plus grands efforts, à faire prévaloir le traité de 1852. L'Empereur peut-il de-

mander de pareils sacrifices à la France pour un pareil résultat?

Ce n'est pas à dire que l'opinion publique ne s'émeut pas des événements qui s'accomplissent dans le Nord, et qu'elle écarte d'une manière absolue l'éventualité d'une intervention à laquelle elle ne se prêterait pas aujourd'hui. Les circonstances peuvent prendre un caractère qui impressionnerait plus vivement les esprits, et, si l'Angleterre et la Suède par exemple, que leurs intérêts y convient plus évidemment, s'engageaient dans le différend, le pays pourrait lui-même envisager les choses sous un point de vue plus favorable à une politique d'action, peut-être même la conseiller au Gouvernement.

Quant aux doutes exprimés par Lord Cowley sur les dispositions que nous affecterions dans des arrangements définitifs, au cas où l'Angleterre entrerait seule dans la lutte, je l'ai pleinement rassuré. A moins de conjonctures que l'on ne saurait prévoir, il n'existe pour nous d'autre base que l'intégrité de la Monarchie danoise. C'est ce principe que le Gouvernement de Sa Majesté appuiera dans toute délibération, en demandant, comme l'Angleterre elle-même, des satisfactions légitimes pour les populations allemandes.

Le Cabinet de Londres ne saurait à cet égard conserver aucune incertitude. En envisageant l'éventualité où Lord Cowley s'est placé avec moi, j'ai donc pu lui dire que notre concours diplomatique ne fera pas défaut dans les négociations au Gouvernement de S. M. Britannique.

C'est dans le même ordre d'idées que vous pourrez vous placer avec le Principal Secrétaire d'État de S. M. Britannique, en vous maintenant d'ailleurs sur les autres points dans la prudente réserve que vous avez si sagement observée jusqu'ici.

---

246. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 728, nº 33.)

Paris, 23 février 1864.

[Drouyn de Lhuys n'est pas surpris que le Gouvernement an-

glais ne soit pas disposé à accueillir la demande d'intervention formulée par le Danemark en vertu de l'acte de garantie de 1719[1]; il approuve entièrement l'avis des jurisconsultes de la Couronne, que le Prince de La Tour d'Auvergne lui a fait connaître confidentiellement[2].

Il croit, comme Lord Russell, que le Danemark a tout intérêt à ne pas paraître mettre en doute les assurances données par l'Autriche et la Russie dans la note identique du 31 janvier. Il fait donc au Gouvernement danois la même réponse que le Cabinet de Londres.]

---

247. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Confidentielle. Minute. Angleterre, 728, n° 34.)

Paris, 23 février 1864.

[Drouyn de Lhuys a déjà fait connaître au Prince de La Tour d'Auvergne les préoccupations inspirées au Gouvernement suédois par l'affaire des Duchés. Il y répond par une dépêche de ce jour, dont il lui envoie copie pour son information personnelle[3].]

---

248. Drouyn de Lhuys à Fournier, Ministre à Stockholm. (Minute. Suède, 334, n° 6.)

Paris, 23 février 1864.

Vous m'entretenez dans vos dernières dépêches des vives préoccupations causées autour de vous par les événements militaires survenus dans le Sleswig. Le Cabinet suédois a jugé op-

[1] Cf. le télégramme de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 7 février (t. Ier, p. 268).

[2] Dans sa dépêche du 18 février, n° 30 (t. Ier, p. 326).

[3] Drouyn de Lhuys à Fournier, ministre à Stockholm, n° 6, publiée ci-après.

portun de nous exposer lui-même ses appréhensions, et M. le Baron d'Adelswärd a été chargé de me remettre la communication dont vous trouverez la copie ci-jointe [1].

Si j'ai bien saisi la pensée de M. le Comte Manderström, la Cour de Stockholm regarde la situation comme pleine de dangers pour la Suède. Les stipulations du traité de Londres étant aujourd'hui mises en question, l'intégrité de la Monarchie danoise serait par conséquent menacée, et les intérêts de la Suède, en ce qu'ils ont de commun avec ceux du Danemark, pourraient se trouver directement atteints. Le Cabinet de Stockholm est décidé à employer tous ses efforts pour chercher à maintenir le principe consacré par le traité de 1852. Il hésite, cependant, à prendre le parti d'agir, car il ne saurait, dit-il, se flatter d'atteindre, par une intervention isolée, le but qu'il se propose; mais il déclare en même temps qu'il ne peut s'engager à demeurer inactif. Il évitera de participer à la lutte autant qu'il le croira compatible avec les exigences de sa position; les circonstances pourraient toutefois s'aggraver au point que l'abstention ne lui serait plus permise.

Telles sont, Monsieur, les considérations développées dans la dépêche de M. le Comte Manderström. Nous comprenons parfaitement la perplexité de la Cour de Suède. Quelles que soient les déclarations antérieures des Puissances allemandes au sujet du traité de Londres, il est à craindre qu'elles ne se laissent entraîner par les événements plus loin qu'elles ne l'avaient d'abord voulu. Elles sont sur une pente où il leur sera peut-être difficile de s'arrêter. Comme le pense le Cabinet de Stockholm, si la guerre se termine par un succès définitif pour l'Allemagne, ainsi qu'il y a lieu de le prévoir dans le cas où le Danemark ne serait pas soutenu, il en résulterait sans doute pour lui un affaiblissement de puissance dont la Suède se ressentirait à son tour. Nous n'avons rien à objecter à la doctrine constamment professée par le Gouvernement suédois, et qu'il rappelle aujourd'hui, sur la solidarité qui existe entre les peuples du Nord. Nous devons au contraire reconnaître avec lui qu'étant le principal des États scandinaves, il a des intérêts particuliers dans une lutte dont la

[1] Cf. t. Ier, p. 327.

conséquence pourrait être d'étendre l'influence de l'Allemagne dans la Baltique, et nous ne saurions nier qu'en présence de cette éventualité, l'abstention aurait pour effet d'exposer la Suède non seulement à une diminution de son prestige en Europe, mais encore à une impopularité certaine en Danemark. Force nous est donc de convenir que, si l'action a ses dangers, l'inaction n'en présente pas de moins grands, et la conseiller serait assumer une responsabilité que nous ne voudrions pas encourir.

Il ne nous appartient pas, d'autre part, de nous constituer juges des convenances de la Cour de Suède. Elle connaît ses ressources, ainsi que celles des adversaires qu'elle aurait à combattre. Ils ont sur terre la supériorité numérique, tandis que la mer leur paraît fermée, et, même en cas de revers, on ne semble pas croire à Stockholm que le territoire de la Suède ait rien à redouter de l'Allemagne.

Mais vous me mandez, Monsieur, que la réserve observée par le Cabinet de Saint-Pétersbourg cause des inquiétudes au Gouvernement suédois pour le cas où son rôle deviendrait plus actif. Je ne suis pas en mesure de me prononcer avec certitude sur les vues de la Russie. Je crois cette Puissance disposée à user de beaucoup de ménagements envers les Cabinets allemands. Je dois dire pourtant que nous n'avons entendu jusqu'ici de sa bouche que des expressions de sympathie pour le Danemark. J'incline en outre à douter qu'elle fût réellement portée à chercher un remède à ses embarras intérieurs dans une diversion dont le résultat immédiat serait de les accroître. Au reste, la Suède n'est pas désarmée contre les dangers qui pourraient la menacer de ce côté. La France et l'Angleterre ont jugé naguère sa sécurité assez importante pour la prendre sous leur sauvegarde [1]. Les sentiments d'amitié qui ont guidé l'Empereur et son Gouvernement dans cette conjoncture ne se sont point affaiblis depuis lors, et, quel que soit le parti que le Cabinet de Stockholm croira devoir adopter dans la pleine liberté de ses jugements, il peut être assuré de nous trouver toujours animés des mêmes dispositions envers la Cour de Suède.

[1] Par le traité d'alliance de 1855. Cf. t. I[er], p. 27, note 1.

249. LE BARON DE TALLEYRAND, AMBASSADEUR À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Confidentielle. Original. Prusse, 348, n° 30.)

Berlin, 23 février 1864.
(Cabinet, 25 février; Dir. pol., 26 février.)

[Talleyrand confirme et complète les comptes rendus télégraphiques de ses derniers entretiens avec M. de Bismarck, sur les affaires danoises. Le Président du Conseil lui a présenté la version prussienne de l'incident de Kolding. Talleyrand lui ayant demandé si l'occupation de cette ville devait être considérée comme le prélude de l'invasion du Jutland, M. de Bismarck lui a répondu comme suit :]

«J'estime, m'a-t-il dit, que la campagne du Jutland nous est commandée par la guerre maritime que nous fait le Danemark. Nous avons saisi le Sleswig comme gage des obligations contractées vis-à-vis des Duchés de l'Elbe. Aujourd'hui, nos bâtiments sont capturés par les Danois en mer et dans les ports : il faut donc que nous cherchions un autre gage, si nous ne voulons point rester désarmés contre les attaques navales de nos adversaires. Nous encourrions à mon sens le blâme le plus mérité si nous acceptions un tel dommage sans représailles. C'est ce que j'ai cherché à faire comprendre au Cabinet de Vienne et ce que le Général de Manteuffel est chargé de lui exposer. Mais l'Autriche se refuse jusqu'à présent à l'entrée de l'armée alliée dans le Jutland. D'autre part, la Russie, par crainte de l'idée scandinave, insiste en faveur de l'armistice, de la Conférence, et de l'intégrité de la Monarchie danoise. L'Angleterre nous menace, et, si la Prusse doit en outre rencontrer l'opposition de la France, il faudra bien qu'elle s'arrête, car elle ne peut s'aliéner les quatre grandes Puissances.

«— Souvenez-vous, ai-je repris, que nous avons gardé le silence lors de l'exécution fédérale en Holstein. Quand vous êtes entrés en Sleswig, nous nous sommes bornés à en exprimer notre regret. Ne forcez pas, par des tentatives imprudentes, l'Empereur à sortir d'une réserve qui vous est favorable, et à émettre des déclarations qui seraient de nature à vous créer des

obstacles. La démarche que j'ai reçu l'ordre de faire auprès de vous n'a d'autre caractère que celui d'une demande d'explications; rien de plus, rien de moins.

«— C'est possible, a répliqué M. de Bismarck, mais cette demande faite en ce moment et l'article du journal *La France*, auquel on est disposé à attacher une valeur semi-officielle, sont des symptômes que je ne puis méconnaître : il y a là une nouvelle attitude du Gouvernement de l'Empereur, laquelle donne aux conseils de l'Angleterre un poids qu'ils n'ont pas eu jusqu'à présent.»

Dans le courant de l'entretien, je suis revenu sur le voyage de M. de Manteuffel à Vienne, et sur les inconvénients que présentait en ce moment la mission qui lui avait été confiée d'amener l'Autriche au projet d'une campagne dans le Jutland. M. de Bismarck l'a compris comme moi, car il m'a spontanément annoncé qu'il allait télégraphier à l'aide de camp du Roi de ne pas presser le Cabinet de Vienne, et de s'en remettre à celui-ci de la décision à prendre.

Votre Excellence trouvera ci-joint un extrait de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*[1], qui répond ce matin, d'une façon assez vive, à l'article du journal *La France* dont M. de Bismarck s'était préoccupé.

L'Ambassadeur d'Angleterre a reçu hier l'ordre de proposer au Cabinet de Berlin l'ouverture d'une Conférence sur le conflit dano-allemand sans suspension d'hostilités[2]. Le Président du Conseil s'est déclaré prêt à y prendre part, et a demandé à Sir Andrew Buchanan de lui adresser à ce sujet une communication officielle. Cette proposition est trop conforme aux vues que j'exprimais dans ma précédente dépêche pour que je n'applaudisse pas de voir le Cabinet anglais en prendre l'initiative[3].

[1] Cf. ci-après, p. 17.

[2] La proposition officielle anglaise porte la date du 23 février. Cf. ci-dessus, p. 2, note 1.

[3] Note marginale au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Calmer M. de Talleyrand; nous n'avons aucun intérêt à l'ouverture d'une Conférence dans ces conditions.»

250. ANNEXE À LA DÉPÊCHE DE BERLIN DU 23 FÉVRIER, N° 30.

La *Gazette universelle de l'Allemagne septentrionale* du 23 février, répondant à une publication récente du journal *La France*, déclare qu'elle a lieu de croire que cet article n'a pas une origine officielle.

« Ce travail, dit-elle, est tellement superficiel, et révèle de la part de celui qui l'a écrit une si profonde ignorance des faits, que nous ne pouvons supposer qu'il émane du Cabinet de M. Drouyn de Lhuys, qui doit être assurément beaucoup mieux informé.

« *La France*, qui d'ailleurs parle d'une manière confuse tantôt de la Prusse, tantôt de l'Autriche et de la Prusse, commence par dire que *la politique prussienne se révèle plus clairement chaque jour*, ce qui ne l'empêche pas, quelques lignes plus bas, de demander *que la Prusse explique clairement ce qu'elle veut*. Puis, M. Cohen, le signataire de l'article, reproche au Cabinet de Berlin d'avoir fait occuper la route d'étapes de son armée à travers le Holstein. À ce propos, il prend fait et cause tout à la fois pour le Danemark et pour les petits États allemands, sans paraître soupçonner que la divergence de vues existant entre ces derniers et les grands États a pour cause la circonstance que les Gouvernements secondaires voulaient et veulent encore l'occupation pure et simple du Holstein, tandis que la Prusse et l'Autriche se contentaient de l'exécution fédérale. M. Cohen paraît de même ne pas soupçonner (*sic*) que la politique des petits États, entraînée par le courant révolutionnaire, n'a jamais songé à une *occupation temporaire*, comme il semble le croire, mais qu'elle a, dès le principe, eu pour but avoué de détacher le Holstein de la Monarchie danoise et de donner ce Duché au Prince d'Augustenbourg, sans se préoccuper le moins du monde des Puissances signataires du protocole de Londres. »

La *Gazette* expose ensuite assez longuement les conséquences que l'avènement du Prince d'Augustenbourg au trône du Holstein eût entraînées selon elle, et elle cherche à établir que la perte de ce pays eût amené fatalement celle du Sleswig et du Lauenbourg pour le Danemark.

IMPRIMERIE NATIONALE.

La Prusse n'aurait eu d'autre dessein politique que de chercher à étouffer dans son germe la guerre révolutionnaire qui menaçait d'éclater, et de concilier les légitimes exigences du sentiment national allemand avec l'ordre général. La *Gazette* repousse énergiquement l'accusation dirigée par *La France* contre les Gouvernements prussien et autrichien de vouloir, dans un but d'ambition, violer les traités. Tout ce que ces deux Puissances avaient fait, dit-elle, avait été inspiré par leur respect pour les traités. Ce n'était pas leur faute si leurs représentations n'avaient pas été écoutées à Copenhague, s'ils avaient été contraints de recourir à la force des armes pour venger l'honneur de la nation allemande. Quant à ce qui concernait les arrangements à intervenir, *La France* devait comprendre qu'après avoir pris le Danewirke et fait verser le sang de ses soldats, la Prusse ne pouvait pas se contenter d'un traité comme celui de 1851-1852, sans obtenir en même temps des garanties destinées à assurer son observation par le Danemark. La note de M. de Bismarck du 31 janvier avait déclaré que *les résultats de la guerre devraient être proportionnés aux sacrifices qu'elle imposerait.*

Après une sortie amère contre la politique anglaise, que la *Gazette* accuse d'être la source de tous les maux qui affligent l'Europe, la feuille ministérielle rappelle le refus du Gouvernement britannique de participer au Congrès proposé par l'Empereur, et elle semble indiquer par là que c'est à cette détermination du Cabinet de Londres qu'il faut s'en prendre de ce que la question danoise est entrée dans la phase où elle se trouve. L'article de la *Gazette* se termine par ces mots : « Que *La France* ne conçoive pas une opinion assez *basse* de la nation allemande et de la nation prussienne pour les croire capables de faire valoir comme un droit, vis-à-vis d'un adversaire plus faible, une prétention qu'elles ne seraient pas prêtes à soutenir à toute heure en face d'un adversaire digne d'elles. »

251. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 246, n° 32.)

Copenhague, 23 février 1864.
(Cabinet, 28 février; Dir. pol., 1er mars.)

Les tentatives du Gouvernement anglais pour provoquer à Vienne et à Berlin un armistice entre les belligérants n'ont pas été du goût du Cabinet de Copenhague, et il a vu avec plaisir leur insuccès(1). Le Président du Conseil a fait connaître à Sir Augustus Paget, qui me l'a répété confidentiellement, que le Gouvernement danois est décidé à résister jusqu'à la dernière extrémité, et qu'il n'accepterait ni armistice ni négociations pour un arrangement final jusqu'au jour où l'ennemi débarquerait en Seeland et menacerait la capitale. M. l'Evêque Monrad se fonde sur l'espoir d'une révolution en Allemagne ou d'une guerre en Europe pour le printemps, ou bien d'un secours étranger dont il n'indique pas la source. Il est en outre persuadé que, dans l'état actuel des choses et dans la pensée de la Prusse et de l'Autriche, la base des négociations serait l'union des Duchés rattachés au Danemark par le seul lien du Souverain, combinaison qu'il repousse avec énergie. M. Monrad a exprimé en même temps le désir que l'Angleterre ne vînt pas se mettre à la traverse de cette résolution par des propositions inopportunes auxquelles le Cabinet ne se prêterait pas.

M. le Président du Conseil m'a tenu un langage analogue. Le Jutland occupé, m'a-t-il dit, la position de Düppel et l'île d'Alsen emportées, la Fionie envahie n'abattraient pas le courage du pays, et c'est seulement devant les murs de Copenhague que le Danemark doit subir la loi. Parmi les rois de Danemark, c'est Frédéric III que Christian IX doit prendre pour modèle. M. Monrad a d'ailleurs invoqué les mêmes considérations que vis-à-vis de mon collègue pour expliquer les nécessités et les fruits de cette

(1) Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 9 février (t. Ier, p. 284), le télégramme de Drouyn de Lhuys au baron de Talleyrand, du 11 (t. Ier, p. 289), et la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 12 (t. Ier, p. 295).

attitude. Puis il a ajouté : «Le peuple danois est tenace dans ses croyances, et on ne déracinera pas de son cœur que la France, malgré son attitude réservée, ne vienne un jour à son aide. C'est une confiance que je partage. L'Empereur, en effet, ne saurait voir d'un œil indifférent l'Allemagne disposer à son gré de cette vieille Monarchie, l'alliée traditionnelle de la France, et régler les affaires du Nord. Rien ne doit se faire dans le monde sans la volonté de l'Empereur.» J'ai répondu : «Je ne suis pas autorisé à vous conseiller ni à vous déconseiller la résistance. Mais je ne puis que vous engager à ne point faire reposer votre politique sur l'assistance éventuelle de la France. L'Empereur et son Gouvernement, vous le savez, ont le ferme désir de maintenir la paix, et la conviction, que les événements n'ont pu qu'affermir, que c'est dans un Congrès que cette paix et les vrais intérêts du Danemark trouveraient une garantie efficace. Nous vous avons loyalement avertis, dès l'origine, de l'impossibilité où nous étions, malgré de profondes et sincères sympathies, de vous secourir par les armes. Notre résolution n'a pas varié, et je ne saurais vous entretenir dans l'espoir que vous paraissez nourrir.»

«Oui, cela est vrai, a répliqué M. Monrad, mais les événements changent, et avec eux les résolutions. Je ne veux pas, pour ma part, renoncer à avoir plus tard l'appui de la France.»

En parlant ainsi, M. l'Évêque Monrad était calme et souriant, et je considérais avec un mélange d'admiration et de tristesse cet homme d'Église, qui se complaisait à dérouler le tableau de l'invasion et à se dépeindre à cheval, à côté de son Souverain, sous les murs de Copenhague, en souvenir sans doute de l'Archevêque Absalon, le cardinal de Richelieu du Danemark.

M. le Ministre des Affaires étrangères n'a point cette sérénité. Il m'a également entretenu de la résolution du Cabinet de pousser la guerre avec vigueur, toutefois sans entrer dans les mêmes détails que le Président du Conseil et sans, comme ce dernier, exprimer de confiance dans l'aide de la France. Son dévouement au programme de la résistance est un dévouement fort tiède, et motivé sur l'inflexibilité des circonstances actuelles et l'état de l'opinion; mais on sent qu'il la subit plutôt qu'il ne l'adopte, et qu'il sera disposé à abandonner en route M. l'Évêque Monrad

bien avant l'arrivée imaginaire des Austro-Prussiens en Seeland.

Je puis, à bien plus forte raison, en dire autant du Roi. Dominé par le mouvement national qui demande une revanche du Danewirke et la guerre à outrance, suspect à l'opinion, malgré les efforts pour la ranimer, Christian IX se courbe aujourd'hui devant une politique qui n'est pas la sienne, attendant une occasion qui lui permette de modifier un Ministère dont il n'ose contrecarrer les dispositions belliqueuses, pour obtenir par un arrangement quelconque la reconnaissance de sa couronne.

[Suit un passage sur les mesures militaires et les mesures politiques exceptionnelles prises par le Gouvernement danois.]

La politique du Cabinet de Copenhague dont M. Monrad est l'âme repose, comme on le voit, sur des calculs hasardés et des prévisions aléatoires, car rien n'indique que les grandes Puissances apportent au Danemark un secours armé sans lequel il doit succomber dans une lutte aussi inégale.

---

252. Le Comte de Massignac, Chargé d'Affaires à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Original. Russie, 233, n° 8.)

Saint-Pétersbourg, 23 février 1864.
(Cabinet, 28 février; Dir. pol., 1er mars.)

[Le Comte de Massignac a vu le Prince Gortchakoff et s'est entretenu avec lui, en exécution des ordres contenus dans la dépêche n° 8[1].

Le Prince Gortchakoff lui a répondu que les anciens actes de garantie de 1767 et de 1773[2] conservaient à ses yeux toute leur valeur, mais que le Danemark tenait, à son avis, du traité de Londres une garantie plus sérieuse, puisque celui-ci liait toutes les Puissances qui y avaient pris part. Le Prince croit pouvoir répondre de la loyauté de l'Autriche; il avoue qu'il a moins confiance dans celle de la Prusse; il ajoute qu'il a appelé «la plus

[1] Du 16 février (t. Ier, p. 314).

[2] Cf. t. Ier, p. 36, note 1.

sérieuse attention des deux Puissances allemandes sur les conséquences possibles de leur entrée dans le Jutland», et qu'il les a engagées «à peser avec beaucoup de reflexion si les avantages momentanés d'un mouvement stratégique étaient de nature à balancer les graves inconvénients qui pourraient en résulter». En résumé, le Comte de Massignac est d'avis que le Prince Gortchakoff reste attaché au principe de l'intégrité de la Monarchie danoise, qu'il soutiendra ce principe «dans une Conférence», mais qu'il s'efforcera d'éloigner à tout prix la nécessité de mesures plus énergiques.

M. de Budberg sera autorisé à communiquer à Drouyn de Lhuys la réponse du Gouvernement russe à la demande danoise «d'assistance efficace, mais non armée». Une dépêche de Copenhague annonce que le Gouvernement danois ne pense pour le moment qu'à la guerre.]

---

253. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 486.)

Vienne, 23 février 1864, 4h 20 soir.

A la suite d'une conférence avec le Général de Manteuffel, envoyé de Berlin, le Comte de Rechberg s'associe à la réponse donnée par le Baron de Bismarck, savoir : «L'ordre d'évacuer le Jutland sera donné, à condition que les Danois s'engagent à ne pas en sortir pour attaquer les Alliés. La Prusse et l'Autriche adhèrent à la proposition réitérée de l'Angleterre d'ouvrir de suite des négociations sans attendre l'armistice[1].»

Lord Bloomfield ne sait pas que cette proposition ait été faite[2].

[1] Horst Kohl (*Bismarck-Regesten*, t. Ier, p. 224) indique le 24 février comme la date de l'adhésion autrichienne.

[2] Cf. ci-après, p. 40, la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 24 février.

254. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 486.)

Vienne, 23 février 1864, 7h 35 soir.
(Reçu à 8h 3/4 soir.)

Un télégramme de Lord Russell[1], arrivé ce soir, propose l'ouverture d'une Conférence, sans suspendre les hostilités, en invitant la Diète à s'y faire représenter. L'Autriche et la Prusse acceptent.

---

255. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Autriche, 486, n° 18.)

Vienne, 23 février 1864.
(Cabinet, 25 février; Dir. pol., 27 février.)

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le mander hier par le télégraphe, M. le Comte de Rechberg n'avait pas encore reçu des informations directes sur les raisons qui avaient déterminé le Maréchal de Wrangel à franchir la frontière du Jutland. Une première demande d'explications adressée par le télégraphe à Berlin n'avait pas été suivie de réponse, et, quelques instants avant ma visite, il venait d'être informé par le Baron de Bismarck qu'un officier arrivé du quartier général avait été chargé de représenter ce mouvement comme une conséquence nécessaire des retours agressifs que les Danois établis à Kolding exécutaient contre les austro-prussiens. Le Maréchal avait cru devoir déloger l'ennemi de ses positions entre Kolding et Frédéricia.

Le Comte de Rechberg m'a déclaré qu'il regrettait beaucoup cette circonstance, mais qu'avant de pouvoir se prononcer sur les raisons qui avaient motivé la résolution du commandant en chef des forces alliées, il était nécessaire de les mieux connaître. Il pouvait, d'ailleurs, renouveler l'assurance que les intentions de l'Empereur François-Joseph étaient toujours les mêmes, et que

[1] Cf. le télégramme du baron de Talleyrand, du 22, et sa dépêche du 23 (ci-dessus, p. 1 et 16).

rien n'était intervenu qui pût les modifier; l'Autriche était résolue à maintenir l'intégrité de la Monarchie danoise. Le Ministre des Affaires étrangères revint avec plus d'instance que jamais sur le désir de son Gouvernement de voir les hostilités faire place aux négociations. «Des nouvelles arrivées de Copenhague dans la matinée représentaient l'état des esprits dans cette capitale comme ayant atteint le paroxysme de l'exaltation, et, d'un autre côté, on écrivait de Berlin que les dispositions n'étaient rien moins que pacifiques. Les Puissances non allemandes pouvaient seules désormais contenir de part et d'autre cette irritation réciproque, et, si le Cabinet de Vienne était lié à celui de Berlin par une convention militaire dont il ne pouvait ni ne voulait répudier les obligations, il n'en conservait pas moins des dispositions conciliantes, et ne manquerait pas de seconder tous les efforts qui seraient faits dans le but d'amener des négociations, et même un armistice sur une base acceptable. Bien qu'il n'eût reçu aucune ouverture relative à la neutralisation provisoire de l'île d'Alsen après l'évacuation du Sleswig continental, il croyait que cet état de choses pourrait peut-être servir de *statu quo* momentané, et ne ferait aucune objection à un armistice proposé dans ces conditions; cependant il n'avait pas qualité pour se prononcer seul sur une question de ce genre; il ne pouvait que faire connaître son sentiment, tout en restant fidèle à ses devoirs d'allié.»

Le Comte de Rechberg n'a pas hésité à reconnaître avec moi que le but de la guerre paraissait atteint et bien près d'être dépassé. «L'Autriche, a-t-il ajouté, n'a aucun intérêt à aller plus loin; tout au contraire, elle a grand intérêt à s'arrêter; mais elle ne peut faillir à ses obligations.»

Il semble clairement résulter de ce langage que le Cabinet de Vienne commence à craindre d'être entraîné par la Prusse, et je suis confirmé dans cette opinion par ces paroles que m'a dites Lord Bloomfield, hier soir, en sortant du cabinet du Comte de Rechberg: «Il est très raisonnable et fort conciliant, mais c'est à Berlin qu'il faut agir; c'est de là que vient la résistance à nos conseils et la résolution de pousser la guerre.»

Aussitôt qu'on aura reçu des informations plus complètes sur l'entrée des armées dans le Jutland, j'en serai prévenu, et le Comte

de Rechberg me fera connaître, en même temps, les appréciations de son Gouvernement, que j'aurai l'honneur de vous transmettre.

J'ai répondu hier par le télégraphe à Votre Excellence[1] au sujet de l'envoi de M. de Clermont-Tonnerre au quartier général. Le Gouvernement autrichien verra avec satisfaction cet officier supérieur y suivre les opérations militaires.

M. de Bille, qui était resté jusqu'à ce jour comme secrétaire de légation chargé des affaires du Danemark, a été rappelé et quitte Vienne ce matin, laissant les archives à la garde de l'Ambassadeur d'Angleterre, ainsi que la protection des sujets danois.

---

256. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 348, n° 15.)

Paris, 24 février 1864.

A la nouvelle des opérations militaires qui ont eu lieu dans le Jutland, M. le Comte de Goltz est venu m'apporter les explications de la Cour de Berlin. Il m'a dit que les troupes alliées, ayant eu un engagement avec la cavalerie danoise, s'étaient trouvées dans le cas de la poursuivre au delà de la frontière du Sleswig, et qu'elles avaient été amenées à s'emparer de Kolding, dont la conservation était d'ailleurs indispensable à leur sûreté. Cette mesure n'avait qu'un but stratégique; mais la guerre est la guerre : elle a ses nécessités comme ses hasards, et c'est ainsi que l'on a été conduit à occuper un point du Jutland contrairement aux prévisions antérieures.

En m'entretenant d'un incident qui n'a pas laissé d'émouvoir l'opinion, M. l'Ambassadeur de Prusse m'a signalé la tendance qu'il a cru remarquer dans la presse à juger autrement qu'elle ne l'a fait jusqu'ici la politique des Puissances allemandes. Je lui ai répondu que je n'étais pas en mesure de le renseigner sur les dispositions des journaux, mais que je ne serais point surpris

[1] Cf. ci-dessus, p. 5, le télégramme du duc de Gramont, du 22 février.

que leurs impressions sur le caractère de la guerre vinssent à se modifier sensiblement, car il en était ainsi dès à présent des miennes.

Que voyons-nous en effet sous nos yeux, et combien l'attitude des Cours de Vienne et de Berlin ne diffère-t-elle pas de ce qu'elle était à l'origine? Il ne s'agissait d'abord que de l'entrée des troupes fédérales dans le Holstein. L'Autriche et la Prusse, par un sentiment de modération auquel on ne pouvait qu'applaudir, se prononçaient à Francfort pour une mesure d'exécution pure et simple. Mais, à cette doctrine qu'elles avaient fait prévaloir au sein de la Diète, succédait bientôt celle de la prise de possession du Sleswig à titre de gage, et elles ne s'en tiennent plus là aujourd'hui : elles n'hésitent pas à mettre en avant la théorie des nécessités stratégiques. Dans l'intervalle de quelques semaines, la pensée des deux Puissances a donc passé par trois phases très distinctes, et, d'une combinaison puisée dans la législation fédérale, par conséquent bien définie quant à son objet et limitée d'avance, l'on en est arrivé à subordonner en définitive tous les plans de conduite aux convenances militaires, qui autorisent tout ce que l'intérêt peut conseiller.

En un mot, l'action de l'Allemagne a successivement changé de base, et les événements du Sleswig aussi bien que les mouvements de troupes accomplis sur les frontières du Jutland nous font craindre qu'elle n'ait aussi changé de but.

Nous sommes en même temps frappés de plus en plus de la disproportion des moyens que déploient l'Autriche et la Prusse, et de l'ébranlement qu'elles causent, avec l'objet qu'elles déclarent avoir en vue. Leur programme, tel que nous le connaissons, c'est l'exécution des promesses de 1851 et 1852[1]. Autant que nous pouvons nous rendre compte de ce que renferment ces engagements si controversés, ils ont voulu que le Sleswig ne fût pas incorporé au Danemark, et que la nationalité allemande restât placée dans ce Duché sur un pied d'égalité parfaite avec la nationalité danoise. Le Danemark ne conteste en principe aucune de ses obligations, et, en fait, les deux Puissances, maîtresses

[1] Cf. le télégramme et la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 31 décembre 1863 (t. Ier, p. 55).

de la plus grande partie du Sleswig, sont allées dès à présent beaucoup plus loin qu'il n'était nécessaire pour obtenir du Cabinet de Copenhague les concessions qu'elles réclament de lui.

Cependant elles agissent comme si leur intention était non plus seulement d'avoir le Sleswig en gage, mais de détruire l'armée danoise. La Prusse serait même d'avis de porter la guerre dans le Jutland, et elle essaie d'y entraîner l'Autriche. Il n'existe selon nous nul rapport entre l'extension donnée ainsi aux événements et les vues avouées des deux Cours. Or, nous ne pouvons concevoir qu'elles s'imposent tant de sacrifices, qu'elles en infligent de si grands à leurs adversaires, qu'elles fassent naître tant d'inquiétudes et causent un trouble si profond en Europe, pour un résultat proportionnellement si minime. Nous avons une plus haute idée de leur jugement et de leur esprit de calcul. Nous sommes donc obligés de leur supposer d'autres plans, et nous devons croire qu'elles n'auront pas déplacé leurs armées, grevé leurs finances, appelé sur leur commerce les représailles de la marine danoise, pour se borner ensuite à réclamer l'accomplissement des promesses du Danemark en faveur des Allemands du Sleswig.

Les deux Cabinets ont donc des projets que nous ne connaissons point. Nous ne voulons ni en préjuger le caractère, ni conclure *a priori* qu'ils sont nécessairement incompatibles avec les intérêts auxquels nous devons notre sollicitude. La Cour de Berlin a pris la direction des événements ainsi que le commandement de l'armée. C'est elle qui paraît le plus portée à donner aux hostilités l'extension que nous signalons. Il lui appartient plus particulièrement de nous éclairer sur le véritable objet de cette guerre. Nous jugerons alors si nous pouvons accorder ou refuser notre assentiment à ses vues. En attendant, nous ne saurions lui dissimuler nos inquiétudes, et je ne les ai pas cachées à M. le Comte de Goltz, en lui présentant les observations que je viens de reproduire dans cette dépêche.

257. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague, et à Fournier, Ministre à Stockholm. (Minute. Danemark, 246, n° 14.)

Paris, 24 février 1864.

[Le Comte Manderström vient de faire demander par le Baron d'Adelswärd «si l'entrée des troupes alliées dans le Jutland nous déterminerait à des démarches plus accentuées auprès des deux grandes Puissances germaniques». A Paris comme à Londres, on sent l'importance des événements de Kolding et de la démarche de la Prusse auprès de l'Autriche pour obtenir son assentiment à une campagne dans le Jutland. «Je ne sais pas encore si nos observations [1] parviendront à décider la Prusse à renoncer à cette démarche.»]

---

258. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Danemark, 246.)

Copenhague, 24 février 1864, 1h 1/4 soir.
(Reçu à 9h 1/4 soir.)

Votre télégramme est arrivé hier soir. Le Gouvernement danois consent avec grand plaisir à la mission du Colonel Février [2].

---

259. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Saxe, 136, n° 42.)

Dresde, 24 février 1864.
(Cabinet, 28 février; Dir. pol., 1er mars.)

Il a été question, entre les Ministres réunis à Wurtzbourg [3],

[1] Cf. la dépêche au baron de Talleyrand du même jour (ci-dessus, p. 25). Des «observations» analogues furent adressées à Vienne le lendemain par Drouyn de Lhuys (cf. la dépêche au duc de Gramont, du 25 février, ci-après, p. 43).

[2] Cf. le télégramme du 21 (t. Ier, p. 347). Le lieutenant-colonel Février arriva à Copenhague le 9 mars.

[3] Cf. t. Ier, p. 315, note 2.

des rapports de l'Allemagne avec la France. Les Ministres de Darmstadt et de Bade se seraient exprimés, à ce sujet, d'une manière satisfaisante, tandis que le Ministre de Bavière aurait exprimé des craintes et des inquiétudes[1]. J'ai été autorisé, lors du séjour du Baron de Beust à Munich[2], à confier à Votre Excellence que M. de Schrenck, consulté sur ses sentiments à l'égard de S. M. l'Empereur, n'avait pas hésité à déclarer que, si la Triade parvenait à se constituer, il ne voyait rien qui empêchât de la mettre sous la protection de la France[3]. Pourquoi donc ce Ministre a-t-il si promptement et si complètement changé de manière de voir? On a cru en trouver la cause dans l'incident suivant : M. de Schrenck, dans une de ces confidences publiques auxquelles il se serait trop laissé aller dans ces derniers temps, aurait dit que, si la France *intervenait* dans la question danoise contre les deux grandes Puissances, le reste de l'Allemagne devrait la laisser faire et s'abstenir. Ce propos aurait été répété à Berlin, où on aurait été très empressé de s'en faire un grief contre le Gouvernement bavarois, dont le Ministre aurait pris peur, de manière à lui faire exprimer aujourd'hui des sentiments tout autres que ceux dont il ne craignait pas, il y a quelques mois, de se targuer. Je vous ai déjà mandé que c'était un des arguments dont le Général de Manteuffel avait également fait usage à Dresde contre la politique du Baron de Beust[4], et je

[1] Il n'est pas fait allusion à cette question dans les dépêches de Bade, de Bavière, de Hesse, de Saxe et de Wurtemberg.

[2] Le 22 et le 23 décembre.

[3] Le voyage du baron de Beust avait pour objet de décider la Bavière à adhérer à la proposition de congrès restreint. M. de Schrenck aurait objecté, d'après les confidences de Beust au baron Forth-Rouen, qu'une adhésion des États secondaires pourrait être exploitée par les Cabinets de Vienne et de Berlin comme un acheminement à une nouvelle Confédération du Rhin. Pour prouver sa sincérité, M. de Schrenck aurait ajouté que «le jour où l'Allemagne serait parvenue à créer un état de choses ayant pour objectif la domination de l'Autriche et de la Prusse, lui, M. de Schrenck, ne demanderait pas mieux que de s'appuyer sur la France». En citant le propos à Forth-Rouen, le baron de Beust le pria d'en écrire confidentiellement à Drouyn de Lhuys. (Cf. la dépêche de Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 27 décembre, Saxe, 135.)

[4] Le général de Manteuffel était arrivé à Dresde le 16 février pour protester contre l'attitude hostile des Saxons après l'occupation d'Altona. Le 17,

crois être plus en mesure encore actuellement d'annoncer à Votre Excellence que le militaire diplomate prussien a trouvé de l'écho à la Cour de Saxe, que rien n'effraierait plus que tout ce qui pourrait se rapprocher d'une Confédération du Rhin. M. de Reust n'a jamais pu réussir à modifier ces dispositions provenant d'une conscience facile à intimider; «mais, comme me le disait ce Ministre, les événements sont souvent plus forts que la volonté des hommes». Du reste, si les Rois se maintiennent à certains égards dans de vieux préjugés, les populations, qui les partageaient autrefois, tendent aujourd'hui à s'en écarter: conséquence de la politique de Votre Excellence dans le conflit danois.

Le Roi de Saxe et son entourage sont très émus de ce qui se passe. «Que vous êtes heureux, disait ce Prince à son Ministre, à son retour de Wurtzbourg, que vous êtes heureux d'avoir le sang léger! — Vous me trouvez donc bien léger, Sire? — Ce n'est pas ce que je veux dire, mais j'admire votre sang-froid, au milieu des difficultés où nous nous trouvons.»

---

260. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Original. Saxe, 136, n° 43.)

Dresde, 24 février 1864.
(Cabinet, 28 février; Dir. pol., 1er mars.)

L'Autriche expose, dans un article envoyé de Vienne à *L'Aigle* à Leipzig, les raisons qui ne permettent pas de démembrer le Danemark, et, parmi ces raisons, figurent les conditions auxquelles la France consentirait à s'allier à l'Angleterre pour défendre le Gouvernement danois. Votre Excellence trouvera ci-joint la traduction de cet article.

Elle trouvera également ci-joint une brochure [1], «Compé-

dans un entretien avec le roi Jean, «il aurait touché la corde des conséquences de la politique des États secondaires conduisant droit à l'intervention étrangère». Ses propos auraient fait impression sur le roi et contribué au bon résultat de la mission. (Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, 22 février, Saxe, 136.)

[1] La brochure se trouve dans la correspondance de Danemark.

tence de la Confédération germanique dans la question des Duchés», qui vient de paraître[1]. Au dire des personnes les plus compétentes, aucune publication de cette portée n'a encore paru en Allemagne sur les affaires danoises, et on ne saurait s'occuper de leur règlement sans la consulter.

---

261. Annexe à la dépêche de Dresde du 24 février, n° 43.

Le journal *L'Aigle*, dans son numéro du 24 février, a publié sous la rubrique de «correspondance de Vienne» l'article suivant.

Depuis quelques jours, le langage des journaux donnerait à entendre que l'Autriche et la Prusse ne s'entendent plus comme auparavant sur le but de l'occupation du Sleswig. Tout ce que je puis dire à cet égard, c'est que rien n'indique un changement dans la manière de voir et d'agir de notre Gouvernement. Le Cabinet de Vienne et le Cabinet de Berlin s'étaient concertés pour que l'on rendît pleine justice aux Duchés, en réglant leurs affaires intérieures sans que l'Europe eût à en souffrir. Or, la chose n'est possible que si l'on n'entreprend point de changement territorial. On pense ici qu'il est indifférent pour les Duchés que leur Souverain s'appelle Christian IX ou Frédéric VIII. L'important, c'est que la constitution, l'administration et la législation de ces deux pays ne soient plus soumises à l'influence danoise. Ce but peut être atteint si le Gouvernement des deux Duchés est réuni sur une même tête. Si le Roi Christian IX nommait un gouverneur pour les Duchés, les deux nationalités inconciliables pourraient rester entièrement séparées, et cependant les forces des deux pays demeureraient réunies dans la main du Monarque. On est persuadé ici que toute autre combinaison rencontrerait l'opposition des Puissances étrangères. L'Angleterre fait tous ses efforts pour conserver au beau-père du Prince de Galles ses États allemands, et la France fait dépendre son adhé-

[1] Note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Où est la brochure? En faire l'analyse, que l'on me remettra.»

sion à un changement de territoire d'une compensation de puissance. Elle demande pour elle Sarrelouis, Sarrebruck et Landau, territoires que la paix de Paris du 30 mai 1814 avait laissés à la France. La Prusse sera tout aussi peu disposée à sacrifier ses riches houillères de la Sarre que la Bavière à perdre sa forteresse la plus importante pour la défense du Palatinat rhénan. Une guerre contre les Puissances occidentales, à laquelle d'autres États participeraient immédiatement, réclamerait le concours de nos propres forces et de celles de toute la Confédération germanique. Le sacrifice ne serait donc nullement proportionné au but qu'il s'agirait d'atteindre.

Il n'est nullement question d'abandonner un pays fédéral allemand. Quoi qu'il arrive, le Holstein restera un pays fédéral, et, lors même que Christian IX donnerait un gouvernement séparé aux Duchés qui demeureraient toujours sous sa souveraineté, il pourrait bien trouver opportun de faire entrer le Sleswig dans la Confédération germanique, parce qu'il obtiendrait ainsi le meilleur gage du maintien de ses possessions. Si, outre cela, on accordait à la Maison princière d'Augustenbourg la succession après la ligne de Glucksbourg, toutes les parties auraient lieu d'être satisfaites.

Jusqu'à présent, on ne saurait affirmer que la Prusse poursuive de plus vastes projets. La convention conclue avec ce Gouvernement n'engage point l'Autriche à le suivre sur des voies fatales, et à favoriser des projets qui, loin d'être dans nos intérêts, pourraient devenir extrêmement nuisibles pour nous. La Prusse est d'autant moins en position de braver seule les Puissances européennes qu'elle est en mésintelligence avec son propre peuple, qu'elle s'est placée en opposition ouverte avec les États fédéraux allemands. En outre, dans une telle entreprise, il faudrait qu'elle s'attendît à trouver plutôt des entraves que de l'aide de la part de la Cour de Saint-Pétersbourg. Dans l'état actuel des choses, on renoncera probablement à Berlin aux annexions, si toutefois on y a jamais pensé, et on cherchera à se maintenir en bonne intelligence avec l'Autriche. Quant aux États moyens, ils n'ont rien fait de nature à augmenter les divisions qui existent, et les Conférences de Wurtzbourg n'ont provoqué ici aucune démonstration. Dans aucune Cour allemande, on ne saurait ne

pas être convaincu qu'une partie isolée de la Confédération est à elle seule incapable d'action.

---

262. LE PRINCE DE LA TOUR D'AUVERGNE, AMBASSADEUR À LONDRES, À DROUYN DE LHUYS. (Original, avec déchiffrement. Angleterre, 728, n° 35.)

Londres, 24 février 1864.
(Cabinet, 25 février; Dir. pol., 26 février.)

L'avis qui était parvenu de Berlin au Foreign Office[1] et d'après lequel les troupes alliées auraient déjà évacué, ou se disposaient à évacuer le Jutland, ne paraît pas jusqu'ici s'être confirmé. Lord Russell vient, en effet, de me dire qu'il n'avait pas encore reçu la nouvelle officielle que les Prussiens eussent abandonné Kolding, et que, à Vienne comme à Berlin, on se bornait pour le moment à donner l'assurance que les troupes alliées ne s'avanceraient pas au delà. Le Principal Secrétaire d'État m'a parlé de nouveau du projet de réunir, nonobstant la continuation de la guerre, une Conférence composée des Puissances signataires du traité de 1852. L'Autriche et la Prusse se montraient disposées, m'a-t-il dit, à donner leur adhésion à cette proposition, mais le Danemark n'avait pas encore fait connaître ses intentions.

[*Déchiffrement*] Quant à la participation d'un mandataire spécial de l'Allemagne à cette Conférence, il m'a semblé que Lord Russell n'y attachait pas une très grande importance. J'ai même lieu de supposer que l'appui donné par la Diète aux prétentions du Duc d'Augustenbourg est considéré ici comme étant de nature à expliquer suffisamment l'absence d'un représentant de l'Allemagne dans une Conférence dont les délibérations doivent avoir pour objet principal le maintien de l'intégrité de la Monarchie danoise.

Les attaques de plus en plus vives auxquelles le Ministère est

[1] Cf. ci-dessus, p. 4, la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 22 février.

IMPRIMERIE NATIONALE

en butte dans le Parlement à l'occasion de son attitude dans le conflit dano-allemand[1], et aussi les retards qu'il apporte à la publication des documents diplomatiques relatifs à cette affaire[2], donneraient lieu de croire qu'ainsi que Lord Russell me l'a annoncé avant-hier, le Gouvernement britannique persistera, nonobstant les explications qui lui sont parvenues de Vienne et de Berlin, dans la résolution qu'il avait prise d'envoyer la flotte anglaise à Copenhague aussitôt son retour dans la Manche. J'ai entendu cependant révoquer sérieusement en doute hier encore, et par un collègue de Lord Russell lui-même, que les résolutions du Gouvernement anglais fussent aussi définitivement arrêtées que le langage du Principal Secrétaire d'État et celui de Lord Palmerston autoriserait à le supposer.

---

263. Fournier, Ministre à Stockholm, à Drouyn de Lhuys. (Particulière et très confidentielle. Déchiffrement. Suède, 334, n° 61.)

Stockholm, 24 février 1864.
(Cabinet, 4 mars.)

J'ai annoncé par le télégraphe[3] à Votre Excellence que j'avais reçu, hier soir, la lettre de l'Empereur pour le Roi[4], et que, le soir même, elle était parvenue à sa haute destination.

Aujourd'hui, M. Manderström m'a prié de passer chez lui.

Il avait vu le Roi, qui lui avait communiqué la lettre de l'Empereur. J'ai trouvé le Ministre très impressionné et préoccupé de cette communication. En rapprochant la date de la lettre impé-

(1) Séance du 12 février à la Chambre des Communes, dans l'*Annual Register*, 1864, p. 75.

(2) Une première série de documents, publiés dans quatre *Livres bleus*, embrasse la période du 21 janvier 1863 au 31 janvier 1864 et fut communiquée au Parlement à la fin de février. Un cinquième *Livre bleu*, communiqué au commencement d'avril, s'étend du 31 janvier au 26 mars. Les pièces des *Livres bleus* anglais ont été reproduites dans les *Archives diplomatiques*.

(3) Ce télégramme manque dans la Correspondance.

(4) La lettre de l'Empereur manque.

riale des télégrammes de MM. le Baron d'Adelswärd[1] et le

[1] Le 24 février, le baron d'Adelswärd envoya au comte Manderström la dépêche suivante, où il fait allusion à ses télégrammes :

Paris, 24 février 1864.

Je réexpédie demain matin en courrier M. le Comte de Steenbock. Il sera porteur d'une dépêche, en date de ce jour, adressée par M. Drouyn de Lhuys à M. Fournier, laquelle doit servir de réponse à celle de Votre Excellence, du 12 courant, n° 16.

Le Ministre m'en a donné lecture, et je dois avouer que je n'y ai pas trouvé d'explications plus catégoriques et plus rassurantes que celles fournies antérieurement; Son Excellence semble avoir pris à tâche de tourner la question en répondant à tout autre chose. M. Drouyn de Lhuys aborde des considérations tirées de dépêches de M. Fournier, dont je pense que celui-ci a fait part à Votre Excellence; il charge son Ministre de nous rassurer pour le cas où nous serions inquiétés par la Russie; il invoque le traité de 1855.

J'ai observé au Ministre que sa dépêche ne traitait point le sujet sur lequel des explications lui étaient demandées; mais je n'ai point reçu de réponse satisfaisante.

Le Cabinet français évite soigneusement de s'engager ; cela ressort clairement du langage de M. Drouyn de Lhuys ; il entend, pour le moment du moins, conserver sa liberté d'action et ne se lier avec personne.

Ainsi, lorsque j'ai abordé la question de l'entrée des Allemands dans le Jutland, il me dit qu'il avait fait des représentations assez vives à Berlin et à Vienne. «Mais, lui ai-je répondu, si, comme cela s'est déjà vu, on n'a nul égard pour vos représentations, si l'on maintient les troupes en Jutland, et si l'on consomme l'invasion, que ferez-vous?» — «Vous voulez savoir, a-t-il répondu, si nous ferons la guerre? Eh bien! non, nous ne la ferons pas pour cet intérêt, je dois vous le dire franchement; mais toujours, bien entendu, sous réserve de notre liberté d'action pour l'avenir, dont je ne puis répondre.»

Sans s'expliquer sur leurs intentions ultérieures, qu'elles ne connaissent peut-être pas elles-mêmes, les grandes Cours allemandes ne ménagent point ici leurs explications dans le but d'entretenir chez le Cabinet français les dispositions actuelles qui leur sont favorables. C'est ainsi qu'elles ont représenté leur invasion dans le Jutland comme une nécessité de guerre qui n'aurait qu'un caractère transitoire et qui devait cesser aussitôt que la stratégie le permettrait. Le Ministre n'y ajoute pas une foi entière, mais il aime à les recevoir et à les accepter comme pouvant lui servir d'argument contre ceux qui lui reprochent son inaction.

Au sujet des démarches incessantes du Cabinet anglais pour établir une action commune, M. Drouyn de Lhuys m'a dit : «L'Angleterre voudrait nous avoir avec elle pour faire la guerre à l'Allemagne; cela n'est pas étonnant; il y aurait pour nous maximum de peine et minimum d'intérêt, tandis que pour elle il y aurait maximum d'intérêt et minimum de peine (ce sont les expressions mêmes du Ministre). Pour elle, en effet : intérêt dynastique, intérêt commercial et maritime, etc., etc; pour nous, aucun intérêt direct; serait-ce par hasard pour soutenir le traité de 1852, qui a été fait sous l'influence anglaise et pour des intérêts anglais? Par contre, lorsqu'il s'agit d'exécution, que pouvons-nous? L'Angleterre promenant ses flottes dans la Baltique, et n'y rencontrant pas un ennemi sérieux, tandis que nous aurons à combattre sur terre l'Allemagne, levée comme un seul homme. Non, la partie n'est pas égale. Si l'Angleterre le juge conforme à ses intérêts, qu'elle s'engage seule, ou avec la Suède, nous n'aurons rien à y redire, bien au contraire.

Comte Wachtmeister[1], le Comte Manderström croit qu'au

nous trouvons la cause juste. L'Allemagne mérite qu'on mette un frein à son ambition. Nous applaudirons aux succès des Anglais, et nous les suivrons de nos vœux les plus sincères. Quand une fois la lutte sera engagée, peut-être y prendrons-nous aussi notre part; mais, pour le moment, nous entendons y rester étrangers. La France veut la paix; si nous engagions les premiers la lutte, que de voix s'élèveraient pour nous maudire! Mais vous connaissez assez l'esprit français pour savoir que, si une guerre sérieuse s'allume sans nous en Europe, les mêmes voix s'élèveraient alors pour nous reprocher notre inaction et nous engager à y prendre part.»

Ces tentatives du Cabinet anglais, auxquelles faisait allusion mon télégramme d'avant-hier, ont présenté des phases diverses et changeant d'un jour à l'autre. Samedi 20 courant, Lord Cowley est sorti de chez M. Drouyn de Lhuys avec l'espoir que l'entente devenait possible, et il a écrit en ce sens à Londres (je le tiens de lui-même), et, lundi 22, tout était changé : le Ministre français était aussi obstiné qu'auparavant. C'est alors que j'ai expédié mon second télégramme.

Il ressort, en résumé, des entretiens que j'ai eus aussi bien avec M. Drouyn de Lhuys qu'avec Lord Cowley, que, pour le moment, la France ne veut pas s'engager, seule ou avec d'autres; qu'elle pousse en avant l'Angleterre, se réservant de jouer ensuite le rôle qui lui paraîtra conforme à ses intérêts. Telle est la situation actuelle, mais elle peut changer d'un jour à l'autre. (Koht, *op. cit.*, p. 319.)

[1] Voici le texte de deux télégrammes du comte Wachtmeister :

Londres, 20 février 1864.

Ce matin, j'ai communiqué à Lord Russell la dépêche de Votre Excellence du 12 courant, n° 10, et lui en ai laissé copie.

Le Ministre m'a dit que, s'étant assuré que la Russie ne voulait accorder au Danemark qu'un appui moral, et que le Cabinet de Paris ne voulait pas aller au delà de démarches diplomatiques, le Gouvernement de S. M. Britannique ne voulait point, dans l'état actuel de la question, accorder seul, ou avec le concours des Royaumes-Unis, un secours matériel au Danemark. Il ajouta aussitôt que le Gouvernement du Roi était naturellement libre d'aller plus loin que cela et de ne s'inspirer que de ses propres intérêts, qui n'étaient sans doute point parfaitement identiques à ceux de la Grande-Bretagne. Lord Russell me dit qu'il soumettrait la dépêche de Votre Excellence au Cabinet, et qu'il enverrait sa réponse écrite à Stockholm.

Lord Russell me confirma ensuite ce que j'ai eu l'honneur d'écrire hier sur la réponse donnée à la demande de secours du Danemark. Il me dit aussi que l'avis des légistes qu'il avait consultés à ce sujet n'était pas favorable à la validité de la garantie de 1720.

Me parlant des conférences proposées malgré la continuation des hostilités, Lord Russell me confirma ce que j'ai eu l'honneur de mander déjà relativement à son opinion à cet égard, et me dit que la France ne voudrait participer à de telles conférences qu'à deux conditions, savoir : qu'elles fussent précédées d'un armistice et qu'un représentant de la Confédération germanique y fût admis.

Londres, 22 février 1864.

Par mon dernier très humble rapport d'avant-hier, n° 19, j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence d'une entrevue avec Lord Russell, dans laquelle ce

moment où la lettre a été écrite, la France et l'Angleterre étaient près de s'entendre, et qu'une action commune allait être possible. Depuis, cette espérance ne se serait point réalisée.

Dans l'opinion personnelle du Ministre, opinion qu'il a opposée jusqu'ici quelquefois au Roi, et surtout à l'ardeur du Prince Oscar, la Suède, en s'abstenant d'une coopération isolée avec le Danemark, ne compromet rien dans l'avenir; en se mêlant au contraire à la lutte, elle compromettrait dangereusement et inutilement ses intérêts propres et les intérêts scandinaves.

Tout en reconnaissant la valeur de la garantie donnée à la Suède[1] par la France et l'Angleterre, signataires du traité du 21 novembre 1855, en avouant que les deux Puissances ont le plus réel intérêt à ce que cette garantie soit une vérité, le Comte Manderström ne cache pas que la Suède, si elle affrontait les risques d'une guerre contre la Russie, aurait des chances graves à courir, des pertes à subir, pour se retrouver, à la fin de la guerre et par la sauvegarde de cette garantie, exactement dans la même position qu'auparavant; de plus, avec des désastres éprouvés dont rien ne la compenserait et dont ses progrès intérieurs, sa force, par conséquent, se ressentiraient longtemps[2].

Ministre me dit que l'Angleterre n'interviendrait ni isolément, ni de concert avec les Royaumes-Unis seulement, dans la lutte entre le Danemark et l'Allemagne. Le Noble Lord savait alors l'invasion du Jutland par les troupes allemandes, et cette aggravation de la situation ne lui parut point de nature à modifier, pour le moment au moins, l'attitude du Gouvernement britannique. (Koht, *op. cit.*, p. 318.)

[1] Cf. t. Ier, p. 27, note 1.

[2] En 1864, la Diète suédoise était encore divisée en quatre ordres (nobles, clergé, bourgeoisie, paysans) qui votaient séparément et dont les membres étaient élus suivant un système très ancien. La question d'une réforme de la Diète avait été posée, dès 1860, par un «Comité de réforme» qui avait organisé une campagne de pétitions. Dès 1862, le Roi avait présenté un projet de réforme, à la demande des deux ordres inférieurs, mais les deux ordres privilégiés l'avaient rejeté. Ce fut alors que Charles XV prit décidément parti pour la réforme constitutionnelle. On commença par faire élire au suffrage censitaire, sans distinction d'ordres, les assemblées locales; puis, en 1863, le gouvernement déposa un nouveau projet de réforme : la Diète devait être transformée en un véritable parlement, composé de deux chambres élues, également sans distinction d'ordres, par un suffrage censitaire. La réforme constitutionnelle ne fut réalisée qu'en 1865, et la nouvelle constitution fut promulguée en 1866. Le souci de cette réforme influa, en 1863 et 1864, sur la politique extérieure de la Suède.

Le sort du traité de Londres du 8 mai 1852 lui inspire des craintes pour les conséquences dans la pratique du traité du 21 novembre 1855 : surtout si, selon la tournure que prendraient les événements, on venait à lui reprocher d'avoir elle-même provoqué la guerre.

Je crois avoir réussi à combattre ces craintes, en ce qui concerne le Gouvernement de l'Empereur, mais point du tout quant à l'Angleterre.

Le Comte Manderström fait remarquer encore que le Cabinet suédois a répondu à la demande de secours que lui a adressée celui de Copenhague en subordonnant sa coopération à celle de la France et de l'Angleterre[1]. Il est convaincu que le Roi Christian et son Gouvernement, qui jusqu'ici ne se sont jamais adressés à la Suède *seulement* pour lui demander secours, ne lui demanderont certainement pas aujourd'hui, parce qu'une aide venant de Suède pourrait être pour eux une arme à deux tranchants. Il est convaincu que Christian et son Gouvernement n'ont réclamé une fois le secours de la Suède[2], en réclamant en même temps celui des co-signataires non allemands du traité de Londres, que pour ne pas s'exposer vis-à-vis du Danemark au reproche d'avoir rien négligé, mais qu'ils ne renouvelleront pas un appel à la Suède seule. Cependant le Ministre ne peut pas se dissimuler que la question change de terrain tous les jours par le fait de la conduite des Allemands. Ceux-ci avaient déclaré vouloir prendre le Sleswig en gage : ils ont déjà pénétré en Jutland. Ils menacent l'île de Fionie, qu'il leur suppose l'intention manifeste d'envahir. Si cette supposition, fondée sur le mouvement des armées combinées, se réalisait, le Comte Manderström convient que les Allemands seraient bien près de la Suède, et que le sentiment public, calme jusqu'ici, pourrait s'émouvoir.

Je lui ai demandé alors ce qu'il ferait, s'il avait plus de vingt mille hommes à envoyer directement en Fionie. Il me répondit qu'avant quinze jours, il ne serait pas possible d'avoir dix ou quinze mille hommes, car les troupes norvégiennes ne sont pas

[1] La réponse du comte Manderström au Danemark est exposée dans ses dépêches au baron d'Adelswärd et au comte Wachtmeister, du 12 février (cf. t. Ier, p. 327). Elle fut envoyée à Copenhague à la même date.

[2] Le 8 février.

du tout prêtes. Mais il persistait à affirmer que le Gouvernement danois ne reviendrait pas à la charge réclamer l'aide et l'appui armé des Royaumes-Unis.

Dans cette conversation, qui n'était qu'un échange d'idées, j'ai cru pouvoir presser un peu mes questions. En répliquant : « Quinze jours de préparatifs encore nécessaires, c'est long, cela peut être trop tard; mais enfin, si ce n'est pas trop tard et que le Danemark vous appelle, irez-vous? Voudriez-vous qu'il vous appelât? — Voilà une question qui demande réflexion, me dit le Comte Manderström. Je vous demanderais vingt-quatre heures pour réfléchir, que je suis sûr que vous ne trouveriez pas cela trop long. — Assurément, lui dis-je; mais, comme je ne vous demande pas de réponse, vous avez tout le temps de réfléchir. »

En résumé, Votre Excellence trouvera que la lettre de l'Empereur a fortement ému. Si on n'y voit pas des encouragements, on y trouve ample matière à méditation. Cependant, quoique les événements marchent vite, on semble vouloir les laisser marcher encore, afin de voir toute chose se dessiner de plus près.

P.-S. Le Baron de Wedel écrit de Pétersbourg que l'annonce du départ probable d'une escadre anglaise pour Copenhague et peut-être pour la Mer Baltique, venue de M. de Brunnow par le télégraphe, avait émotionné fort le Prince Gortchakoff.

Le Roi est légèrement indisposé depuis quelques jours.

---

264. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Autriche, 486, n° 19.)

Vienne, 24 février 1864.
(Cabinet, 26 février; Dir. pol., 27 février.)

Sur l'invitation du Comte de Rechberg, je me suis rendu hier dans la journée au Ministère des Affaires étrangères. Il était en conférence avec le Général de Manteuffel au moment de mon arrivée, et à peine étais-je entré dans son cabinet qu'il dut me quitter pour se rendre auprès de l'Empereur qui le faisait appeler. Il eut cependant le temps de résumer en peu de mots les explications qu'il était en mesure de me donner.

Le Général de Manteuffel, arrivé tout récemment du Sleswig[1], et envoyé aussitôt à Vienne par le Roi de Prusse, avait représenté l'entrée des troupes austro-prussiennes dans le Jutland comme [une] nécessité stratégique. Les Danois établis à Kolding et sur les frontières du Jutland menaçaient les positions des Alliés et paralysaient tous leurs mouvements contre les retranchements de Duppel; il était indispensable de les éloigner et d'assurer ainsi la liberté d'action et la sécurité des assiégeants. En conséquence, les Alliés ne pouvaient évacuer le territoire jutlandais que s'ils étaient garantis contre toute agression des Danois du côté de cette frontière.

M. de Bismarck devait avoir donné la même réponse au Baron de Talleyrand[2].

M. de Rechberg ajouta que, cédant aux demandes réitérées du Gouvernement britannique, l'Autriche et la Prusse consentaient à l'ouverture immédiate de négociations dans une Conférence des Puissances signataires du traité de Londres, qui se réunirait de suite sans suspension préalable des hostilités et à laquelle on inviterait la Diète à se faire représenter. Il eût désiré que je fusse en mesure de l'assurer de l'assentiment de mon Gouvernement; mais, ne pouvant rien faire de semblable, je me bornai à lui représenter que, jusqu'à ce jour, nous avions toujours considéré un armistice comme la condition nécessaire pour assurer le succès des négociations.

Lord Bloomfield, que je vis quelques instants après, n'avait encore reçu aucun avis de cette *demande réitérée* formulée par son Gouvernement, et à laquelle adhéraient les deux grandes Puissances allemandes. Ce ne fut que beaucoup plus tard, dans la soirée, qu'il en eut connaissance par un télégramme de Lord Russell[3], l'invitant à passer une note, à cet effet, au Gouvernement autrichien.

Au moment où le Général de Manteuffel sortait du cabinet du Comte de Rechberg, il s'arrêta pour me parler, et, après avoir échangé quelques mots sur nos anciennes relations, il me dit :

[1] Le 23 février.

[2] Cf. ci-dessus, p. 15, la dépêche du baron de Talleyrand, du 23 février.

[3] Cf. ci-dessus, p. 23, le télégramme du duc de Gramont, du 23.

« Il faut faire la part des nécessités et comprendre que la guerre est la guerre ; quand une fois un boulet est tiré, il faut qu'il arrive, on ne peut pas l'arrêter en chemin. J'espère que vous ne nous gênerez pas dans nos mouvements ; c'est le moyen de finir plus tôt. Du reste, nous ne nous plaignons pas de vous ; votre attitude est parfaite. »

Le Général de Manteuffel était arrivé avant-hier soir, et, quand je l'ai vu, il venait de passer deux grandes heures en conférence avec le Comte de Rechberg, après avoir été reçu par l'Empereur dans la matinée. Il doit repartir de suite.

---

265. Circulaire de Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Munich, Dresde, Carlsruhe, Stuttgart, Hanovre, Francfort, Cassel, Weimar, Hambourg, La Haye et Bruxelles [1]. (Minute. Mémoires et documents, France, Circulaires politiques, 1863-1869, t. 2126.)

Paris, 25 février 1864.

J'ai reçu jusqu'au n° inclusivement les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

Vous m'avez entretenu, à plusieurs reprises, du dissentiment qui s'est élevé entre les deux grandes Cours germaniques et les États secondaires au sujet de l'occupation d'Altona et d'autres villes holsteinoises par les troupes de l'Autriche et de la Prusse. Les deux Puissances y tendent à substituer à l'autorité de la Diète leur action particulière. Le caractère de l'exécution fédérale se trouve ainsi modifié, et c'est là un nouvel incident du conflit politique engagé dans de plus vastes proportions à Francfort. Les démêlés relatifs à l'attitude respective des Gouvernements confédérés ne sortent pas du domaine des affaires allemandes, et nous n'avons pas à nous immiscer dans ce débat.

[1] Pour La Haye et Bruxelles, la circulaire ne commence qu'au paragraphe débutant par : Le Ministre de Danemark m'a remis...

Nous en observons néanmoins les phases avec l'intérêt qui s'attache à tout ce qui regarde l'Allemagne et les prérogatives de la Diète germanique.

Nous remarquons également l'activité et le talent que déploie M. le Baron de Beust pour soutenir le point de vue que la Cour de Dresde s'efforce de faire prévaloir [1].

Le Ministre de Danemark m'a remis une note en date du 11 février, par laquelle le Gouvernement danois réclame l'assistance de la France, en invoquant la garantie qu'elle a accordée en 1720 à la Cour de Copenhague pour la possession du Sleswig. Nous avons jugé que le moment n'était pas venu d'examiner la valeur de cet acte après les assurances formelles qui ont été données par l'Autriche et la Prusse, lorsqu'elles ont fait entrer leurs troupes dans le Sleswig. Elles se sont alors très nettement expliquées sur leurs intentions avec les autres Gouvernements signataires du traité de Londres, et elles ont affirmé que leur but unique, en franchissant l'Eider, était d'avoir entre les mains un gage de l'exécution des obligations contractées par le Gouvernement danois en 1851 et 1852. Elles ont renouvelé, en les précisant, ces explications dans leur note identique du 31 janvier, qui a été rendue publique. Elles s'y reconnaissent comme toujours liées par les stipulations sur lesquelles repose l'intégrité de la Monarchie danoise. Nous devions donc penser que la volonté des Cabinets de Vienne et de Berlin est de ne contester, dans aucun cas, à la Couronne de Danemark la possession du Sleswig, et nous avons jugé, pour cette raison, que, dans l'état actuel des choses, nous n'avons pas à rechercher la portée du titre auquel le Gouvernement danois se réfère. J'ai adressé, en date du 23 février, au Ministre de l'Empereur à Copenhague une communication officielle qui est conçue dans ce sens.

Le Gouvernement de S. M. Britannique, auprès duquel la Cour de Danemark avait invoqué l'acte anglais de 1719, a fait parvenir à Copenhague une réponse semblable à la nôtre. Lord Russell s'est abstenu de discuter la question de droit comme inopportune, et, tout en se réservant d'examiner ultérieurement

[1] «Pour Dresde seulement.» (En note sur la minute en regard de ce paragraphe.)

les garanties du dernier siècle, il s'est borné, comme nous, à rappeler les déclarations de la Prusse et de l'Autriche sur le maintien du principe consacré par le traité de Londres.

---

266. DROUYN DE LHUYS AU BARON DE TALLEYRAND, AMBASSADEUR À BERLIN. (Télégr. Copie. Archives de l'Ambassade de Berlin.)

Paris, 25 février 1864.

Je reçois votre lettre particulière du 23[1]. Voyez venir M. de Bismarck, et tâchez de lui faire préciser ses ouvertures. N'insistez pas trop sur l'évacuation de Kolding; parlez-en comme par acquit de conscience.

---

267. DROUYN DE LHUYS AU DUC DE GRAMONT, AMBASSADEUR À VIENNE. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 486.)

Paris, 25 février 1864, 6h 1/2 soir.

N'ayant point encore reçu de l'Angleterre une proposition officielle[2], je n'ai pas eu de réponse à faire. Je laisse entendre que, si tout le monde accepte, nous ne refuserons pas.

---

268. DROUYN DE LHUYS AU DUC DE GRAMONT, AMBASSADEUR À VIENNE. (Minute. Autriche, 486, n° 18.)

Paris, 25 février 1864.

[Drouyn de Lhuys a fait connaître au Comte de Goltz son sentiment sur l'extension que la guerre tend à prendre en Danemark; il l'a exprimé aussi dans une dépêche adressée, le 24 fé-

(1) Cette lettre ne figure pas dans la correspondance.

(2) Cf. le télégramme du duc de Gramont du même jour (ci-après, p. 47).

vrier, au Baron de Talleyrand. La Cour de Vienne proteste, avec plus d'insistance que celle de Berlin, sur son désir de ne pas méconnaître le traité de Londres; mais la disproportion qui existe entre les efforts des deux Puissances allemandes et leur but avoué n'en est que plus grande. Les considérations présentées par Drouyn de Lhuys au Comte de Goltz s'appliquent donc à la conduite de l'Autriche aussi bien qu'à celle de la Prusse, et Drouyn de Lhuys laisse le Duc de Gramont juge de l'usage qu'il en pourra faire.]

---

269. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 246, n° 34.)

Copenhague, 25 février 1864.
(Cabinet, 2 mars; Dir. pol., 4 mars.)

[Le Gouvernement anglais a fait demander au Cabinet de Copenhague son acquiescement à une Conférence qui s'ouvrirait à Londres.]

M. Quaade avait laissé peu d'espoir au Ministre d'Angleterre sur l'adhésion du Gouvernement danois. M. l'Évêque Monrad l'a entièrement détruit[1].

Le Président du Conseil a rappelé le désir qu'il avait manifesté, dans un récent entretien, que l'Angleterre s'abstînt de toute nouvelle proposition devant la ferme résolution du Cabinet de n'accepter aucune négociation pendant la durée de l'énergique résistance qu'il a l'intention d'opposer à l'invasion austro-prussienne. Il est revenu sur les considérations qu'il avait déjà fait valoir pour motiver cette politique : attente d'une révolution en Allemagne, possibilité d'une guerre en Europe, espoir d'un secours étranger, conviction que la Prusse et l'Autriche ne veulent accepter que l'érection des Duchés en une nouvelle Norvège sous le sceptre du Roi de Danemark, solution que le Cabinet n'agréerait à aucun prix.

(1) Cf. l'extrait de la dépêche de sir Augustus Paget à lord Russell, Copenhague, 26 février 1864, publié dans les *Arch. diplom.*, 1864, t. II, p. 374-375.

M. Monrad a ajouté une nouvelle considération, fort grave dans sa bouche. «Le Roi, a-t-il dit, est suspect, injustement, mais malheureusement il est suspect à l'opinion nationale. On le soupçonne de traiter secrètement avec l'Allemagne, et on n'est pas éloigné de faire peser les mêmes soupçons sur le Cabinet. Accepter une Conférence pendant que notre armée est encore intacte malgré ses pertes, et alors que le pays réclame avec force la poursuite de la guerre, ce serait donner du crédit à la méfiance dont le Roi est l'objet, exposer la Couronne à des conséquences dont je ne pourrais encourir la responsabilité. Nous ne voudrions pas déplaire à l'Angleterre par un refus, mais, sous la pression d'une impérieuse nécessité, nous n'aurions pas d'autre choix. Réservez donc vos propositions pour un autre temps, nous en aurons peut-être besoin plus tard. En insistant aujourd'hui, loin de nous être utile, vous nous rendriez un bien mauvais service, en nous faisant aux yeux de l'Europe responsables de la continuation de la guerre.»

Ce matin, le Ministre d'Angleterre a revu M. Quaade, qui lui a tenu un langage analogue, en le priant instamment de ne pas réclamer une réponse officielle à sa note, réponse qui ne pourrait être qu'un refus.

Sir Augustus Paget a transmis à Londres par le télégraphe les observations et les perplexités du Gouvernement danois, après m'en avoir fait part d'une manière confidentielle.

M. Quaade, que j'ai vu peu après, ne m'a point parlé de cet incident, et je n'ai pas cru opportun de l'appeler sur ce terrain.

Les aveux du Président du Conseil, confirmés par M. Quaade, plus particulièrement l'homme du Roi, viennent à l'appui de mes précédentes appréciations. La méfiance que la nation nourrit sur les sentiments et les projets de son Souverain, en effet, est visible. Tout un passé se dresse entre Christian IX et le pays, et les commencements de ce règne n'ont fait qu'aggraver cette situation. Le Roi sent si bien ce divorce latent, qu'il n'ose rien faire, rien ordonner, s'abritant toujours, avec une résignation exagérée, malgré ses tendances opposées, derrière ses devoirs de Roi constitutionnel.

[La dépêche se termine par quelques indications relatives à l'attitude du Roi depuis que la guerre a commencé.]

270. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 246, nº 35.)

Copenhague, 25 février 1864.
(Cabinet, 2 mars; Dir. pol., 4 mars.)

[Se conformant aux conseils résumés dans la dépêche de Drouyn de Lhuys, nº 9 [1], le Cabinet danois ne réclamera pas de réponse à sa note du [2], sur la portée que le Gouvernement français attribue à la garantie donnée au Danemark par la France en 1720 pour le Sleswig. «M. Quaade, malgré sa discrétion, et à cause même de sa discrétion, m'a semblé s'être attendu à quelque chose de mieux, bien qu'il ne comptât pas sur notre assistance actuelle, lorsqu'il en formait la demande.»]

---

271. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, à Drouyn de Lhuys. (Original. Hesse-Darmstadt et Nassau, 28, nº 12.)

Darmstadt, 25 février 1864.
(Cabinet, 26 février; Dir. pol., 27 février.)

[A propos des Conférences de Wurtzbourg, le Comte d'Astorg note une opinion en cours en Allemagne, d'après laquelle le passage du Rhin par les armées françaises pourrait créer l'unité. Les Allemands se lèveraient en masse, essuieraient des défaites; mais l'élan national et démocratique imprimé aux populations amènerait le triomphe de l'unité.]

[1] Du 19 février (t. Ier, p. 334).

[2] En blanc dans le texte. Il s'agit de la note du 6 février. Cf. t. Ier, p. 268, le télégramme de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 7 février, et sa dépêche de même date, nº 21 (*ibid.*, p. 269).

272. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 486.)

Vienne, 25 février 1864, 11^h 55 matin.

Est-il vrai que nous avons adhéré à la proposition anglaise d'une Conférence sans armistice [1] ?

---

273. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Original. Prusse, 348, n° 31.)

Berlin, 26 février 1864.
(Cabinet, 28 février; Dir. pol., 1er mars.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire sous le n° 15 [2].

J'aurais peu de choses à vous mander aujourd'hui, si hier M. de Bismarck, dans un entretien qui avait pris un tour intime et confidentiel, ne m'avait donné lecture d'un rapport adressé au Roi par le Comte de Goltz. L'Ambassadeur y trace un tableau assez sombre des dispositions actuelles du Gouvernement de l'Empereur à l'égard de la Prusse, et il paraît que ce récit a produit chez le Roi un effet aussi pénible que sur son Ministre, auprès duquel j'ai cru devoir en atténuer les couleurs.

M. de Goltz commence par constater le retour des symptômes de refroidissement qu'il avait eu à signaler au mois de février de l'année dernière, et il établit une sorte de similitude entre le désaccord qui s'est produit en 1863, à propos de la Pologne, et les divergences qui menacent de s'élever en 1864, au sujet de la question des Duchés. L'attitude subitement hostile de toute la presse française lui fait supposer que les journaux obéissent en ce moment à une consigne générale en attaquant la conduite

[1] Cf. la réponse de Drouyn de Lhuys, ci-dessus, p. 43.

[2] Dépêche du 24 février (ci-dessus, p. 25).

de la Prusse, chacun au point de vue de l'opinion qu'il représente. D'un autre côté, les avis que lui ont fait parvenir des notabilités politiques et financières lui donnaient lieu, depuis quelque temps, de prévoir une modification dans notre manière d'apprécier les actes des deux grandes Puissances allemandes. Il avait remarqué de plus l'extrême réserve de l'Empereur et de l'Impératrice vis-à-vis de lui, le soin que prenaient Leurs Majestés de ne pas entrer en conversation, et les témoignages de bienveillance particulière qu'elles réservaient à l'Ambassadeur d'Autriche. Tout indiquait une profonde altération dans les relations, et un récent entretien avec Votre Excellence lui aurait ôté ses illusions, s'il avait pu en conserver encore. L'Ambassadeur fait alors le récit détaillé de la conversation que Votre Excellence veut bien me rapporter dans sa dépêche du 24 de ce mois. J'ai pu ainsi constater l'exactitude de l'exposé de M. de Goltz, et le soin qu'il prenait de faire ressortir la franchise avec laquelle vous lui aviez déclaré, Monsieur le Ministre, que la situation était changée.

Après avoir fini la lecture de cette pièce, rédigée d'ailleurs avec talent et lucidité, M. de Bismarck me dit qu'il savait M. de Goltz fort impressionnable, et qu'il n'était pas disposé à attacher une aussi grande importance que lui aux indices et aux faits qu'il signalait. Cependant quelques-uns d'entre eux ne pouvaient manquer de le frapper vivement.

J'ai répondu au Ministre qu'il devait savoir par expérience combien les représentants des grandes Puissances à Paris avaient à défendre leur jugement contre l'entraînement d'informations puisées souvent à des sources hostiles ou offertes par des gens intéressés à induire en erreur. Le langage des journaux reflétait, il est vrai, l'impression publique à la vue d'une guerre aussi disproportionnée que celle qui se poursuivait dans les Duchés. Mes renseignements, mes lettres particulières me permettaient d'affirmer qu'ils n'avaient pas eu besoin d'être stimulés par le Gouvernement pour se faire en cela les interprètes sincères du sentiment général. L'Empereur, avec sa sagacité habituelle, avait prévu, dans sa lettre au Prince d'Augustenbourg, ce virement d'opinion favorable au Danemark. « Et vous savez, ai-je ajouté, à quel point Sa Majesté s'applique à mettre sa conduite et celle de son Gouvernement d'accord avec le sentiment public. »

« — Il est vrai, m'a dit M. de Bismarck; mais convenez qu'il y a difficulté pour une Puissance étrangère à se rattacher intimement à la politique de la France, toujours basée sur le sentiment qui règne chez elle.

« — Basée, lui ai-je répondu, non; mais certainement influencée par l'opinion.

« — Enfin, a repris le Ministre, M. Drouyn de Lhuys est convenu que la situation avait changé.

« — Je dois constater, ai-je dit à mon tour, que M. de Goltz vous a parfaitement rendu compte des paroles de M. Drouyn de Lhuys. Le langage fort net que notre Ministre a tenu à l'Ambassadeur prouve évidemment le désir de vous arrêter sur une voie dangereuse et compromettante pour nos bons rapports; mais mes impressions personnelles diffèrent de celles du Comte de Goltz dans l'appréciation qu'il vous a transmise de la situation générale. Ma correspondance ne porte pas trace de l'altération de sentiments dont il vous entretient; nos rapports confidentiels sont au contraire vus à Paris de bon œil, et je suis plutôt encouragé à les poursuivre qu'invité à les laisser tomber.

« — Si de vains bruits ou de fausses apparences ont trompé M. de Goltz, a répliqué M. de Bismarck, il n'encourt pas moins une grave responsabilité en s'en faisant l'écho; car vous m'avouerez qu'un rapport tel que celui que je viens de vous lire est bien fait pour impressionner un Gouvernement. Quelques jours avant d'envoyer à Vienne M. de Manteuffel pour traiter de la campagne en Jutland et de nos différends avec la Confédération, le Roi m'a demandé : « Où en sont nos rapports avec la France? » Je lui ai répondu : « Très bons, Sire, pour le présent, et j'espère aussi « pour l'avenir. » Je vous avoue qu'après avoir reçu les informations de notre Ambassadeur, j'ai cru m'être un peu aventuré, et que j'ai modifié les instructions du Général de Manteuffel. Car, du moment où vous nous faites, a-t-il dit en riant, *faccia feroce*, il faut bien nous montrer de bonne composition avec l'Autriche. »

Je viens de revoir le Président du Conseil; mais notre conversation n'a roulé que sur le même sujet, et je ne crois avoir rien à ajouter à ce que j'ai l'honneur de mander plus haut à Votre Excellence. Il me reste acquis cependant qu'à cette heure l'Au-

IMPRIMERIE NATIONALE.

triche est plus que jamais l'arbitre des déterminations à prendre tant vis-à-vis du Danemark que de la Confédération.

La Cour de Prusse a consenti, comme le sait Votre Excellence, à entrer en Conférences sur les affaires dano-allemandes. Je doute qu'au fond on s'attende à les voir aboutir; du moins, M. de Bismarck me disait hier, en me parlant de la situation et des éventualités qu'elle faisait prévoir : « Nous n'en sommes encore qu'au prologue. »

[La dépêche se termine par quelques renseignements d'ordre militaire.]

---

274. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. « Par une occasion. » Original. Danemark, 246, n° 36.)

Copenhague, 26 février 1864.
(Cabinet, 2 mars; Dir. pol., 4 mars.)

[Dotézac reproduit des renseignements confidentiels fournis par le Ministère de la Guerre danois sur les opérations.]

P.-S. — M. le Comte Hamilton vient d'arriver de Stockholm, rapportant ses lettres de rappel [1]. Représentant d'une politique d'assistance, il n'a pas cru pouvoir continuer de résider à Copenhague, devant l'attitude toujours expectante de son Gouvernement, et il a offert sa démission, qui a été acceptée avec regret.

---

275. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 728, n° 36.)

Londres, 26 février 1864.
(Cabinet, 27 février; Dir. pol., 29 février.)

Les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, le 23 de ce mois, sous les n°s 32, 33 et 34, me sont exactement parvenues. Je vous remercie tout particulièrement des indications

[1] Cf. t. Ier, p. 298, et ci-dessus, p. 7.

que vous avez bien voulu me donner au sujet de la manière dont le Gouvernement de l'Empereur envisage le conflit dano-allemand et de l'attitude qu'il croit devoir garder. Je n'ai jamais négligé, pour ma part, de constater, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, les différences notables qui me paraissaient exister dans la position et les obligations respectives de la France et de l'Angleterre par rapport aux complications dont le Nord de l'Europe est en ce moment le théâtre. Hier encore, j'ai cru devoir revenir légèrement sur ce point avec le Principal Secrétaire d'État, en constatant d'ailleurs, ainsi que Votre Excellence l'avait fait vis-à-vis de Lord Cowley, qu'à moins de conjonctures que l'on ne saurait prévoir, la France adopterait pour base des arrangements définitifs le principe de l'intégrité de la Monarchie danoise, et que son concours diplomatique demeurait assuré sous ce rapport à l'Angleterre, au cas même où cette Puissance s'engagerait seule dans la lutte. J'aurai soin de continuer à me placer, dans mes entretiens avec le Principal Secrétaire d'État, dans l'ordre d'idées que Votre Excellence me fait l'honneur de m'indiquer dans le n° 32 de sa correspondance, sans m'écarter naturellement, sur les autres points, de la réserve que j'ai observée jusqu'ici et qu'elle a bien voulu approuver.

L'accueil favorable qu'aurait rencontré, auprès des Cabinets de Vienne et de Berlin, la proposition de l'Angleterre de réunir une Conférence, nonobstant la continuation de la guerre, paraît avoir décidé l'Angleterre à ne pas se départir de l'attitude pacifique dont elle se montrait disposée, il y a peu de jours, à s'écarter. Lord Russell m'a annoncé hier que le Gouvernement de la Reine ajournait la mise à exécution des résolutions qu'il avait cru devoir adopter en principe, et qu'il comptait, quant à présent, rester ainsi que nous sur le terrain des négociations diplomatiques. La réponse officielle de l'Autriche à la proposition de Conférence ne laissait rien à désirer. Celle de la Prusse n'avait pas encore été donnée, il est vrai, dans une forme officielle, mais on ne devait pas raisonnablement supposer que la Prusse mettrait à son adhésion des conditions qui la rendraient nulle[1]. Quant au Danemark, m'a dit le Principal Secrétaire d'État, en

[1] Cf. ci-dessus, p. 23, le télégramme du duc de Gramont, du 23 février.

présence de l'intention manifeste de la France, de l'Angleterre et de la Russie de ne pas lui venir matériellement en aide, ce qu'il avait de mieux à faire, à coup sûr, c'était de ne pas continuer une lutte aussi disproportionnée, dans laquelle il ne manquerait pas de succomber. Telle est, pour le moment, Monsieur le Ministre, la façon dont Lord Russell envisage la situation. Je dis pour le moment, car ici plus que partout ailleurs, à ce qu'il me semble, ce qui est vrai aujourd'hui peut très bien ne plus l'être demain. Malgré la quiétude d'esprit complète avec laquelle Lord Russell et Lord Palmerston apprécient les éventualités qui pourraient se produire en dehors de leurs prévisions, j'ai peine à croire, je l'avoue, que l'opinion publique et le Parlement, qui manifeste, depuis quelques jours, des sentiments assez favorables à la cause danoise, permettent au Gouvernement d'abandonner complètement le Danemark à lui-même, le jour où son existence serait sérieusement menacée, uniquement parce qu'il ne se serait pas montré disposé à prendre part à une Conférence dont la réunion, aussi bien que les résultats, ne sont rien moins que problématiques.

Lord Russell a l'intention d'adresser à la Confédération germanique l'invitation de se faire représenter dans la Conférence; mais une démarche dans ce sens ne sera tentée à Francfort que lorsqu'on sera parfaitement fixé sur les intentions des parties belligérantes. De plus, la présence dans la Conférence d'un mandataire spécial de la Diète n'est pas jugée par Lord Russell, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire et pour les raisons que j'ai indiquées dans mon précédent rapport, comme indispensable[1].

Le Principal Secrétaire d'État ne paraît plus s'émouvoir beaucoup de la prolongation du séjour des troupes alliées dans le Jutland. On pourrait presque dire qu'il en a pris son parti, s'il n'y avait pas toujours à compter avec la mobilité naturelle de son esprit, et aussi avec les exigences parlementaires, qui pourraient, d'un moment à l'autre, l'amener à changer d'attitude et de lan-

[1] Note marginale de la main de Drouyn de Lhuys : «Rappeler qu'elle nous semble nécessaire.» — Cf. ci-dessus, p. 33, la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 24 février.

gage. Au fond, les seules explications que Lord Russell ait obtenues jusqu'ici de Vienne et de Berlin, relativement à l'envahissement du Jutland, consistent dans la promesse, que la Prusse et l'Autriche auraient faite, que les troupes alliées ne s'avanceraient pas au delà de Kolding, si le Gouvernement danois, de son côté, renonçait à maintenir l'embargo sur les bâtiments allemands[1]. Quelles que soient les espérances qu'ait pu faire naître dans l'opinion publique la nouvelle de la réunion prochaine d'une Conférence, nouvelle qu'on a répandue avec un empressement qui n'était évidemment pas tout à fait désintéressé, j'ai peine à admettre, je le répète, que l'ensemble de la situation, lorsqu'il sera l'objet d'une discussion sérieuse dans le Parlement, soit considéré comme satisfaisant. Le Gouvernement, au surplus, cherche à éloigner autant que possible cette discussion. Le premier volume de la correspondance diplomatique relative aux affaires danoises a dû paraître hier[2]; les pièces les plus récentes qu'il renferme remontent, m'assure-t-on, au mois de septembre, c'est-à-dire à l'époque où, si je ne me trompe, le Gouvernement anglais s'efforçait de dissuader la Diète de procéder à l'exécution fédérale en Holstein, exécution qu'il a, depuis lors, appréciée avec plus d'indulgence. Les dépêches postérieures au mois de septembre ne seront publiées que dans quelques jours. Le retard apporté par le Gouvernement à placer d'une manière complète sous les yeux du Parlement les documents dont la publication est, depuis longtemps déjà, réclamée avec instance, donnerait lieu de supposer qu'il redoute un peu lui-même le jugement de l'opinion publique. En tout cas, les subterfuges auxquels il a recours pour éloigner le moment où il devra exposer sa conduite passée et s'expliquer nettement sur la situation autorisent des commentaires qui sont loin de lui être favorables.

P.-S. — J'espère être en mesure de répondre prochainement aux dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, hier, sous les n°s 36, 37 et 38, et qui me parviennent en ce moment[3].

[1] Cf. ci-dessus, p. 33.

[2] Cf. ci-dessus, p. 34, note 2.

[3] Les dépêches n°s 36 et 37 se rapportent aux affaires d'Orient. La dépêche n° 38 accompagne les copies de la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn

J'apprends, en même temps, que le Ministre d'Angleterre à Copenhague vient d'informer par le télégraphe Lord Russell que le Gouvernement danois sera heureux de prendre part *plus tard* à une Conférence, mais que, dans le moment actuel, il considère comme impossible pour lui d'accueillir la proposition de l'Angleterre [1]. La réponse *officielle* de la Prusse à la même proposition n'est pas encore parvenue, à l'heure où j'écris, au Foreign Office.

---

276. Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Francfort, Munich, Dresde, Stuttgart, Carlsruhe, Hanovre, Darmstadt, Weimar, Hambourg, Cassel, Bruxelles, La Haye, Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg et Londres. (Minute. Mémoires et documents, France, Circulaires politiques, 1863-1869, t. 2126 [2].)

Paris, 27 février 1864.

Vous avez certainement appris que le Gouvernement anglais vient de faire à Vienne et à Berlin la proposition d'une Conférence qui se réunirait immédiatement pour délibérer sur les arrangements propres à ramener la paix entre les deux grandes Puissances allemandes et le Danemark. Des ouvertures semblables ont été portées à Copenhague. Dans l'opinion du Cabinet britannique, la Conférence pourrait siéger sans que les hostilités fussent suspendues. Si les belligérants adhéraient à cette proposition, le Gouvernement de la Reine inviterait la France, la Russie et la Suède, ainsi que la Confédération germanique, à nommer immédiatement des plénipotentiaires.

Nous avons des raisons de penser que les Cabinets de Vienne

de Lhuys, du 20 février, et de la dépêche de Drouyn de Lhuys au baron de Talleyrand, du 24.

[1] Cf. la dépêche de sir A. Paget à lord Russell, du 26 février 1864, dans les *Arch. diplom.*, 1864, t. II, p. 374-375.

[2] Publiée en partie, sous la date du 28 février, dans les *Documents diplomatiques, Affaire des Duchés de l'Elbe*, p. 10 et 11.

et de Berlin sont disposés à donner leur assentiment à l'idée de cette délibération. Nous croyons savoir, en outre, que la Cour d'Autriche continue à considérer le traité de 1852 comme devant servir de base aux nouveaux arrangements. Le principe de l'intégrité de la Monarchie danoise a été affirmé dans les déclarations identiques des deux Cours allemandes en date du 31 janvier, et, d'après les assurances formelles du Cabinet autrichien, ce principe demeure placé sous la sauvegarde de l'Europe. Les hostilités n'ont point invalidé des stipulations qui lient l'Autriche et la Prusse non seulement avec le Danemark, mais avec plusieurs autres Puissances. L'Autriche ne revendique sa liberté d'action qu'en ce qui regarde la transaction intervenue en 1851-1852 entre l'Allemagne et le Danemark, relativement à la position des Duchés dans la Monarchie et aux rapports qui existaient jadis entre le Holstein et le Sleswig. Nous n'avons pas sujet de supposer que la manière de voir du Cabinet prussien soit différente. Mais il reste à connaître l'accueil que le Gouvernement danois et la Confédération germanique feront à la proposition de l'Angleterre. Le Danemark semblerait, selon ce que l'on peut préjuger de ses dispositions, vouloir réclamer préalablement à toute négociation l'établissement d'une trêve, et il est à craindre que ce pays ne voie, dans le refus d'un armistice, l'intention, de la part des Puissances allemandes, de poursuivre la destruction de son armée pour aggraver les conditions de la paix. D'un côté, la Confédération germanique s'est placée à un point de vue qui diffère de celui de l'Autriche et de la Prusse. La Diète n'a pas concouru au traité de Londres, et n'en reconnaît pas la validité. Elle est, en ce moment même, saisie d'un rapport de ses Comités qui formule des conclusions contraires à l'intégrité de la Monarchie danoise[1]. Il est donc difficile aujourd'hui de prévoir si la proposition du Gouvernement anglais sera agréée à Copenhague et à Francfort.

Quant à nous, Monsieur, nous n'avons pas été jusqu'ici dans le cas de nous prononcer. Le Cabinet anglais ne s'adressera aux Puissances neutres appelées à faire partie de la Conférence qu'après avoir obtenu l'acquiescement des belligérants. Nous

[1] Allusion au rapport de M. de Pfordten. Cf. ci-dessus, p. 3, note 2.)

n'avons donc pas eu à nous associer à ses démarches, comme le bruit en a couru; mais nous avons vu avec regret éclater cette guerre, et, fidèles aux principes qui nous dirigent, nous serons heureux de seconder tous les efforts qui pourront être faits pour en hâter le terme. Si les adhésions que recherche le Gouvernement de S. M. Britannique lui permettent de nous saisir de la proposition qui nous est annoncée, l'on nous trouvera prêts à participer à toute tentative sérieuse de pacification.

P.-S. — Paris, 29 février. — Depuis que cette dépêche est écrite, le Gouvernement danois a fait savoir au Cabinet de Londres(1) qu'en raison des conditions dans lesquelles la proposition d'une Conférence lui est présentée, il se voit obligé, pour le moment, de différer sa réponse.

---

277. Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Londres, Berlin et Vienne. (Minute. Angleterre, 728, n° 39.)

Paris, 27 février 1864.

M. l'Ambassadeur d'Autriche m'a entretenu confidentiellement d'une dépêche, en date du 21 février, qu'il a reçue de M. le Comte de Rechberg à l'occasion de la réponse que nous avons faite à la demande du Gouvernement danois concernant l'acte de garantie de 1720(2).

Le Cabinet de Vienne se félicite de la confiance témoignée par nous dans ses intentions modérées. Il renouvelle en même temps les assurances qu'il a transmises aux Puissances signataires du traité de Londres, et il ajoute que leur concours lui paraît toujours indispensable pour amener la solution définitive du conflit.

M. le Prince de Metternich m'a donné connaissance, également à titre confidentiel, d'une dépêche adressée le 18 février par

(1) Cf. ci-dessus, p. 44, la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 25 février, et la note.

(2) Cf. t. Ier, p. 334, la dépêche de Drouyn de Lhuys à Dotézac, du 19 février.

M. de Rechberg au Comte Apponyi. M. le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche s'y plaint du langage dans lequel Lord Palmerston qualifie devant le Parlement l'invasion du Sleswig, bien que le Gouvernement anglais ait préalablement admis dans ses communications écrites et verbales que le Danemark avait violé ses engagements à l'égard de l'Allemagne. M. de Rechberg établit, en outre, une distinction essentielle entre le principe de l'intégrité de la Monarchie danoise, consacré par le traité de Londres comme nécessaire à l'équilibre européen, et les obligations contractées par le Danemark et les deux grandes Puissances allemandes dans la correspondance diplomatique de 1851-1852. Le Gouvernement autrichien se déclare toujours lié par l'acte de Londres, et se réfère à cet égard à la note identique du 31 janvier dernier. Mais il en est autrement des engagements de 1851-1852. M. le Comte de Rechberg n'hésite pas à reconnaître qu'à cette époque les Cabinets de Berlin et de Vienne, en échange de la promesse donnée par le Danemark de ne point incorporer le Sleswig au Royaume proprement dit, avaient renoncé au maintien du lien qui existait précédemment entre les deux Duchés. Mais il pense que la guerre a dégagé les deux Puissances de l'obligation prise sur ce point spécial, et qu'elles seront autorisées à poser à cet égard des conditions nouvelles à la Cour de Danemark. Ces renseignements m'ont paru de nature à vous intéresser, et je vous les transmets pour votre information personnelle.

---

278. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, à Drouyn de Lhuys. (Original. Hesse-Darmstadt et Nassau, 28, n° 13.)

Darmstadt, 29 février 1864.
(Cabinet, 1er mars; Dir. pol., 2 mars.)

[Le Baron de Dalwigk critique vivement l'attitude de l'Angleterre, qui, après avoir refusé le Congrès, parle maintenant «de conférences restreintes, malgré leur peu de chances de succès».]

---

279. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 728.)

Londres, 29 février 1864, 5h 40 soir.
(Reçu à 8h 1/2 soir.)

Lord Russell demande si vous avez des objections à ce que la dépêche du 18 janvier, portant le n° 11, dont vous m'avez autorisé à lui laisser copie, soit déposée devant le Parlement.

Rien de nouveau relativement à la Conférence. La Prusse n'a pas encore répondu officiellement.

MARS 1864.

23 février-5 mars. Mission du Général de Manteuffel à Vienne; signature d'une convention militaire austro-prussienne relative à l'invasion du Jutland.

7 mars. Déclarations identiques de la Prusse et de l'Autriche aux Puissances signataires du traité de Londres, pour porter à leur connaissance la convention militaire qu'elles viennent de signer.

8-15 mars. Occupation du Jutland jusqu'au Lymfjord par les Alliés (engagements de Sonderbygaard et de Veile le 8; occupation de Horsens le 10, de Skanderborg le 12, d'Aarhuus le 13). Les Danois se retirent dans l'île de Mors.

10 mars.. Mort du Roi de Bavière Maximilien II. Avènement de Louis II.

12 mars.. Séance de la Diète germanique. La Bavière propose de reconnaître le Prince d'Augustenbourg comme Duc légitime de Holstein. Après une intervention de la Prusse et de l'Autriche, la discussion de la motion bavaroise est remise à une date indéterminée.

15 mars.. Commencement du bombardement des forts de Duppel. Bombardement de Sonderbourg. Blocus des ports de Cammin, de Swinemunde, de Wolgast, de Greifswald et de Stralsund par les vaisseaux danois.

20 mars.. Bombardement de la forteresse de Frédéricia.

21 mars.. Nouvelle proposition anglaise pour la réunion d'une Conférence sur les affaires danoises.

26 mars.. Note du Ministre d'Angleterre à Francfort invitant la Confédération germanique à participer à la Conférence.

---

280. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 728.)

Paris, 1er mars 1864, midi 1/4.

Pas d'objection au dépôt de ma dépêche du 18 janvier, n° 11 [1].

[1] Cf. le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 29 février (ci-dessus, p. 58).

281. Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Vienne, Berlin et Saint-Pétersbourg. (Minute. Autriche, 486, n° 21.)

Paris, 1er mars 1864.

Le Ministre de Danemark m'avait remis une note en date du 11 février, par laquelle le Gouvernement danois réclamait l'assistance de la France, en invoquant la garantie qu'elle a accordée en 1720 (1) à la Cour de Copenhague, pour la possession du Sleswig. Nous avons jugé que le moment n'était pas venu d'examiner la valeur de cet acte, après les assurances qui ont été données par l'Autriche et la Prusse, lorsqu'elles ont fait entrer leurs troupes dans le Sleswig. Elles se sont alors très nettement expliquées sur leurs intentions avec les autres Puissances signataires du traité de Londres, et elles ont affirmé que leur but unique, en franchissant l'Eider, était d'avoir entre les mains un gage de l'exécution des obligations contractées par le Gouvernement danois en 1851 et 1852 (2). Elles ont renouvelé, en les précisant, ces explications dans leur note identique du 31 janvier (3).

Dans cet état de choses, nous avons pensé que nous n'avions pas à rechercher la portée du titre auquel le Gouvernement danois se réfère. J'ai adressé, en date du 23 février, au Ministre de l'Empereur à Copenhague une communication officielle qui est conçue dans ce sens.

Le Gouvernement de S. M. Britannique, auprès duquel la Cour de Danemark avait invoqué l'acte anglais de 1719 (4), a fait parvenir à Copenhague une réponse semblable à la nôtre. Lord Russell s'est abstenu de discuter la question de droit comme inopportune, et, tout en se réservant d'examiner ultérieurement les garanties du dernier siècle, il s'est borné, comme nous, à rappeler les déclarations de la Prusse et de l'Autriche sur le maintien du principe consacré par le traité de Londres.

(1) Cf. t. Ier, p. 268, note 1.
(2) Cf. t. Ier, p. 31, note 2.
(3) Cf. t. Ier, p. 255, note 1.
(4) Cf. t. Ier, p. 268, note 1.

Depuis lors, j'ai envoyé aux Agents diplomatiques de Sa Majesté une circulaire[1] relative à la proposition faite par le Gouvernement anglais en vue de la réunion d'une Conférence pour le règlement des affaires de Danemark. Je crois bon de vous donner connaissance de cette dépêche, et j'ai l'honneur de vous en transmettre ci-joint la copie.

---

282. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 246, n° 39.)

Copenhague, 1er mars 1864.
(Cabinet, 6 mars; Dir. pol., 7 mars.)

[L'Évêque Monrad lui ayant demandé «si le Gouvernement de l'Empereur trouvait expédient que le Danemark fît une distinction, quant à la capture des navires allemands, entre le pavillon des États belligérants et celui de la Prusse et de l'Autriche», Dotézac a répondu qu'il n'avait pas d'instructions à cet égard, mais qu'à son avis personnel le Danemark devait, eu égard à la quasi-neutralité de la Confédération, s'abstenir de saisir les navires portant son pavillon[2].]

---

283. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 246, n° 40.)

Copenhague, 1er mars 1864.
(Cabinet, 6 mars; Dir. pol., 7 mars.)

[Dotézac accuse réception à Drouyn de Lhuys de sa dépêche du 23, n° 10. Il en a donné lecture à Quaade. Tout en regret-

(1) Circulaire du 27 février (ci-dessus, p. 54).

(2) En tête de la dépêche, note de la main de Drouyn de Lhuys : «Approuver le langage de M. Dotézac au sujet des navires, mais l'inviter à laisser à ses paroles le caractère d'un avis tout personnel.» — Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys à Dotézac, du 12 mars (ci-après, p. 117), et ci-dessus, p. 2, note 2.

tant que le Gouvernement français n'ait pu, en ce qui concerne la garantie de la possession du Sleswig, faire une déclaration, Quaade comprend le «motif amical» qui dicte sa réserve. Il voit d'ailleurs «un heureux résultat dans les assurances données par la Prusse et l'Autriche aux Puissances signataires du traité de Londres que leur intention n'est pas de contester au Roi son Duché de Sleswig».]

---

284. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 246, n° 41.)

Copenhague, 1er mars 1864.
(Cabinet, 6 mars; Dir. pol., 7 mars.

[Dotézac accuse réception à Drouyn de Lhuys de ses dépêches nos 11 à 13 (1) et de la copie de la dépêche du 15 février (2). En ce qui concerne l'admission d'un Plénipotentiaire de la Confédération à la Conférence, Quaade semble craindre que le consentement de la Diète ne fasse défaut. Ce n'est pas par Londres, mais par Pétersbourg, que la proposition de Conférence a été communiquée au Gouvernement danois. «C'est la Russie qui est intervenue à Stockholm pour engager ce Cabinet à user de son influence à Copenhague afin de déterminer le Gouvernement danois à accepter. Le Comte Manderström a refusé, en se fondant sur ce qu'il n'avait encore aucune invitation du Cabinet de Londres.» Le Cabinet danois n'est d'ailleurs pas disposé, au moins pour le moment, à accepter la Conférence. Il écarterait également, si elle lui était faite, la proposition d'un armistice.]

(1) Les dépêches nos 12 et 13 sont du 23 février (cf. ci-dessus, p. 7 et 8). Dans la dépêche n° 11, de même date, Drouyn de Lhuys informe Dotézac de l'avis du Gouvernement anglais au sujet de la demande danoise de garantie.

(2) Aux ambassadeurs à Berlin, Londres, Vienne et au chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg (t. Ier, p. 306).

---

285. Le Comte de Salignac-Fénelon, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Original. Confédération germanique, 839, n° 612.)

Francfort, 1er mars 1864.
(Cabinet, 3 mars; Dir. pol., 5 mars.)

[La Diète serait, semble-t-il, disposée à participer à une Conférence sur la question des Duchés, mais seulement si la Conférence ne se réservait que le côté européen du différend, en abandonnant à la Diète la question particulière du Holstein. D'ailleurs, aucune invitation ne lui est encore parvenue.

Le Comte de Salignac-Fénelon appelle l'attention sur les difficultés matérielles d'une triple représentation de l'Allemagne.

On parle à Francfort du rappel de M. de Sydow, le Ministre de Prusse, qui serait favorable au Duc d'Augustenbourg, et de son remplacement par M. de Savigny.]

---

286. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 728. n° 41.)

Londres, 1er mars 1864.
(Cabinet, 2 mars; Dir. pol., 4 mars.)

Le Cabinet de Berlin n'a pas encore répondu officiellement à la proposition de Conférence qui lui a été adressée par le Gouvernement anglais[1]. M. l'Ambassadeur de Prusse est depuis plusieurs jours déjà en possession de la réponse de M. de Bismarck, mais il s'est abstenu de la communiquer au Principal Secrétaire d'État. M. le Comte de Bernstorff a essayé d'expliquer ce retard en prétendant qu'il avait ordre de sa Cour de concerter sa démarche avec celle que devait faire en même temps que lui l'Ambassadeur d'Autriche, mais le Comte Apponyi n'aurait reçu de son côté, assure-t-on, aucune instruction de ce genre. De

[1] Le 23 février.

plus, le Comte de Rechberg a déjà notifié par une lettre adressée à Lord Bloomfield l'adhésion de la Cour de Vienne à la proposition anglaise; ce sont donc vraisemblablement des considérations d'une autre nature qui ont engagé le Gouvernement prussien à ajourner la communication de sa réponse. On se perd à cet égard en conjectures. Les uns voient dans les hésitations de la Prusse une preuve nouvelle des divergences profondes qui existent, dès à présent, dans la manière de voir des Cabinets de Vienne et de Berlin. Les autres supposent tout simplement que M. de Bismarck, informé de l'intention manifestée par le Gouvernement danois de ne pas adhérer quant à présent à la proposition de l'Angleterre, est bien aise de ne pas témoigner lui-même un empressement inutile et dont l'opinion publique en Allemagne ne manquerait pas de lui savoir mauvais gré. Il paraît d'ailleurs que, pour faciliter l'adhésion des parties belligérantes au projet de Conférence, Lord Russell, sur le conseil de la Russie, se serait abstenu d'indiquer d'avance la base des délibérations[1]. Aussi est-il plus que probable que, dans l'hypothèse, qui ne s'est pas réalisée jusqu'à ce moment, où toutes les Puissances donneraient en principe leur consentement à la réunion d'une Conférence, on ne parviendrait pas à s'entendre sur l'objet même de la discussion. L'Autriche continue, il est vrai, à tenir ici un langage qui concorde parfaitement avec les explications confidentielles qui vous ont été données par M. le Prince de Metternich, et dont Votre Excellence a bien voulu me faire part dans la dépêche du 27 février portant le n° 39. La Cour de Vienne, tout en constatant l'insuffisance des engagements de 1851 et de 1852, se considère comme étant toujours liée par le traité de 1852; mais la Prusse est bien loin d'être aussi explicite sur ce dernier point. Le Comte de Bernstorff, que j'interrogeais à ce sujet, il y a peu de jours, dans une conversation d'un caractère purement intime, me disait : «On nous a demandé de donner notre acquiescement à l'idée d'une Conférence sans nous indiquer d'avance quelle serait la base des délibérations. Nous avons pu accepter en principe une

[1] Dans la dépêche adressée à Berlin, Copenhague et Vienne le 23 février, lord Russell parlait simplement d'une conférence «dont les délibérations auraient pour objet le rétablissement de la paix dans le Nord de l'Europe». (Cf. *Arch. diplom.*, 1864, t. II, p. 371.)

pareille proposition; mais, si on en tirait cette conséquence que nous admettons également le traité de Londres comme base nécessaire des arrangements à intervenir, je n'hésiterais pas, bien que je n'aie aucune instruction à cet égard, à déclarer sous ma propre responsabilité qu'on se trompe étrangement.»

Le langage de M. l'Ambassadeur de Prusse, en ce qui concerne les projets de son Gouvernement par rapport au Jutland, n'est guère plus satisfaisant. Lord Russell lui ayant demandé hier si l'on pouvait espérer que les troupes alliées ne s'avanceraient pas au delà de Kolding, le Comte de Bernstorff aurait d'abord répondu qu'il ne doutait pas que l'armée prussienne ne s'en tînt à l'occupation de cette place; mais, une fois rentré chez lui, il se serait, paraît-il, empressé d'écrire à Lord Russell, de qui je tiens ce détail, qu'il n'était pas autorisé à lui donner aucune assurance relativement au Jutland, et qu'il le priait de vouloir bien considérer comme l'expression d'une opinion absolument personnelle tout ce qu'il avait pu lui dire à ce sujet. Tout cela n'est pas fait naturellement pour inspirer grande confiance dans les intentions de la Prusse, et j'ajouterai que les soupçons dont cette Puissance est l'objet sont aussi vifs que jamais. C'est évidemment du côté de Vienne que se tournent principalement les espérances de Lord Russell. C'est sur l'Autriche, dont il n'a jamais suspecté le bon vouloir, qu'il paraît compter encore pour amener le Cabinet de Berlin à des dispositions plus conciliantes. Dans son opinion, la Cour de Vienne serait de plus en plus désireuse, en présence surtout de l'agitation qui se manifeste dans la Galicie et des complications qui pourraient d'un moment à l'autre menacer ses intérêts sur d'autres points, d'amener entre les différentes parties engagées dans le conflit actuel une transaction. Il semblerait du reste, Monsieur le Ministre, que les efforts conciliants de l'Autriche ne s'exerceraient pas seulement à Berlin. Son influence se serait fait également sentir, dit-on, auprès des États secondaires de l'Allemagne, dont les dispositions, notamment en ce qui concerne la Conférence projetée, seraient devenues moins hostiles[1]. J'ai pu constater, pour ma part, que le langage de quelques-uns des Re-

[1] Cf. la dépêche du comte de Salignac-Fénelon à Drouyn de Lhuys, du 1er mars (ci-dessus, p. 63).

IMPRIMERIE NATIONALE.

présentants de l'Allemagne s'était, en effet, légèrement modifié sous ce rapport depuis quelques jours. Ils ne semblent plus repousser d'une manière aussi absolue l'idée d'une Conférence, sous la forme très vague, il est vrai, dans laquelle elle leur est présentée. En revanche, ils regrettent généralement que Londres soit désigné comme le lieu de cette réunion. L'attitude adoptée par l'Angleterre vis-à-vis de l'Allemagne dès l'origine du conflit est considérée par plusieurs d'entre eux comme un obstacle au succès de l'œuvre de conciliation qu'il s'agit de poursuivre. Ils redoutent également les indiscrétions auxquelles les hommes d'État de ce pays peuvent se trouver entraînés au milieu des discussions du Parlement. Enfin ils laissent clairement entendre qu'une Conférence, le jour où elle sera réellement devenue possible, n'aurait de chances sérieuses d'aboutir à un résultat satisfaisant que si elle se réunissait à Paris et sous le patronage de l'Empereur.

L'agitation qui vient de se produire en Galicie a donné lieu dans ces derniers jours à d'assez fréquents entretiens entre l'Ambassadeur d'Autriche et celui de Russie. Lord Russell croit savoir qu'on est fort préoccupé à Vienne de cette nouvelle complication, qui serait exclusivement l'œuvre, de l'aveu même du Prince Czartoryski, du parti révolutionnaire, et vivement blâmée par les chefs les plus considérables du mouvement polonais. Ceux-ci, d'ailleurs, d'après ce que le Prince Czartoryski aurait dit à Lord Russell, se montreraient complètement découragés, et n'attendraient plus qu'une occasion qui leur permît de se retirer honorablement de la lutte. Je ne sais trop si M. le Prince Czartoryski était très sincère en tenant au Principal Secrétaire d'État un langage qui m'a paru différer, à quelques égards, de celui qu'il m'avait tenu à moi-même peu de jours auparavant; mais j'ai pu constater dans tous les cas que l'opinion qu'il avait exprimée s'accordait avec la manière de voir personnelle de Lord Russell.

287. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Original. Autriche, 486, n° 20.)

Vienne, 1er mars 1864.
(Cabinet, 3 mars; Dir. pol., 4 mars.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 25 février, sous le n° 18.

Après avoir lu avec attention celle que vous avez adressée le 24 à M. le Baron de Talleyrand, je n'ai pas hésité à en communiquer toute la substance au Comte de Rechberg. Quelles que soient en effet les protestations du Cabinet de Vienne, il n'en est pas moins solidaire de la politique à laquelle il prête son concours et exposé par conséquent aux mêmes reproches, aux mêmes critiques et aux mêmes soupçons. M. le Comte de Rechberg le sent parfaitement bien, et il ne m'a pas caché le désir presque impatient avec lequel il attend une occasion propice pour sortir de cette situation.

J'ai appelé particulièrement son attention sur l'étrange disproportion des moyens employés, des sacrifices consentis, des désastres accomplis, avec le but avoué de la guerre. Comment pouvait-on admettre que l'Autriche et la Prusse fissent de si grands mouvements pour le minime résultat qu'elles avaient formulé en deçà des limites de l'intégrité de la Monarchie danoise? Il faut donc croire que les deux Cabinets ont des projets que nous ne connaissons pas.

Ici, M. de Rechberg m'arrêta et me dit : «Je déclare formellement que cette supposition est inexacte, et que l'Autriche n'a pas un seul projet et ne nourrit pas une seule idée que vous ne connaissiez.»

Il me donna alors lecture d'une dépêche qui a dû vous être communiquée, il y a quelques jours, par le Prince de Metternich[1], et dont, dit-il, vous aviez paru apprécier la modération,

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, au duc de Gramont et au baron de Talleyrand, du 27 février (ci-dessus, p. 56).

et me répéta que jamais le Cabinet de Vienne n'avait eu un moment la pensée de s'en écarter. Il reconnaissait avec moi que les sacrifices commençaient à dépasser de beaucoup la valeur des résultats à obtenir; mais il n'y avait d'autre moyen de mettre fin à un état de choses aussi regrettable que de provoquer le plus tôt possible l'ouverture de Conférences qui entraîneraient nécessairement avec elles un armistice immédiat, sinon un armistice préalable. Le Cabinet de Vienne avait été conduit par la force des choses, et sans pouvoir s'en défendre, à la situation actuelle. S'il avait, de concert avec la Prusse, occupé le Sleswig pour le prendre en gage, c'était dans le seul but d'empêcher le reste de l'Allemagne de démembrer la Monarchie danoise; la résistance opiniâtre des Danois, et surtout la surexcitation des esprits à Copenhague avaient donné à cette résolution une portée inattendue; mais, malgré tout, l'Autriche ne voulait pas aller plus loin.

Le Cabinet de Vienne était le premier à reconnaître que cette prise en gage du Sleswig coûtait des efforts imprévus et des sacrifices regrettables; mais, après s'être uni avec la Prusse pour la réaliser, pouvait-on se dédire avant de l'avoir accomplie ou d'avoir atteint le but dont le gage devait être la garantie?

L'Autriche ne désirait rien avec plus de sincérité que la cessation des hostilités, et, si la Conférence venait à se réunir, la première parole du Plénipotentiaire autrichien serait pour demander l'armistice. Il était regrettable que le Cabinet de Berlin ne parût pas aussi empressé pour la paix; mais les assurances de M. de Bismarck et celles du Général de Manteuffel étaient si formelles, qu'il était vraiment impossible de croire à des vues secrètes si contraires à ces assertions quotidiennes. C'était plutôt dans les difficultés intérieures de la Prusse qu'il fallait chercher la véritable cause de ses velléités belliqueuses. Le Cabinet de Berlin voulait un succès, un brillant fait d'armes, qui fût de nature à surexciter l'esprit militaire de l'armée, et peut-être aussi l'esprit guerrier de la nation. Si la campagne s'arrêtait devant les retranchements de Duppel, le prestige de l'armée prussienne aurait à en souffrir, et ce prestige, M. de Bismarck en avait le plus impérieux besoin, car bientôt il devra s'en servir à l'intérieur, où tout autre appui lui fera défaut. C'était là, à n'en pas douter, le

secret des ardeurs prussiennes; mais le Cabinet de Vienne n'avait, lui, aucun motif de les partager, et, pour sa part, il était prêt à faire la paix dans les conditions compatibles avec ses devoirs et ses obligations.

Ayant mentionné dans le courant de l'entretien la convention dont il a été récemment question entre la Prusse et l'Oldenbourg au sujet du port de Jahde[1], M. le Comte de Rechberg exprima l'opinion qu'on ne devait pas y voir un indice de nouveaux projets de la part du Gouvernement prussien. Depuis longtemps déjà il en était question, et les conditions de ce contrat se débattaient entre les deux États[2]. Quant à lui, il les considérait comme plutôt onéreuses qu'avantageuses pour la Prusse. Après avoir dépensé des sommes très considérables sur la partie de littoral achetée jadis à l'Oldenbourg, on avait reconnu trop tard à Berlin que, malgré les travaux importants exécutés à grands frais jusqu'à ce jour, le petit port de Jahde ne répondait à aucune des conditions qu'on avait voulu réaliser pour la marine prussienne : il fallait donc ou perdre le fruit de tant d'efforts ruineux, ou détourner les travaux sur un point voisin de la côte qui paraissait plus propice. Dans ce but, la Prusse en avait négocié la cession moyennant l'engagement de construire à ses frais pour le Gouvernement d'Oldenbourg un chemin de fer qui se reliait aux lignes hanovriennes; et, comme cette clause ne pouvait s'exécuter qu'avec le consentement du Gouvernement hanovrien, il avait été stipulé qu'à défaut de la construction du chemin, la Prusse payerait au Gouvernement grand-ducal une somme d'environ un million et demi de thalers.

J'ai appris en même temps que les Commissaires civils austro-prussiens dans le Sleswig sont très frappés de la séparation complète qui se manifeste dans le Duché entre la partie danoise et la partie allemande de la population. Le Commissaire autrichien, M. de Revertera, écrit que, dès qu'on a dépassé une certaine zone, les mœurs et les tendances des habitants sont si exclusivement danoises, qu'il y aurait autant de barbarie à vouloir

[1] Cf. la dépêche du baron de Talleyrand, du 18 février (t. Ier, p. 325).

[2] Note marginale de la main de Drouyn de Lhuys : « C'est ce que m'a dit le Comte de Goltz. »

les incorporer à l'Allemagne qu'il y en avait à imposer la langue et les coutumes danoises aux populations allemandes. L'agitation en faveur du Duc d'Augustenbourg serait aussi, d'après les Commissaires, toute factice dans le Sleswig, et l'état des esprits beaucoup plus calme qu'on ne se le figure en Allemagne.

Voici, d'ailleurs, un incident qui tendrait à justifier cette opinion.

Votre Excellence a sans doute appris qu'une députation de Sleswiquois s'était rendue à Berlin, puis à Vienne [1], pour porter aux deux Souverains l'expression de leurs vœux et de leur gratitude.

Ces messieurs sont ici depuis trois jours; avant-hier ils ont été reçus par le Comte de Rechberg, et hier par l'Empereur, auquel ils ont remis une adresse réclamant les trois points suivants : 1° entière séparation du Danemark; 2° reconnaissance des droits du Duc d'Augustenbourg sur le Sleswig et le Holstein; 3° union complète des deux Duchés. Il est superflu d'ajouter que l'Empereur s'est abstenu de rien promettre; il a rappelé au contraire dans sa réponse sa ferme intention de rester fidèle aux traités et à ses devoirs internationaux. Le Comte Alfred Baudissin, un des chefs du parti d'Augustenbourg, et le Comte Alefeldt étaient à la tête de la députation.

Mais, peu de temps après les députés, arrivait à Vienne une lettre d'un autre Comte Alefeldt, grand propriétaire du Sleswig, lequel écrivait au Comte de Rechberg pour lui exposer ce qui suit : «Croyant devoir exprimer aux Souverains alliés sa reconnaissance, une partie de la population sleswiquoise s'était réunie dans le but de nommer une députation chargée d'en porter l'expression à Berlin et à Vienne. A cet effet, on avait nommé quatre membres de la grande propriété, quatre membres de la bourgeoisie, quatre membres de la petite propriété et quatre membres du peuple, et on avait, en assemblée générale, rédigé et adopté

[1] Le baron de Talleyrand avait annoncé le départ de cette députation dans une dépêche du 17 février (déchiffrement, Prusse, 348, n° 28); il y mettait Drouyn de Lhuys au courant de la démarche faite auprès du roi Guillaume, en faveur du prince d'Augustenbourg, par deux professeurs de Kiel. Il ajoutait, *in fine :* «Une autre députation sleswiquoise, composée en grande partie de membres des États, est partie le 16 pour Berlin et pour Vienne.»

une adresse qui devait être présentée par ces seize députés. Cela fait, la députation s'était mise en route, et le Comte Baudissin n'en faisait pas partie. Quelques indices postérieurs ayant donné l'éveil, le signataire de la lettre (Comte Alefeldt), qui avait pris part à la rédaction de l'adresse, avait cru devoir partir pour Berlin afin de rejoindre la députation et d'en surveiller la conduite, et il avait été fort surpris de constater : 1° que le Comte Baudissin s'était adjoint pour ainsi dire de force à la députation; 2° qu'il avait de sa propre autorité modifié l'adresse pour y insérer un paragraphe relatif à la dynastie d'Augustenbourg, dont l'adresse primitive et originale ne faisait pas mention, la volonté expresse de l'assemblée étant que cette question ne fût pas même soulevée. Contre de telles irrégularités, il ne restait plus au soussigné qu'à protester tant en son nom qu'au nom de l'assemblée dont il faisait partie, et d'adresser cette protestation au Ministre des Affaires étrangères d'Autriche. »

Votre Excellence comprendra sans peine que cette lettre a singulièrement diminué l'importance de la manifestation dirigée par le Comte Baudissin; si elle était arrivée à Vienne quelques heures plus tôt, l'Empereur François-Joseph n'eût pas reçu la députation.

[Le départ du Général Prince de Lichtenstein pour Berlin n'a pas de motifs politiques (1).]

---

288. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Original. Autriche, 486, n° 21.)

Vienne, 1er mars 1864.
(Cabinet, 3 mars; Dir. pol., 4 mars.)

[Le Duc de Grammont annonce la proclamation de l'état de siège en Galicie et à Cracovie (2).]

(1) Le prince de Lichtenstein avait été envoyé à Berlin pour complimenter le roi Guillaume à l'occasion du cinquantième anniversaire de son entrée dans l'ordre prussien de la Croix de Fer et dans l'ordre russe de Saint-Georges.

(2) Le duc de Gramont annonce qu'il envoie le texte du manifeste impérial établissant l'état de siège. Ce texte, en allemand, est inséré dans la Correspondance.

289. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 348, n° 32.)

Berlin, 2 mars 1864.
(Cabinet, 5 mars; Dir. pol., 7 mars.)

[La dépêche débute par des nouvelles d'ordre militaire.]

Les lenteurs qu'apporte le Cabinet de Copenhague à accepter la Conférence [1] ne causent ici ni surprise, ni déplaisir. On espère y trouver un élément de pression pour entraîner l'Autriche à une action plus énergique du côté de Jutland. M. de Bismarck me disait aujourd'hui qu'elle continuait à se montrer très opposée à l'extension des opérations militaires et qu'évidemment elle cédait aux intimidations de l'Angleterre. Sir Andrew Buchanan a fait savoir que son Gouvernement avait laissé au Danemark un délai de quinze jours pour répondre à la dernière proposition de Lord Russell [2]. Il lui a été répliqué que la Prusse, prête à entrer en négociation *immédiatement*, le serait *probablement* encore dans quinze jours, mais que l'on ne pouvait prendre, dès à présent, aucun engagement formel à cet égard.

[Suit un passage sur la mise en état de siège de la Galicie.]

L'attitude que va prendre la Confédération germanique, tant à l'égard de l'Autriche et de la Prusse que vis-à-vis du Danemark, préoccupe ici, à bien juste titre, tous les esprits sérieux. Votre Excellence doit avoir à ce sujet de si amples informations par le Ministre de l'Empereur à Francfort [3] que je crois superflu de m'étendre sur les prévisions, peut-être fort hasardées, dans lesquelles on se complaît à Berlin.

[1] La proposition d'une conférence sans armistice est du 23 février.

[2] Allusion à la circulaire de lord Russell, du 23 février (cf. ci-dessus, p. 2, note 1).

[3] La correspondance du comte de Salignac-Fénélon, ministre à Francfort, est loin de contenir, pour la deuxième quinzaine de février, les «amples informations» que suppose Talleyrand. Il semble qu'à ce moment la Diète ne se préoccupait pas encore du projet de conférence.

290. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 728, n° 43.)

Londres, 2 mars 1864.
(Cabinet, 3 mars; Dir. pol., 4 mars.)

M. l'Ambassadeur de Prusse, après s'être assuré que le Cabinet de Vienne avait répondu directement à la proposition de l'Angleterre, et en avoir donné avis à M. de Bismarck, a été autorisé hier soir à notifier officiellement au Principal Secrétaire d'État l'adhésion de son Gouvernement à la réunion projetée d'une Conférence. La proposition anglaise n'ayant pas indiqué d'avance quelle serait la base des délibérations, le Cabinet de Berlin a adhéré, en principe, sans spécifier aucune réserve. Il s'est borné à exprimer le désir de connaître l'époque à laquelle la Conférence se réunirait.

Il paraîtrait d'ailleurs que les dernières nouvelles venues de Copenhague autoriseraient à penser que les dispositions du Gouvernement danois sont plus favorables, et que, sous peu de jours, son consentement pourra être également obtenu.

[La dépêche se termine par quelques nouvelles de Cour.]

---

291. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague. (Minute. Danemark, 246, n° 15.)

Paris, 3 mars 1864.

Vos dépêches me sont parvenues jusqu'au n° [1] inclusivement.

Je vous ai instruit des observations que nous avons fait parvenir à Vienne et à Berlin, en apprenant l'entrée des troupes austro-prussiennes dans le Jutland [2]. Le langage que nous avons tenu n'a pas eu pour résultat de déterminer les deux Puissances

[1] Laissé en blanc sur la minute.

[2] Cf. la dépêche du 24 février à Dotézac (ci-dessus, p. 28).

à abandonner la position de Kolding; mais elles paraissent avoir renoncé, quant à présent, à pénétrer plus loin dans le Jutland, à moins qu'elles n'y soient provoquées par une attaque de l'armée danoise [1]. M. l'Ambassadeur d'Autriche m'a renouvelé à plusieurs reprises cette assurance, et il m'a, en outre, exprimé le désir que nous la fissions connaître à la Cour de Copenhague.

J'ai répondu que nous n'avions point d'objections à déférer à ce vœu; mais nous avons un trop juste sentiment de la position du Danemark dans cette guerre pour nous croire le droit de lui tracer une ligne de conduite. Vous ferez donc part au Cabinet de Copenhague des dispositions qui nous ont été manifestées, en le laissant entièrement juge de l'intérêt qu'il peut lui convenir d'attacher à cette information.

Vous savez que le Gouvernement anglais, en faisant la proposition d'une Conférence, avait cru devoir réclamer l'assentiment des parties belligérantes avant de demander celui des autres Puissances. Nous n'avons donc pas eu à nous prononcer sur cette nouvelle proposition; mais, aussitôt que nous en avons eu connaissance, nous avons témoigné que l'on nous trouverait prêts à nous associer à toute tentative sérieuse de pacification. Nous avons toutefois fait remarquer que l'idée de négocier sans établir préalablement un armistice nous paraissait avoir peu de chances d'être accueillie par le Gouvernement danois, et le déclinatoire qu'il y a opposé, aussi bien que les dispositions d'esprit de M. le Président du Conseil à ce sujet, sont venus promptement justifier nos prévisions.

Je ne dois pas vous laisser ignorer toutefois que les vues de l'une des deux grandes Puissances allemandes semblent de plus en plus incliner au rétablissement de la paix [2]. Le Cabinet de Vienne commence à trouver pénibles les sacrifices que lui impose la campagne du Sleswig pour des intérêts qui ne le touchent pas directement. Ce symptôme n'aura pas d'ailleurs échappé au Gouvernement danois, et je me borne à vous le signaler.

Quant au Cabinet britannique, il ne paraît pas sorti de ses

[1] Cf. ci-dessus, p. 25 et 40.

[2] Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 1er mars (ci-dessus, p. 67).

incertitudes. L'Ambassadeur de Sa Majesté à Londres me mande cependant que l'opinion publique et le Parlement se montrent animés depuis quelques jours de sentiments favorables. Je vous envoie au surplus pour votre information un extrait de l'une des dernières dépêches de M. le Prince de la Tour d'Auvergne [1].

P. S. — Je viens d'avoir avec M. l'Ambassadeur de Prusse un entretien d'où il résulte pour moi l'impression que sa Cour n'est pas d'accord avec celle de Vienne sur la possibilité de restreindre, par un arrangement avec le Danemark, le cercle des hostilités dans le Jutland.

---

292. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, à Drouyn de Lhuys. (Original. Wurtemberg, 86, n° 10.)

Stuttgart, 3 mars 1864.
(Cabinet, 6 mars; Dir. pol., 7 mars.)

[Le début de la dépêche donne quelques détails sur l'attitude du Baron de Hugel et sur la tendance du Cabinet de Stuttgart à la conciliation.]

La mise en état de siège de la Galicie est généralement regardée comme le prélude d'une série de mesures réactionnaires qui tendraient à rétablir l'intimité des relations entre les Cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg. Ce fait, Monsieur le Ministre, ne renfermerait-il pas le germe d'une triple alliance qui offrirait à la Russie le moyen d'éteindre l'insurrection polonaise, à l'Autriche l'espérance d'une revanche de Magenta et de Solférino, et à la Prusse la perspective d'un agrandissement de territoire? Quant à l'Angleterre, par l'abandon du Sleswig laissé en toute propriété au Danemark, on ferait cesser le désaccord qui existe entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Le refus d'arrêter l'effusion du sang par un armistice s'expliquerait par le désir d'occuper complètement le Sleswig pour augmenter le prix de sa restitution; et les paroles peu encourageantes de l'Empereur

(1) Dépêche du 26 février (ci-dessus, p. 50).

d'Autriche à la députation des Duchés [1] indiqueraient cette arrière-pensée de conciliation.

L'Autriche, embarrassée dans sa situation financière, peu d'accord avec les nationalités qui composent son Empire, fait, dit-on, des armements considérables et nullement en proportion avec le but qu'elle prétend poursuivre en Danemark. L'ensemble de tous ces faits viendrait-il confirmer de nouveau que les masses populaires ont le sentiment des événements futurs? Car, au début du conflit avec le Danemark, on était généralement convaincu que ce n'était que le prélude d'une grande guerre.

---

293. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 348, n° 19.)

Paris, 4 mars 1864.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre correspondance jusqu'au n° [2] inclusivement.

Vous connaissez les termes de la proposition faite par le Gouvernement anglais en vue de provoquer la réunion d'une Conférence [3], et vous avez vu par la circulaire jointe à ma dépêche d'hier [4] comment nous avons envisagé cette idée, dont, au reste, nous n'avons pas été directement saisis. Nous ne pensions pas qu'elle eût beaucoup de chances d'être accueillie par la Cour de Copenhague, et nous doutions également qu'elle obtînt l'assentiment de la Confération germanique. Nous nous sommes donc bornés à dire que, si les parties intéressées adoptaient la proposition de l'Angleterre, nous serions prêts nous-mêmes à concourir à toute tentative sérieuse de pacification. Mais nous n'avons, en

[1] Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 1er mars (ci-dessus, p. 67).

[2] Laissé en blanc sur la minute.

[3] Circulaire de lord Russell du 23 février (ci-dessus, p. 2, note 1).

[4] Circulaire du 27 février (ci-dessus, p. 54). Il n'y a pas de dépêche officielle de Drouyn de Lhuys figurant dans la Correspondance à la date du 3 mars. Le n° 18 est la dépêche du 1er mars.

ce qui nous concerne directement, aucun intérêt à l'ouverture d'une Conférence dans les conditions où il s'agirait de réunir actuellement des plénipotentiaires.

Au surplus, suivant ce que m'a mandé M. le Prince de La Tour d'Auvergne, la Prusse n'avait pas encore, à la date du 1er mars, répondu officiellement à la communication du Cabinet de Londres. Elle n'a notifié son adhésion qu'après s'être assurée que l'Autriche avait déjà donné la sienne. Ce retard a été l'objet de conjectures que l'Ambassadeur de l'Empereur m'a exposées dans la dépêche ci-annexée [1]. Il y fait remarquer, d'autre part, que M. le Comte de Bernstorff aurait cru devoir réserver la liberté d'action du Gouvernement prussien relativement aux opérations militaires dans le Jutland.

Le Cabinet de Vienne, auquel nous nous étions adressés pour connaître ses intentions, nous avait répondu [2] que le dessein des deux Puissances alliées était de maintenir l'occupation de Kolding, mais qu'elles ne pousseraient pas plus avant, à moins d'y être obligées par une attaque des troupes danoises.

M. le Prince de Metternich m'avait même itérativement demandé de le faire savoir à Copenhague.

J'ai, en effet, transmis cette assurance à M. Dotézac [3], en le priant de la communiquer au Cabinet danois à titre d'information.

D'un autre côté, M. le Comte de Goltz m'a donné hier connaissance d'une dépêche de M. de Bismarck, relative au même incident de Kolding. Elle porte qu'une simple promesse du Danemark de ne pas attaquer les troupes prussiennes du côté du Jutland ne les déterminerait pas à évacuer la position qu'elles occupent sur la frontière, ni à renoncer à étendre leurs opérations dans cette province. La neutralisation de ce territoire serait dans l'intérêt exclusif des Danois et très nuisible à la Prusse sous le rapport militaire. Nous avons fait au Cabinet de Berlin nos observations à ce sujet; nous n'avons pas à y revenir aujourd'hui.

[1] Dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 1er mars (ci-dessus, p. 63).

[2] Cf. ci-dessus, p. 74.

[3] Cf. ci-dessus, p. 73, la dépêche du 3 mars (n° 15).

Je tiens toutefois à préciser notre pensée. Dans la dépêche [1] où j'ai reproduit l'entretien que j'ai eu avec M le Comte de Goltz sur l'extension des hostilités, j'ai voulu surtout signaler la disproportion qui existe entre le but officiellement avoué des deux Cours et le développement qu'elles ont donné en dernier lieu à la lutte. Le Cabinet de Vienne nous déclare en toute occasion que le traité de 1852 continue d'être la règle de sa conduite, et que, si des modifications doivent être introduites dans les arrangements de cette époque, elles porteront uniquement sur ceux qui concernent la position des Duchés dans la Monarchie, en laissant intact le principe de l'intégrité stipulé par la Conférence de Londres. Un pareil résultat pourrait certainement être atteint sans la guerre, et à plus forte raison sans une guerre qui menace d'embrasser au premier moment le Danemark tout entier. Si la Prusse avait d'autres vues, nous lui demandions de nous les faire connaître. Tel est le sens des considérations que je vous avais exposées, sans préjuger d'ailleurs le caractère et la portée des plans de conduite que le Cabinet prussien paraît s'être tracés, et en nous réservant au contraire d'examiner s'ils s'accorderaient ou non avec les intérêts généraux de notre politique.

---

294. Fournier, Ministre à Stockholm, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Suède, 334 [2].)

Stockholm, 4 mars 1864, 8h 45 soir.
(Reçu à 10h 45 soir.)

J'ai eu l'honneur de dire à Votre Excellence, dans ma dépêche 52, que le Roi m'avait demandé de l'accompagner à Christiana, où il va, le 9, ouvrir le Storting [3].

Je vous prie de me transmettre vos ordres.

[1] Dépêche du 24 février au baron de Talleyrand (ci-dessus, p. 25).

[2] Note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «J'ai répondu oui.» Cf. ci-après, p. 82.

[3] Cf. la dépêche de Fournier à Drouyn de Lhuys, du 3 février (t. Ier, p. 254, note 1).

295. Fournier, Ministre à Stockholm, à Drouyn de Lhuys. (Original, avec déchiffrement. Suède, 334, n° 63.)

Stockholm, 4 mars 1864.
(Dir. pol., 16 mars.)

[Fournier accuse réception des dépêches du Département jusqu'au n° 9 [1].]

[*Déchiffrement*] Votre Excellence a dit au Baron d'Adelswärd que la France ne ferait pas la guerre pour défendre la cause du Danemark contre l'Allemagne [2]. Cette affirmation positive est un embarras très grand pour le Gouvernement suédois, quand nous ne voulons lui donner ni le conseil de l'action, ni le conseil de l'inaction. Le Comte Manderström est, par lui-même, quels qu'aient été son langage et ses assertions quand les événements n'avaient pas la gravité qu'ils ont prise aujourd'hui, disposé à une politique essentiellement expectative. Le reproche qu'on peut lui adresser, ainsi qu'au Gouvernement suédois en entier, est d'avoir cru les complications trop lointaines et trop improbables pour n'avoir pas gardé dans leurs paroles la juste mesure qu'il fallait pour qu'on n'eût pas droit d'être surpris de leur inaction présente.

Le Comte Manderström prétend que les circonstances ont nécessairement modifié toute la conduite qu'aurait tenue la Suède si le Roi Frédéric VII eût vécu. Il n'en est pas moins vrai que la Suède avait pris le soin d'indiquer elle-même la limite précise au delà de laquelle le rôle de spectatrice lui deviendrait impossible : et cette limite est depuis longtemps dépassée [3]. Il faut alors s'appuyer d'arguments tantôt sérieux, tantôt faibles, qui ensemble n'ont guère d'autre valeur que celle de rendre compte d'une situation perplexe (*sic*).

Cette situation, le Ministre des Affaires étrangères l'a reprise encore avec moi en reproduisant des motifs que j'ai en partie retracés déjà à Votre Excellence dans ma dépêche n° 61 [4].

[1] Dépêche du 24 février (ci-dessus, p. 28).

[2] Cf. la dépêche du baron d'Adelswärd au comte Manderström (ci-dessus, p. 35, note 1).

[3] Cf. t. Ier, p. 12, note 2.

[4] Dépêche du 24 février (ci-dessus, p. 34).

Sans essayer de diriger sa volonté et de rien dire qui pût paraître un encouragement dont la responsabilité ne conviendrait pas au Gouvernement de l'Empereur, j'ai discuté avec lui les points de vue divers qu'il lui a plu d'envisager, combattant ses idées, cependant, plus que les admettant avec la valeur qu'il semblait leur attribuer. Peu partisan des idées scandinaves en tant qu'elles tendraient à l'union des trois Royaumes autrement que dans un avenir problématique, le Comte Manderström ne voit pour les deux Royaumes-Unis que des périls, s'ils prennent seuls l'initiative de secourir le Danemark.

Je lui ai fait observer que ces périls, réels peut-être, mais passagers, pourraient en éviter pour l'avenir de plus grands à la Suède, à qui il devait être pernicieux de s'annuler quand les intérêts solidaires des États du Nord étaient en jeu; que s'effacer dans des circonstances aussi critiques que les présentes courait le risque d'être tenu à faiblesse, à impuissance ou à égoïsme : reproche grave à faire à une nation qui peut avoir besoin des autres, de ses voisins de même race surtout.

J'ai voulu prévenir un des arguments qu'il m'avait fait entendre en me disant que le Roi Christian IX et son Gouvernement ne désiraient pas, comme trop problématique dans ses conséquences, l'appui de la Suède venant seule à son aide. Je lui ai demandé s'il pensait qu'un peuple d'une personnalité aussi accentuée que le peuple danois fût de caractère, au fort de la lutte pour son indépendance et sa liberté, à renverser un Souverain qui se personnifie autant avec lui que le Roi Christian IX, et qu'il commît si aisément un acte de désespoir qui serait son absorption après avoir été dépecé.

Le Comte Manderström réplique mal à cette observation en disant que ce ne serait pas lui qui commanderait les troupes suédoises, et que la force des choses ou l'imprévu pourrait créer un rôle ou seconder des désirs d'ambition auxquels il ne veut pas prêter les mains. Il ajoute : «Comment, du reste, pourrions-nous venir en aide au Danemark? Dans l'île d'Alsen ou dans les retranchements de Duppel, nous nous trouverions en face des Allemands; ce serait donc une déclaration de guerre. En Fionie, les Danois ne manqueraient pas de dire que nous évitons le feu : ils l'ont dit en 1849. Bloquer les ports allemands en joignant

nos vaisseaux à ceux du Danemark, c'est encore la guerre avec l'Allemagne. — Du moment où vous sortirez de l'inaction, ce ne peut-être que la guerre, lui ai-je répondu. Toute la question sera d'agir de la façon qui sera le plus profitable à vos alliés et le moins compromettante pour vos intérêts. Vous seuls, de concert avec le Danemark, pourrez le décider.»

Une des préoccupations du Comte de Manderström est le rôle que le Gouvernement de l'Empereur peut être par les conjonctures amené à jouer. Le mouvement des esprits en Allemagne, la scission dans les vues et la conduite des grands et des petits Gouvernements le portent à supposer la possibilité d'un rapprochement entre ceux-ci et la France. La solution de la question des Duchés de Holstein et de Sleswig dans un sens qui ne serait pas celui du maintien de l'intégrité de la Monarchie danoise pourrait faire les frais de ce rapprochement, et la Suède nous trouverait dans un camp qui ne serait pas le sien et où ses intérêts seraient pour le moins secondaires.

La surexcitation de l'esprit germanique dans le but de l'unité réfute elle-même cet argument du Comte de Manderström; de cette disposition des esprits naissent plutôt des commotions et des révolutions intérieures qu'un appel à l'étranger.

Je n'ai entendu de mon interlocuteur qu'une réflexion tout à fait sérieuse, mais difficilement admissible dans sa bouche avec le langage que le Gouvernement suédois a jusque dans ces derniers temps tenu vis-à-vis de l'étranger : c'est qu'il faut, pour sortir de l'inaction, faire un appel au peuple suédois en convoquant ses représentants, et qu'il y a fortement lieu de douter que la Diète soit disposée à envisager la situation du Danemark, quelle qu'en soit la gravité, comme de nature à entraîner la Suède dans une coopération coûteuse, compromettante pour le développement de sa prospérité intérieure, chanceuse dans ses résultats. Et, «malgré tous nos sacrifices, qui nous assure, disait le Comte Manderström, que la France ou l'Angleterre, selon les événements, ne nous reprocherait pas un jour d'avoir été les provocateurs de la guerre, et si elles s'opposeraient à ce que l'on nous le fasse sentir?»

J'ai essayé de lever la première objection en insistant sur ce qu'un peuple n'abandonnait jamais son Gouvernement quand

IMPRIMERIE NATIONALE.

celui-ci était entré en action; je n'ai pas essayé de toucher à la seconde : c'eût été en quelque sorte peser sur la liberté de résolution que le Gouvernement de l'Empereur veut laisser à la Suède, et à laquelle celle-ci renoncerait si volontiers. Il m'a été difficile cependant de ne pas dire qu'une fois la partie engagée dans d'autres termes que jusqu'ici, il était vraisemblable que des spectateurs aujourd'hui impassibles ou impatients seraient entraînés à devenir acteurs.

J'ai retracé avec quelque étendue et dans ses parties les plus saillantes ma longue conversation avec le Ministre des Affaires étrangères. Ses irrésolutions sont celles du Gouvernement. Il m'a dit, en terminant, qu'aujourd'hui un rapport devait être fait en Conseil sur la somme que devaient coûter les premières dépenses de la mobilisation d'une partie de l'armée suédoise. Cela signifie-t-il que les irrésolutions sont près de cesser? J'en doute.

P. S. — Lord Russell a fait savoir au Cabinet suédois que certainement la Suède serait appelée à des Conférences à Londres, si, selon les propositions qu'il en a adressées à Vienne, à Berlin et à Copenhague, elles devaient avoir lieu. On n'attend rien de cette proposition; mais on y accède.

[Après ce post-scriptum, la dépêche comprend encore deux feuillets, en clair, où Fournier a consigné quelques nouvelles de Cour.]

---

296. Drouyn de Lhuys à Fournier, Ministre à Stockholm. (Télégr. Minute à chiffrer. Suède, 334.)

Paris, 5 mars 1864, 2[h] soir.

Vous pouvez accompagner le Roi à Christiania[1].

[1] Cf. le télégramme de Fournier, du 4 mars (ci-dessus, p. 78). Un passage de la dépêche de Fournier du 7 mars (ci-après, p. 96) donne à penser que Fournier répondit, sans doute par télégramme, à Drouyn de Lhuys qu'il croyait préférable de ne pas user de l'autorisation accordée. Nous n'avons pas cette réponse.

297. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 486, n° 22.)

Paris, 5 mars 1864.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre correspondance jusqu'au n° 21 inclusivement[1].

Le Cabinet de Vienne continue de protester de son intention de rester fidèle au principe du traité de Londres et de son désir de voir la crise actuelle arriver à son terme. Il essaie d'en rejeter la responsabilité sur la résistance du Danemark, qui a donné à l'entrée des troupes austro-prussiennes dans le Sleswig une portée inattendue. Il était cependant aisé de prévoir que les Danois n'abandonneraient pas bénévolement le Duché à leurs adversaires. Nous en avions nous-mêmes averti le Cabinet de Vienne à plusieurs reprises. La position du Roi le plaçait dans la nécessité de ne pas céder sans combattre aux mesures de coercition des deux Cours, et il suffit de connaître l'état des choses à Copenhague pour comprendre qu'il ne serait peut-être pas sans danger pour ce Souverain de déposer les armes avant d'avoir épuisé toutes ses ressources.

Au reste, Monsieur le Duc, nous sommes obligés de constater une fois de plus que la ligne de conduite suivie par les deux Cours ne semble pas les rapprocher du but que l'Autriche déclare avoir toujours en vue.

Ainsi, la prise de possession du Sleswig, qui d'abord ne devait avoir d'autre résultat que de mettre entre leurs mains un gage de l'exécution des engagements de 1851 et 1852, est devenue une occupation complète. Les emblèmes du Gouvernement danois ont été détruits, les fonctionnaires ont été éloignés, la langue allemande a été substituée à la langue danoise dans les parties même du Duché qui n'appartiennent pas à la nationalité allemande. Enfin, les manifestations hostiles à la Couronne de Danemark ont pu se produire au grand jour, notamment à Flensbourg, Spenrade, Hadersleben, où la majorité des habitants

[1] Dépêche du 1er mars (ci-dessus, p. 71).

est danoise, et les Commissaires d'Autriche et de Prusse n'ont opposé aucun obstacle à ces démonstrations.

Il semble donc, sous ce rapport, que les deux Cours tendent à s'engager de plus en plus dans un ordre d'idées contraire aux dispositions du traité de Londres.

D'un autre côté, Monsieur le Duc, les opérations militaires ont pris une extension qui certainement dépasse, ainsi que nous l'avons fait remarquer[1], le but avoué des deux Puissances. En réponse aux réflexions que nous lui avions présentées à ce sujet, le Cabinet de Vienne nous a dit qu'il serait aujourd'hui difficile d'évacuer Kolding, mais que, si le Danemark n'attaquait pas par le Jutland les troupes alliées, elles s'abstiendraient elles-mêmes de pénétrer dans cette province[2]. M. le Prince de Metternich m'avait, en outre, demandé itérativement d'en faire parvenir l'assurance au Cabinet de Copenhague. Tout en évitant de formuler un conseil que, dans l'état des choses, nous ne nous reconnaissons pas le droit de donner au Danemark, j'avais déféré à ce vœu[3], lorsque M. le Comte de Goltz est venu me communiquer une dépêche de M. de Bismarck relative également à l'incident de Kolding[4]. Elle porte qu'une simple promesse de ne pas attaquer les troupes prussiennes du côté du Jutland ne déterminerait pas la Prusse à évacuer Kolding ni à renoncer à étendre ses opérations dans cette province; la neutralisation de la frontière serait dans l'intérêt exclusif des Danois et très nuisible à l'armée prussienne sous le rapport militaire. Nous avons donc lieu de penser que la guerre pourrait être prochainement portée dans le Jutland. Il suffit que le commandant en chef le juge utile, et, cette considération une fois admise, nous ne voyons aucune raison pour que les hostilités n'embrassent pas le Danemark tout entier.

Plus nous envisageons les faits dès à présent accomplis, plus nous sommes frappés du contraste qu'ils présentent avec les déclarations primitives des Cabinets de Vienne et de Berlin. Il n'existe, à nos yeux, aucune proportion entre les efforts déployés

[1] Cf. la dépêche du 24 février au baron de Talleyrand (ci-dessus, p. 25).
[2] Cf. ci-dessus, p. 74.
[3] Cf. la dépêche du 3 mars à Dotézac (ci-dessus, p. 73).
[4] Cf. la dépêche du 4 mars au baron de Talleyrand (ci-dessus, p. 76).

et le résultat poursuivi, et, comme il nous est difficile de penser que deux grandes Cours se soient engagées dans une telle entreprise sans de mûres réflexions, nous sommes ramenés malgré nous à leur supposer des vues d'une portée plus étendue que celles qu'elles nous ont fait connaître. Je vous ai présenté nos observations, Monsieur le Duc. Mon intention n'est pas d'engager une discussion à ce sujet avec le Cabinet de Vienne. Mais nous ne saurions voir les événements entrer dans cette nouvelle phase sans en dire notre opinion à la Cour d'Autriche, et c'est dans cette pensée que je vous ai communiqué la dépêche que j'ai adressée en date du 24 février à l'Ambassadeur de Sa Majesté à Berlin.

P.S. — Il résulte d'informations qui me parviennent de Berlin[1] que la mission du Général Manteuffel à Vienne aurait complètement réussi. L'Autriche et la Prusse seraient tombées d'accord pour régler toutes les questions militaires que comporte une campagne en Jutland, et l'armée prussienne dans les Duchés serait sur le point d'être augmentée de 17,000 hommes.

---

298. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 486, n° 23.)

Paris, 5 mars 1864.

Vous m'avez fait l'honneur de m'annoncer que le Gouvernement autrichien avait décidé de placer la Galicie sous le régime de l'état de siège, et vous m'avez transmis le manifeste qui promulgue cette mesure[2]. Nous n'avons pas à apprécier les considérations exposées dans ce document. Nous ne pouvions cependant apprendre la résolution de la Cour d'Autriche sans nous reporter à des souvenirs encore récents. Il y a un an, à pareille

[1] Ce post-scriptum est la reproduction du télégramme du baron de Talleyrand en date du même jour (ci-après, p. 87). — La convention militaire entre la Prusse et l'Autriche relative à l'invasion du Jutland fut ratifiée à Berlin le 5 mars (Horst Kohl, *Birsmarck-Regesten*, t. Ier, p. 224).

[2] Cf. la dépêche du 1er mars, n° 21 (ci-dessus, p. 71).

époque, les actes du Cabinet de Vienne le montraient animé à l'égard de la Pologne de sentiments bien différents. L'agitation n'était pas moindre qu'elle ne l'est aujourd'hui de l'autre côté de la frontière de Galicie. Les populations, au contraire, non encore éprouvées par une lutte qui leur a coûté tant de sacrifices, ressentaient assurément plus d'ardeur à s'y engager. Le Cabinet de Vienne n'en adopta pas moins une attitude à laquelle nous avons été heureux de rendre hommage, et que l'opinion a hautement approuvée en Europe aussi bien qu'en Autriche. Cette politique pleine de ménagements était, nous le croyons, conforme aux vrais intérêts de l'Autriche, et, tant que le Cabinet de Vienne l'a pratiquée, les populations polonaises en Galicie comme dans le Royaume lui en ont su gré. Nous ne pouvons que regretter qu'il n'ait pas jugé possible de se maintenir dans la même ligne de conduite. Ce n'est pas que nous ajoutions foi aux commentaires que suggère la nouvelle attitude de l'Autriche et que nous veuillons y voir un retour à d'anciens errements politiques, et l'indice d'un rapprochement accompli entre les Cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg. Nous écartons cette conclusion, non seulement parce qu'elle n'est pas conforme aux assurances que M. le Prince de Metternich a été chargé de me transmettre tout récemment encore et que je vous ai fait connaître[1], mais parce que nous sommes persuadés qu'une entente avec la Russie dans ces conditions serait pour l'Autriche une source de difficultés graves. Le Cabinet de Vienne sait mieux que nous quels embarras naîtraient pour lui d'un pareil accord, et ce qu'y perdrait la juste popularité qu'il s'est acquise en donnant de ses intentions une tout autre idée. Nous sommes donc convaincus que la mesure promulguée par le Gouvernement autrichien n'a pas cette portée, et qu'il l'appliquera avec une modération propre à dissiper toute fausse interprétation. Il n'en est pas moins vrai toutefois qu'elle sera considérée d'abord comme un succès pour la politique de la Russie, et que le Cabinet de Saint-Pétersbourg s'attachera à la représenter comme une évolution de l'Autriche dans le sens de l'ancienne union des trois Puissances pour les affaires de Pologne. Si je suis bien informé, c'est dans ces termes qu'il s'en explique

[1] Cf. la dépêche du 15 février (t. Ier, p. 308).

dès à présent. Tout en affirmant lui-même qu'il n'existe à ce sujet aucun arrangement concerté, il laisse entrevoir d'autant plus de satisfaction qu'il attribue aux réflexions spontanées de la Cour d'Autriche une détermination qui, en forçant un peu les conséquences, tend à l'associer aux mesures pratiquées par la Russie elle-même à l'égard de ses territoires polonais. L'opinion, de son côté, s'expliquera difficilement la décision prise par le Gouvernement autrichien en Galicie au moment même où ses armées combattent dans le Sleswig pour le principe des nationalités et où la logique de ses actes semblait lui faire une obligation de plus de ne rien modifier dans sa conduite envers la Pologne.

---

299. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 348.)

Berlin, 5 mars 1864, 2h 35 soir.
(Reçu à 3h 1/2 soir.)

La mission du Général Manteuffel à Vienne a complètement réussi[1]. L'Autriche et la Prusse sont tombées d'accord pour régler toutes les questions militaires que comporte une campagne en Jutland. L'armée prussienne dans les Duchés va être augmentée, m'assure-t-on, de 17,000 hommes.

---

300. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 348, n° 33.)

Berlin, 5 mars 1864.
(Cabinet, 8 mars; Dir. pol., 9 mars.)

[Confirmation du télégramme de l'après-midi, annonçant que l'accord est établi entre la Prusse et l'Autriche pour une campagne dans le Jutland; et nouvelles d'ordre militaire.]

[1] Cf. ci-dessus, p. 85, note 1.

301. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 728, n° 44[1].)

Londres, 5 mars 1864.
(Cabinet, 6 mars; Dir. pol., 7 mars.)

[Le Prince de la Tour d'Auvergne accuse réception des dépêches du Département jusqu'au 2 mars et au n° 44[2]. Il remercie des indications qui lui ont été données sur les vues du Cabinet de Londres à l'égard des Principautés danubiennes. Rien n'est encore venu confirmer l'espoir que le Danemark adhérerait bientôt à la proposition de Conférence. Le langage de quelques-uns des Représentants des Puissances secondaires de l'Allemagne y devient un peu plus favorable. L'opinion publique commence cependant à douter que le projet d'une Conférence sans armistice puisse se réaliser bientôt.]

Quelques justifiées que paraissent être les mesures exceptionnelles que le Gouvernement autrichien vient de prendre en Galicie, on est, en général, très porté ici à les considérer comme un acte de condescendance de la Cour de Vienne vis-à-vis de la Russie, et en tout cas comme l'indice d'un rapprochement prochain entre ces deux Cours. Les bons offices de la Prusse, déjà compromise elle-même vis-à-vis de la Russie, s'exerceraient, dit-on, dans ce sens; il est certain d'ailleurs que la proclamation de l'état de siège dans la Galicie est de nature à porter un coup sérieux à l'insurrection polonaise, qui avait jusqu'ici tiré de cette province une partie de ses ressources comme hommes et comme armes. Sous ce rapport, les dernières mesures du Gouvernement autrichien viendront puissamment en aide à la Russie. Lord Russell ne semble pas, pour sa part, attacher grande importance quant à présent aux modifications qui ont pu se produire dans les relations des trois Puissances du Nord entre elles. Leur rapprochement, suivant lui, serait purement accidentel, et n'aurait

[1] Note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Je désire avoir les documents parlementaires envoyés au Département.»

[2] La dépêche de Drouyn de Lhuys du 2 mars, n° 44, se rapporte aux affaires de Grèce.

d'autre objet que d'opposer une digue au parti révolutionnaire en Allemagne, qui voulait exploiter au profit de ses passions la question des Duchés, et dont l'attitude des deux grandes Puissances allemandes dans cette même question aurait, aux yeux de la Russie, déjoué les calculs. Ce serait ainsi du moins que le Prince Gortchakoff justifierait l'indulgence qu'il a parfois montrée à l'endroit de la politique suivie par l'Autriche et la Prusse vis-à-vis du Danemark. En attendant, on pourrait croire que l'opinion publique en Angleterre est plus disposée que le Cabinet à s'émouvoir de l'accord qui tendrait à s'établir entre les trois Cours du Nord. Le *Morning Post* lui-même, que l'on est habitué à considérer comme l'organe du membre le plus considérable du Ministère, dans des articles où il attaque plus directement qu'il ne l'a fait jusqu'ici la politique étrangère de Lord Russell, conseille à l'Angleterre de s'allier avec la France, l'Italie et la Suède pour lutter avec le concours de la Pologne et de la Hongrie contre «la ligue organisée par le despotisme». Les articles du *Morning Post* ont causé à Londres une assez vive impression mêlée d'un certain étonnement; mais ils perdent beaucoup de leur importance si l'on observe que, depuis quelque temps déjà, les relations de cette feuille avec Lord Palmerston ont cessé d'être aussi suivies que par le passé, et que cet homme d'État, qui semble avoir lié désormais son sort à celui de son collègue du Foreign Office, les a blâmés formellement.

[La dépêche se termine par quelques nouvelles de Cour.]

---

302. Drouyn de Lhuys au Comte de Massignac, Chargé d'Affaires à Saint-Pétersbourg. (Télégr. Minute à chiffrer. Russie, 233.)

Paris, 6 mars 1864, 4h 3/4 soir.

Le Ministre de Russie à Darmstadt a envoyé, le 23 février, à Pétersbourg par le télégraphe un rapport détaillé sur la mission à Vienne du Prince Alexandre de Hesse[1] à la suite des Confé-

[1] Le comte d'Astorg écrit à Drouyn de Lhuys à la date du 22 février (Hesse-Darmstadt et Nassau, 28, n° 11): «Le Prince Alexandre de Hesse, frère du

rences de Wurtzbourg. Tâchez de connaître le contenu de ce rapport.

---

303. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 348.)

Berlin, 6 mars 1864, 3h 1/4 soir.
(Reçu à 5h soir.)

Le Baron de Bismarck désire que je vous prévienne que d'ici à deux jours il expédiera au Comte de Goltz une dépêche justificative de la campagne projetée en Jutland[1]. Cette dépêche sera communiquée à Votre Excellence par l'Ambassadeur de Prusse à Paris. Le Président du Conseil espère que vous envisagerez le fait *sous son véritable jour* (sic).

Je vous écris par la poste.

---

304. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 246, n° 44.)

Copenhague, 6 mars 1864.
(Cabinet, 14 mars; Dir. pol., 16 mars.)

J'ai eu l'honneur, ces jours derniers, de rencontrer le Roi, qui, avec sa bienveillance habituelle, a daigné m'engager à l'accompagner, et s'est plu durant cette promenade à m'entretenir de la situation des affaires.

Sa Majesté m'a parlé de M. Monrad en termes qui, malgré leur mesure, m'ont prouvé que le Premier Ministre n'a point réalisé ce qu'on avait espéré de lui ou tenu ce qu'il avait promis. Mais, ce que le Roi craint par-dessus tout, c'est le retour de M. Hall au pouvoir, qu'il ne croit pas impossible. Pour M. Quaade,

Grand-Duc, est parti aujourd'hui pour Vienne. On dit qu'il est chargé d'une mission auprès de l'Empereur d'Autriche. Il aurait accepté cette mission soit du Grand-Duc, soit de la Conférence de Wurtzbourg.»

[1] C'est la note circulaire du 7 mars (ci-après, p. 92).

il le traite de « bon enfant ». Sa Majesté m'a dit la tristesse profonde avec laquelle il a dû céder à la volonté du Cabinet demandant la destitution du général Meza, et ses regrets que le Cabinet n'ait pas eu l'énergie de résister à la pression de la presse. Sur la guerre, Sa Majesté s'est exprimée en homme qui la subit, comme il a subi le renvoi du général de Meza. Il déplore qu'on ait résisté au Danewirke, et il était facile de comprendre que c'était moins la raison stratégique que des considérations politiques qui lui inspiraient ces regrets. « Mais qu'auraient dit, a ajouté avec aigreur Sa Majesté, ces messieurs de Copenhague, si on avait abandonné sans coup férir le Danewirke ? Ils n'avaient qu'à envoyer un régiment de plus s'ils voulaient qu'on tînt plus longtemps. » « Il est vrai, a repris aussitôt le Roi, comme pour couvrir ces tristes et imprudentes paroles sur les habitants de Copenhague, parmi lesquels est recruté le 1er régiment qui a sauvé l'armée à Oversee pendant la retraite, en laissant la moitié de son effectif sur le terrain, il est vrai que les Copenhaguais se battent bien. » Sa Majesté n'a pas perdu cette occasion de manifester ses sentiments à l'égard de la Suède. « Le Danewirke, a-t-elle dit sur un ton d'ironie, a été fortifié dans la persuasion de la présence des Suédois derrière ses remparts ; mais les Suédois n'ont pas paru, malgré leurs protestations et toute l'agitation scandinave. »

Si les Suédois avaient paru, le Roi aurait-il été plus satisfait ? Assurément non.

Le langage plus accentué encore de son entourage politique révèle l'étendue des déceptions de la Cour sur le Président du Conseil. Naguère, on portait aux nues M. l'Évêque Monrad, parce qu'on lui supposait la volonté et la force de faire accepter au pays toute transaction avec l'Allemagne, pourvu qu'elle assurât la couronne sur la tête de Christian IX ; aujourd'hui on le dénigre, on l'attaque, parce qu'il répudie tout arrangement qui, en même temps que la couronne, ne sauvegarderait pas l'indépendance de l'élément danois, et qu'il proclame dans ce but la nécessité d'une résistance énergique.

Au dernier cercle, la Reine me disait : « L'essentiel est d'obtenir l'intégrité territoriale de la Monarchie ; pour le reste, on s'entendra toujours d'une manière ou d'autre avec l'Allemagne. »

La princesse Marie de Dessau, sa sœur, arrivée récemment à Copenhague, me disait à son tour : «Quand donc finira cette affreuse guerre? J'espère bien que la France ne déclarera pas la guerre à l'Allemagne.»

La pensée de la jeune dynastie est tout entière dans ces paroles du Roi et de la Reine, et dans l'attitude de leurs conseillers intimes.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que je garde une réserve complète devant ces confidences.

---

305. M. de Bismarck, Président du Conseil des Ministres de Prusse, au Comte de Goltz, Ambassadeur à Paris. (Confidentielle. Copie. Prusse, 348 [1].)

Berlin, 7 mars 1864.

Le Gouvernement du Roi notre Auguste Maître avait espéré que des dispositions plus conciliantes seraient manifestées par le Gouvernement danois. Les deux grandes Puissances allemandes se seraient empressées, dans ce cas, de suspendre leur action militaire et de se prêter à des négociations.

Nous devons constater avec regret que notre attente a été déçue. L'attitude de la Cour de Copenhague, son refus de participer aux Conférences proposées par l'Angleterre, nous imposent le devoir de persévérer dans l'emploi des mesures coercitives auxquelles nous avons eu recours.

D'importantes considérations stratégiques ont motivé l'autori-

[1] Cette dépêche adressée, sous forme de note, par les cabinets de Vienne et de Berlin aux puissances signataires du traité de Londres (cf. le télégramme du duc de Gramont du même jour, ci-après, p. 97), a été publiée, mais avec des différences de rédaction assez sensibles, dans les *Arch. diplom.*, 1864, t. II, p. 135-136.

La copie de la dépêche porte en marge la mention : «Remise par le Comte de Goltz le 16», et cette annotation de la main de Drouyn de Lhuys : «Envoyer confidentiellement copie de cette dépêche à la première occasion à Londres, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg et Francfort.»

sation donnée au Commandant en chef de l'armée austro-prussienne d'avancer dans le Jutland pour assurer la position de ses troupes, et pour tenir en échec les Danois rassemblés à Frédéricia en les empêchant de menacer les flancs de l'armée ou de consacrer toutes leurs forces à la défense des lignes de Duppel.

Les deux Puissances ont d'autant moins hésité à permettre ce mouvement stratégique, qu'elles étaient en droit d'exercer des représailles pour la détermination prise par le Gouvernement danois de capturer sur mer les navires appartenant non seulement aux belligérants, mais aussi aux autres États de la Confédération germanique.

L'extension donnée aux opérations militaires ne change d'ailleurs rien aux déclarations antérieures du Gouvernement du Roi sur son attitude dans le conflit actuel.

Afin de mieux prouver que ses dispositions conciliantes sont sincères, et que ses intentions n'ont pas varié, le Gouvernement du Roi se déclare en même temps prêt à conclure avec le Danemark un armistice sur la base soit de l'évacuation réciproque des positions de Duppel et d'Alsen par les troupes danoises, et du Jutland par l'armée austro-prussienne, soit de l'*uti possidetis* militaire. Dans l'un et l'autre cas, le Gouvernement du Roi met aussi comme condition de cet armistice la suspension des hostilités sur mer, avec la restitution des prises faites de part et d'autre, ainsi que la levée de l'embargo mis sur les bâtiments qui se trouvent dans les ports.

De plus, le Gouvernement du Roi se déclare également prêt à entrer en Conférences avec les Puissances intéressées pour aviser aux moyens de rétablir la paix.

Je vous invite à donner lecture de la présente dépêche à M. Drouyn de Lhuys.

---

306. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 246, n° 47.)

Copenhague, 7 mars 1864.
(Cabinet, 14 mars; Dir. pol., 16 mars.)

[Le Comte Hamilton, qui sera remplacé à Copenhague par le

Comte Björnstierna, précédemment Ministre à Constantinople, s'apprête à partir[1]. Le Roi lui a conféré le cordon de l'Éléphant, faveur inusitée, où il faut voir le désir d'être agréable aux Scandinaves danois.]

---

307. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original, avec déchiffrement. Angleterre, 728, n° 46.)

Londres, 7 mars 1864.
(Cabinet, 8 mars; Dir. pol., 10 mars.)

Le Gouvernement anglais a été informé avant-hier par une dépêche de Lord Bloomfield, confirmée par un avis reçu de Berlin, que les troupes alliées qui se trouvent en Jutland se disposaient, conformément à un nouvel accord intervenu entre l'Autriche et la Prusse[2], à poursuivre leur marche en avant sur Frédéricia. On croyait également à Londres qu'une escadre autrichienne ne tarderait pas à se rendre dans les eaux du Danemark, mais ce dernier bruit, qui a circulé et a été démenti plusieurs fois déjà, me semble ne devoir encore être accepté que sous toute réserve. Le seul fait qui soit certain, c'est la résolution désormais arrêtée des deux grandes Puissances allemandes de ne plus s'en tenir à l'occupation de Kolding et d'attaquer la place de Frédéricia. M. de Bismarck, interpellé par M. l'Ambassadeur d'Angleterre en Prusse, n'aurait pas caché ses intentions à cet égard; mais il aurait ajouté que les deux Cours maintenaient leurs déclarations du 31 janvier, et qu'elles demeuraient disposées à conclure un armistice par suite duquel elles n'auraient pas d'objection à évacuer le Jutland si le Danemark, de son côté, leur faisait l'abandon de l'île d'Alsen, ainsi que des autres positions qu'il occupe encore dans le Sleswig, et cessait toutes les hostilités, aussi bien sur mer que sur terre.

[*Déchiffrement*] La conduite de l'Autriche et de la Prusse cause

[1] Cf. t. Ier, p. 319, note 2.

[2] La convention militaire du 5 mars.

naturellement à Londres, dans les régions officielles, un assez vif mécontentement. Il paraîtrait cependant que ce mécontentement ne se traduira pas dans les faits. D'après ce que m'a dit Lord Russell, il aurait été décidé, dans un Conseil de Cabinet tenu le jour même de la réception des nouvelles dont je viens de parler, que le Gouvernement de la Reine maintiendrait pour le moment l'attitude pacifique qu'il a adoptée. J'ai cru d'ailleurs remarquer que les Ministres, et particulièrement Lord Palmerston, sans doute pour justifier leur inaction, cherchaient à atténuer autant que possible la gravité des résolutions que viennent de prendre les deux grandes Puissances allemandes. La poursuite des opérations militaires dans le Jutland démontrait de plus en plus, suivant Lord Palmerston, la nécessité d'une Conférence, et augmentait même les chances de sa réunion. J'ai dû avouer à Lord Palmerston que j'éprouvais une certaine hésitation à m'associer à ses espérances, et que, dans mon opinion, je n'entrevoyais quant à présent qu'une complication nouvelle là où il voyait une chance de plus en faveur de la réunion d'une Conférence. Comme j'exprimais devant lui quelque étonnement que l'Autriche, malgré les dispositions conciliantes qu'elle avait sans cesse manifestées, se fût laissée entraîner à porter la guerre plus avant dans le Jutland, Lord Palmerston m'a répondu qu'il préférait, du moment où il n'avait pas été possible de prévenir une pareille extrémité, que l'accord subsistât entre Vienne et Berlin. Il considérait en effet cet accord comme une sorte de garantie que le caractère du conflit dano-allemand ne serait pas dénaturé, et que de plus grandes complications pourraient être évitées.

Lord Palmerston comme Lord Russell[1] ne semblent pas se préoccuper beaucoup du rapprochement qui tendait à s'opérer entre les trois Puissances du Nord relativement à la question polonaise.

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 5 mars (ci-dessus, p. 88).

308. Fournier, Ministre à Stockholm, à Drouyn de Lhuys. (Original, avec déchiffrement. Suède, 334, n° 65.)

Stockholm, 7 mars 1864.
(Cabinet, 16 mars; Dir. pol., 18 mars.)

[Le début de la dépêche, en clair, est relatif aux préparatifs militaires qui ont été décidés par le Gouvernement suédois et au prochain départ du Roi pour Christiania, où le Storting sera probablement ouvert le 14 mars [1].]

[*Déchiffrement.*] Le séjour de Sa Majesté à Christiania se prolongera jusqu'à la fin du mois. Votre Excellence a bien voulu me faire savoir, par un télégramme que j'ai reçu le 6 [2], que je pouvais accompagner le Roi à Christiania. Je l'ai informée que je croyais préférable aujourd'hui de ne pas profiter de son autorisation. Le Roi a dit à plusieurs personnes qu'il m'avait engagé à venir avec lui, et bientôt tout le monde l'a su. On a fait bien vite des commentaires de toute sorte, qui me sont naturellement revenus. J'ai vu que ma seule présence auprès de Sa Majesté, dans des circonstances comme la présente, ferait supposer, quelque détermination qui dût être adoptée par le Gouvernement suédois, que j'avais eu l'ordre de l'appuyer, peut-être même de l'inspirer ou de la conseiller. Cette interprétation, soit dans le cas où le Gouvernement suédois se maintiendrait dans l'expectative, soit dans le cas où il jugerait dans ses convenances ou dans son intérêt de passer de l'expectative à l'action, ne pourrait convenir au Gouvernement de l'Empereur. L'opinion publique, toute dirigée vers la France, croit à Stockholm et en Suède, dans les conjonctures actuelles, que le Gouvernement des Royaumes-Unis ne se conduit que d'après les indications du Cabinet impérial. Laisser cette croyance courir naturellement m'a paru préférable à la corroborer. Je me plais à espérer que Votre Excellence approuvera ma conduite, que j'ai subordonnée à ses ordres.

[Suit un passage, en clair, où Fournier signale quelques mani-

[1] Cf. t. Ier, p. 254, note 1.
[2] Cf. ci-dessus, p. 82.

festations en faveur du Danemark, à Lund, et surtout à Stockholm.]

[*Déchiffrement*] Si le Gouvernement veut se servir de ce commencement de manifestation, il pourrait finir par en tirer parti et s'aider à sortir de l'inaction. Il y a lieu de douter très sérieusement que telle soit son intention. Cependant le Roi part le 9, et en son absence le Prince Oscar est chef de la Régence; ses sentiments de vif scandinavisme sont notoires, mais il aura auprès de lui des conseillers d'État fort sages, le comte de Platen, MM. Malmsten et Bredberg.

---

309. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 486.)

Vienne, 7 mars 1864, 5h soir.

L'armée austro-prussienne entrera après-demain en Jutland. Le Prince de Metternich est chargé de vous remettre une note explicative[1] proposant un armistice et une Conférence; les bases de l'armistice sont : évacuation de Duppel et d'Alsen par les Danois et évacuation du Jutland par les Allemands, ou bien *statu quo uti possidetis*, le jour de l'armistice. Le Comte de Rechberg contredit le renfort de 17,000 hommes pour l'armée[2].

---

310. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Original. Autriche, 486, n° 22.)

Vienne, 7 mars 1864.
(Cabinet, 9 mars; Dir. pol., 10 mars.)

[Le Duc de Gramont envoie la traduction de l'ordonnance du

[1] Cf. ci-dessus, p. 92.
[2] Cf. le *post-scriptum* de la dépêche de Drouyn de Lhuys au duc de Gramont, du 5 mars (ci-dessus, p. 85).

IMPRIMERIE NATIONALE.

3 mars relative à la poursuite et à la capture des navires danois pendant la guerre[1].

Il annonce que le Général de Manteuffel a quitté Vienne la veille, après avoir réussi, assure-t-on, à conclure une convention en vue de l'action commune de l'Autriche et de la Prusse dans le Jutland[2].

Le Duc de Gramont croit que les troupes alliées ne tiendront plus aucun compte de la frontière jutlandaise et que l'armée autrichienne sera renforcée, comme l'est déjà l'armée prussienne. Il a dîné l'avant-veille chez l'Empereur avec le Général de Manteuffel, qui lui a peu parlé des affaires de Danemark; le Général lui a dit en partant: « Il y a tout avantage à déployer plus d'énergie pour en finir plus vite et terminer cette question dans les limites que nous lui avons assignées. »]

---

311. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague. (Minute à chiffrer. Danemark, 246, n° 16.)

Paris, 8 mars 1864.

Dans le post-scriptum de la dépêche que j'ai eu l'honneur de vous écrire, le 3 de ce mois, sous le n° 15, je vous annonçais que, d'après mes conversations avec M. le Comte de Goltz, la Cour de Prusse ne me paraissait pas d'accord avec celle de Vienne sur la possibilité de restreindre, par un arrangement avec le Danemark, le cercle des hostilités dans le Jutland. M. de Goltz m'a, en effet, communiqué une dépêche de M. de Bismarck relative à l'affaire de Kolding[3]. Cette dépêche portait qu'une simple promesse de ne pas attaquer les troupes prussiennes du côté du Jutland ne saurait déterminer la Prusse à évacuer Kolding, ni à renoncer à étendre ses opérations plus au Nord. Le Cabinet de Berlin considérait la neutralisation de la frontière comme étant dans l'intérêt

[1] La pièce manque. Cf. *Arch. diplom.*, 1864, t. II, p. 131.
[2] Cf. ci-dessus, p. 85, note 1.
[3] Cf. la dépêche du 5 mars au duc de Gramont (ci-dessus, p. 83).

exclusif des Danois, et très nuisible à l'armée prussienne sous le rapport stratégique. En dernier lieu, j'ai appris que le Gouvernement prussien a rallié l'Autriche à son point de vue, et que les deux Puissances se sont entendues sur toutes les questions militaires que comporte une campagne dans le Jutland. On m'annonce, d'autre part, que des ordres sont donnés pour que les troupes alliées franchissent demain la frontière de cette province [1].

---

312. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, et à Fournier, Ministre à Stockholm. (Minute. Angleterre, 728, n° 46 [2].)

Paris, 8 mars 1864.

[A la suite des observations présentées par le Gouvernement français au sujet de l'incident de Kolding, le Prince de Metternich avait été chargé d'informer Drouyn de Lhuys que, si les troupes danoises n'attaquaient pas par le Jutland les troupes alliées, celles-ci s'abstiendraient de franchir la frontière; il lui avait même demandé itérativement d'en faire parvenir l'assurance à Copenhague, ce que Drouyn de Lhuys avait fait, tout en se défendant de donner aucun conseil au Gouvernement danois. Postérieurement, le Comte de Goltz est venu lui lire une dépêche de Bismarck, qui déclare qu'une simple promesse de ne pas attaquer les troupes alliées du côté du Jutland ne déterminerait pas les Prussiens à évacuer Kolding. Drouyn de Lhuys apprend, d'autre part, qu'une convention militaire en vue d'une action commune en Jutland a été conclue entre les Gouvernements d'Autriche et de Prusse et que les troupes alliées franchiront la frontière dès le lendemain [3].]

(1) Cf. le télégramme du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 7 mars (ci-dessus, p. 97).

(2) Le préambule seul diffère d'une dépêche à l'autre. Se reporter, pour l'intelligence de cette dépêche, à la dépêche au duc de Gramont, du 5 mars (ci-dessus, p. 83), et à la dépêche à Dotézac, du 8 mars (ci-dessus, p. 98).

(3) En réalité, les opérations commencèrent aussitôt après réception des ordres envoyés le 6 mars de Berlin. (Sybel, *Die Begründung*, t. III, p. 267 et suiv.)

313. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 728, n° 48.)

Paris, 8 mars 1864.

[Drouyn de Lhuys lui a déjà fait savoir par sa dépêche n° 27 [1] que le Prince de Metternich et le Comte de Goltz avaient démenti l'existence d'une garantie des possessions non allemandes de l'Autriche par le Gouvernement prussien. Le Comte de Rechberg a renouvelé au Duc de Gramont l'assurance que cette garantie n'existait pas [2]. Cependant la proclamation de l'état de siège en Galicie a provoqué bien des commentaires sur la politique autrichienne, et Drouyn de Lhuys n'a pas voulu cacher au Cabinet de Vienne l'impression du Gouvernement impérial; il communique au Prince de La Tour d'Auvergne ce qu'il en a écrit au Duc de Gramont [3].]

---

314. Le Comte de Massignac, Chargé d'Affaires à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 233.)

Saint-Pétersbourg, 8 mars 1864, 2h 26 soir.

Le Prince Gortchakoff, dans une conversation générale que j'ai eue avec lui, m'a dit que le Prince Alexandre de Hesse [1], au service d'Autriche, avait été se justifier à Vienne de sa présence à Wurtzbourg et parler conciliation.

Je n'ai pu obtenir plus du Prince Gortchakoff, qui d'ailleurs n'a parlé à personne de la dépêche qu'il aurait reçue de Darmstadt. Peut-être qu'avec le temps j'en apprendrai plus et informerai Votre Excellence.

[1] Du 15 février (t. Ier, p. 308).

[2] Cf. la dépêche du duc de Gramont, du 20 février (t. Ier, p. 346).

[3] Évidemment la dépêche du 5 mars, n° 23 (ci-dessus, p. 85).

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au comte de Massignac, du 6 mars (ci-dessus, p. 89).

315. LE BARON FORTH-ROUEN, MINISTRE À DRESDE, À DROUYN DE LHUYS. (Original. Saxe, 137, n° 52.)

Dresde, 9 mars 1864.
(Cabinet, 14 mars; Dir. pol., 15 mars.)

On ne partage pas ici d'une manière complète la manière de voir que je vous ai exposée dans plusieurs de mes dépêches au sujet de l'alliance entre l'Autriche et la Prusse[1]. On ne croit pas, par exemple, à la continuation de cette alliance, et on indique déjà à l'avance les circonstances où elle devra cesser pour faire place à un état de choses plus inquiétant peut-être pour la tranquillité générale de l'Europe que ce qui existe aujourd'hui. Partant, dans la question danoise, de points de vue tout à fait différents, il doit arriver un moment où, après avoir atteint le but qu'elles poursuivent en commun, les deux grandes Puissances devront nécessairement se séparer. On s'entendrait tant que l'ennemi ne sera pas abattu; mais le jour où il le sera, l'alliance cesserait alors qu'il s'agira d'arrêter les conséquences de la victoire. En Prusse, où des espérances de conquêtes font déjà pardonner le régime qui cherche à s'y introduire, on ne pourrait pas exiger, pour prix du sang versé, moins que le démembrement de la Monarchie danoise. L'Autriche, aidée en cela par son système intérieur, en poursuivrait au contraire le maintien, soi-disant pour rester autant que possible fidèle au traité de 1852. Au milieu des témoignages d'union et de confiance qui s'échangent aujourd'hui entre Vienne et Berlin, on agirait déjà de part et d'autre en vue de cette éventualité. Des deux côtés, on chercherait à s'assurer à l'avance des alliés pour le cas où, la rupture ayant éclaté, des questions que la force des armes seule pourrait résoudre viendraient à surgir. Ainsi, à Berlin, il ressort évidemment d'insinuations sur lesquelles on revient souvent que, tout en

[1] Forth-Rouen, dans plusieurs de ses dépêches de février, s'étonne de l'effacement de la politique autrichienne en présence des initiatives prussiennes, de la conduite «indéchiffrable» de l'Autriche; nous n'en avons trouvé aucune où il expose «sa manière de voir au sujet de l'alliance entre l'Autriche et la Prusse». Il convient d'observer qu'il manque quelques dépêches (n°s 41, 49, 50) de la fin de mars et du commencement de février.

«brutalisant» parfois encore les États secondaires, on songerait cependant à les rallier à soi, dans des circonstances données, pour poursuivre avec eux la rupture complète des liens entre les Duchés et le Danemark. De même, à Vienne, tout en cherchant à rompre la ligue de Wurtzbourg, on exprime constamment des regrets d'un état de choses qui, très heureusement, ne doit pas durer. On ne se fait pas du reste illusion, en Autriche, sur l'infériorité où l'on se trouverait vis-à-vis la Prusse le jour où l'Allemagne serait appelée à se prononcer entre elles sur les conditions à imposer aux Danois. La Prusse trouverait alors beaucoup plus de partisans que l'Autriche, qui songerait, dans ces conditions, à s'assurer dès à présent des alliés en dehors de la Confédération. A cet effet, une entente se serait déjà établie entre Vienne et Saint-Pétersbourg. Le Gouvernement russe donnerait sa plus complète et sa plus intime approbation au plan que se serait tracé l'Autriche dans sa guerre avec le Danemark, plan qui coïnciderait parfaitement, il est vrai, avec les vues particulières de la Russie dans la question. Non seulement on l'approuverait à Saint-Pétersbourg, mais on se flatterait, dans cette dernière capitale, de le faire approuver également du Gouvernement anglais. Le Prince Gortchakoff, qui aurait déjà commencé ses démarches à Londres, se réserverait, aussitôt après avoir réussi auprès du Cabinet anglais, de faire violence à la Prusse, qui, abandonnée à elle-même, n'aurait que le choix entre une entente complète avec les trois grandes Puissances et une alliance avec la France, ce à quoi elle ne se résoudrait jamais : on se croirait, toutefois, en droit en Russie de l'assurer. Dans les confidences échangées à Saint-Pétersbourg, on parlerait avec un certain laisser-aller de cette soi-disant «cinquième petite grande Puissance», qui ne saurait avoir une politique à elle! On partagerait cependant, en Russie, les craintes de Vienne au sujet d'un rapprochement entre la Prusse et les Gouvernements de second ordre, et l'on agirait de manière à l'empêcher, et à rendre au contraire plus profondes encore les divisions qui les séparent aujourd'hui. On ferait à cet effet grand bruit, autour d'augustes personnages à Berlin, de prétendus projets d'une nouvelle Confédération du Rhin. On ne croit pas à ces projets à Saint-Pétersbourg, mais on trouve bon de les représenter comme existant réellement.

Je n'apprendrai rien de nouveau à Votre Excellence en l'informant que, sur la question polonaise, la plus parfaite entente existerait également entre Vienne et Saint-Pétersbourg. On l'aura informée de toutes les circonstances qui se rattachent à la visite faite en Galicie par le Directeur de la police à Varsovie, des rapports de ce fonctionnaire avec les autorités autrichiennes, et des éloges dont il les a comblées à son arrivée à Saint-Pétersbourg, où il est allé rendre compte de sa mission. On y parlait, lors des dernières nouvelles, de la conclusion avec l'Autriche d'une convention de la nature de celle passée avec la Prusse au commencement de l'insurrection polonaise. Les informations qui précèdent sont toutes puisées à des sources officielles et confidentielles.

[La fin de la dépêche contient des renseignements sur les réfugiés polonais en Saxe et sur les mesures de surveillance prises à leur égard par le Gouvernement saxon.]

P.-S. — Ci-joint quelques lignes traduites de la *Gazette officielle de Dresde* sur une nouvelle note austro-prussienne [1], adressée à l'Angleterre, la Russie et la Suède.

---

316. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 728, n° 47.)

Londres, 9 mars 1864.
(Cabinet, 12 mars; Dir. pol., 14 mars.)

[Le Prince de La Tour d'Auvergne accuse réception des dépêches du Département jusqu'au n° 48 [2].

Le Ministre de Danemark à Londres, M. de Bille, vient de lui communiquer, à titre confidentiel, une dépêche de M. de Quaade relative à la proposition de Conférence sans armistice présentée par l'Angleterre; M. de Quaade n'aurait pas hésité à prévenir le Ministre d'Angleterre, M. Paget, que, si le Gouvernement anglais insistait pour obtenir une réponse immédiate, celle-ci ne pourrait être que négative; le Gouvernement anglais

[1] Cet extrait est joint. Il s'agit de la note du 7 mars (ci-dessus, p. 92).
[2] Dépêche du 8 mars (ci-dessus, p. 100).

lui aurait aussitôt accordé un délai de quinze jours, à dater du 27 février; mais M. de Quaade fait remarquer que, depuis lors, rien n'est venu préciser le caractère que l'Autriche et la Prusse avaient donné à leur adhésion; il ne peut donc faire prévoir encore la réponse du Danemark.

Dans une lettre particulière adressée à M. de Bille, et dont celui-ci a fait connaître la substance au Prince de La Tour d'Auvergne, M. de Quaade se montre cependant favorable personnellement à la Conférence, mais il ajoute que ses collègues sont d'un avis tout à fait opposé; il demande à M. de Bille de lui faire connaître son sentiment. Autant que le Prince de La Tour d'Auvergne peut en juger, M. de Bille conseillerait au Gouvernement danois de répondre à la proposition anglaise par une acceptation conditionnelle, en demandant que les arrangements de 1851 et de 1852 fussent pris comme bases de la Conférence. Il semble d'ailleurs que Lord Russell lui-même compte beaucoup moins qu'auparavant sur une réponse satisfaisante [1].

Le Cabinet de Londres a fait interroger le Comte de Rechberg sur le projet attribué à l'Autriche d'envoyer une escadre dans la Baltique. Le Comte de Rechberg a répondu qu'il ne s'agissait que d'envoyer quelques vaisseaux dans la Manche et dans la Mer du Nord. Cette réponse n'a pas semblé satisfaire entièrement Lord Russell.]

---

317. Circulaire de Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Londres, Vienne, Berlin, Francfort, Saint-Pétersbourg, Munich, Dresde, Carlsruhe, Stuttgart, Hanovre, Hambourg, Cassel, Darmstadt, Weimar, Bruxelles et La Haye. (Minute. Mémoires et documents, France, Circulaires politiques, 1863-1869, t. 2126.)

Paris, 10 mars 1864.

Ainsi que vous le savez, les troupes de l'Autriche et de la

[1] C'est précisément le 9 mars que l'Angleterre fit un nouvel effort pour obtenir du Danemark cette réponse satisfaisante (cf. la dépêche de lord Russell à sir A. Paget, dans les *Arch. diplom.*, 1864, t. II, p. 375-376). — Cf. ci-après, p. 117, le télégramme de Dotézac du 12 mars.

Prusse ont définitivement pénétré dans le Jutland, et elles se trouvent aujourd'hui devant Frédéricia. M. le Prince de Metternich et M. le Comte de Goltz sont venus successivement m'apporter les explications de leurs Gouvernements. Elles sont développées dans deux dépêches identiques dont ils m'ont donné lecture[1]. J'en reproduis ici la substance.

Les deux Cours, en occupant le Sleswig qu'elles annonçaient l'intention de détenir simplement à titre de gage, avaient espéré rencontrer de la part du Danemark des dispositions plus conciliantes. Leur but n'était pas de poursuivre les opérations militaires, si le Cabinet de Copenhague s'était montré favorable au rétablissement de la paix; elles se seraient au contraire prêtées à l'ouverture de négociations. Leur attente a été déçue. L'attitude prise par le Cabinet danois a fait échouer la proposition qui lui a été présentée en faveur d'une Conférence.

Les deux Cours étaient donc dans la nécessité de continuer les hostilités.

Dès lors aussi, il était impossible de ne pas se préoccuper des considérations stratégiques. Il importait d'avancer dans le Jutland et de tenir en échec la place de Frédéricia, afin d'assurer la position des troupes alliées et de ne pas les laisser exposées aux attaques qui auraient pu être dirigées sur leurs flancs. En outre, l'Autriche et la Prusse ne devaient pas rester indifférentes aux représailles que la marine danoise exerce contre leurs bâtiments, dont elle n'a pas exempté les pavillons des autres États de la Confédération.

Au reste, l'extension donnée à la guerre ne change rien aux déclarations antérieures des Cabinets de Vienne et de Berlin, ni à leur attitude dans le conflit actuel. Animés de sentiments de conciliation, ils consentiraient à conclure dès à présent un armistice, soit sur la base de l'évacuation de Duppel et de l'île d'Alsen par les Danois, et du Jutland par les Allemands, soit d'après le principe de l'*uti possidetis*, pourvu toutefois, dans les deux cas, que les hostilités fussent suspendues simultanément sur mer, les prises restituées et l'embargo levé. Si ces conditions étaient acceptées par le Danemark, les deux Puissances seraient

[1] C'est la note du 7 mars (ci-dessus, p. 92).

disposées à entrer avec les autres Cours en conférences pour la paix.

En attendant que les circonstances se prêtent à des délibérations, ce qui pour le moment reste acquis c'est le développement des opérations militaires. La guerre embrasse dès maintenant un territoire placé entièrement en dehors du litige.

La résolution adoptée par la Prusse et l'Autriche de recourir à l'emploi de la force nous avait causé une impression pénible. Le regret que nous avons ressenti à chaque nouveau pas que nous les avons vu faire pour s'engager davantage dans cette voie ne pouvait que s'accroître encore devant les proportions que la lutte prend aujourd'hui. Je n'en ai point dissimulé l'expression, en attendant les communications que les Ambassadeurs des deux Puissances étaient chargés de me faire. Quant aux déclarations qu'ils avaient mission de me réitérer, je n'avais pas à les discuter, et je me suis borné à en prendre acte au nom du Gouvernement de l'Empereur.

---

318. Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Londres, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg et Francfort [1]. (Confidentielle. Minute. Angleterre, 728, n° 50.)

Paris, 10 mars 1864.

Je vous fais connaître, dans ma dépêche de ce jour, sous le n° ... [2], la substance de la communication dont M. le Prince de Metternich et M. le Comte de Goltz m'ont donné lecture. Je suis en mesure de compléter ces informations à l'aide de renseignements confidentiels qui me sont parvenus. Je suis autorisé à en conclure que le Cabinet de Vienne ne s'est pas décidé sans difficultés et sans hésitations à prêter la main à l'exécution du plan de campagne dans le Jutland proposé par la Prusse. Le Cabinet de Berlin avait donné à entendre qu'il agirait seul au

[1] La même dépêche est adressée en annexe à Dotézac, ministre à Copenhague, avec la dépêche du 11 mars (ci-après, p. 108).

[2] C'est la circulaire publiée ci-dessus, p. 104.

besoin, et il n'aurait pas fallu moins pour triompher des objections de l'Autriche. Cette Puissance n'aurait pas voulu laisser au Gouvernement prussien l'avantage de rester le seul champion des intérêts allemands. En partageant ce rôle, elle espère ramener plus facilement à ses vues ceux des États germaniques qui, dans les affaires fédérales, avaient pris l'habitude de marcher d'accord avec elle.

Le Cabinet autrichien a posé cependant ses conditions et ses réserves dans une convention en trois articles [1]. Le premier stipule que l'étendue et la durée des opérations dans le Jutland seront strictement limitées à ce qu'exigera la sûreté des troupes alliées. Le second, adopté sur les instances du cabinet de Vienne, porte que les deux Cours allemandes devront adresser immédiatement aux autres Puissances une communication identique [2] rappelant et confirmant les déclarations antérieures relatives au but de la guerre, qui reste le même malgré l'extension des hostilités. L'article 3 renferme l'engagement réciproque d'entrer sur-le-champ en délibération pour arrêter les bases d'un règlement définitif des questions qui font l'objet de la guerre actuelle.

Je tiens de la même source que la Prusse, en accordant son assentiment à l'idée d'une communication identique, a insisté pour qu'elle fût faite dans la forme d'une dépêche dont il serait donné lecture sans en laisser copie [3].

Il me revient d'autre part [4] que le Cabinet autrichien croirait pouvoir compter à Francfort sur des dispositions favorables de la part de la Hesse électorale et du Hanovre. Celles de la Bavière tendraient également à un rapprochement vers la politique autrichienne; elles seraient cependant encore hésitantes.

Déjà nous avions reçu l'assurance qu'en dehors de l'entente établie sur la question des Duchés, il n'en existait aucune entre

[1] C'est la convention négociée à Vienne par le général de Manteuffel et ratifiée le 5 à Berlin.

[2] C'est la note du 7 mars (ci-dessus, p. 92).

[3] On a vu (ci-dessus, p. 92, note 1) que le comte de Goltz n'en remit copie à Drouyn de Lhuys que le 16 mars.

[4] Drouyn de Lhuys a évidemment en vue le renseignement que lui a fourni le comte de Salignac-Fénelon dans une dépêche du 6 mars (Confédération germanique, 839, n° 614).

l'Autriche et la Prusse. Ces assurances me sont renouvelées aujourd'hui[1].

Aucun accord ne serait non plus intervenu entre les Cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg. Les mesures prises en Galicie seraient l'effet d'une résolution spontanée de la Cour d'Autriche. L'état de siège était arrêté dans ses intentions depuis plusieurs mois, et l'on n'en avait différé la mise en vigueur que pour attendre la clôture du Reichsrath.

En raison du caractère confidentiel de ces renseignements, je vous prie de les considérer comme étant uniquement pour votre information personnelle.

---

319. Drouyn de Lhuys à Fournier, Ministre à Stockholm. (Télégr. Minute à chiffrer. Suède, 334.)

Paris, 10 mars 1864, 4h 15 soir.

Puisque le Roi vous y a invité, accompagnez-le à Christiania. C'est un acte de courtoisie[2].

---

320. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague. (Minute. Danemark, 246, nº 17.)

Paris, 11 mars 1864.

Je vous annonçais, dans ma dépêche du 8, sous le nº 16, que les Cours d'Autriche et de Prusse étaient tombées d'accord pour faire pénétrer leurs troupes dans le Jutland. M. le Prince de Metternich et M. le Comte de Goltz ont été chargés de me donner lecture des communications identiques qu'ils ont reçues à cette occasion de leurs Gouvernements. J'en ai consigné la substance, ainsi que mes observations, dans une circulaire que vous trouve-

[1] Cf. ci-dessus, p. 100.

[2] Cf. ci-dessus, p. 96.

rez ci-annexée[1]. J'ai en même temps adressé aux Ambassadeurs de Sa Majesté auprès des grandes Puissances une dépêche que je joins également ici[2]. En raison toutefois du caractère confidentiel des détails qu'elle renferme, je vous l'envoie uniquement pour votre information personnelle.

Lord Cowley a été invité à revenir avec moi sur la proposition de Conférence faite par le Gouvernement anglais. Le Principal Secrétaire d'État de la Reine aurait des raisons de penser que le Cabinet de Copenhague serait disposé à se rallier à cette idée et à conclure un armistice sur la base de l'*uti possidetis*, si nous agissions nous-mêmes en ce sens auprès de la Cour de Danemark.

Nous avons vu avec regret éclater la guerre actuelle, et nous ne pourrions certainement qu'applaudir à toute combinaison qui aurait pour effet d'y mettre un terme. Nous suivons donc avec un véritable intérêt les efforts que le Gouvernement britannique est dans l'intention de renouveler à Copenhague, et nous en désirons sincèrement le succès. Vous êtes autorisé à le dire à M. de Quaade, sans vous écarter cependant de la mesure que nous avons cru devoir observer jusqu'ici dans nos conseils au Gouvernement danois.

---

321. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Original. Angleterre, 728, n° 50.)

Londres, 11 mars 1864.
(Cabinet, 12 mars; Dir. pol., 16 mars.)

[Le commencement de la dépêche se rapporte au baptême du fils du Prince de Galles et au concert donné le soir à cette occasion.]

Le Prince de Galles, auquel on reproche de tenir, en général, peu de compte des règles de l'étiquette, est venu à différentes reprises causer avec moi pendant la soirée. Après m'avoir assez

[1] Circulaire du 10 mars (ci-dessus, p. 104).

[2] Dépêche du 10 mars aux ambassadeurs à Berlin, Londres, Saint-Pétersbourg et Vienne et au ministre à Francfort (ci-après, p. 106).

librement parlé de toutes choses, il a abordé la question danoise et m'a demandé ce que je pensais du projet de Conférence. J'ai dit à S. A. Royale que le concours du Gouvernement de l'Empereur était acquis à tous les projets qui étaient de nature à mettre un terme à l'effusion du sang, et qu'à ce titre nous avions appuyé, autant qu'il dépendait de nous de le faire, la proposition de Conférence, mais que, dans mon opinion personnelle, une Conférence sans armistice, en supposant qu'on parvienne à la réunir, ne produirait vraisemblablement pas les résultats qu'on semblait s'en promettre. Quant à l'armistice, je ne dissimulai pas à S. A. Royale que je craignais un peu qu'à Copenhague on ne se refusât à souscrire aux conditions que l'Autriche et la Prusse paraissaient vouloir mettre à sa conclusion. « Je vais plus loin que vous, reprit immédiatement le Prince de Galles, avec une certaine vivacité, l'armistice comme la Conférence sont impossibles dans de pareilles conditions. Je ne cesse pas de le répéter ici. Les Danois sont de braves gens qui se feront tuer jusqu'au dernier, mais qui ne consentiront pas, je l'espère, à se laisser humilier de la sorte ! »

Le langage de la plupart des personnes de l'entourage du Prince et de la Princesse de Galles m'a paru assez conforme à celui que tient le Prince lui-même. J'ajouterai que Mme la Duchesse de Cambridge et le Duc de Cambridge son fils, qui se trouvaient là, se sont exprimés vis-à-vis de moi dans une forme il est vrai moins accentuée, mais qui ne permet guère de douter cependant que leurs sympathies ne soient acquises à la cause du Danemark. La Reine seule continue, dit-on, à témoigner une confiance presque entière dans la droiture des intentions de l'Autriche et de la Prusse. C'est donc évidemment en grande partie à son influence qu'il convient d'attribuer les incertitudes et les défaillances de la politique anglaise dans l'affaire dano-allemande. La manière de voir de la Reine paraît, au surplus, s'accorder à beaucoup d'égards avec celle du Roi des Belges. J'ai eu avec le Roi, dans le courant de la soirée, un entretien duquel il est résulté pour moi que S. M. Belge jugeait assez favorablement le projet de Conférence sans armistice. Le Roi admet jusqu'à un certain point l'efficacité d'une pareille Conférence, même en l'absence d'une base arrêtée d'avance et consentie par toutes

les parties. La réunion de la Conférence et l'heureuse issue des délibérations qui auront lieu dans son sein dépendraient presque exclusivement, suivant Sa Majesté, du bon vouloir de la France, de l'Angleterre et de la Russie, ainsi que de l'accord qui aura pu s'établir entre ces trois Puissances. Sa Majesté, sans blâmer formellement la conduite de la Prusse et de l'Autriche dans la question des Duchés, regrette cependant qu'elles se soient laissées entraîner aussi loin. Elle est d'ailleurs évidemment disposée à faire peser plutôt sur la Prusse que sur l'Autriche la responsabilité d'une situation dont la sagesse des autres grandes Puissances de l'Europe lui semble seule capable de conjurer les dangers.

Le Roi des Belges, de même que le Prince de Galles, m'a demandé avec intérêt des nouvelles de la santé de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice.

Une dépêche télégraphique de M. Paget[1], parvenue hier soir à Londres, autoriserait à penser que l'opinion publique à Copenhague se montrerait un peu moins opposée à l'idée d'une Conférence. Lord Palmerston, en me communiquant ces informations, me faisait remarquer que la prolongation de la lutte était tout à fait contraire aux intérêts bien entendus du Danemark. La continuation de la guerre n'aurait pas seulement pour effet d'épuiser inutilement ses ressources en hommes et en argent, mais elle procurerait aux armées de l'Autriche et de la Prusse le moyen de s'avancer davantage sur son territoire. Le Gouvernement danois se trouverait de la sorte placé dans une position peu favorable pour entreprendre une négociation, et il y avait avantage pour lui à traiter plutôt aujourd'hui que demain. Lord Palmerston comptait recevoir la réponse de M. de Quaade le *12* ou le *13*. Il n'osait pas se flatter que cette réponse serait complètement satisfaisante, mais il avait lieu d'espérer que le Danemark ne rejetterait pas absolument la proposition qui lui avait été faite. En tout cas, il espérait bien, m'a-t-il dit, que, si les circonstances devenaient telles que la flotte anglaise dût se rendre dans la Baltique, la France consentirait à joindre ses vaisseaux à ceux de l'Angleterre.

[1] Ministre d'Angleterre à Copenhague.

On attend à Londres, ces jours-ci, une communication officielle[1] des Cours de Vienne et de Berlin relativement à l'occupation du Jutland.

---

322. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Original. Autriche, 486, n° 23.)

Vienne, 11 mars 1864.
(Cabinet, 13 mars; Dir. pol., 14 mars.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire jusqu'au 5 de ce mois et au n° 22.

M. le Prince de Metternich a dû communiquer à Votre Excellence la dépêche[2] dont je lui avais annoncé le départ par mon télégramme du 7. D'après ce que m'a dit le Comte de Rechberg, M. le Comte de Goltz a été chargé de vous faire une communication pour ainsi dire identique, le document ayant été concerté préalablement à Vienne avec le Général de Manteuffel.

A ce sujet, M. le Comte de Rechberg m'a instamment prié de prémunir Votre Excellence contre les bruits que répandent les journaux et particulièrement les journaux anglais[3] sur un soi-disant renouvellement de la Sainte-Alliance ou de la Triple-Alliance, comme quelques-uns d'entre eux désignent les prétendues conventions secrètes auxquelles ils font allusion. Je suis non seulement autorisé, mais formellement invité à déclarer que jamais rien de semblable n'est entré dans la pensée du Cabinet de Vienne. Il n'a fait et ne veut faire aucun pacte secret ni avec la Prusse ni avec la Russie, et, s'il est des relations auxquelles il attache un prix particulier, c'est à celles qu'il espère pouvoir entretenir avec nous et qu'il n'a garde de vouloir compromettre.

M. le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche s'est montré fort préoccupé des rumeurs qui lui paraissaient s'accréditer grâce à un récent article du *Morning Post*, et il en a fait le sujet d'une énergique protestation auprès de l'Ambassadeur d'Angleterre. Je

[1] C'est la note du 7 mars (ci-dessus, p. 92).

[2] Note du 7 mars (ci-dessus, p. 92).

[3] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 5 mars (ci-dessus, p. 88).

lui ai répondu que je croyais pouvoir conclure de votre correspondance que les assurances réitérées de M. le Prince de Metternich avaient déjà fait justice des bruits qu'il mentionnait, mais que je ne manquerais pas de vous informer de l'insistance avec laquelle le Cabinet de Vienne les répudiait.

Il ne m'est jamais arrivé, je crois, de me trouver en présence d'affirmations aussi péremptoires ni de déclarations aussi catégoriques que le sont depuis quelque temps celles que M. le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche oppose à mes observations sur la marche des événements. Son langage est si tranché, si net, si absolu, qu'en vérité il ne me reste plus qu'à en prendre note et à vous le transmettre, car il ne s'y trouve aucun ambage à l'aide duquel je puisse, avec convenance, laisser percer un doute quelconque. Il est devenu impossible d'engager avec le Cabinet de Vienne une discussion sur ses intentions ultérieures; tout au plus peut-on exprimer le regret de ce que les circonstances l'entraînent à dépasser, du moins pour le moment, le but final de ses efforts. Et même, lorsque j'exprime cette pensée, le Comte de Rechberg s'en empare et paraît regretter encore plus que je ne le fais moi-même l'extension du conflit, la continuité de la lutte, les sacrifices qu'elle impose et les complications qu'elle engendre. Pour être plus libre dans mon langage, j'ai parlé des inquiétudes que faisait naître en mon esprit l'attitude moins tranchée du Cabinet de Berlin. « M. de Bismarck, m'a répondu le comte de Rechberg, est engagé avec nous par des déclarations aussi formelles que celles que je vous ai faites. Il ne m'est pas permis de faire au Roi de Prusse et à son Ministre l'injure d'en suspecter la sincérité; mais si, par impossible, les intentions du Cabinet de Berlin venaient à changer, il nous resterait alors un moyen suprême, que nous n'hésiterions pas à prendre, ce serait de rompre toute action commune, de rappeler nos troupes, et de refuser notre concours et notre sanction. Il y va de notre honneur après ce que nous avons dit à la France et à l'Angleterre, et, je le répète, nous n'hésiterions pas. »

La mission du Général de Manteuffel, ajouta M. le Comte de Rechberg, avait eu pour but et pour résultat non seulement de s'entendre sur les propositions reproduites dans la dépêche identique qui a été communiquée à Paris et à Londres, mais de

IMPRIMERIE NATIONALE.

fixer l'attitude et les vues ultérieures des deux Puissances et de les bien arrêter à l'avance, quelles que fussent d'ailleurs la durée et les proportions de la guerre. Il s'était établi entre les deux Gouvernements une entente parfaite scellée par des engagements réciproques si nets, si précis, que le Cabinet de Vienne ne pouvait admettre qu'on eût conservé à Berlin quelque arrière-pensée. Mais, en dehors de la question danoise, rien ne s'était dit, rien ne s'était fait, ni avec la Prusse ni avec la Russie; je pouvais en transmettre l'assurance formelle à mon Gouvernement.

On paraît croire que des deux alternatives proposées pour l'armistice, la seconde est celle qui aurait le plus de chances d'être acceptée par le Danemark, c'est-à-dire le *status uti possidetis* au moment de l'armistice, avec la restitution réciproque des prises maritimes; cependant les nouvelles de Copenhague reçues dans la journée d'hier représentent l'état des esprits comme arrivé à un degré d'excitation telle que le Roi ne pourrait pas, le voulût-il, entrer dans la voie des négociations pacifiques. Les informations parvenues au Gouvernement autrichien, et qu'il paraît accueillir avec créance, attribuent cette exaspération populaire à des menées secrètes dont la direction part de Suède; on voudrait, en poussant les choses à l'extrême, réduire le Danemark à des conditions de non-viabilité, et provoquer alors sa fusion dans la Monarchie suédoise, qui deviendrait la Scandinavie. Voilà, Monsieur le Ministre, ce que l'on croit et ce que l'on craint à Vienne; je ne puis, comme de raison, apprécier jusqu'à quel point ces craintes sont fondées.

Le Comte de Rechberg m'a engagé à n'accueillir qu'avec une grande réserve les différents récits que la presse allemande publie sur l'administration des Commissaires civils austro-prussiens en Sleswig. La plupart d'entre eux sont précisément le contraire de la vérité. Il m'a prié à ce sujet de prévenir Votre Excellence qu'elle avait été mal informée quant aux mesures prises par les Commissaires pour substituer l'usage de la langue allemande à celui de la langue danoise. Bien loin de vouloir imposer la langue allemande aux communes danoises, les Commissaires ont décrété que chaque commune déciderait elle-même quelle langue serait employée dans sa circonscription. L'opinion des Commissaires est d'ailleurs qu'il serait souverainement injuste de vouloir

germaniser la partie du Sleswig qui est toute danoise. Les Commissaires nient de la manière la plus formelle avoir toléré des manifestations hostiles à la Couronne de Danemark à Flensbourg, Apenrade et Hadersleben. On a fait quelque bruit d'une manifestation qui se serait produite à Sleswig et à la suite de laquelle le peuple aurait proclamé le Duc d'Augustenbourg. Cette démonstration n'aurait été, à ce qu'il paraît, qu'une comédie destinée à motiver des articles de journaux. Un individu seul aurait lu sur la place publique un manifeste que personne n'aurait entendu, et qui avait été le lendemain adressé à tous les journaux comme le résultat d'une acclamation populaire. Telle est, du moins, l'explication qu'en donne le rapport du Comte de Revertera.

Votre Excellence sait que S. A. Impériale l'Archiduc Albert était à Munich depuis huit jours quand la mort du Roi de Bavière est venue surprendre toute l'Allemagne. Le voyage de S. A. Impériale, beau-frère de Sa Majesté, avait pour but de ramener le Roi à des appréciations moins sévères sur la politique autrichienne[1]; on voulait surtout obtenir son consentement à ce que les troupes fédérales en Holstein fussent placées sous l'autorité austro-prussienne.

---

323. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Original. Autriche, 486, n° 24.)

Vienne, 11 mars 1864.
(Cabinet, 13 mars; Dir. pol., 14 mars.)

J'ai lieu de croire, d'après ce que m'a dit M. le Comte de Rechberg, que M. le Prince de Metternich a été chargé de donner à Votre Excellence des explications sur les raisons qui ont déterminé le Gouvernement autrichien à décréter l'état de siège en Galicie[2]. De son côté, le Comte de Rechberg s'est attaché à me prémunir contre les commentaires d'une partie de la presse en

[1] Note marginale, de la main de Drouyn de Lhuys : «A dire à Munich.»
[2] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au duc de Gramont, du 5 mars (ci-dessus, p. 85).

Angleterre et même en France, et à répudier de la façon la plus formelle toute idée de retour aux anciens errements d'une politique surannée et désormais impossible. L'état de siège a été jugé nécessaire pour mettre un terme au pouvoir croissant du gouvernement occulte en Galicie. Quelles que soient d'ailleurs les dénégations qu'opposent les agents du Gouvernement national, il est incontestable (les preuves matérielles existent surabondamment) que les exactions pécuniaires prenaient depuis quelque temps une importance telle, qu'un grand nombre de citoyens mettaient le Gouvernement autrichien en demeure de les protéger : « Prenez, disaient-ils, une attitude définie, secourez l'insurrection et dirigez-la, ou bien protégez-nous contre les exigences du Comité de Varsovie et contre ses menaces. »

Si j'en crois le langage de plusieurs Polonais, dont le patriotisme est suffisamment prouvé par leurs sacrifices, l'état de siège aura pour effet d'épargner à la Galicie un épuisement dont le résultat devait être inutile. A ce point de vue, ils accueillent cette mesure avec plus de tristesse que de regrets, et quelques-uns y voient même une planche de salut pour l'avenir, en pensant que le pays conserve ainsi pour une autre occasion les ressources qu'il eût à jamais anéanties en continuant encore quelques mois une insurrection qui ne peut plus réussir.

Quant au Gouvernement, il invoque la nécessité de sa défense. Il avait la preuve, dit-il, que l'insurrection s'attaquait directement à son autorité. La Russie n'entre pour rien dans les considérations qui l'ont décidée; sa résolution a été dictée par le besoin de sa propre sécurité; le Cabinet de Vienne n'a entamé avec celui de Saint-Pétersbourg aucun pourparler à cet égard, il n'a fait aucune convention ni provoqué aucune entente, et, si la Russie s'attache à représenter la mesure récemment décrétée comme une évolution dans le sens de l'ancienne union des trois Puissances pour les affaires de Pologne, c'est de sa part une supposition toute gratuite, et dont mieux que personne elle connaît l'inexactitude.

Bien que Votre Excellence ait sans doute entendu ce même langage de la part de M. l'Ambassadeur d'Autriche, j'ai cru devoir le consigner ici dans ma correspondance, ainsi que me l'a tenu le Ministre des Affaires étrangères.

---

324. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague. (Minute. Danemark, 246, n° 18.)

Paris, 12 mars 1864.

[Approbation de l'avis (qui doit garder un caractère purement personnel) donné par Dotézac à l'Évêque Monrad au sujet de la saisie des navires battant pavillon de la Confédération [1].]

---

325. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Danemark, 246.)

Copenhague, 12 mars 1864, 5 h 50 soir.
(Reçu, le 13 mars, à 9h 1/2 matin.)

Le Gouvernement anglais revient à la Conférence avec armistice et *statu quo* militaire actuel [2]. La majorité du Conseil est disposée à accepter si la France consent et si les bases de la Conférence sont les arrangements de 1851-1852.

Elle est moins fixée sur l'armistice, bien qu'y inclinant. Rien ne sera arrêté avant la clôture du Rigsdag, dans dix jours.

---

326. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 246, n° 52.)

Copenhague, 12 mars 1864
(Cabinet, 22 mars; Dir. pol., 23 mars.)

[Dotézac a fait part à Quaade du langage tenu par le Prince de Metternich à Drouyn de Lhuys au sujet de l'invasion du Jutland. Cette communication, qui n'avait plus qu'un intérêt rétrospectif,

[1] Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 1er mars (ci-dessus, p. 61).

[2] Allusion à la dépêche de lord Russell à sir A. Paget, du 9 mars, publiée dans les *Arch. diplom.*, 1864, t. II, p. 375-376.

a paru à Dotézac de nature à marquer la sympathie de la France pour le Danemark, et, d'autre part, à affirmer de nouveau l'attitude de neutralité correcte qu'elle a adoptée.]

---

327. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 728, n° 51.)

Paris, 13 mars 1864.

[Lord Cowley est venu dire à Drouyn de Lhuys, le 11 mars, que le Gouvernement anglais allait tenter une nouvelle démarche[1] pour gagner le Gouvernement danois à l'idée d'une Conférence. Il a ajouté que le Gouvernement danois serait disposé à accepter la Conférence, ainsi que la conclusion d'un armistice sur la base de l'*uti possidetis*, si la France prêtait son concours aux efforts du Gouvernement britannique. Drouyn de Lhuys s'est empressé de prévenir le Ministre de France à Copenhague de l'assentiment que le Gouvernement français donne à la démarche anglaise[2].]

---

328. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 728, n° 51.)

Londres, 13 mars 1864.
(Cabinet, 15 mars; Dir. pol., 16 mars).

[Les Ambassadeurs d'Autriche et de Prusse ont donné lecture à Lord Russell de deux dépêches identiques contenant les explications des Cours de Vienne et de Berlin sur les opérations militaires dans le Jutland[3]; ces explications sont conformes à celles qui ont été données au Gouvernement impérial. On sait d'ailleurs

[1] Cf. le télégramme de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 12 mars (ci-dessus, p. 117).

[2] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 14 mars, et la dépêche à Dotézac, du 14 mars (ci-après, p. 119 et 120).

[3] Note du 7 mars (ci-dessus, p. 92).

que l'Autriche n'a pas suivi la Prusse sans difficultés, et on persiste à avoir confiance dans ses bonnes intentions.

Un télégramme du Ministre d'Angleterre à Copenhague, reçu la veille à Londres, confirme les dispositions meilleures du Cabinet danois à l'égard de la Conférence; M. de Quaade insiste cependant pour que les arrangements de 1851 et 1852 soient pris comme bases de la Conférence aussi bien que le traité de Londres.

Un incident a marqué le banquet qui a suivi le baptême du jeune prince de Galles. Un toast venait d'être porté en l'honneur du Roi de Danemark : le Ministre de Prusse, qui assistait au banquet, a affecté de ne point porter le verre à ses lèvres. Le Prince et la Princesse de Galles n'ont pas caché leur surprise, et le Ministre de Prusse a donné depuis à Lord Russell des explications de nature à atténuer l'impression produite.

On s'inquiète un peu à Londres du voyage du Duc de Saxe-Cobourg-Gotha à Paris [1]. On pense qu'il n'aura rien négligé pour gagner l'Empereur à ses vues, qui ne doivent pas s'accorder avec le maintien de l'intégrité danoise.]

---

329. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague. (Minute. Danemark, 246, n° 19.)

Paris, 14 mars 1864.

[Drouyn de Lhuys adresse à Dotézac, pour son information personnelle, copie de la dépêche du même jour, n° 52, au Prince de La Tour d'Auvergne, au sujet de la participation éventuelle de la France à la Conférence.]

[1] Le baron de Belcastel, ministre à Weimar, annonçait le 27 février que le duc de Cobourg, convaincu que les difficultés entre le Danemark et l'Allemagne ne pourraient être résolues sans le concours de la France, venait de se décider à se rendre à Paris pour recourir à l'intervention de l'Empereur; le duc désirait que cette démarche attirât le moins possible l'attention publique (cf. Saxe-Weimar, 10). Sur les résultats du voyage du duc de Saxe-Cobourg, cf. ci-après, p. 183, la dépêche de Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 27 mars.

330. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 728, n° 52 [1].)

Paris, 14 mars 1864.

Lord Cowley a été chargé de me faire connaître la substance d'une dépêche télégraphique qu'il a reçue, et d'où il résulte que la majorité du Cabinet danois serait disposée à accepter une négociation sur la base des arrangements de 1851 et 1852, si le Gouvernement de l'Empereur consent à prendre part à la Conférence [2]. Le Ministre de Sa Majesté à Copenhague me transmet des informations semblables [3]. La communication de M. l'Ambassadeur d'Angleterre renferme toutefois un détail de plus. En parlant de la participation de la France, elle ajoute : avec ou sans le concours d'un Plénipotentiaire de la Diète germanique.

Vous connaissez les sentiments dont nous sommes animés, et vous savez que notre appui est d'avance acquis à toutes les tentatives sérieuses qui seront faites pour abréger la guerre actuelle. Nous désirons en outre que la paix entre l'Allemagne et le Danemark se rétablisse dans des conditions propres à en assurer la durée, et c'est pour cette raison que nous avons toujours jugé nécessaire que la Confédération germanique fût représentée dans les délibérations par un Plénipotentiaire spécial.

Nous ne contestons pas les difficultés qui pourraient naître, au sein de la Conférence même, des dissentiments qui se sont manifestés en plusieurs circonstances entre la majorité de l'Assemblée de Francfort et les deux grandes Cours allemandes, ainsi que du désaccord qui existe entre les déclarations réitérées de ces deux Puissances et le but poursuivi par plusieurs de leurs confédérés. Mais, sans fermer les yeux sur ces inconvénients, nous devons tenir compte de l'expérience, et ne pas oublier les

[1] Publiée dans les *Documents diplomatiques*, *Affaire des Duchés de l'Elbe*, p. 12 et 13, et reproduite avec une erreur, une addition et la suppression des dernières lignes dans les *Arch. diplom.*, 1864, t. II, p. 389-390.

[2] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 13 mars (ci-dessus, p. 118).

[3] Cf. le télégramme de Dotézac, du 12 mars (ci-dessus, p. 117).

suites qu'a entraînées l'absence de la Confédération dans les négociations de Londres en 1852. Il est essentiel pour la stabilité de la paix de ne pas faire une œuvre dont l'autorité puisse être contestée par l'Allemagne. La gravité du conflit actuel ne vient-elle pas en grande partie de ce que la Diète s'est refusée jusqu'ici à se considérer comme liée par des stipulations arrêtées sans elle?

Il est donc selon nous d'un intérêt réel de s'assurer du concours de la Diète, et nous ne pensons pas que le Gouvernement anglais entende que l'on puisse y renoncer sans avoir fait préalablement toutes les démarches nécessaires pour l'obtenir. Si je comprends bien les termes de la dépêche télégraphique adressée à Lord Cowley, elle signifie qu'avant de réunir une Conférence où la Diète ne serait pas représentée, tous les efforts convenables pour l'amener à se joindre aux autres Cabinets auraient d'abord été épuisés.

Dans le cas où ces efforts seraient demeurés sans succès et où l'impossibilité de triompher des répugnances de la Confédération germanique serait constatée, nous ne croirions pas devoir nous refuser à une délibération acceptée par les parties belligérantes. Nous faisons avant tout des vœux pour que l'on parvienne à arrêter l'effusion du sang et à mettre un terme aux calamités qui s'étendent avec la guerre elle-même. Cet intérêt domine à nos yeux tous les autres, et nous serions prêts à participer à la Conférence qui s'ouvrirait pour hâter le rétablissement de la paix. Nous n'en restons pas moins convaincus que l'adhésion de la Diète, à défaut de son concours, serait d'une importance véritable pour les arrangements qui interviendront. Si donc l'Assemblée fédérale devait présentement demeurer absente de la négociation, il y aurait lieu cependant, à notre avis, de lui réserver l'avenir, et il conviendrait, dans cette éventualité, de lui laisser le protocole ouvert. C'est en ce sens que je vous invite à vous exprimer avec le Principal Secrétaire d'État de S. M. Britannique.

331. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 246, n° 54.)

Copenhague, 14 mars 1864.
(Cabinet, 22 mars; Dir. pol., 23 mars.)

[Le Conseil des Ministres, réuni le 11 courant, s'est montré disposé à accepter la Conférence, pourvu que la France s'y fasse représenter, et que les arrangements de 1851-1852 y soient la base des délibérations. Le Conseil incline également à accepter l'armistice.]

Comme Votre Excellence le remarquera, une modification s'est opérée dans les dispositions du Cabinet. Elle est due à l'insistance de l'Angleterre et surtout à la pression personnelle du Roi.

La condition de l'acceptation de la France que le Cabinet met à sa propre adhésion est un acte de déférence envers nous, sans doute aussi le désir de se cacher derrière nous si la Conférence vient à échouer, et plus encore, on le dit tout haut, le sentiment intime qu'a le Gouvernement danois que, sans la présence du Plénipotentiaire de l'Empereur, la réunion de la Conférence est impossible.

En insistant sur les arrangements de 1851-1852 pour base des délibérations de la Conférence, le Gouvernement danois veut se prémunir contre la pensée que les deux grandes Cours allemandes ont manifestée d'obtenir, comme solution finale, l'union des Duchés, rattachés au Danemark par le lien personnel du souverain, solution que le Cabinet et le pays sont bien décidés à n'accepter à aucun prix.

---

332. Le Comte de Massignac, Chargé d'Affaires à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Original. Russie, 233, n° 13 [1].)

Saint-Pétersbourg, 14 mars 1864.
(Cabinet, 19 mars; Dir. pol., 21 mars.)

[La presse étrangère et l'opinion publique semblent s'être

(1) En tête, cette note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Envoyer des extraits aux ministres de la guerre et de la marine.»

émues d'une reconstitution possible de la Sainte-Alliance[1]. Rien dans le langage du Prince Gortchakoff n'autorise une pareille hypothèse, que le Comte de Massignac ne juge pas vraisemblable.]

Si je n'ai rien remarqué dans le langage du Prince qui me parût indiquer de pareilles intentions, j'ai constaté toutefois une tendance marquée à se rapprocher de la Prusse et de l'Autriche, mais dans un intérêt *purement défensif*, en vue surtout, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur d'en informer Votre Excellence, *de se garantir réciproquement des conséquences de l'agitation qui se manifeste de nouveau dans les territoires de l'ancien royaume de Pologne*, et de résister à tout mouvement révolutionnaire en Allemagne[2]. La Russie a en ce moment trop de préoccupations intérieures pour se montrer agressive, et si le Cabinet de Vienne comme celui de Berlin espéraient d'elle un concours efficace et actif à l'extérieur, pour seconder des vues intéressées ou des combinaisons particulières, ils se prépareraient, je le crois, une grande déception.

[La fin de la dépêche donne des renseignements détaillés sur l'état des armements en Russie.]

---

333. Le Comte de Massignac, Chargé d'Affaires à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Original. Russie, 233, n° 14.)

Saint-Pétersbourg, 14 mars 1864.
(Cabinet, 19 mars; Dir. pol., 21 mars.)

Dans une conversation que j'ai eue ce matin avec S. Exc. M. le Prince Gortchakoff, j'ai fait allusion à cette phrase du Vice-Chancelier reproduite dans une dépêche de Lord Napier : «La Russie, l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse, qui pensent et agissent maintenant avec harmonie *dans une question bien plus importante* que celle des Duchés, ne devraient pas dans cette affaire

(1) Cf. la dépêche du prince de la Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 5 mars (ci-dessus, p. 88).

(2) Cf. la dépêche du comte de Massignac à Drouyn de Lhuys, du 16 février (t. Ier, p. 315).

être divisées en deux camps opposés[1]. » « La presse étrangère, ai-je dit au Prince, s'est emparée de votre réponse et inquiète l'opinion publique avec des bruits de Sainte-Alliance et de coalition. » Le Prince Gortchakoff s'est vivement récrié contre cette interprétation donnée à son langage, et l'a qualifiée de manœuvre d'un parti qui n'a d'autre but que le bouleversement du repos de l'Europe. « La Sainte-Alliance, telle qu'on l'entendait autrefois, a ajouté le Prince, est *morte* et *enterrée*. Les États qui en faisaient partie ne sont plus dans les mêmes conditions ni dans les mêmes idées. L'Autriche est devenue constitutionnelle, et marche résolument dans la voie du progrès. La mesure qui établit l'état de siège en Galicie peut nous convenir sous certains rapports, mais nous n'avons donné aucun conseil à cet égard. Quant à nous, l'Empereur, depuis son avènement au trône, a donné un exemple qui a sa valeur et dont personne ne peut contester la portée toute libérale. Sa Majesté s'est rencontrée dans cette voie avec l'Empereur Napoléon, qui, lui aussi, avait pensé que le devoir d'un Souverain est de veiller au bonheur et à la prospérité de toutes les classes de son Empire. L'Empereur Alexandre a toujours eu pour principe de ne pas s'occuper de la politique intérieure des Gouvernements, et c'est sur un ordre d'idées plus élevé qu'il base ses alliances. Nous n'avons point de préférence exclusive, et nous convions à une entente commune contre les idées de désordre toutes les Puissances, et surtout le Gouvernement de l'Empereur Napoléon, dont le trône serait lui-même menacé par le triomphe des opinions extrêmes. La phrase que vous me rappelez n'a donc point de signification mystérieuse ; nous n'avons aucune entente *par-*

[1] A la suite de la sécularisation des couvents dédiés (ci-après, p. 130, note 1), la Russie avait fait des préparatifs militaires considérables dans le gouvernement de Kherson et en Bessarabie. A plusieurs reprises, le prince Gortchahoff s'était exprimé, dans des conversations sans caractère officiel avec lord Napier, en termes très violents contre le gouvernement du prince Couza ; il y donnait à entendre qu'une intervention armée était devenue nécessaire pour ramener le prince au respect de ses engagements vis-à-vis de la Porte et des Puissances. Lord Napier s'efforçait de calmer l'irritation du prince Gortchakoff, insistant sur la nécessité de ne rien entreprendre sans une entente avec les Puissances signataires du traité de Paris. (Le prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, 10 mars, Angleterre, 728.)

ticulière et spéciale avec les Puissances dont il est question. Nous désirons un accord complet et sincère avec toutes celles qui voudront, de concert avec nous, poursuivre l'établissement d'une paix sincère et durable en Europe, et je suis assuré à l'avance que votre Gouvernement est dans les mêmes sentiments que nous sur ce point.»

J'ai dit à M. le Prince Gortchakoff que j'étais heureux de lui voir rendre justice à la politique de paix et de conciliation que le Gouvernement de l'Empereur avait toujours suivie, que le triomphe des partis extrêmes n'était nullement à redouter chez nous, et que c'était précisément la raison de notre calme, comme de l'esprit de conciliation que nous apportions dans toutes les questions actuelles.

L'allusion que je m'étais permis de faire d'une manière toute particulière à M. le Prince Gortchakoff, ainsi que je le lui ai fait remarquer, a motivé de sa part les explications que j'ai eu l'honneur de citer plus haut à Votre Excellence. J'ai pensé, Monsieur le Ministre, qu'il était de mon devoir de vous faire connaître le véritable sens et l'esprit de la réponse du Vice-Chancelier à l'Ambassadeur d'Angleterre dont la presse s'occupe tellement; et M. le Prince Gortchakoff a bien voulu m'autoriser à rendre compte à Votre Excellence de la conversation *toute confidentielle* que j'ai eue avec lui à cette occasion.

P.-S. — Le Prince Gortchakoff a soumis à l'Empereur une note au sujet des intentions que la presse prêtait à la Russie. Cette note a été publiée ce matin dans le *Journal officiel de Saint-Pétersbourg*, et j'ai l'honneur de la transmettre ci-jointe [1] à Votre Excellence.

[1] Cette note, qui est datée du 14 mars, se trouve en annexe dans la Correspondance. Elle dément toute intention du Gouvernement russe de renouveler une sorte de Sainte-Alliance. Elle est conçue en termes plus généraux encore que les explications données par le prince Gortchakoff au comte de Massignac.

334. Le Comte de Massignac, Chargé d'Affaires à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Très confidentielle. Original. Russie, 233, n° 15.)

Saint-Pétersbourg, 14 mars 1864.
(Cabinet, 19 mars; Dir. pol., 2 avril.)

[Le Prince Gortchakoff a fait prier le Comte de Massignac de revenir le voir dans la journée. Sous la forme la plus confidentielle, il lui a parlé des décrets impériaux du 19 février-2 mars, relatifs à la Pologne [1], comme étant de nature à favoriser un rapprochement entre la France et la Russie, en donnant à l'opinion publique française la satisfaction qu'elle réclamait.

Le Comte de Massignac rappelle que le Prince Gortchakoff a toujours été partisan d'une entente intime entre la Russie et la France, jusqu'au moment où la politique de la France s'est trouvée en contradiction avec les intérêts vitaux de la Russie.]

---

335. Le Comte de Rechberg, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Prince de Metternich, Ambassadeur à Paris. (Copie. Autriche, 486 [2].)

Vienne, 14 mars 1864.

Vous trouverez sous ce pli copie d'un *pro memoria* confidentiel que j'ai remis ici à l'Envoyé des Pays-Bas afin qu'il engage son Gouvernement à donner un appui plus efficace aux deux grandes Puissances allemandes dans certaines questions soumises au vote de la Diète de Francfort [3].

[1] Ces deux oukases étendaient aux paysans polonais, avec certaines modifications, les mesures prises en faveur des paysans russes par l'oukase d'affranchissement.

[2] En tête : «Remise, à titre de lecture seulement, le 16 mars.»

[3] La copie du *pro memoria* est jointe à la lettre. La politique autrichienne y est longuement expliquée par «la double tâche de contenir en Allemagne

Les vues exprimées dans cette pièce au nom du Gouvernement impérial fournissent une nouvelle preuve de sa modération dans le conflit dano-allemand.

Vous pourrez en conséquence vous servir confidentiellement de cette communication auprès de M. Drouyn de Lhuys pour représenter une fois de plus combien les intentions du Gouvernement impérial sont loyales, et combien ses efforts ne cessent de tendre vers une solution équitable qui puisse satisfaire les légitimes réclamations de l'Allemagne et des Duchés, sans toutefois porter atteinte aux arrangements territoriaux existants.

En retraçant le double but poursuivi par le Gouvernement impérial tant du côté de l'Allemagne que de celui du Danemark, il est également urgent de repousser l'accusation, souvent dirigée contre l'Autriche, d'avoir provoqué sans motif les hostilités, en envahissant le Sleswig au moment où le Gouvernement danois se déclarait prêt à faire des concessions.

Ma correspondance antérieure a déjà plus d'une fois expliqué les raisons qui nous ont fait agir. Je me contenterai donc de rappeler brièvement ici que la soi-disant concession du Gouvernement danois ne pouvait être considérée par nous comme sérieuse, puisqu'elle prenait pour point de départ la convocation d'un Rigsraad en vertu de la Constitution du 18 novembre, et par conséquent la mise en vigueur dans le Duché de Sleswig de cette même Constitution contre laquelle nous protestions et que nous déclarions nulle et non avenue à nos yeux, parce qu'elle était en contradiction formelle avec les engagements contractés par le Danemark.

De plus, il ne faut pas oublier que la Diète de Francfort était sur le point de décréter l'occupation armée du Sleswig au nom de la Confédération, pour y sauvegarder aussi les droits de succession contestés. Cette occupation aurait indubitablement eu lieu, si l'Autriche et la Prusse [ne] s'étaient hâtées de prendre les

le parti extrême qui, en voulant démembrer le Danemark, s'attaque à l'équilibre européen, et d'agir en même temps avec vigueur contre le Danemark, afin de le forcer promptement à des concessions suffisantes pour satisfaire les réclamations légitimes des Duchés et de l'Allemagne». La rédaction du *pro memoria* s'explique par ce fait que le gouvernement des Pays-Bas avait voix délibérante à la Diète pour le Duché de Luxembourg.

devants en qualité de Puissances européennes ayant à réclamer du Danemark l'exécution de certains engagements, qui n'affectaient pas la question de succession dans les Duchés.

Si les deux grandes Puissances allemandes n'avaient pas alors promptement et de fait substitué leur action militaire à celle de la Confédération, la direction des affaires aurait été prise par le parti qui se propose de démembrer la Monarchie danoise. Les hostilités n'en auraient donc pas moins éclaté dans le Sleswig, mais avec cette différence que la portée politique de cette guerre aurait été autrement grave, et que les Puissances intéressées au maintien de la Monarchie danoise se seraient trouvées en face de complications bien plus menaçantes pour l'équilibre du Nord de l'Europe.

L'intervention militaire de l'Autriche et de la Prusse a relégué ce danger à l'arrière-plan, et nous sommes persuadés qu'il pourra être entièrement écarté si les Puissances tiennent compte des dernières ouvertures des deux grandes Cours allemandes et apprécient leur modération. En n'encourageant pas le Danemark, par leur attitude, à persévérer dans les hostilités, en pressant au contraire vivement la Cour de Copenhague de saisir cette occasion favorable pour conclure un armistice et faire les concessions qui peuvent satisfaire l'Autriche et la Prusse, les grandes Puissances non allemandes contribueront à calmer l'effervescence des passions en Allemagne et à maintenir le conflit avec le Danemark sur le terrain où nous l'avons porté.

Nous parviendrons ainsi, de notre côté, plus facilement à ne pas nous laisser déborder par le mouvement qui agite l'Allemagne. Cette tâche devient toujours plus difficile à mesure que la querelle se prolonge. Les délibérations de la Diète montrent à quel point les Cours de Vienne et de Berlin ont de la peine à empêcher leurs confédérés de donner au différend dano-allemand des proportions plus graves.

Nous souhaitons que ces considérations n'échappent pas à la sagacité des Cabinets intéressés. Nous espérons qu'ils rendront justice à nos intentions et que leur concours viendra seconder nos efforts.

Le conflit qu'ils déplorent, mais que les circonstances avaient rendu inévitable, pourra dans ce cas être terminé sans qu'il ait dépassé ses limites actuelles.

336. Circulaire de Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Vienne, Berlin, Francfort, Munich, Stuttgart, Dresde, Carlsruhe, Darmstadt, Cassel, Weimar, Hanovre, Hambourg, Bruxelles et La Haye. (Minute. Mémoires et Documents, France, Circulaires politiques, 1863-1869, t. 2126.)

Paris, 15 mars 1864.

Le Gouvernement de S. M. Britannique a jugé opportun d'insister à Copenhague afin d'obtenir une réponse définitive à la proposition qu'il a faite en faveur de la réunion immédiate d'une Conférence, et il nous a demandé de prêter notre concours à ses efforts auprès du Cabinet danois [1]. Nous avons vu avec regret éclater la guerre actuelle, et nous ne pourrions certainement qu'applaudir à toute combinaison qui aurait pour effet d'y mettre un terme. Nous suivons donc avec un intérêt véritable les démarches du Gouvernement anglais, et je me suis empressé d'écrire à M. Dotézac que nous en désirions sincèrement le succès [2].

Depuis lors, M. l'Ambassadeur d'Angleterre m'a fait savoir que le Cabinet danois se montrerait disposé à accepter une négociation sur la base des engagements de 1851 et de 1852, si le Gouvernement de l'Empereur consent à prendre part à la Conférence avec ou sans le concours d'un Plénipotentiaire spécial de la Diète germanique. J'ai adressé en date d'hier à M. le Prince de La Tour d'Auvergne une dépêche qui renferme à ce sujet nos observations [3], et j'ai l'honneur de vous l'envoyer ci-jointe. Elle témoigne de l'importance que nous attachons à la participation de l'Assemblée fédérale, et elle atteste une fois de plus notre vif

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 13 mars (ci-dessus, p. 118).

[2] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys à Dotézac, du 11 mars (ci-dessus, p. 108).

[3] Cf la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 14 mars (ci-dessus, p. 120).

IMPRIMERIE NATIONALE.

désir d'arrêter l'effusion du sang et de hâter le rétablissement de la paix.

---

337. Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Londres, Vienne, Berlin et Saint-Pétersbourg. (Minute. Angleterre, 728, n° 53.)

Paris, 16 mars 1864.

Je trouve dans une correspondance particulière de Constantinople les informations suivantes.

L'Autriche et la Russie, d'accord avec la Prusse, auraient signé une convention secrète, à Saint-Pétersbourg, à l'effet d'occuper éventuellement les Principautés-Unies. Elles auraient voulu faire entrer dans cette entente la Porte et le Gouvernement britannique. Le Cabinet de Londres approuverait le principe de l'occupation, pour le cas où le Prince Couza refuserait obstinément de révoquer la confiscation des biens des couvents dédiés, mais il demanderait que cette occupation fût réservée à la Porte seule [1]. D'après les mêmes informations, le Gouvernement ottoman, qui

[1] Les couvents *dédiés* étaient les monastères, situés sur le territoire des Principautés-Unies, dépendants des communautés grecques du Saint-Sépulcre, du Mont-Sinaï, du Mont-Athos et des patriarcats d'Alexandrie et d'Antioche. Des conflits continuels mettaient aux prises le gouvernement des Principautés et le clergé grec. La Conférence de Paris avait décidé, le 30 juillet 1858, puis encore le 6 septembre 1859, d'inviter les parties intéressées à s'entendre entre elles au moyen d'un compromis; elle fixait un délai au delà duquel il serait statué par voie d'arbitrage. Cette décision fut sans effet. Après de longues tergiversations, ce fut seulement au mois de mars 1862 que le prince Couza nomma une commission chargée d'examiner la question des couvents dédiés. En novembre et décembre 1862, le ministère et l'Assemblée des Provinces-Unies proposèrent des mesures qui annoncèrent une confiscation prochaine des biens des couvents. Le 24 décembre 1863, l'Assemblée vota la sécularisation des couvents par 97 voix contre 3. Le 13 janvier 1863, la Turquie, dans une note adressée aux Puissances représentées à la Conférence de Paris, avait déjà protesté contre la politique religieuse du prince Couza. Le 2 janvier 1864, par une lettre de Fuad Pacha à Couza, elle protesta contre la sécularisation. La diplomatie des grandes Puissances, saisie de la question à partir de cette date, devait s'en occuper pendant plusieurs années. — Le dossier de l'affaire des couvents dédiés se trouve dans les *Arch. diplom.*, 1864, t. II.

se rend compte des conséquences que cette politique entraînerait inévitablement pour lui, s'oppose énergiquement à l'exécution d'un pareil plan de conduite. Il fait remarquer que toute démonstration de cette nature au sujet de la question des couvents, sur laquelle les Puissances garantes sont divisées, pourrait amener, dans l'état actuel des choses en Europe, les complications les plus graves.

Je n'ai pu encore vérifier le fait de l'existence de la Convention dont il s'agit. Mais j'ai pu juger par mes entretiens avec Djémil-Pacha et Lord Cowley que les dispositions de la Porte et du Gouvernement anglais ne différaient pas de celles qui sont indiquées dans le rapport dont je viens de vous faire connaître la substance. Je les signale à votre attention particulière, et je vous saurai gré de me communiquer les renseignements qui me permettraient d'en contrôler l'exactitude.

---

338. Le Marquis de Ferrières, Ministre à Bruxelles, à Drouyn de Lhuys. (Original. Belgique, 243, n° 7.)

Bruxelles, 16 mars 1864.
(Cabinet, 17 mars; Dir. pol., 18 mars.)

[La dépêche commence par des informations relatives à la politique intérieure.]

M. de Savigny, récemment nommé Ministre de Prusse à Francfort et qui vient de passer quelques jours à Berlin, en a rapporté une impression favorable à notre politique dans la question danoise. Il se montre très porté pour la paix et pour une Conférence. Il exprime le désir que le Danemark accepte pour point de départ des négociations un armistice conclu sur la base de l'*uti possidetis*, et proteste du respect de son Gouvernement pour le principe de l'intégrité du territoire de la Monarchie danoise.

Quel que soit l'intérêt de la Belgique à se prononcer en général pour le maintien de ce principe, j'ai pu voir dernièrement qu'on n'y serait pas systématiquement et en tout état de cause contraire à celui tout opposé des annexions. M. Rogier m'a

montré un document inséré dans une publication récente sur le Congrès de Vienne. C'est un projet de Lord Castlereagh, qui avait pour objet de réunir une partie des provinces rhénanes au Royaume hollando-belge des Pays-Bas.

« On prétend, m'a dit en riant M. Rogier, que si l'Allemagne met la main sur les Duchés, votre Gouvernement réclamera une rectification de ses frontières du Nord et la création d'un État neutre sur le Rhin. Pourquoi ne serions-nous pas cet État neutre ? Donnez-nous Maëstricht et Cologne, et nous vous séparerons de l'Allemagne par un fort boulevard, une vraie muraille de la Chine. »

« Certainement, lui ai-je répondu, ce serait une combinaison qui vous conviendrait fort; mais je vois avec plaisir qu'après nous avoir craints si longtemps comme des voleurs, vous nous regardez maintenant comme des voisins bien riches et bien généreux. »

A côté de ces épanchements de confiance amicale, il me revient que l'on fait au Ministère de la Guerre des préparatifs en vue de complications européennes pour le printemps. Il est vrai que M. Rogier m'a déclaré plusieurs fois que la Belgique ne devait pas être indifférente à son organisation militaire, ne fût-ce que pour être en état de faire respecter sa neutralité.

---

339. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 246, n° 56.)

Copenhague, 16 mars 1864.
(Cabinet, 22 mars; Dir. pol., 23 mars.)

J'ai reçu avant-hier au soir la dépêche télégraphique que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 13 [1], et par laquelle, en m'informant que les instructions envoyées à Sir Augustus Paget sous la date du 9 [2], et dont Lord Cowley venait de lui faire connaître la teneur, me seraient communi-

(1) La minute de ce télégramme ne figure pas dans la Correspondance.
(2) Cf. ci-dessus, p. 117, note 2.

quées, elle me prescrivait de tenir un langage analogue, sans toutefois exercer de pression sur le Gouvernement danois.

Le lendemain matin, le Ministre d'Angleterre recevait un télégramme de Lord Cowley lui annonçant qu'il pouvait dire ici avec confiance que le Gouvernement de l'Empereur ne se refuserait pas à la Conférence, et, dans l'après-midi, un courrier lui apportait les instructions du 9.

Sir Augustus Paget a vu immédiatement M. Quaade, à qui il a donné lecture de cette dépêche. Il est venu ensuite chez moi et m'a fait la même communication.

Le Conseil devant se réunir le lendemain, j'ai vu dans la soirée M. le Ministre des Affaires étrangères. J'ai fait connaître à M. Quaade notre adhésion aux considérations développées dans la dépêche anglaise, et qu'en conséquence nous acceptions la Conférence et l'engagions à l'accepter, telle qu'elle est indiquée par le Comte Russell, c'est-à-dire avec les Puissances signataires du traité de Londres et la Diète germanique. M. Quaade avait compris comme moi que l'expression *German*, employée dans la dépêche, s'appliquait à la Diète, et j'ai d'ailleurs ajouté que ce n'était que dans cette limite que je pouvais recommander la Conférence, le Gouvernement de l'Empereur ayant toujours réclamé, comme il le savait, dans l'intérêt même du Danemark et d'un résultat efficace de la Conférence, la présence d'un Plénipotentiaire de la Confédération, ainsi que l'armistice.

M. Quaade n'a pas plus de goût qu'auparavant pour la représentation de la Diète, mais il l'accepte cependant, et il incline à croire qu'elle se fera représenter. Il m'a fait connaître qu'il était personnellement pour l'armistice, ainsi que le Président du Conseil, mais que la majorité de ses collègues semblait maintenant moins disposée à l'accepter. Il n'a pas caché que le Cabinet tenait surtout à bien préciser que les arrangements de 1851-1852 serviraient de base aux délibérations de la Conférence.

J'ai eu soin de donner à mon langage une forme douce et amicale, en avertissant M. le Ministre des Affaires étrangères que nous ne prétendions exercer aucune pression sur le Gouvernement danois. Et, à cette occasion, j'ai fait remarquer que la condition de l'assentiment de la France, que le Gouvernement danois avait posée précédemment, tombait d'elle-même,

J'ai fait connaître aussitôt à mon Collègue d'Angleterre la démarche que je venais de faire.

[La fin de la dépêche concerne la question de l'armistice. Les nouvelles du théâtre des opérations paraissant à ce moment assez favorables, le Cabinet danois ne semble pas disposé à consentir à un armistice.]

---

340. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 246, n° 57.)

Copenhague, 17 mars 1864.
(Cabinet, 22 mars; Dir. pol., 23 mars.)

Le Conseil a décidé qu'il acceptait la Conférence, sous la condition que les arrangements de 1851-1852 serviraient de base à ses délibérations [1]. Il repousse l'armistice. Sir Augustus Paget a vu le Président du Conseil, et il n'a pas perdu l'espoir que, dans la note qui doit lui être remise pour lui notifier la décision du Cabinet, il ne sera pas fait mention de l'engagement que M. Monrad avait manifesté l'intention d'exiger de la Prusse et de l'Autriche pour qu'elles se renfermassent dans les arrangements de 1851-1852.

Je transmets cette décision à Votre Excellence par le télégraphe [2].

---

341. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 728, n° 53.)

Londres, 17 mars 1864.
(Cabinet, 18 mars; Dir. pol., 19 mars.)

[L'Ambassadeur accuse réception des dépêches n°s 51 et 52 [3].

[1] L'acceptation du Danemark fut notifiée à l'Angleterre par une dépêche du 18 mars de Quaade à Torben van Bille; cette dépêche est publiée dans les *Arch. diplom.*, 1864, t. II, p. 377-378. La dépêche de Quaade fut sans doute précédée d'un télégramme de sir Augustus Paget qui en faisait prévoir le sens (cf. ci-après, p. 135, la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 17 mars, n° 54).

[2] Ce télégramme ne figure pas dans la Correspondance.

[3] Des 13 et 14 mars (ci-dessus, p. 118 et 120).

Il a informé Lord Russell des instructions envoyées à Dotézac, en vue d'amener le Gouvernement danois à conclure un armistice sur la base de l'*uti possidetis* [1]. Il a communiqué ensuite à Lord Russell, d'après la dépêche n° 52, les vues du Gouvernement français sur la Conférence et sur la nécessité d'y admettre un représentant de la Confédération germanique. La manière de voir de Lord Russell, ainsi que celle de Lord Palmerston, lui ont paru conformes à celle du Gouvernement impérial.]

---

342. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 728, n° 54.)

Londres, 17 mars 1864.
(Cabinet, 18 mars; Dir. pol., 19 mars.)

Ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer Votre Excellence par le télégraphe [2], Lord Russell a reçu ce matin l'avis que le Danemark consentirait à prendre part à une Conférence sur la base des arrangements de 1851 et de 1852, mais qu'il ne croyait pas pouvoir se prêter à la conclusion d'un armistice dans les conditions où il lui était proposé. J'ai demandé à Lord Russell s'il pensait que l'Autriche et la Prusse, après avoir précédemment déclaré qu'elles ne se considéraient plus comme liées par les engagements de 1851 et 1852, fussent disposées à traiter sur les bases posées par le Danemark. Lord Russell m'a répondu que l'Autriche et la Prusse se refuseraient sans doute à prendre part à une négociation qui se renfermerait absolument dans le cercle des engagements de 1851 et de 1852, mais qu'il avait lieu d'espérer, d'après ce que lui avait mandé antérieurement M. Paget, que le Danemark n'entendait pas circonscrire ainsi la discussion et avait voulu seulement indiquer que les arrangements précités devraient servir de point de départ pour les délibérations. Le

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys à Dotézac, du 11 mars (ci dessus, p. 108).

[2] Ce télégramme ne figure pas dans la Correspondance.

Principal Secrétaire d'État m'a d'ailleurs annoncé l'intention d'interpeller au sujet de leurs dispositions les Cabinets de Vienne et de Berlin. Quant au refus du Danemark de conclure un armistice sur la base de l'*uti possidetis* et de la restitution réciproque des prises maritimes, Lord Russell, tout en le regrettant, m'a fait remarquer cependant que la responsabilité de la continuation de la guerre ne pèserait pas pour cela entièrement sur le Danemark, puisque la Prusse refusait également de suspendre les hostilités, par la raison qu'elle se croyait en mesure de prendre Duppel après un siège de huit jours, et qu'elle désirait donner à son armée la satisfaction de s'emparer de vive force de cette place [1].

Le Parlement doit, à l'occasion des fêtes de Pâques, suspendre ses séances pendant quinze jours à partir du 18; on pense que, dans la dernière séance qui aura lieu demain vendredi, une discussion sur la question danoise s'engagera dans les deux Chambres [2].

---

343. Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Londres, Berlin, Vienne, Francfort et La Haye. (Minute. Angleterre, 728, n° 56.)

Paris, 19 mars 1864.

[Le Prince de Metternich vient de lui communiquer le texte d'un *pro memoria* confidentiel [3] remis par le Comte de Rechberg, le 13 mars, à l'Envoyé des Pays-Bas à Vienne, et qui tend à obtenir l'adhésion active du Gouvernement néerlandais aux idées que la Prusse et l'Autriche s'efforcent de faire prévaloir au sein

(1) Note marginale de Drouyn de Lhuys : «Ceci est entièrement contraire aux déclarations contenues dans la dépêche identique de la Prusse et de l'Autriche. (Voir la pièce que M. de Goltz m'a remise.)» Cf. ci-dessus, p. 92, la dépêche de Bismarck à Goltz, du 7 mars, remise en copie le 16.

(2) La discussion fut ajournée jusqu'après les vacances de Pâques. Cf. ci-après, p. 146.

(3) Cf. la dépêche du comte de Rechberg au prince de Metternich, du 14 mars (ci-dessus, p. 126).

de la Diète. Drouyn de Lhuys joint à sa dépêche une copie de ce *pro memoria.*]

344. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 246, n° 60.)

Copenhague, 19 mars 1864.
(Cabinet, 22 mars; Dir. pol., 23 mars.)

[Conformément à la dépêche du Département du 14 courant, n° 19 [1], Dotézac a informé Quaade que la France était disposée à participer à la Conférence, même si la Diète ne s'y faisait pas représenter. Quaade, «toujours plus frappé des inconvénients que des avantages de la présence d'un représentant de la Diète dans les Conférences», a été satisfait de cette communication; il croit d'ailleurs que la Diète finira par donner tôt ou tard son adhésion.

A la fin de sa dépêche, Dotézac explique pourquoi, le 16, il avait fait de la présence du Plénipotentiaire de la Diète la condition de l'adhésion de la France à la Conférence ; il ne se croyait pas autorisé à céder sur ce point sans un ordre formel.]

345. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Danemark, 246, n° 62.)

Copenhague, 19 mars 1864.
(Cabinet, 23 mars; Dir. pol., 24 mars.)

Le Gouvernement danois a fait connaître sa résolution relative à la Conférence sous la forme d'une dépêche qu'il adresse, en date du 18, au Ministre de Danemark à Londres [2], et dont une

[1] Les vues du gouvernement impérial sur la participation de la Diète à la Conférence sont exposées dans la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 14 mars (ci-dessus, p. 120); copie en était envoyée le jour même à Dotézac.

[2] Cf. p. 134, note 1.

copie a été donnée au Ministre anglais. Après avoir rappelé que la proposition d'une Conférence, que Sir Paget avait présentée le 24 février, admettait la continuation des hostilités, M. Quaade déclare que le Gouvernement danois n'a pas de motifs d'accepter la clause de l'armistice que le Cabinet de Londres a cru devoir introduire depuis dans sa proposition. Le Gouvernement danois suppose, d'ailleurs, qu'il est bien entendu que les négociations de 1851-1852 serviront de base aux délibérations de la Conférence, et il se plaît à espérer qu'en faisant dépendre son adhésion de cette condition, sa manière de voir ne soulèvera aucune objection. M. Quaade rappelle que c'est dans ces négociations de 1851-1852 que la Confédération et, plus tard, les deux grandes Puissances allemandes ont trouvé le titre de leur action commune contre le Danemark, et remercie Lord Russell de ses fermes dispositions à appuyer cette base. Il est d'ailleurs indispensable que tout projet de solution soit écarté à l'avance, qui impliquerait directement ou indirectement une influence quelconque de la part de la Diète germanique sur les territoires qui n'appartiennent pas à la Confédération. M. Quaade termine en reconnaissant que, si la Conférence aboutit à un résultat favorable, ce sera principalement à l'intervention bienveillante de l'Angleterre que le Danemark en sera redevable.

M. Bille est chargé de donner lecture et copie de cette dépêche à Lord Russell.

Je me suis abstenu d'ailleurs de demander communication de cette pièce, dont j'ai pris connaissance chez Sir Paget, afin de conserver à notre attitude la mesure qui lui convient.

---

346. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, à Drouyn de Lhuys. (Original. Hesse-Darmstadt et Nassau, 28, n° 15.)

Darmstadt, 19 mars 1864.
(Cabinet, 21 mars; Dir. pol., 22 mars.)

[Dalwigk souhaite la Conférence, parce qu'elle lui paraît une bonne occasion d'affirmer, par la participation d'un délégué, la

vitalité de la Confédération. «Il attache une extrême importance à l'aide que la Confédération germanique trouverait dans le Gouvernement de l'Empereur lorsque le moment serait venu de se faire représenter à la Conférence.»]

---

347. Méroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, Kiel, 7, n° 502.)

Kiel, 19 mars 1864.
(Cabinet, 22 mars; Dir. pol., 23 mars.)

Plusieurs personnes notables du Holstein sont allées trouver hier le Prince d'Augustenbourg et lui ont conseillé de se rendre à Paris. «Allez, lui ont-elles dit, allez, Monseigneur, plaider notre cause auprès de l'Empereur Napoléon! Dites à Sa Majesté que vous vous en remettez pleinement à sa haute équité, que le jugement qu'elle prononcera sera respecté par vous et par vos sujets. Rester ici, Monseigneur, quand tout le monde conspire contre Votre Altesse et quand on lui ôte tout moyen d'agir, c'est compromettre la cause dont nous avons à cœur de voir le succès...

«Vous voulez donc aussi que je m'en aille? demanda le Prince à ses amis[1].

«Oui, Monseigneur, allez vous-en, pour nous revenir bientôt, fort de l'appui de l'Empereur Napoléon. Il est pour nous certain que ce sage et prudent Souverain préférera vous aider à prendre possession des Duchés que de voir ces pays tomber, tôt ou tard, dans les mains de la Prusse.

«Je ne suis pas aussi convaincu que vous des bons vouloirs de l'Empereur Napoléon à mon égard. Sa politique expectante m'inquiète. Il peut entrer dans ses vues que la Prusse prenne les Duchés; cela lui fournirait un moyen d'arranger sa frontière du Rhin... Je ne suis point le seul à qui cette pensée soit

[1] Le bruit a couru que le Prince avait été invité à quitter le Holstein par les Commissaires fédéraux. (*En note dans le texte.*)

venue; plusieurs journaux l'ont présentée et appuyée d'assez bons arguments. . . Mes amis d'Allemagne m'avaient aussi conseillé de quitter Kiel, me donnant à entendre que ma présence parmi eux pourrait ranimer les esprits et vaincre les pusillanimités de la Diète. Ces conseils sont très raisonnables, j'en apprécie les généreuses intentions; mais, voyez-vous, mon instinct me dit que si je quitte le Holstein, vous ne m'y reverrez plus. . . Je suis venu ici avec la conscience de remplir un devoir; ce devoir m'a été rendu pénible, je ne veux pourtant pas m'en affranchir[1].

«Monseigneur, pensez que si l'Empereur est fidèle à la cause des nationalités, il ne peut qu'être disposé à vous assurer la possession des Duchés. Qu'il dise un mot pour vous, et vous verrez bien que l'Autriche et la Prusse vous donneront la clef de vos États.

«La lettre que j'ai écrite à l'Empereur[2] m'a nui en Allemagne. On ne me verrait pas avec plaisir aller solliciter l'appui d'un Souverain étranger, quand tant de Souverains allemands sont prêts à m'offrir le leur.

«Mais, Monseigneur, les Princes allemands ne font rien pour Votre Altesse, et l'Empereur des Français pourrait faire beaucoup.

«Oui, sans doute; mais je sais déjà tout ce qu'il me dirait : il me dirait que c'est à la Diète à se prononcer sur mes droits, que lui ne peut rien faire tout seul. Croyez que je suis mieux informé que vous sur les intentions de l'Empereur. Dans ce temps-ci, Messieurs, un Souverain ne peut guère donner cours à ses sentiments généreux; avant de se mettre en route, il faut qu'il calcule combien lui coûtera sa démarche. Louis XIV a protégé Jacques II, mais Louis XIV n'avait pas un Corps législatif qui voulait régler sa politique.

«Monseigneur, l'Angleterre, qui veut le maintien du traité de Londres, est en termes assez froids avec la Cour de France; ne semble-t-il pas à Votre Altesse que l'Empereur Napoléon, tant de fois contrarié par les Ministres de la Reine, pourrait bien avoir envie de causer quelque chagrin aux vénérables Lords Palmerston et Russell ?

[1] Le Prince dit cela à tout le monde. (*En note dans le texte.*)
[2] Cf. t. Ier, p. 49, note 1.

« L'Empereur a pu être contrarié par ces Ministres; mais il ne fera rien pour nous contre le vœu de l'Angleterre [1]. . . Je vous remercie, Messieurs, de vos conseils, ajouta le Prince; mais, croyez-moi, si pénible que soit ma position ici, il m'est tout à fait démontré que je ne dois pas m'éloigner du Holstein.

« Votre Altesse ne craint-elle pas ?. . .

« Qu'on me chasse ! tout est possible ! mais alors je n'aurai pas abandonné les Duchés de mon plein gré, et, en partant, je prendrai le deuil de la liberté que j'étais venu leur apporter.

« Monseigneur, dirent les amis du Prince, nous serons toujours fidèles et dévoués à Votre Altesse. »

La personne qui m'a rapporté cet entretien me disait : « Je crois, en vérité, que le Prince s'est imaginé que nous voulions le chasser. Il n'en est rien; mais nous sommes las de voir que rien ne s'arrange et que tous les délais que la Diète met à le reconnaître lui enlèvent des partisans. Notre pays ne sait pas souffrir longtemps. Si la situation qui pèse sur lui ne s'améliore pas bientôt, vous le verrez se mettre aux genoux du Danemark. »

P.-S. — J'ai toute confiance en la personne qui m'a rendu compte de cet entretien, entretien que, d'après elle, j'ai essayé de reproduire aussi exactement que possible.

Il pourrait se faire que des patriotes holsteinois jugeassent à propos de voter une adresse à l'Empereur. Je crois savoir que le Prince d'Augustenbourg ne s'y opposerait pas.

---

348. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 728, n° 56.)

Londres, 19 mars 1864.
(Cabinet, 21 mars; Dir. pol., 22 mars.)

J'ai l'honneur de répondre à la dépêche que Votre Excellence a bien voulu m'adresser sous le n° 53 [2], et par laquelle elle

[1] On croit que le Prince a reçu une lettre du Prince de Cobourg-Gotha, qui lui rend compte de son entretien avec Sa Majesté. (*En note dans le texte.*)
[2] Dépêche du 16 mars (ci-dessus, p. 130).

m'invitait à lui transmettre les renseignements que je pourrais recueillir relativement à une convention secrète qui aurait été signée à Pétersbourg entre la Russie, la Prusse et l'Autriche en vue d'une occupation éventuelle des Principautés-Unies. Plusieurs fois déjà, je dois le dire, je m'étais trouvé dans le cas d'observer une certaine harmonie dans les appréciations des représentants des Cours de Pétersbourg, de Vienne et de Berlin par rapport à la question de la confiscation des biens des couvents dédiés. Le Baron de Brunnow, le Comte Apponyi et le Comte de Bernstorff s'élevaient violemment tous les trois contre cette mesure, et déclaraient qu'on devait contraindre le Prince Couza, au besoin par la force, à la révoquer.

D'un autre côté, le Prince Gortchakoff, dans ses conversations intimes, conversations auxquelles j'ai fait allusion dans un de mes précédents rapports[1], soutenait la nécessité d'occuper les Principautés, et l'état des forces russes réunies en Bessarabie autorisait à penser que la Russie se chargerait volontiers elle-même de l'accomplissement de cette tâche. C'était là au surplus une éventualité dont j'avais plusieurs fois entretenu Lord Russell. J'ai donc pu revenir tout naturellement avec lui sur ce sujet sans donner à mes paroles un caractère officiel. Je lui ai demandé s'il avait entendu parler d'une convention qui aurait été signée à Pétersbourg entre les trois grandes Puissances du Nord à l'effet d'occuper les Principautés danubiennes, et ce qu'il pensait à cet égard. Lord Russell m'a répondu qu'il était persuadé qu'une pareille convention n'existait pas, mais il a ajouté que l'occupation des Principautés était devenue en quelque sorte une idée fixe chez le Prince Gortchakoff, et que très probablement ce Ministre avait abordé ce sujet avec les Ambassadeurs d'Autriche et de Prusse à Saint-Pétersbourg, comme il l'avait abordé avec Lord Napier, sans faire d'ailleurs à cet égard, en ce qui concerne du moins l'Angleterre, aucune proposition formelle. Lord Russell m'a dit également que l'Ambassadeur de Turquie, de son côté, avait insisté à différentes reprises auprès de lui sur l'obligation où se trouverait la Porte d'intervenir par la force dans les Principautés si le Prince Couza se refusait à donner les satis-

[1] Cf. ci-dessus, p. 124, note 1.

factions qui lui étaient demandées[1]. D'après ce que j'ai cru comprendre, Lord Russell, sans encourager ces projets, n'aurait cependant pas absolument repoussé l'idée d'une occupation des Principautés par les troupes du Sultan dans le cas où la conduite du Prince Couza rendrait la chose indispensable, mais il aurait rappelé en même temps à M. Musurus comme au Prince Gortchakoff qu'aucune intervention matérielle ne saurait avoir lieu sans une entente préalable avec les Puissances garantes, et surtout avec la France. Je ne lui ai pas dissimulé que je doutais beaucoup pour ma part que nous fussions préparés à considérer une démonstration semblable contre les Principautés comme justifiée, et que, dans l'état actuel des choses en Europe, elle pourrait amener les complications les plus graves. Lord Russell en est convenu lui-même; il a reconnu aussi que la Porte ne pourrait être autorisée par les Puissances à faire occuper les Principautés par ses troupes qu'après avoir épuisé vis-à-vis du Prince Couza tous les moyens de persuasion, et dans le cas seulement où il s'agirait de griefs véritablement sérieux. Il m'a paru que, dans l'opinion de Lord Russell, ou plutôt dans celle de Sir Henry Bulwer, qu'il m'a citée, la question des couvents dédiés, notamment, ne comportait pas une intervention, attendu les divergences d'opinion qui s'étaient produites à son sujet parmi les Puissances garantes.

En résumé, Monsieur le Ministre, Lord Russell n'est évidemment pas contraire à une occupation des Principautés-Unies par les troupes turques. Je ne serais nullement étonné qu'il eût laissé entrevoir sa manière de voir à cet égard aussi bien à Constantinople qu'à Pétersbourg; mais il considère comme indispensable (c'est là ce qui ressort le plus clairement de notre entretien) que toute mesure du genre de celle dont il s'agit soit concertée d'avance entre les Puissances garantes et obtienne de leur part un assentiment unanime.

Lord Russell m'a dit qu'il avait interpellé M. l'Ambassadeur de Russie au sujet du chiffre élevé des forces russes réunies en ce moment en Bessarabie et dans le gouvernement de Kherson. M. le Baron de Brunnow aurait invoqué, pour expliquer ce fait,

[1] Cf. ci-dessus, p. 124, note 1.

les armements considérables et tout à fait irréguliers du Prince Couza, ainsi que la nécessité pour le Gouvernement russe de se mettre à l'abri d'une agression de ce côté. Lord Russell ne m'a pas paru, je dois le dire, plus disposé que moi à admettre l'entière sincérité de cette réponse.

---

349. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 728, n° 57 [1].)

Paris, 20 mars 1864.

Le Gouvernement britannique fait en ce moment de nouvelles démarches pour provoquer la réunion d'une Conférence, et les parties belligérantes ne paraissent plus aussi opposées qu'elles l'étaient précédemment à l'ouverture des négociations. Vous savez que nous n'avons point d'objections à y participer, si elles sont acceptées par toutes les autres Cours, et je vous ai fait connaître à ce sujet les intentions du Gouvernement de l'Empereur par ma dépêche du 14 de ce mois. Mais, avant de prendre place dans la Conférence, je désire que vous fassiez part au Cabinet de Londres des idées et des sentiments que nous y apporterons. Cette communication toute amicale expliquera peut-être mieux que nous n'avons eu l'occasion de le faire jusqu'ici la ligne de conduite suivie par le Gouvernement impérial dans le différend dano-allemand. Elle contribuera aussi, je l'espère, à faire cesser les suppositions d'arrière-pensées qu'on nous a si gratuitement prêtées.

En nous associant à cette tentative de pacification, nous nous trouverons en présence de deux grands intérêts. D'un côté, nous avons à tenir compte de stipulations arrêtées dans des vues d'équilibre européen et revêtues de la signature de la France. De l'autre, il est impossible de méconnaître les sentiments de répul-

[1] Publié dans les *Documents diplomatiques, Affaire des Duchés de l'Elbe*, p. 14 et 15, et dans les *Archives diplomatiques*, 1864, t. II, p. 388-389 (avec deux changements de mots qui ne modifient pas le sens).

sion qui s'élèvent contre l'œuvre des plénipotentiaires de 1852. Nous sommes loin de contester la sagesse de la combinaison que le traité de Londres a eu pour objet de placer sous la sauvegarde du droit public de l'Europe, et si, faisant abstraction de l'opposition de l'Allemagne et des manifestations des Duchés, nous étions libres d'obéir à la seule inspiration de nos sympathies traditionnelles pour le Danemark, tous nos efforts seraient consacrés à maintenir cette transaction. Mais il ne nous est pas permis de méconnaître les obstacles qui s'opposent à l'exécution pure et simple du traité de 1852. Si, pour quelques Puissances, le traité de Londres a une existence séparée et une autorité qui lui est propre, indépendamment des engagements conclus à la même époque entre l'Allemagne et le Danemark, pour d'autres au contraire il est subordonné à ces mêmes engagements, dont on ne saurait le séparer. Parmi les États allemands, les uns ont refusé leur adhésion, ou ne l'ont accordée que sous une forme restrictive; les autres, après y avoir adhéré naguère, s'en déclarent affranchis maintenant. Enfin, la Confédération germanique semble contester la valeur d'un acte auquel elle n'a pas concouru.

En présence de cette diversité d'appréciations, qui fera naître d'insurmontables difficultés, il me paraît indispensable d'examiner les intérêts impliqués dans la guerre actuelle, sans se préoccuper exclusivement de la lettre du traité.

La cause comme le caractère distinctif de cette lutte est évidemment la rivalité des populations qui composent la Monarchie danoise. Il existe chez chacune d'elles un sentiment national dont la force ne saurait être mise en doute. Quoi donc de plus naturel, à défaut d'une règle unanimement acceptée, que de prendre pour base le vœu des populations? Ce moyen, conforme aux véritables intérêts des deux parties, nous paraît le plus propre à amener un arrangement équitable et offrant des garanties de stabilité. En demandant l'application d'un principe fondamental de notre droit public, et en réclamant pour le Danemark comme pour l'Allemagne le bénéfice de ce principe, nous croyons proposer la solution la plus juste et la plus facile de cette question qui excite dans toute l'Europe une si vive inquiétude.

IMPRIMERIE NATIONALE.

350. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 728, n° 58.)

Londres, 20 mars 1864.
(Cabinet, 21 mars; Dir. pol., 22 mars.)

[Dès que Lord Russell eut reçu l'avis que le Danemark acceptait une Conférence sur la base des arrangements de 1851 et 1852 [1], il s'était empressé d'en informer les Cabinets de Vienne et de Berlin. Le Comte de Rechberg lui a fait remarquer que la Diète accepterait difficilement une pareille base, qu'il valait donc mieux convenir simplement que la Conférence aurait pour but le rétablissement de la paix. Lord Russell, ayant reconnu la justesse des observations autrichiennes, a fait à Copenhague une nouvelle démarche pour obtenir du Danemark une adhésion pure et simple; il ne pense pas que cet incident retarde l'envoi des invitations que le Gouvernement anglais se propose d'adresser à la France, à la Russie, à la Suède et à la Confédération germanique.

La discussion sur les affaires danoises, qui devait avoir lieu dans les deux Chambres du Parlement, a été ajournée jusqu'après Pâques, et la plupart des Ministres ont quitté Londres. Le Prince et la Princesse de Galles ont tenu la veille un drawing-room au Palais de Saint-James.]

---

351. Fournier, Ministre à Stockholm, à Drouyn de Lhuys. (Original, avec déchiffrement. Suède, 334, n° 69.)

Christiania, 20 mars 1864.
(Cabinet, 28 mars; Dir. pol., 30 mars.)

[Fournier est arrivé le 17 à Christiania, où le Storting avait été ouvert le 15 par le Roi [2]. Le Roi en obtiendra sans peine les

[1] Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 14 mars (ci-dessus, p. 122).

[2] Cf. t. Ier, p. 254, note 1.

crédits nécessaires pour que la Suède et la Norvège ne soient pas prises au dépourvu par les événements; mais le Storting ne lui accordera que l'indispensable : on ne lui laissera «aucun moyen de faire un coup de tête».

Fournier croyait le scandinavisme plus vivace en Norvège qu'en Suède. Il est revenu de ses illusions.]

Depuis mon arrivée, j'ai eu l'occasion déjà de m'entretenir avec plusieurs membres du Gouvernement et le Président du Storting, M. Harbitz.

Sans exception, je les ai vus reléguer le scandinavisme sur le second plan et se préoccuper avant tout de ne pas faire courir d'aventure aux intérêts de la Norvège. Par conséquent, on veut attendre que la France et l'Angleterre prennent l'initiative, et on veut espérer que ce qui se passe en Jutland pourra décider ces deux Puissances à se prononcer. Alors, on le dit et il y a lieu de croire que cela serait, alors les deux Royaumes-Unis feraient dans la proportion de leurs ressources tout ce qui dépendrait d'eux pour coopérer utilement à la lutte.

[Le Gouvernement suédois a communiqué au Storting les pièces diplomatiques relatives à l'affaire danoise, mais à la condition qu'un Comité de quinze membres fût chargé d'en prendre seul confidentiellement connaissance. Le Storting restera sans doute réuni jusque vers le milieu de la semaine de Pâques.]

[*Déchiffrement*] Sa Majesté est particulièrement gracieuse pour le Ministre de l'Empereur. Elle m'a envoyé un de ses Chambellans, dès mon arrivée, me porter ses compliments de bienvenue, et depuis lors j'ai eu l'honneur de la voir chaque jour.

Le Roi m'a communiqué plusieurs dépêches de ses Agents à l'étranger, et m'a permis de prendre copie de deux d'entre elles que j'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence, l'une de M. de Wedel, l'autre de M. Jaerta[1].

Le Comte Wachtmeister écrit de Londres, dans des lettres reçues hier, que l'opinion publique en Angleterre commence à trouver bien de *l'humiliation dans le rôle* que le Gouvernement fait jouer au pays, et qu'il doute que la ligne de conduite jusqu'ici suivie puisse se continuer longtemps.

[1] Ces deux dépêches sont jointes.

Sa Majesté m'a montré plusieurs télégrammes parlant de projets de Conférence avec ou sans armistice, projets émanés de Lord Russell et auxquels le Cabinet impérial n'avait pas refusé son adhésion. Je n'ai pu voir le Comte Manderström qu'une seule fois et un instant depuis que je suis ici, le jour de mon arrivée : je doute qu'il ait grande foi dans les projets anglais de Conférence. Tout en souhaitant vivement le maintien de la paix, il me semble de plus en plus ne pas admettre que la Prusse et l'Autriche, la première surtout, puissent être rappelées à la raison et à la modération par voie de Conférence.

J'ai su que le Cabinet de Copenhague s'était adressé au Cabinet de Stockholm pour solliciter le concours de sa flotte dans le Cattégat, au cas où l'Autriche enverrait des navires de guerre dans les parages du Danemark. Je ne sache pas qu'il ait été encore répondu. On m'a dit que le Cabinet danois avait fait parvenir la même demande à Paris et à Londres. S'il en est ainsi, le Gouvernement suédois se réfugiera derrière la réponse de la France et de l'Angleterre. Si la demande n'a eu lieu que vis-à-vis de lui, il pourra prétexter quelques semaines encore l'état de ses ports fermés par les glaces : mais cette objection aura sa fin naturelle. Il est vrai que, d'après les nouvelles, les navires autrichiens n'ont pas encore passé le détroit de Gibraltar.

[Un banquet a été offert à Gothenbourg au Comte Manderström.]

---

352. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Autriche, 486, n° 26.)

Vienne, 20 mars 1864.
(Cabinet, 22 mars; Dir. pol., 23 mars.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire jusqu'au 16 de ce mois et au n° 27 [1].

Je crois être en mesure d'assurer à Votre Excellence que le Gouvernement autrichien n'a signé aucune convention secrète à

[1] Dépêche du 16 mars, envoyée à Londres, Vienne, Berlin et Saint-Pétersbourg (ci-dessus, p. 130).

Pétersbourg avec la Russie et la Prusse, à l'effet d'occuper éventuellement les Principautés-Unies, et qu'il n'a été fait aucune ouverture soit officielle, soit confidentielle, ni à la Porte, ni au Gouvernement britannique pour entrer dans une entente secrète à ce sujet. Le Cabinet de Vienne, il est vrai, est très sérieusement préoccupé de l'état de choses actuel dans les Principautés, et il a reçu dernièrement de Constantinople des informations qui ne sont pas de nature à calmer ses inquiétudes, notamment sur la présence à Galatz de réfugiés politiques dont les menées hostiles à l'Autriche ne sont un mystère pour personne. Il ne serait pas impossible qu'il pensât à appeler prochainement sur ces circonstances l'attention des Puissances signataires du traité de Paris, mais j'ai lieu d'être à peu près certain qu'il n'est jamais entré un instant dans sa pensée d'avoir recours à d'autres moyens que ceux qui découlent du traité lui-même, et qu'il est plus éloigné que jamais de conclure une alliance secrète à ce sujet en dehors de notre participation. Aussi, je ne crains pas de me tromper en tenant pour complètement inexactes les informations données par la correspondance particulière à laquelle Votre Excellence fait allusion. Je ne manquerai pas, d'ailleurs, de rechercher s'il existe quelques symptômes capables d'avoir fait naître, à cet égard, des soupçons qui auraient peut-être, sous l'empire de circonstances locales, acquis un degré d'importance suffisant pour justifier l'hypothèse dont on a entretenu Votre Excellence.

---

353. Drouyn de Lhuys au Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde. (Minute. Saxe, 137, n° 7.)

Paris, 21 mars 1864.

J'ai reçu votre correspondance jusqu'au n° 55 inclusivement [1], et je vous remercie des informations que vous me transmettez sur l'attitude respective du Cabinet de Dresde et des deux grandes Puissances allemandes.

[1] La dépêche n° 55 est datée de Dresde, 14 mars.

Vous me signalez, dans une de vos dernières dépêches[1], une convention que l'Autriche aurait signée récemment avec la Russie au sujet des affaires de Pologne. De son côté, conformément aux assurances qui m'avaient été données à plusieurs reprises par M. le Prince de Metternich, M. le Duc de Gramont m'écrit[2] que la Cour de Vienne n'a entamé aucun pourparler à cet égard avec le Cabinet de Saint-Pétersbourg, et qu'il n'existe entre les deux Puissances aucun arrangement et aucun accord de cette nature. Non seulement le Gouvernement autrichien aurait décrété la mise en état de siège de la Galicie sans s'être concerté avec la Russie, mais encore, d'après le langage de M. le Baron de Brunnow avec M. le Prince de La Tour d'Auvergne, personne n'aurait été plus surpris de cette mesure que le Prince Gortchakoff[3]. J'attacherai néanmoins du prix à être exactement fixé sur la source et sur la valeur des renseignements que vous m'avez communiqués, et je lirai avec intérêt les détails qui vous auraient permis d'en contrôler l'authenticité.

---

354. Le Comte de Salignac-Fénelon, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Original. Confédération germanique, 839, n° 619.)

Francfort, 21 mars 1864.
(Cabinet, 22 mars; Dir. pol., 23 mars.)

[Le Comte de Salignac-Fénelon accuse réception de la dépêche n° 10[4].

On admet généralement à Francfort que, si une Conférence doit se réunir pour la question des Duchés, la Confédération germanique y aura son représentant.

Les deux grandes Cours sont satisfaites de la modération actuelle des États secondaires, à l'exception de la Saxe.

(1) Dépêche du 9 mars (ci-dessus, p. 101).
(2) Cf. la dépêche du 11 mars, n° 24 (ci-dessus, p. 115).
(3) D'après une dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 10 mars.
(4) Circulaire du 15 mars (ci-dessus, p. 129).

«Les nouvelles de Berlin portent que le parti de la guerre gagne du terrain, et que M. de Bismarck en est comme effrayé. L'état de la santé du Roi n'est pas non plus complètement satisfaisant, ce qui ajoute encore aux préoccupations de son Premier Ministre.»

M. de Savigny, qui doit remplacer à la Diète M. de Sydow, a fait une courte apparition à Francfort.]

---

355. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 728, n° 59.)

Londres, 21 mars 1864.
(Cabinet, 23 mars; Dir. pol., 24 mars.)

J'ai reçu hier soir les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 17 et le 19 de ce mois sous les n°s 55 [1] et 56. Je remercie tout particulièrement Votre Excellence d'avoir bien voulu me mettre au courant des incidents qui ont marqué la séance de la Diète de Francfort dans laquelle ont été lus les rapports concernant les différentes motions relatives à l'affaire danoise. J'ai également pris connaissance avec grand intérêt du *pro memoria* confidentiel remis par le Comte de Rechberg à l'Envoyé des Pays-Bas à Vienne, et dans lequel se trouvent développées les considérations qui ont dicté la conduite du Cabinet autrichien à l'égard du Danemark [2]. J'ai lieu de penser que ce document a déjà été placé par le Comte Apponyi sous les yeux du Principal Secrétaire d'État, mais je n'en considérerai pas moins la communication que vous avez bien voulu me faire comme absolument confidentielle.

[1] Le 12 mars, le comte de Salignac-Fénelon avait adressé à Drouyn de Lhuys (original, Confédération germanique, 839, n° 617) une dépêche contenant le compte rendu de la séance tenue par la Diète le même jour, séance où avaient été discutés le projet de convocation des États de Holstein et la question de succession dans les Duchés. Drouyn de Lhuys fit passer copie de cette dépêche au prince de La Tour d'Auvergne, avec une lettre d'envoi, qui est la dépêche n° 55.

[2] Cf. ci-dessus, p. 126, la dépêche du comte de Rechberg au prince de Metternich, du 14 mars.

On espère, à Londres, recevoir aujourd'hui ou demain la réponse du Danemark [1]. On paraît tellement assuré qu'il acceptera cette fois la Conférence sans conditions, ainsi qu'on le lui demande, qu'on expédie sans retard les invitations destinées aux Puissances signataires du traité de 1852 et à la Confédération germanique. Le Cabinet de Londres s'occupe d'ailleurs déjà de rechercher une transaction qui soit également acceptable pour les deux parties. Il paraîtrait qu'après avoir reconnu l'impossibilité pour le Danemark d'accepter soit une Constitution commune, dans les conditions posées par l'Allemagne, c'est-à-dire avec une représentation égale, abstraction faite du chiffre de la population, pour chacune des parties de la Monarchie, soit le rétablissement de l'ancienne union entre les deux Duchés, qui n'auraient plus de commun avec le reste de la Monarchie que le Souverain, le Gouvernement anglais serait disposé à se rallier à l'idée d'un partage du Sleswig, d'après les nationalités, partage qui aurait pour résultat d'unir administrativement et législativement au Holstein la partie allemande du Sleswig, moyennant l'incorporation de l'autre partie de ce Duché dans la Monarchie danoise. Le Holstein et la portion du Sleswig qui lui serait ainsi annexée auraient, comme je viens de le dire, une administration et un Parlement tout à fait distincts de ceux de la Monarchie. Il resterait à déterminer comment et d'après quelles données le Sleswig serait divisé, et aussi quelle serait, vis-à-vis de la Confédération germanique, la position du territoire annexé au Holstein. Enfin, il y aurait à débattre les exigences des deux grandes Puissances allemandes en ce qui concerne Kiel et Rendsbourg. Mais ce sont évidemment là des points sur lesquels on finirait sans doute par s'entendre si l'on parvenait d'abord à se mettre d'accord sur le principe même de l'arrangement. Le langage de mes Collègues de Russie et de Suède m'autorise à penser que la

[1] La réponse du Danemark fut envoyée le 18 mars. C'est la dépêche de Quaade à Torben van Bille de ce jour, publiée dans les *Archives diplomatiques*, 1864, t. II, p. 377-378. — Cf. aussi la dépêche de lord Russell à lord Cowley, du 21 mars, dont le texte et la traduction sont publiés ci-après.

Les *Archives diplomatiques* contiennent, à la date du 21 mars (1864, t. II, p. 378-379), une circulaire de lord Russell qui semble en contradiction avec les textes publiés et cités ici.

combinaison que j'indique, et qui est celle à laquelle le Cabinet de Londres semble quant à présent s'être arrêté, ne serait repoussée ni à Pétersbourg ni à Stockholm. Pour ma part, j'ai toujours considéré cette combinaison comme la moins onéreuse de toutes pour le Danemark, et comme la seule en tout cas qui puisse concilier au moins pour un certain temps les prétentions diverses qui se trouvent en présence. Lorsque j'avais l'honneur de représenter le Gouvernement de l'Empereur à Berlin, j'ai eu l'occasion dans ma correspondance d'exprimer mon opinion à cet égard. J'ajouterai que M. de Quaade, qui se trouvait à cette époque mon collègue, ne se montrait pas lui-même tout à fait opposé à l'idée que je mettais en avant. Les événements qui se sont passés depuis lors n'ont pu, ce me semble, que rendre plus conciliantes sous ce rapport les dispositions de M. le Ministre des Affaires étrangères de Danemark.

P.-S. — 22 mars. Le Ministre de Danemark a reçu ce matin la réponse officielle de son Gouvernement à la proposition de Conférence et d'armistice. Le sens de cette réponse, qui vient de m'être communiquée, est conforme à ce que j'ai eu l'honneur de mander à Votre Excellence. On ne sait pas encore le résultat de la nouvelle démarche[1] tentée par l'Angleterre dans le but d'amener le Danemark à adhérer, sans conditions, à la Conférence, mais on espère triompher de ses hésitations.

---

356. Lord Russell to the Earl Cowley. (Copie. Angleterre, 728[2].)

Foreign Office, March 21/64.

My Lord,

Her Majesty has viewed with great concern the breaking out of hostilities in the North of Europe.

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 20 mars (p. 146).

[2] Traduction : Lord Russell à Lord Cowley.

Foreign Office, 21 mars 1864.

Sa Majesté a vu avec grand chagrin éclater les hostilités dans le Nord de l'Europe.

Sa Majesté, en même temps qu'elle s'intéresse profondément au bien-être des

Her Majesty while she is deeply interested in the welfare of the inhabitants of the Duchies of Holstein, of Lauenburg and of Sleswig deprecates the continuance of a conflict which may threaten the independence of a state forming part of the general system of Europe and contributing to the Balance of Power.

On grounds of humanity also Her Majesty would deplore the sacrifice of life which a prolonged war would occasion.

Upon these grounds, Her Majesty has invited the Courts of Austria, Prussia and Denmark to empower their representatives to attend a Conference to be assembled in London, for the purpose of devising means of restoring the blessings of peace.

The Governments of Austria and Prussia have signified their readiness to direct their Representatives to attend such a Conference.

The Government of Denmark has also signified his acceptance of a Conference, provided it should be called to deliberate on the basis of the transactions of 1851-1852.

habitants des Duchés de Holstein, de Lauenbourg et de Sleswig, souhaite d'éviter la continuation d'un conflit qui peut menacer l'indépendance d'un État faisant partie du système général de l'Europe et contribuant à l'équilibre des Puissances.

Pour des raisons d'humanité aussi, Sa Majesté déplorerait le sacrifice d'existences qu'occasionnerait la guerre en se prolongeant. Pour ces raisons, Sa Majesté a invité les Cours d'Autriche, de Prusse et de Danemark à autoriser leurs représentants à assister à une Conférence qui serait réunie à Londres dans le but de découvrir les moyens de rétablir les bienfaits de la paix.

Les Gouvernements de l'Autriche et de la Prusse ont déclaré qu'ils étaient prêts à envoyer leurs représentants assister à une pareille Conférence.

Le Gouvernement du Danemark a aussi fait connaître son acceptation d'une Conférence, pourvu qu'elle fût appelée à délibérer sur la base des transactions de 1851-1852.

Comme ces transactions ont eu lieu sous les auspices de l'Autriche et de la Prusse, et que les arrangements alors conclus avec le Danemark étaient sanctionnés par la Confédération germanique, le Gouvernement de Sa Majesté accepterait très volontiers de prendre ces transactions ou engagements comme point de départ des délibérations de la Conférence de 1864.

Mais, comme il est à souhaiter d'éviter les discussions et les délais qui pourraient en résulter, le Gouvernement de Sa Majesté propose que la base de la Conférence soit simplement de trouver les moyens de rétablir dans le Nord de l'Europe les bienfaits de la paix.

Votre Excellence donnera copie de cette dépêche à M. Drouyn de Lhuys.

As these transactions took place under the auspices of Austria and Prussia, and the arrangements then concluded with Denmark had the sanction of the German Confederation, Her Majesty's Government would be very willing to take these transactions or engagements as the starting point of the deliberations of the Conference of 1864.

But as it is desirable to avoid controversy and the delay that might arise therefrom, Her Majesty's Government propose that the basis of the Conference should be simply to find the means of restoring to the North of Europe the blessings of peace.

Your Excellency will give a copy of this dispatch to M. Drouyn de Lhuys.

---

357. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 486.)

Vienne, 21 mars 1864, 4h 40 soir.

L'Ambassadeur d'Angleterre a fait ce soir une nouvelle proposition[1], savoir : réunion immédiate d'une Conférence sans bases préalablement fixées. Le Cabinet de Vienne adhère avec empressement et paraît espérer le concours de la Diète.

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 20 mars (ci-dessus, p. 146).

Nous ne possédons pas le texte de la proposition anglaise. Il est vraisemblable, d'après l'analyse qu'en donne le duc de Gramont, qu'elle fut rédigée en termes analogues à la dépêche de lord Russell à lord Cowley du 21 mars publiée ci-dessus. Il semble, d'après les dates, qu'avant d'être communiquée à Paris, la nouvelle proposition anglaise avait été soumise à la Cour de Vienne et à celle de Berlin. (Cf. ci-après, p. 159, la dépêche du duc de Gramont du 22 mars; cf. aussi la mention de Horst Kohl, en date du 21, dans les *Bismarck-Regesten*, t. Ier, p. 225.)

358. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 348, n° 35.)

Berlin, 22 mars 1864.
(Cabinet, 24 mars; Dir. pol., 25 mars.)

L'Ambassadeur d'Angleterre a annoncé officieusement il y a peu de jours à M. de Bismarck que le Danemark repoussait toute proposition d'armistice, mais qu'il consentait à se rendre à une Conférence qui prendrait pour base de ses délibérations les arrangements de 1851 et de 1852[1]. Lord Russell faisait également savoir, par l'entremise de Sir Andrew Buchanan, qu'il recommanderait aux deux grandes Puissances allemandes d'accepter ces arrangements non comme base, mais comme point de départ des futures discussions[2].

J'étais convaincu que M. de Bismarck n'adopterait point cette subtile distinction. Je n'ai donc pas été étonné de l'entendre me dire hier qu'il en trouvait les termes inadmissibles ou dénués de sens.

« Les bases ou le point de départ d'une discussion, m'a-t-il dit, c'est exactement la même chose. Nous n'aurions donc aucun motif d'accepter l'atermoiement anglais lorsque nous avons refusé la proposition danoise. Ainsi, voilà le Cabinet de Copenhague qui, après une guerre commencée, nous offre de remplir les engagements auxquels il a souscrit et il s'est soustrait depuis douze ans. En vérité, c'est compter par trop sur notre humeur débonnaire. Il nous faut aujourd'hui un arrangement qui garantisse sérieusement les intérêts que nous sommes venus défendre. Le principe de l'union personnelle, que nous avons tant de mal à soutenir, est le *minimum* de ce que l'Allemagne exige, et Dieu sait dans quelle position nous nous trouverions si on pouvait supposer que nos exigences n'iraient pas jusque là! Il est d'ailleurs important, si on ne veut pas recommencer l'école des dernières

(1) Cf. ci-dessus, p. 152, note 1.

(2) Cf. les dépêches du prince de La Tour d'Auvergne des 20 et 21 mars, ci-dessus, p. 146 et 151), et une mention de Horst Kohl (*Bismarck-Regesten*, t. Ier, p. 225, à la date du 21 mars).

années, d'amener la Diète à prendre part à la Conférence. Jamais elle n'y consentira tant que de semblables bases seront posées. Je les récuse en conséquence *comme point de départ*, et ne pourrais accepter, à la rigueur, d'en parler que *comme point dont on se départ*.»

Aussitôt que la réponse du Cabinet de Copenhague au Gouvernement anglais lui aura été officiellement communiquée, le Président du Conseil répondra également par voie officielle et dans le sens que je viens d'indiquer. MM. de Goltz et de Bernstorff ont déjà été préalablement informés de la manière dont M. de Bismarck envisage ces questions préliminaires. Il est aisé de prévoir qu'en tout cas il va s'établir un échange de nombreuses et peu rapides communications entre les Cabinets de Berlin, de Londres et de Copenhague, et que la réunion d'une Conférence sera par conséquent rejetée dans un avenir bien éloigné. On en éprouve ici une satisfaction d'autant plus vive qu'on ne se méprend pas sur la fâcheuse situation dans laquelle se serait trouvé le Gouvernement du Roi si le Danemark avait consenti, il y a quelques jours, à l'armistice sur la base de *l'uti possidetis*. J'ai eu l'honneur d'appeler, dans ma correspondance particulière, l'attention de Votre Excellence sur les résultats probables qu'aurait eus, pour le Cabinet de Berlin, l'adhésion de celui de Copenhague à une trêve dans les circonstances actuelles.

---

359. Fournier, Ministre à Stockholm, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Suède, 334, n° 70.)

Christiania, 22 mars 1864.
(Cabinet, 30 mars; Dir. pol., 1er avril.)

J'ai pu voir aujourd'hui le Comte Manderström et lui demander dans quels termes le Cabinet de Copenhague s'était adressé à celui de Stockholm en réclamant le concours de la flotte des Royaumes-Unis au cas où des navires autrichiens paraîtraient dans le Cattégat[1].

[1] Cf. la dépêche de Fournier à Drouyn de Lhuys, du 20 mars (ci-dessus, p. 146).

«Le Gouvernement danois nous a demandé, dans ce cas, de fermer le Cattégat, m'a répondu le Ministre; il s'est adressé à Londres également. De Londres on lui a répondu qu'il était peu probable que des navires de guerre autrichiens vinssent dans le Nord, et que cette prévision était trop incertaine pour qu'il y eût lieu de songer à des mesures qui pourraient ne se point réaliser.»

J'ai prié le Ministre de me dire ce que, de son côté, la Suède avait répondu. Mais le Comte a fait savoir à Copenhague, à peu près dans les mêmes termes que l'Angleterre, qu'il n'était pas probable que des navires autrichiens, s'ils venaient dans le Nord, dépassassent les embouchures de l'Elbe, où leur but probable serait de protéger les bâtiments de commerce allemands venant de Hambourg ou y allant contre les croiseurs danois; que *fermer* le Cattégat était une impossibilité, enfin que la flotte suédo-norvégienne n'était pas prête encore et que les glaces fermaient les ports.

J'avais prévu cette réponse, et l'avais marquée à Votre Excellence dans ma dépêche précédente[1]. Je n'ai pu m'empêcher de faire observer au Ministre que j'aurais préféré une autre réponse moins catégoriquement négative. Il était à mes yeux de mauvais précédent de laisser des navires de guerre, peu habitués à paraître dans les parages et les eaux du Nord, s'y montrer en ennemis d'un membre de la famille, venir aider, selon toute probabilité, à porter des coups, impunément ou à peu près, à un ami, à un allié naturel comme le Danemark. Je lui ai exprimé le doute que tous les navires autrichiens ne cherchassent pas à rallier les navires prussiens, et à opérer une diversion qui empêcherait la flotte danoise de rendre à l'armée de terre de ce petit pays les services utiles qui font qu'il n'est pas tout d'un coup inhabile à la lutte contre un ennemi tellement supérieur.

J'ai insisté enfin sur ce qu'il me disait que le sentiment des Royaumes-Unis ne pourrait pas ne pas être ému et éprouver un certain chatouillement dans sa dignité en se rappelant de quel ton le Ministre suédo-norvégien avait toujours usé pour affirmer l'union de ses intérêts et de sa cause avec ceux du Danemark.

[1] Celle du 20 mars (ci-dessus, p. 146).

M. Manderström ne trouve pas que des vaisseaux autrichiens, dans les eaux du Jutland, dans les Belt même, seraient dans les eaux des Royaumes-Unis; faire sortir contre eux la flotte de ces Royaumes serait une déclaration de guerre à l'Autriche, à la Prusse, à l'Allemagne, et il répète toujours : «Nous ne voulons pas attacher le grelot.»

Je lui ai répliqué que le grelot me semblait attaché depuis assez longtemps par l'Allemagne, par l'Autriche et par la Prusse pour qu'il dépendît de sa volonté de l'attacher. «Nous en sommes toujours au même point et dans la même volonté, me dit-il; nous ne voulons pas commencer seuls sans assurance ou sans garantie positive. Vous devez voir qu'ici, comme à Stockholm, c'est le sentiment général. — En effet : mais ce sentiment me paraît quelque peu manquer de grandeur et d'habile prévoyance, et se préoccuper trop des intérêts matériels présents et trop peu de l'avenir; il suffirait de vouloir le lui prouver.»

Je n'ai pas tenu à insister davantage. M. Manderström m'a dit qu'à Copenhague on refusait la Conférence avec armistice; qu'il refuserait, en effet, lui-même l'armistice s'il n'était pas placé sur un autre terrain que celui qu'il a chargé le Ministre de Suède en Danemark d'indiquer à l'occasion : retraite des Allemands du territoire du Jutland, le Danemark restituant les vaisseaux de commerce allemands qu'il a capturés; leur capture, à côté des motifs stratégiques dont d'abord on ne parlait pas, a été le prétexte de l'entrée des Austro-Prussiens en Jutland; la restitution ferait tomber le prétexte. Pour le reste, le maintien de *l'uti possidetis*. Mais il ne croit pas aux suites utiles des Conférences; seulement, les Allemands auraient à s'y expliquer sur ce qu'ils veulent, ce qui serait pour eux un grave embarras.

---

360. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Original. Autriche, 486, n° 27.)

Vienne, 22 mars 1864.
(Cabinet, 24 mars; Dir. pol., 23 mars.)

Lord Bloomfield a été chargé de faire au Cabinet de Vienne une nouvelle proposition relativement à la réunion immédiate

d'une Conférence [1]. Elle diffère de la précédente en ce que cette fois-ci on s'abstiendrait de part et d'autre de spécifier la base des négociations.

Ce système répond si parfaitement à la manière de voir de l'Autriche et de la Prusse qu'il est permis de croire que la proposition anglaise a été provoquée par quelque communication des deux grandes Puissances allemandes, et, comme de raison, le Cabinet de Vienne y a adhéré avec empressement. Le Comte de Rechberg ne doute pas de l'adhésion de la Prusse. En ouvrant des négociations sur la base des engagements de 1851 et 1852, il fallait décidément renoncer au concours de la Diète; si cette base n'est pas explicitement spécifiée, il reste encore quelque chance de l'obtenir. Dans tous les cas, le Comte de Rechberg pense comme Votre Excellence qu'il est nécessaire d'épuiser tous les efforts pour amener la Confédération à prendre part aux négociations, et qu'à défaut d'un concours immédiat il faudrait du moins que la Diète fût appelée à sanctionner et reconnaître le résultat des délibérations.

---

361. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 728, n° 58 [2].)

Paris, 23 mars 1864.

[L'Ambassadeur d'Angleterre a communiqué à Drouyn de Lhuys une dépêche de Lord Russell [3], qui porte que le Gouvernement anglais a fait aux Cours d'Autriche, de Prusse et de Danemark la proposition de réunir une Conférence à Londres pour délibérer sur le rétablissement de la paix. Les Cabinets de Vienne et de Berlin se sont déclarés prêts à y prendre part. Celui de

[1] Cf. le télégramme du duc de Gramont, du 21 mars (ci-dessus, p. 155).

[2] *Documents diplomatiques, Affaire des Duchés de l'Elbe*, p. 15 et suiv. (le dernier paragraphe manque). — Cette dépêche a été publiée, sauf le dernier paragraphe, dans les *Arch. diplom.*, 1865, t. II, p. 341-342.

[3] Cf. la dépêche de lord Russell à lord Cowley, du 21 mars (ci-dessus, p. 153).

Copenhague a donné aussi son assentiment, à la condition que les arrangements de 1851 et 1852 serviraient de base aux délibérations. Le Gouvernement britannique, pour éviter des objections probables, propose que le but des négociations soit simplement de trouver les moyens de rétablir la paix, et, d'après une autre dépêche de Lord Russell, le Gouvernement danois serait disposé à y acquiescer.]

Je n'ai plus rien à vous apprendre aujourd'hui, Prince, sur le désir du Gouvernement de l'Empereur de voir se terminer une lutte armée qu'il n'a pas dépendu de nous de prévenir. Nous avons attesté la sincérité de nos sentiments en accordant notre appui à toutes les démarches qui ont été tentées auprès des belligérants. Nous considérons, au reste, comme le devoir des neutres de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour rapprocher le moment de la paix. C'est le rôle que le droit public leur assigne dans tous les conflits internationaux, et nous serons heureux de le remplir dans la guerre actuelle, où nous voyons avec regret aux prises deux intérêts que nous aurions à cœur de concilier. Du moment où les parties belligérantes se montrent également disposées à rechercher en Conférence les conditions d'un accord, nous sommes prêts nous-mêmes à prendre part à ces délibérations, et je vous prie de le faire savoir au Gouvernement de S. M. Britannique.

Dans la communication ci-annexée, il n'est nullement question du concours de la Diète de Francfort. Mais vous m'avez annoncé que Lord Russell avait donné son adhésion la plus complète aux vues développées dans ma dépêche du 14, et que son avis était conforme au nôtre sur la nécessité d'appeler la Confédération germanique à participer aux nouveaux arrangements. Je suppose en conséquence que le Gouvernement de S. M. Britannique adresse à l'Assemblée fédérale, en même temps qu'aux Cabinets signataires du traité de 1852, l'invitation d'envoyer un Plénipotentiaire à Londres.

IMPRIMERIE NATIONALE

362. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 348, n° 36.)

Berlin, 23 mars 1864.
(Cabinet, 25 mars; Dir. pol., 26 mars.)

Le Comte Karolyi a reçu hier un télégramme de Vienne qui l'informe que l'Angleterre, prenant en considération les objections des deux grandes Puissances allemandes contre les arrangements de 1852 proposés comme base d'une future Conférence sur la question des Duchés de l'Elbe, se bornera à demander la réunion d'une Conférence sans faire mention d'une base ou d'un point de départ quelconque (1). M. de Bismarck, de qui je tiens la nouvelle, m'a dit qu'il était prêt à accepter l'invitation de l'Angleterre, mais il ne s'est pas montré très confiant qu'à Francfort et à Copenhague cette proposition dût rencontrer un accueil favorable.

Je tiens de bonne source que le Roi a donné l'ordre à son armée de suspendre le feu devant Duppel et Frédéricia pendant 24 heures à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, Sa Majesté ne voulant pas, à l'encontre du désir de ses généraux, que sa fête fût célébrée par un holocauste de vies humaines.

---

363. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 246, n° 66.)

Copenhague, 23 mars 1864.
(Cabinet, 27 mars; Dir. pol., 29 mars.)

[Les appréciations pessimistes portées sur la situation militaire des Danois par le Comte Hamilton, qui, avant de partir pour la

(1) Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 22 mars (ci-dessus, p. 159). D'après la mention de Horst Kohl (ci-dessus, p. 155, note), la nouvelle proposition anglaise avait été présentée dès le 21 mars au Gouvernement prussien, qui l'avait acceptée.

Suède[1], avait visité le théâtre des opérations, sont contestées à Copenhague; elles n'ont pas ébranlé la décision prise par le Cabinet de continuer la lutte.]

Au reste, le Comte Russell insiste ici plus vivement que jamais sur l'armistice et pour l'adoption de la Conférence sans conditions, c'est-à-dire qu'il demande que le Danemark écarte la base des arrangements de 1851-1852 à laquelle il a subordonné son adhésion à la Conférence[2]. Le Ministre de Russie a reçu l'ordre d'appuyer l'armistice, mais non pas la seconde partie des recommandations anglaises sur la réunion de la Conférence sans conditions.

D'autre part, d'après ce qu'écrivait hier soir Sir Andrew Buchanan, c'est avec une vive satisfaction que M. de Bismarck a accueilli le refus du Danemark d'accepter l'armistice. Une résolution contraire l'eût fort embarrassé, et eût peut-être déterminé sa retraite, et ce n'est que dans la pensée que le Danemark repousserait l'armistice que M. de Bismarck se serait résigné à en consigner la proposition dans la note du 7 mars[3], que les journaux ont récemment publiée. Quant aux arrangements de 1851-1852, l'Ambassadeur de la Reine à Berlin ajoute que M. de Bismarck ne veut pas en entendre parler[4]. De son côté, le Gouvernement danois n'est point disposé à céder sur ce point. Je reste tout naturellement à cet égard sur la réserve.

Sir Augustus Paget m'apprend que le Cabinet de Londres a expédié les invitations pour la Conférence aux Puissances signataires du traité de Londres et a la Diète germanique[5].

[1] Cf. la dépêche de Dotézac, du 26 février (ci-dessus, p. 50).

[2] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne du 21 mars, et en particulier le post-scriptum daté du 22 (ci-dessus, p. 151).

[3] Il s'agit de la note de l'Autriche et de la Prusse aux signataires du traité de Londres, publiée dans les *Arch. diplom.*, 1864, t. II, p. 135.

[4] Cf. la dépêche du baron de Talleyrand, du 22 mars (ci-dessus, p. 156).

[5] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 21 mars (ci-dessus, p. 151).

364. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 728, n° 60.)

Londres, 23 mars 1864.
(Cabinet, 25 mars; Dir. pol., 26 mars.)

J'ai eu l'honneur de dîner il y a deux jours chez le Prince de Galles. S. A. Royale, ainsi que Madame la Princesse de Galles, n'ont pas manqué de me demander, avec le plus vif intérêt, des nouvelles de la santé de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice, ainsi que du Prince Impérial. L'accueil de LL. AA. RR. a été en un mot aussi bienveillant et aussi empressé que possible. En causant avec le Prince de Galles, j'ai pu constater qu'il s'exprimait, en ce moment, sur l'affaire danoise avec une prudence et une modération auxquelles le dernier entretien que j'avais eu l'honneur d'avoir avec lui ne m'avait pas préparé[1]. La modification très sensible qui s'est opérée dans l'esprit de S. A. Royale paraît d'ailleurs devoir être entièrement attribuée à l'influence du Roi Léopold. S. M. Belge, depuis son arrivée à Londres[2], n'aurait négligé aucun effort pour rétablir entre la Reine Victoria et son Auguste Fils une entente complète en ce qui concerne la politique qu'il convient de suivre par rapport au conflit dano-allemand. Elle insisterait tout particulièrement, me dit-on, sur la nécessité de mettre promptement un terme à une guerre qui pourrait, à un moment donné, devenir la cause ou le prétexte d'une conflagration générale, et conseillerait fortement la réunion d'une Conférence comme le seul moyen de conjurer ce danger. Le Prince de Galles m'a dit en effet que le Danemark n'aurait rien à gagner à la prolongation de la guerre, que le commerce souffrait considérablement du blocus des ports allemands, et qu'au point où en étaient les choses la réunion d'une Conférence lui paraissait désirable dans l'intérêt même du Danemark. S. A. Royale a fait ensuite dans le courant de la conversation quelques allusions indi-

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 11 mars (ci-dessus, p. 109).

[2] Le roi Léopold était venu assister au baptême du fils du prince de Galles, le 10 mars.

rectes aux encouragements que l'idée de l'unité scandinave rencontrerait en France. J'ai répondu à S. A. Royale qu'on nous supposait souvent des arrière-pensées et des tendances qui n'existaient, la plupart du temps, que dans l'imagination de ceux qui nous les prêtaient, que j'ignorais les dispositions de l'opinion publique en France par rapport au scandinavisme, mais que je savais, et que le Gouvernement de la Reine ne pouvait ignorer que nous désirions sincèrement que le principe de l'intégrité de la Monarchie danoise sortît victorieux de la crise actuelle Le Prince de Galles m'a fait alors observer que le meilleur moyen d'assurer ce résultat était de s'en tenir purement et simplement au traité de Londres, et de repousser absolument toutes les combinaisons qui ne seraient pas conçues dans l'esprit de ce traité. J'ai répondu à S. A. Royale que tel serait sans doute aussi mon avis, mais qu'il convenait de ne pas perdre de vue que les troupes de l'Autriche et de la Prusse occupaient en ce moment les Duchés, et que, selon toute apparence, elles ne consentiraient pas à en sortir, quels que fussent les sentiments conciliants qui les animassent, avant d'avoir obtenu un arrangement de nature à donner satisfaction, au moins dans une certaine mesure, aux exigences de l'Allemagne. Le Prince a bien voulu reconnaître que là gisait, en réalité, la principale difficulté.

Le Prince Jean de Glucksbourg [1], venu à Londres pour représenter le Roi Christian IX à la cérémonie du baptême, m'a également parlé du mouvement scandinave en cherchant à me démontrer qu'il était loin d'avoir l'importance qu'on lui attribuait généralement. Je me suis gardé naturellement d'engager sur ce sujet aucune controverse. Je me borne à mentionner ici ces détails, afin que Votre Excellence n'ignore pas les appréhensions qu'on cherche à exciter à l'endroit des tendances de notre politique dans la question danoise, et le parti que l'on pourrait en tirer dans le sens d'un rapprochement entre l'Angleterre et la Russie, dont les intérêts dans cette circonstance semblent être à quelques égards les mêmes. J'ai à peine besoin d'ajouter que M. l'Ambassadeur de Russie s'efforce pour sa part d'effacer, par l'empressement et l'esprit de conciliation qu'il apporte dans ses

[1] Le plus jeune frère du roi Christian.

relations actuelles avec le Cabinet de Londres, la fâcheuse impression qu'avaient laissée les affaires de Pologne.

[La fin de la dépêche a trait à l'arrivée prochaine de Garibaldi à Londres.]

---

365. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 486, n° 30.)

Paris, 24 mars 1864.

[Le Cabinet de Copenhague a répondu le 18 mars à la proposition du Gouvernement anglais[1] : il décline l'idée d'un armistice et demande que les arrangements de 1851 et 1852 servent de base aux délibérations de la Conférence. En face des objections formulées par les Gouvernements d'Autriche et de Prusse, le Gouvernement britannique a proposé que le but assigné à la Conférence soit simplement de rétablir la paix. Drouyn de Lhuys envoie au Duc de Gramont copie de la communication que Lord Cowley lui a faite à ce sujet, ainsi que de sa dépêche du 23 mars au Prince de La Tour d'Auvergne[2], dans laquelle est formulée sa réponse.]

Vous verrez que nous sommes toujours guidés par le même désir de faciliter autant qu'il peut dépendre de nous le rétablissement de la paix. Nous y sommes portés par le sentiment de notre devoir de Puissance neutre, comme par les vœux que nous formons pour que l'on parvienne à concilier d'une manière durable les intérêts qui sont en lutte. Si donc les autres Cabinets acceptent l'invitation qui leur est adressée par le Gouvernement britannique, il nous trouvera prêts à participer aux délibérations qu'il propose d'ouvrir.

Ainsi que vous le remarquerez, Monsieur le Duc, j'ai jugé opportun de rappeler à l'Ambassadeur de Sa Majesté à Londres les considérations développées dans une dépêche antérieure, dont

[1] Cf. ci-dessus, p. 152, note 1.

[2] N° 58 (ci-dessus, p. 160).

je vous ai donné connaissance[1], sur la nécessité d'obtenir le concours de la Diète germanique. Nous ne méconnaissons point, vous le savez, les difficultés que peut faire naître la présence d'un Plénipotentiaire fédéral au sein de la Conférence; mais il nous paraît essentiel que l'autorité des arrangements qui interviendront ne soit pas exposée à être contestée par la Confédération germanique comme il est arrivé pour le traité de 1852, et c'est afin de prévenir cet inconvénient que nous insistons pour que l'Assemblée de Francfort soit appelée à se faire représenter dans les négociations. Le langage de Lord Russell nous autorise, au reste, à penser que le Gouvernement de S. M. Britannique partage aujourd'hui notre avis sur un point que nous avons considéré dès le principe comme étant d'une réelle importance pour la stabilité de la paix qui succédera à la guerre actuelle.

---

366. Le Comte de Salignac-Fénelon, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Original. Confédération germanique, 839, n° 621.)

Francfort, 24 mars 1864.
(Cabinet, 25 mars; Dir. pol., 26 mars.)

Pendant son séjour à Francfort, le Duc de Cobourg[2] a dit à quelques amis que, tout en se montrant sympathique au principe des nationalités, le Gouvernement de l'Empereur ne lui avait pas caché l'intérêt qu'il portait au maintien de l'intégrité de la Monarchie danoise. Le Duc a ajouté qu'il ne voyait plus d'espoir désormais du côté de la France, et qu'il était grand temps de forcer la Diète à reconnaître le Duc d'Augustenbourg et à lui procurer par là, en droit, une base solide sur laquelle il pourrait s'appuyer, quand même son entreprise actuelle viendrait à échouer.

[La fin de la lettre a trait à une manifestation projetée par le Nationalverein en faveur du Duc d'Augustenbourg.

[1] Cf. la circulaire du 15 mars (ci-dessus, p. 129).
[2] Cf. ci-dessus, p. 119, note 1.

Un post-scriptum annonce la création, à Francfort, d'une correspondance autographique inspirée et payée par le Duc d'Augustenbourg.]

---

367. Le Comte de Salignac-Fénelon, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Original. Confédération germanique, 839, n° 622.)

Francfort, 24 mars 1864.
(Cabinet, 25 mars; Dir. pol., 26 mars.)

Par une note adressée au Baron de Kubeck [1], Sir Alexandre Malet a annoncé hier à la Diète qu'une Conférence de l'Autriche, de la Prusse, du Danemark et de l'Angleterre allait se réunir à Londres pour traiter de la paix, que les trois premières Puissances y avaient déjà consenti, et que le Gouvernement danois y avait donné son aveu sans exiger qu'on prît les engagements de 1851 et de 1852 pour points de départ, ou qu'il y eût suspension des hostilités pendant les négociations [2].

Le Ministre d'Angleterre a remis cette note à titre de simple communication, et sans qu'elle renfermât une invitation à la Confédération.

---

368. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 728, n° 61.)

Londres, 24 mars 1864.
(Cabinet, 25 mars; Dir. pol., 26 mars.)

Lord Russell est venu hier à Londres. Je lui ai fait part, ainsi que Votre Excellence m'y invitait par la dépêche qu'elle a bien voulu m'adresser sous le n° 57 [3], des idées et des sentiments que nous apporterions dans la Conférence. J'ai dit au Principal

[1] Cf. *Arch. diplom.*, 1864, t. II, p. 379-380.

[2] Cf. ci-après la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 30 mars.

[3] Dépêche du 20 mars (ci-dessus, p. 144).

Secrétaire d'État qu'en nous associant à cette tentative de pacification nous nous trouverions en présence d'intérêts divergents auxquels nous devions une protection presque égale. D'un côté nous avions à tenir compte, sans parler de nos sympathies traditionnelles pour le Danemark, des stipulations arrêtées dans des vues d'équilibre européen et revêtues de la signature de la France. De l'autre, il nous serait impossible de ne pas avoir égard, dans une certaine mesure, aux aspirations nationales de l'Allemagne et de méconnaître complètement ses répugnances à l'endroit de l'œuvre des Plénipotentiaires de 1852. J'ai ajouté que, dans cette situation et prévoyant combien il serait difficile de concilier les différents intérêts engagés dans le conflit dano-allemand, le Gouvernement de l'Empereur pensait qu'il serait naturel, à défaut d'une règle unanimement acceptée, de prendre pour base des arrangements à intervenir le vœu des populations. Pour laisser à cette communication le caractère tout à fait amical que Votre Excellence désirait qu'elle conservât, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de donner lecture, à titre confidentiel, au Comte Russell des principaux passages de la dépêche de Votre Excellence. Après avoir écouté attentivement cette lecture, le Principal Secrétaire d'Etat m'a fait remarquer que le principe de droit public dont nous demandions l'application dans la question des Duchés était trop nouveau en Europe, et aussi trop directement contraire aux intérêts de la plupart des Puissances qui participeraient à la Conférence, pour qu'on pût raisonnablement se flatter de l'y faire prévaloir. Les grandes Puissances de l'Europe n'avaient pas pour habitude de consulter les populations quand il s'agissait de résoudre les questions qui touchaient à l'équilibre européen. De plus, dans le cas particulier qui nous occupait, la Conférence n'aurait à disposer d'aucun territoire, puisque le principe de l'intégrité de la Monarchie danoise avait été admis par toutes les Puissances et placé de la sorte hors de toute contestation. Enfin, Lord Russell ne m'a pas dissimulé qu'il serait difficile à l'Angleterre de se rallier à l'idée que nous mettions en avant, et que, dans tous les cas, l'Autriche, la Russie, la Prusse et le Danemark lui-même la repousseraient certainement. J'ai répondu à Lord Russell qu'il me paraissait qu'il s'exagérait peut-être le caractère et la portée véritables de notre suggestion. Raisonnant dans l'hy-

pothèse où toutes les Puissances reconnaîtraient la nécessité de diviser, sans le détacher d'ailleurs de la Monarchie danoise, le Sleswig d'après les nationalités, j'ai dit que je comprenais à la rigueur qu'on réunît sans scrupule la partie sud de ce Duché, qui était incontestablement allemande, au Holstein, en même temps que la partie nord de ce même Duché serait incorporée dans la Monarchie danoise, mais que j'aurais peine à m'expliquer que là où la base des nationalités faisait défaut, par exemple dans la partie intermédiaire du Sleswig, occupée par une population mêlée moitié allemande moitié danoise, on se crût autorisé à trancher la question dans un sens ou dans l'autre sans avoir consulté préalablement le vœu des populations. L'application d'un des principes fondamentaux de notre droit public était là, en l'absence de toute autre règle précise, parfaitement indiquée suivant moi, et de nature à venir puissamment en aide aux négociations, sans justifier le moins du monde les susceptibilités ou les appréhensions des autres Puissances.

Lord Russell m'a paru jusqu'à un certain point admettre que là où la nationalité était douteuse, comme dans la zone intermédiaire du Sleswig, on pourrait effectivement consulter avec avantage les populations; mais il craint que, même réduite à ces proportions, l'application du principe dont il s'agit ne soulève de sérieuses objections de la part des autres Puissances. Il ne saurait en conséquence se prononcer sur le mérite de notre suggestion avant de l'avoir sérieusement étudiée sous ses différents aspects.

J'avais eu précédemment, en l'absence de Lord Russell, une conversation sur ce même sujet avec Lord Palmerston. Celui-ci s'était montré tout d'abord, je dois le dire, plus opposé peut-être que le Principal Secrétaire d'État à l'idée de prendre pour base du règlement de l'affaire des Duchés le vœu des populations. Cependant, à la suite d'une discussion assez prolongée, il n'avait pas nié absolument qu'en ce qui concerne la zone du Sleswig où la population est mélangée cette idée n'eût, indépendamment des considérations géographiques et stratégiques d'après lesquelles on devait surtout suivant lui se guider, une certaine raison d'être. Lord Palmerston et Lord Russell paraissent croire d'ailleurs l'un et l'autre, d'après la correspondance de Lord Cowley, que le Gouvernement de l'Empereur n'entend pas donner

d'autre extension au principe dont il réclame l'application, et qu'il s'agirait simplement, dans l'hypothèse où la Conférence s'arrêterait à l'idée de diviser administrativement et législativement le Sleswig d'après les nationalités, de consulter la partie de ce Duché où les deux populations se trouvent mêlées, pour savoir s'il lui convient d'être considérée comme danoise ou comme allemande.

Toute application plus radicale et plus générale de ce principe de notre droit public leur semblerait porter atteinte à l'intégrité territoriale de la Monarchie danoise, que la France a déclaré avec les autres Puissances vouloir maintenir dans l'intérêt de l'équilibre européen. J'aurai sans doute plus d'une occasion de discuter de nouveau la question, et je serais très reconnaissant à Votre Excellence si elle voulait bien me fixer moi-même d'une manière précise à cet égard.

---

369. Drouyn de Lhuys au Comte de Massignac, Chargé d'Affaires à Saint-Pétersbourg. (Confidentielle. Minute. Russie, 233, n° 14.)

Paris, 25 mars 1864.

[Drouyn de Lhuys accuse réception de la dépêche confidentielle n° 15 [1]. Il se réjouit des sentiments que le Prince Gortchakoff a exprimés au Comte de Massignac, mais se demande si les mesures prises par le Gouvernement russe à l'égard de la Pologne sont de nature à y ramener l'ordre et la paix.]

Une alliance politique ne consiste pas au reste dans des assurances réciproques de bon vouloir et d'amitié. Elle se manifeste par l'accord pratique des vues sur les questions que le cours naturel des événements amène chaque jour. Il ne peut manquer de fournir aux deux Gouvernements de fréquentes occasions d'associer leurs efforts. Nous attacherons toujours du prix, dans ces circonstances, à obtenir le concours de la Russie, et le Cabinet de Saint-Pétersbourg nous trouvera prêts à accueillir dans un esprit amical les communications qu'il aurait à nous faire, comme

[1] Du 14 mars (ci-dessus, p. 126).

à lui exposer de notre côté les idées que nous jugerions conformes à l'intérêt commun des deux Puissances. C'est en ce sens que je vous invite à vous exprimer avec M. le Prince Gortchakoff, dont les dispositions personnelles nous sont d'ailleurs connues, et qui vient d'en donner une nouvelle preuve en s'expliquant comme il l'a fait avec vous.

---

370. Circulaire de Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Francfort, Darmstadt, Weimar, Dresde, Bruxelles, La Haye, Stuttgart, Hambourg, Hanovre, Munich, Carlsruhe et Cassel. (Minute. Mémoires et documents, France, Circulaires politiques, 1863-1869, t. 2126.)

Paris, 26 mars 1864.

Je vous ai entretenu de la proposition de l'Angleterre relative à une Conférence avec un armistice sur la base de l'*uti possidetis*. Le Cabinet de Copenhague a répondu par une dépêche en date du 18, adressée au Ministre du Roi Christian IX à Londres. La Cour de Danemark y décline l'idée d'un armistice, et conclut en établissant que les engagements de 1851 et 1852 devront servir de base aux délibérations.

Vous aurez appris, d'un autre côté, les objections élevées à Vienne et à Berlin contre la condition mise ainsi par le Gouvernement danois à son assentiment. La Cour de Prusse a déclaré qu'elle n'accepterait les arrangements de 1851 et 1852 ni comme base ni comme point de départ.

Dans cet état de choses, le Cabinet de Londres a pensé qu'il serait préférable de renoncer à déterminer d'avance le terrain du débat. En conséquence, M. l'Ambassadeur d'Angleterre m'a remis une communication de Lord Russell, en date du 21 de ce mois, par laquelle le Principal Secrétaire d'État propose, au nom du Gouvernement de S. M. Britannique, la réunion d'une Conférence où le but assigné aux Plénipotentiaires soit simplement de trouver les moyens de rendre au Nord de l'Europe les bienfaits de la paix.

Je n'ai pas besoin de revenir avec vous, Monsieur, sur notre désir de voir se terminer une lutte armée qu'il n'a pas dépendu de nous de prévenir. Nous avons accordé, vous le savez, notre appui à toutes les démarches qui ont été tentées auprès des belligérants. Nous regardons comme le devoir des neutres de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour rapprocher le moment de la paix, et c'est le rôle que le droit public leur assigne dans tous les conflits internationaux. Si donc les autres Cabinets acceptent l'invitation qui leur est adressée par le Gouvernement anglais, il nous trouvera prêts à participer aux délibérations qu'il propose d'ouvrir.

Vous connaissez le prix que nous attachons à obtenir la participation de la Diète germanique à la Conférence. Le concours d'un Plénipotentiaire fédéral peut avoir pour conséquence d'y soulever des difficultés que nous ne saurions nous dissimuler. Mais il nous paraît essentiel que l'autorité des arrangements à intervenir ne soit pas exposée à être contestée par la Confédération, comme il est arrivé pour le traité de 1852. Cette considération domine, à notre avis, toutes les autres. Nous sommes autorisés, au reste, à penser que le Gouvernement de S. M. Britannique partage aujourd'hui notre manière de voir sur un point que nous avons jugé, dès le principe, comme étant d'une réelle importance pour la stabilité de la paix future.

---

371. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague. (Minute. Danemark, 246, n° 20.)

Paris, 26 mars 1864.

[Drouyn de Lhuys envoie à Dotézac copie de la communication de Lord Cowley[1] et de la dépêche au Prince de la Tour d'Auvergne, du 23 mars[2]. Lord Russell a avisé le Gouvernement français qu'il se proposait de réunir les Plénipotentiaires le

[1] Il s'agit de la dépêche de lord Russell à lord Cowley, du 21 mars (ci-dessus, p. 153).

[2] Cf. ci-dessus, p. 160.

12 avril[1]. Mais la France ne participera aux délibérations que si l'adhésion du Danemark est un fait acquis. La conduite, contraire à leurs déclarations du début des hostilités, tenue par l'Autriche et la Prusse dans le Sleswig, a attiré l'attention du Gouvernement français; elle a déjà fait l'objet d'observations présentées à Vienne et à Berlin et qui seront renouvelées.]

---

372. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 728, n° 60.)

Paris, 26 mars 1864.

[Lord Cowley, en remettant à Drouyn de Lhuys la dépêche de Lord Russell du 21 mars[2], semblait croire qu'une communication plus formelle serait adressée ultérieurement aux différents Cabinets; mais l'Ambassadeur est venu la veille annoncer à Drouyn de Lhuys que Lord Russell considérait sa dépêche du 21 mars comme une invitation positive à la Conférence, et qu'il espérait que celle-ci pourrait se réunir le 12 avril.

Drouyn de Lhuys confirme au Prince de La Tour d'Auvergne que le Gouvernement britannique peut considérer l'assentiment du Gouvernement français comme officiel et définitif, si celui des Puissances belligérantes est assuré. Dotézac est chargé d'en donner connaissance au Cabinet de Copenhague[3].]

---

373. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 348, n° 37.)

Berlin, 26 mars 1864.
(Cabinet, 29 mars; Dir. pol., 30 mars.)

[Les événements militaires font complètement oublier les dis-

[1] Cf. ci-dessous la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 26 mars.

[2] Cf. ci-dessus, p. 153.

[3] Cf. la dépêche précédente.

cussions politiques intérieures, récemment si ardentes, et, bien que les procédés de M. de Bismarck ne soient pas conformes à la légalité constitutionnelle, la politique extérieure du Gouvernement semble à la veille de s'imposer à tous. Émus de cet état de l'opinion, les chefs du parti progressiste ont décidé de tenir des réunions publiques en faveur des Duchés. La première vient d'avoir lieu à Berlin; on y a proclamé le droit des Duchés à se séparer du Danemark et à disposer de leur sort.]

---

374. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 348, n° 38.)

Berlin, 26 mars 1864.
(Cabinet, 29 mars; Dir. pol., 30 mars.)

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous le n° 23 [1], et je remercie Votre Excellence d'avoir bien voulu me communiquer les informations qui y sont contenues.

D'après le désir que vous m'avez exprimé [2], j'ai cherché à recueillir des renseignements au sujet de l'existence d'une convention austro-russe, relative à une occupation éventuelle des Principautés danubiennes. L'Envoyé de Turquie à Berlin, que j'ai interrogé confidentiellement à ce propos, m'a témoigné la complète ignorance où il était, non seulement à l'égard du fait allégué de la conclusion du traité, mais même au sujet des pourparlers qui auraient été échangés sur la question entre les trois Cours du Nord, l'Angleterre et la Porte. Aristarchi-Bey m'a montré qu'il mettrait beaucoup de prix à savoir si la convention dont il s'agissait avait réellement été signée par l'Autriche et la Russie, et sa méfiance habituelle à l'égard de la politique de cette dernière Puissance en Orient m'était garante de la sincérité de ses paroles. Il vient de passer chez moi aujourd'hui et de me

[1] Dépêche du 19 mars, adressée également à Londres, Vienne, Francfort et La Haye (ci-dessus, p. 136).

[2] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys, du 16 mars (ci-dessus, p. 130).

dire que ses recherches le portent à croire que l'on a eu moins en vue la conclusion d'un traité d'occupation qu'un accord qui permettrait, dans des circonstances données, d'établir, autour des Principautés, un cordon militaire destiné à empêcher les progrès de la révolution. C'est là du moins ce qu'il lui a semblé résulter de ses conversations avec les Ministres de Russie et d'Autriche : le Sous-Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères, de son côté, lui a fait à peu près entendre que telle était la nature de l'arrangement intervenu, et c'est enfin dans ce sens qu'Aristarchi-Bey en a écrit à son Gouvernement.

Votre Excellence comprendra la grande difficulté qu'il y a pour moi à obtenir des informations certaines sur une matière que l'on doit avoir un intérêt particulier à traiter à mon insu. J'ai essayé de sonder M. de Bismarck à ce sujet en lui parlant de la question des Couvents dédiés [1], mais il s'est constamment renfermé dans l'affaire spéciale de la confiscation, en me développant les idées que le Comte de Goltz est chargé d'exposer au Gouvernement de l'Empereur à cet égard.

---

375. Le Comte de Salignac-Fénelon, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Confédération germanique, 839.)

Francfort, 26 mars 1864, 8h 40 soir.
(Reçu à 8h 50 soir.)

Le Ministre d'Angleterre ayant invité ce matin, par note officielle [2], la Confédération à participer à la Conférence, annoncée par sa note du 23 [3], la Diète, en séance extraordinaire, a pris connaissance cet après-midi de ces notes, qu'elle a renvoyées aux deux Comités réunis, avec invitation d'en faire rapidement l'objet d'un rapport.

[1] Cf. ci-dessus, p. 130, note 1.

[2] Cf. *Arch. diplom.*, 1864, t. II, p. 380.

[3] Cf. ci-dessus, p. 168, la dépêche du comte de Salignac-Fénelon à Drouyn de Lhuys, du 24 mars, n° 622.

376. Le Comte de Massignac, Chargé d'Affaires à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Original. Russie, 223, n° 17.)

Saint-Pétersbourg, 26 mars 1864.
(Cabinet, 3 avril; Dir. pol., 5 avril.)

Il ne paraît point exister de convention secrète signée à Pétersbourg entre l'Autriche, la Russie et la Prusse à l'effet d'occuper éventuellement les Principautés [1]. Mais je ne doute pas, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'écrire à Votre Excellence, qu'il n'y ait une entente entre ces Puissances pour la défense de leurs provinces polonaises, et pour résister à toute tentative qui menacerait leurs possessions respectives. On semble fort inquiet ici de ce qui se passe dans les Principautés danubiennes; l'Autriche, craignant des mouvements en Hongrie, a insisté auprès du Cabinet de Pétersbourg pour qu'il demandât des explications à Constantinople sur la présence en Moldavie d'un grand nombre de Hongrois, Polonais, Italiens et Français, qui se disposeraient à entrer dans les provinces russes, et sur l'arrivée dans le Bosphore de *cent dix* pièces de canon commandées par le Gouvernement des Principautés. On m'assure que le Prince Gortchakoff aurait répondu à cette demande « que l'Autriche devait faire directement ses observations à Constantinople ».

Je sais toutefois d'une manière certaine que le Vice-Chancelier agit très vivement auprès de la Porte afin qu'elle mette un terme aux armements du Prince Couza et qu'elle emploie au besoin les moyens *coercitifs*. Je recommande en même temps la prudence et les ménagements envers le Prince de Serbie.

L'apparition dans les Principautés des généraux Turr et Klapka, le départ de Garibaldi de Caprera pour une destination inconnue et qu'on suppose être quelque point voisin de la Hongrie, augmentent l'inquiétude.

Toutes ces considérations réunies, Monsieur le Ministre, con-

[1] Cf. les dépêches du prince de La Tour d'Auvergne, du 19 mars, et du duc de Gramont, du 20 mars (ci-dessus, p. 141 et 148).

IMPRIMERIE NATIONALE.

tribuent à créer entre l'Autriche et la Russie une entente rendue nécessaire à leur point de vue, par l'agitation qui se manifeste dans les Principautés, et qui peut gagner le Midi de la Russie, la Galicie, la Pologne, la Hongrie et même le Duché de Posen. L'Italie, d'un autre côté, semble vouloir profiter de ce qui pourrait éclater dans ces provinces pour attaquer la Vénétie.

Telles sont les éventualités dont on se préoccupe très sérieusement en ce moment à Pétersbourg, et qui font regarder avec plus d'indifférence les affaires danoises.

---

377. Fournier, Ministre à Stockholm, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Déchiffrement. Suède, 334, n° 71.)

Christiania, 26 mars 1864.
(Cabinet, 3 avril; Dir. pol., 6 avril.)

J'ai rendu compte dans ma précédente dépêche [1] à Votre Excellence de la réponse du Comte Manderström au Cabinet de Copenhague, qui demandait la coopération de la flotte des Royaumes-Unis au cas où des bâtiments de guerre autrichiens paraîtraient dans le Cattégat. Cette réponse a été l'objet de quelques mots d'entretien hier soir entre le Roi et moi.

Sa Majesté m'a dit que, vu le moment, la réponse n'avait pas pu être autre, que les ports étaient fermés par les glaces, et que l'équipement des navires suédois et norvégiens n'était pas tout prêt. Mais Sa Majesté m'a assuré que ces obstacles allaient vraisemblablement disparaître tous deux à la fois. Dès que le Storting aura donné la faculté d'employer la flottille côtière au secours éventuel du Danemark, et ce sera mardi ou mercredi prochain, Sa Majesté expédiera l'ordre à Carlscrona et le donnera à Christiania de faire prendre la mer, vers la mi-avril, à un vaisseau de ligne à hélice de 70 canons et à trois corvettes à hélice. Elles iront dans les eaux du Jutland surveiller ce qui pourrait s'y passer. Ce sera, sans qu'il soit fait d'autre décla-

[1] Du 22 mars (cf ci-dessus, p. 157).

ration, un appui moral prêté au Danemark. Depuis le 15 avril jusqu'à mi-mai, Sa Majesté m'a dit que ces bâtiments seraient suivis par d'autres qui sortiraient à mesure qu'ils seraient prêts. Elle a bien voulu m'en écrire elle-même la liste, que je transcris à Votre Excellence.

[Suit la liste des vaisseaux suédois.]

Sa Majesté me paraît convaincue qu'une plus longue impassibilité en présence des événements qui se passent en Danemark serait de sa part d'une mauvaise politique. Les évolutions des flottes suédo-norvégiennes dans les eaux danoises seront un commencement de démonstration sympathique qui pourrait devenir à l'occasion davantage. Mais ici même, où, malgré toutes ses réserves, l'opinion publique a un peu plus de mouvement qu'en Suède, il est de toute évidence que l'on ne veut s'avancer qu'avec la plus minutieuse précaution. Votre Excellence pourra en juger par la traduction que je lui envoie ci-jointe[1] du projet de rapport rédigé par le Comité élu par le Storting dans le but de préparer la discussion générale sur les demandes du Gouvernement. Cette discussion aura lieu mardi et peut-être encore mercredi. Je transmets ce projet à Votre Excellence sans y joindre d'observations : je les remettrai après les débats. De plus, cette opinion publique se montre préoccupée de l'arrivée à Christiania depuis hier de M. Ploug, rédacteur en chef du *Federlandet* de Copenhague. M. Ploug est un ultra-scandinave. On se demande dans quel but il est venu, car il se prétend envoyé. On craint que Sa Majesté ne le reçoive. Un entretien entre le Roi et M. Ploug ferait supposer chez le Roi une entente intime avec un parti que l'unanimité presque absolue réprouve en Norvège autant qu'en Suède. Sa Majesté serait tout à fait soupçonnée de connivence, et l'on n'aurait d'autre volonté que de l'entraver. Il n'y a point de doute que les sympathies pour le Danemark ne se refroidissent dès que l'on croirait voir, sous quelque jour que ce soit, l'idée, la tendance seule vers une unité scandinave immédiate, que ne préparerait pas l'union des intérêts mûrie par la lente sagesse du temps. Sa Majesté, qui me parlait de la présence à Christiania de M. Ploug, m'a dit qu'il la déplorait. Je lui ai

[1] La pièce est jointe.

demandé si elle le verrait au cas où il solliciterait une audience. Elle m'a répondu que non, mais que, s'il venait à l'heure des audiences où tous ceux qui se présentent sont reçus, elle ne pourrait pas ne pas le recevoir. Dans cette mesure, une entrevue aurait moins de gravité; mais il est à souhaiter qu'elle n'ait pas lieu du tout. Je n'ai pas caché au Roi mon opinion sur ce point.

Votre Excellence me permettra de lui dire que, dans ce moment et uniquement sans doute parce que je vois chaque jour Sa Majesté, qui me témoigne publiquement les sentiments les plus confiants et les plus bienveillants, on suppose, et on ne m'en fait pas mystère à moi-même, que mon langage avec Sa Majesté doit être guidé par des instructions précises Je ne crois pouvoir mieux contredire ce sentiment que par la modération de mon langage et en montrant en toute occasion un très grand éloignement, et très sincère, pour tout ce qui tendrait à compromettre inutilement les Royaumes-Unis. J'aime à espérer que Votre Excellence ne me refusera pas son approbation.

Le Roi apprend par des lettres particulières de Finlande que les Russes ont préparé entre Helsingfors, Sveaborg et Abo des cantonnements pour une armée considérable destinée selon les événements à agir contre la Suède. Il a reçu de son Ministre à Saint-Pétersbourg, le Baron de Wedel, un long rapport sur l'état actuel de la Russie. J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence la copie textuelle de la fin de ce document [1]. Le Baron de Wedel fait ressortir ce qu'a de meilleur aujourd'hui qu'il y a un an la situation intérieure et extérieure de la Russie. Son armée, qu'elle prétend être de 1,200,000 hommes, est sans doute de 8 à 900,000 hommes. Lé mécontentement des nobles et des paysans contre le Gouvernement a diminué en voyant dans la réalité leurs intérêts moins lésés qu'ils ne le croyaient dès le principe en s'exagérant des deux côtés leur situation respective. La crainte d'une attaque contre l'intégrité de l'Empire a groupé autour du trône un peuple qui serait prêt aux plus grands sacrifices s'il était attaqué chez lui. Les relations se sont améliorées, par la nécessité commune, entre la Russie et l'Autriche; elles se sont resserrées avec la Prusse pour combattre

[1] Ce rapport est joint.

l'ennemi commun des trois Puissances, la Pologne et les idées démocratiques. Il n'y a en mauvais état que les finances.

[Suivent quelques détails sur l'état de la forteresse de Cronstadt].

J'ai l'honneur, en terminant, de citer à Votre Excellence un mot de l'Évêque Monrad rapporté par M. de Björnstierna, Ministre de Suède à Copenhague. M. Monrad disait que l'Allemagne avait cru avoir bon marché du petit Danemark et en avoir fini avec lui en deux mois : «Puisque l'Allemagne a voulu la lutte, elle l'aura dans des proportions auxquelles elle ne s'était pas attendue. Elle a affaire à un peuple qui, pour son indépendance, saura se faire tuer jusqu'au dernier homme. Savez-vous ce que disent nos soldats en parlant de leurs camarades morts en combattant? Ils disent non pas : ils sont morts, mais : ils nous ont précédés.»

Avec ces idées en Danemark, on n'a pas grande foi ici au projet de Conférence. Cependant, le Gouvernement anglais a demandé aux Royaumes-Unis de prendre part à des Conférences acceptées par la Prusse, l'Autriche, le Danemark, la France et la Russie. Ces Conférences se réuniraient le 12 avril; aucun armistice n'arrêterait les belligérants. M. de Manderström m'a dit ne rien savoir de plus précis ni sur le lieu de la réunion, qu'il suppose devoir être Londres, ni sur la base des délibérations; mais il a accepté.

---

378. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague. (Minute. Danemark, 246, n° 21.)

Paris, 27 mars 1864.

[Le Gouvernement anglais ayant déclaré que l'adhésion du Danemark était acquise[1], le moment est venu de déterminer ce que devra être l'attitude de la France à la Conférence.

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 21 mars (ci-dessus, p. 151).

Le Danemark demandera que les Plénipotentiaires prennent pour base des négociations les arrangements de 1851-1852, et les stipulations du traité de Londres. Mais il est certain que les Puissances allemandes s'y refuseront et qu'elles insisteront, à tout le moins, «pour placer les Duchés dans une position constitutionnelle que le Danemark regarde, avec raison peut-être, comme l'équivalent d'un démembrement».]

Nous nous sommes demandé ce qui arriverait, les questions étant ainsi posées des deux parts, et quels seraient les éléments d'une transaction. Nous sommes demeurés persuadés qu'aux titres anciens qui seront invoqués par l'Allemagne pour réunir les Duchés entre eux et les séparer constitutionnellement de la Monarchie, le Cabinet de Copenhague pourrait avec avantage opposer le sentiment national et le vœu des populations danoises du Sleswig. Cet ordre d'idées, qui se concilierait avec les maximes de notre droit public, nous paraît aussi le plus favorable aux intérêts bien entendus du Danemark. Dans cette pensée, j'ai adressé, il y a quelques jours, à M. le Prince de la Tour d'Auvergne une dépêche[1] dont je crois bon de vous donner connaissance, et je vous l'envoie ci-jointe pour votre information personnelle.

P.-S. — 28 mars. Depuis que cette dépêche est écrite, j'ai reçu votre expédition du 23 sous le n° 66. Je vois que le Danemark ne serait pas aussi disposé que nous étions autorisés à le penser, d'après le langage du Gouvernement britannique, à donner son assentiment à la réunion d'une Conférence sans base déterminée. Les considérations qui précèdent n'en conservent pas moins toute leur valeur. Ainsi que je vous l'ai mandé, toutefois, nous ne nous reconnaissons le droit d'exercer aucune pression pour déterminer le Cabinet de Copenhague à accepter la proposition anglaise, et c'est sous la réserve de son adhésion que nous avons accordé la nôtre.

[1] Dépêche du 20 mars (ci-dessus, p. 144).

379. LE BARON FORTH-ROUEN, MINISTRE À DRESDE, À DROUYN DE LHUYS. (Original. Saxe, 137, n° 58.)

Dresde, 27 mars 1864.
(Cabinet, 30 mars; Dir. pol., 1er avril.)

Le Duc de Cobourg a tenu le Baron de Beust au courant de tout ce qu'il a dit, entendu et fait pendant son séjour à Paris[1]. On a bien voulu me communiquer *confidentiellement* la correspondance intime de ce Prince, qui se loue extrêmement des dispositions excellentes dans lesquelles il a trouvé S. M. l'Empereur et Votre Excellence au sujet des intérêts allemands dans l'affaire des Duchés. S. A. n'aurait rencontré partout que bon vouloir à l'égard de l'Allemagne, désir de lui être utile et de lui prouver en même temps qu'on ne nourrit aucune vue particulière dont elle ait à se préoccuper. Toutes ces nouvelles ont été accueillies ici avec une très vive satisfaction. On trouve surtout heureuse et complètement justifiée l'idée de recourir au suffrage universel dans le Sleswig[2], la question de succession dans le Holstein étant dès à présent tout à fait acquise à l'Allemagne, dans la personne du Duc d'Augustenbourg, qui aurait, aux Conférences, la voix du Gouvernement de S. M. l'Empereur. Dans une dépêche au Baron de Seebach, le Gouvernement saxon témoigne de toute sa profonde gratitude des dernières démarches du Gouvernement de S. M. l'Empereur en faveur de la représentation fédérale aux Conférences[3].

Dans les conditions actuelles, et les Conférences devant s'ouvrir «sans bases et sans phrases», comme le dit M. de Bismarck, on ne prévoit pas qu'on puisse élever aucune difficulté à Francfort au

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 13 mars, et la note (ci-dessus, p. 118).

[2] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 20 mars (ci-dessus, p. 144).

[3] On a vu que le Gouvernement français avait insisté, dès les premiers pourparlers relatifs à la Conférence, sur la nécessité d'y admettre un représentant de la Confédération germanique (cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 14 mars, ci-dessus, p. 120).

sujet de la présence à ces Conférences d'un délégué de la Diète. Les Gouvernements allemands les plus récalcitrants à cet égard semblent aujourd'hui faire l'abandon de leur opposition. On désirerait cependant s'entendre sur ce qu'il y aurait à faire dans le cas où les résolutions des Conférences seraient diamétralement opposées à ce qu'ont soutenu jusqu'ici les Gouvernements allemands. Que ferait, dans ce cas, le délégué de la Diète? Devrait-il ou non se retirer? J'ai fait observer que le fait avait été prévu par Votre Excellence, qui avait demandé à ce que, dans tous les cas, le protocole restât ouvert à la Confédération[1].

De tous les côtés, on demande au Baron de Beust de convoquer une nouvelle réunion à Wurtzbourg[2]. Il fait à chacun la réponse qu'il a donnée à M. de Rochenbach[3]. Il ne veut plus « tirer les marrons du feu », et, tout en restant fidèle à ses principes, prêt à appuyer toute démarche qui s'y rattacherait, il est résolu de s'abstenir à l'avenir de toute initiative.

Toutefois, si on lui demande son avis, il déconseillera la réunion à Wurtzbourg. Dans sa manière de voir, il ne s'agit plus aujourd'hui, comme il y a quelques mois, de s'unir contre l'Autriche et la Prusse. Il pense, en conséquence, que les Ministres des sept voix représentées à Wurtzbourg pourraient se donner rendez-vous à Francfort, sous le prétexte de diriger de plus près et d'une manière plus sûre leurs représentants à la Diète, dans la question de la représentation de la Confédération aux Conférences de Londres. Les embarras que prévoyait le Baron de Beust pour le délégué de la Diète n'existent plus à ses yeux, du moment où il est entendu qu'il n'est fixé à l'avance aucune base aux discussions qui devront s'ouvrir.

Au grand étonnement du Ministre saxon, à son extrême sur-

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 14 mars (ci-dessus, p. 120).

[2] Une conférence entre les ministres des États secondaires de l'Allemagne s'était déjà tenue à Wurtzbourg le 18 février. Cf. t. Ier, p. 339, note 2.

[3] Il s'agit de M. de Roggenbach, ministre des Affaires étrangères du Grand-Duc de Bade. Dans le *post-scriptum* d'une dépêche du 24 mars, le baron Forth-Rouen annonçait que M. de Roggenbach avait sollicité le baron de Beust de provoquer la réunion d'une nouvelle conférence à Wurtzbourg, mais que ce dernier avait répondu qu'il était résolu « à ne prendre, à l'avenir, l'initiative en quoi que ce soit ». (Saxe, 137.)

prise, le Comte de Rechberg mettrait de nouveau son nom en avant pour représenter la Confédération germanique aux Conférences[1]. Il ne peut croire, malgré toutes les formes élogieuses dont son Collègue d'Autriche accompagne les ouvertures qu'il lui fait faire à ce sujet, qu'il soit sincère. Aussi s'est-il bien gardé de se prononcer jusqu'ici, tout en laissant entendre cependant que le rôle qu'on voudrait lui confier revient plus directement à la Bavière. Il se méfie d'autant plus volontiers du Comte de Rechberg que jamais ses rapports avec ce Ministre n'ont été plus mauvais qu'aujourd'hui.

[Forth-Rouen apprécie *in fine* la situation embarrassée des Gouvernements autrichien et prussien à l'égard de la Saxe; il donne quelques détails au sujet d'une affaire d'espionnage prussien en Saxe.]

---

380. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 348, n° 25.)

Paris, 28 mars 1864.

Je vous ai entretenu plusieurs fois de l'attitude et des tendances des autorités de la Prusse et de l'Autriche dans le Sleswig. M. le comte de Moltke m'a communiqué à ce sujet une dépêche en date du 15 mars dont j'ai l'honneur de vous envoyer la copie ci-annexée[2]. Ainsi que vous le verrez, le Cabinet de Copenhague se plaint que les signes de la souveraineté du Roi Christian IX aient été partout effacés, et que toutes les fonctions publiques soient confiées à des hommes notoirement hostiles au principe de l'intégrité de la Monarchie danoise. En appelant sur ces détails l'attention de M. de Bismarck, vous trouverez l'occasion de signaler de nouveau à M. le Président du Conseil des Ministres de Prusse le désaccord qui paraît exister entre les actes des deux

[1] Le baron Forth-Rouen avait donné déjà cette information dans ses dépêches du 29 février et du 1er mars; il l'appuyait sur des lettres de Vienne. (Saxe, 136 et 137.)

[2] La dépêche de Quaade au comte de Moltke, du 15, retrace les agissements des commissaires prussien et autrichien dans les Duchés.

grandes Puissances allemandes et les déclarations spontanées faites par elle au début des hostilités.

---

381. Drouyn de Lhuys au Comte de Massignac, Chargé d'Affaires à Saint-Pétersbourg, et au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Russie, 233, n° 17.)

Paris, 28 mars 1864.

[Drouyn de Lhuys informe le Comte de Massignac de la réponse faite le 18 mars[1] par le Gouvernement danois au Gouvernement anglais; de la dépêche de Lord Russell du 21 mars, qui lui a été remise par Lord Cowley; et de la réponse qu'il y a faite par l'intermédiaire du Prince de La Tour d'Auvergne[2].

Le Gouvernement français a fait savoir immédiatement à Londres que, si le Gouvernement danois acceptait la réunion d'une Conférence, il était prêt lui-même à s'y faire représenter[3]. Il a insisté auprès du Cabinet britannique sur la nécessité d'obtenir que la Confédération germanique y fût représentée aussi[4]; il est heureux d'apprendre que, le 26 mars, le Ministre d'Angleterre à Francfort y a invité la Confédération par une note officielle[5].

Drouyn de Lhuys informe également le Comte de Massignac de la nouvelle démarche faite auprès de lui par Lord Cowley et des instructions qu'il a données à ce sujet au Prince de La Tour d'Auvergne[6]. Il a appris que l'Autriche et la Prusse acceptaient la proposition de l'Angleterre, mais que le Danemark n'y était

[1] Cf. ci-dessus, p. 152, note 1.

[2] Dépêche du 23 mars (ci-dessus, p. 160).

[3] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 26 mars (ci-dessus, p. 174).

[4] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 23 mars (ci-dessus, p. 160).

[5] Cf. ci-dessus, p. 176.

[6] Cf. la circulaire du 26 mars et la dépêche de même date au prince de La Tour d'Auvergne (ci-dessus, p. 172 et 174).

pas encore décidé, et que le Gouvernement russe ne serait pas favorable à l'idée d'une Conférence sans conditions déterminées. L'assentiment de la France reste acquis, si toutefois celui des Puissances belligérantes est assuré.]

---

382. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 728, n° 63.)

Londres, 28 mars 1864.
(Cabinet, 29 mars; Dir. pol., 30 mars).

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous les nos 59 et 60 [1].

J'arrive de Broadlands, où j'ai annoncé à Lord Palmerston que le Gouvernement de l'Empereur était disposé à prendre part à la Conférence qui doit se réunir le 12 du mois prochain à Londres. Lord Russell viendra demain en ville, et je m'acquitterai auprès de lui de la même communication.

J'ai rappelé à Lord Palmerston notre manière de voir en ce qui concerne l'utilité de la participation d'un représentant spécial de la Diète de Francfort aux négociations qui vont s'ouvrir. Lord Palmerston m'a assuré, et j'ai su d'autre part que Lord Russell n'avait pas manqué d'adresser une invitation à la Confédération germanique [2], mais il ne paraît pas qu'aucune réponse ait encore été faite à cette invitation.

L'Autriche, la Prusse, le Danemark et la Suède ont fait parvenir à Londres leur acceptation; celle de la Russie est aussi considérée comme acquise. L'Autriche et la Prusse auraient, d'ailleurs, déjà mis en avant certaines exigences, notamment en ce qui concerne le remboursement par le Danemark des frais de la guerre, que Lord Palmerston semble considérer pour sa part comme inadmissibles. Les deux grandes Puissances allemandes n'ont donné

[1] Cf. ci-dessus, p. 174, la dépêche n° 60, du 26 mars. La dépêche n° 59, du 23, se rapporte aux affaires de Grèce.
[2] Cf. ci-dessus, p. 176.

en outre leur assentiment à la proposition anglaise qu'à la condition que la France n'y refuserait pas le sien.

---

383. Circulaire de Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Saint-Pétersbourg, Francfort, Vienne, Berlin, Carlsruhe, Stuttgart, Munich, Darmstadt, Cassel, Weimar, Dresde, Hanovre, Hambourg, et La Haye[1]. (Minute. Mémoires et documents, France, Circulaires politiques, 1863-1869, t. 2126.)

Paris, 29 mars 1864.

Le Cabinet anglais ayant renouvelé ses démarches en faveur de la réunion d'une Conférence pour le règlement de l'affaire du Danemark, et nous ayant annoncé qu'il croyait pouvoir compter sur l'adhésion des trois Puissances belligérantes, le Gouvernement de l'Empereur a dû examiner le langage qu'il aurait à tenir, et les idées dont il devrait s'inspirer dans les délibérations. J'ai indiqué à M. le Prince de La Tour d'Auvergne notre manière de voir dans la dépêche ci-jointe que je lui ai adressée en date du 20 de ce mois. La règle de conduite que nous nous proposons d'adopter est celle qui nous paraît à la fois la plus conforme aux maximes de notre droit public et la plus propre à concilier les intérêts qui sont en cause. La lutte actuelle est la conséquence de l'antagonisme des populations; rien ne nous semble donc plus équitable et plus juste à la fois, pour l'Allemagne comme pour le Danemark, que d'avoir égard au sentiment national dans les arrangements qui interviendront. C'est la pensée que j'ai jugé opportun d'exprimer dès à présent à l'Ambassadeur de Sa Majesté dans la dépêche que je vous communique aujourd'hui. Vous êtes autorisé à en donner lecture à M. le Ministre des Affaires étrangères du Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

[1] Cette circulaire, moins la dernière phrase, a été adressée à La Haye le 2 avril.

384. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 728, n° 61.)

Paris, 29 mars 1864.

Le Gouvernement de Sa Majesté Britannique paraît considérer les obstacles qui pouvaient s'opposer à l'ouverture d'une Conférence sur les affaires du Danemark comme écartés désormais, et le Comte Russell annonce l'intention de réunir à Londres le 12 avril prochain les Représentants des Gouvernements qui ont adhéré aux propositions de l'Angleterre. Avant de répondre à la demande d'instructions que, dans cette prévision, vous m'adressez[1], je tiens à vous faire part des derniers renseignements qui me sont parvenus sur les dispositions des diverses Puissances. Ces informations, je dois le dire, ne me semblent pas justifier absolument la confiance du Principal Secrétaire d'État.

Nos nouvelles de Copenhague nous présentent en effet le Danemark comme persistant à prendre les arrangements de 1851-1852 pour base de la future négociation[2].

L'Allemagne exigerait au contraire que ces arrangements, ainsi que le traité de Londres, fussent formellement exclus des délibérations. Quelques Etats voudraient qu'on traitât dans la Conférence d'autres questions d'un intérêt européen, et qu'on y admît également des Puissances autres que les signataires du traité de 1852.

Le Cabinet de Pétersbourg, de son côté, insisterait, nous dit-on, sur la nécessité de fixer à l'avance le point de départ de la discussion. On rappelle à ce propos que le Gouvernement anglais a déclaré impraticable, sans une entente préalable sur les questions à résoudre, l'idée d'un Congrès proposée naguère par l'Empereur; et l'on se demande pourquoi la condition jugée alors indispensable serait moins nécessaire aujourd'hui.

Au surplus, Prince, je n'ai pas l'intention de tirer de ce qui précède aucune conclusion contraire aux désirs du Cabinet de

[1] Cf. le paragraphe final de la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 24 mars (ci-dessus, p. 168).

[2] Cf. les dépêches de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 19 et du 23 mars (ci-dessus, p. 137 et 162).

Londres. Comme lui, nous cherchons les moyens de rétablir la paix, et, pour les trouver, nous sommes prêts à entrer dans toutes les voies qu'il juge à propos de nous ouvrir. C'est dans cet esprit que je vais examiner avec vous les conditions auxquelles la Conférence me paraît pouvoir exercer une influence efficace sur les événements qui troublent le Nord de l'Europe. En vous reportant à ma correspondance antérieure, et notamment à ma dépêche du 20 de ce mois, vous verrez quelles sont les vues générales qui dirigent la politique du Gouvernement de l'Empereur. Quant aux instructions spéciales qui pourront vous être nécessaires, je ne manquerai pas de vous les transmettre lorsque les questions seront posées.

Nous pouvons cependant nous former à l'avance une idée de la marche que selon toute apparence suivra la négociation, et voici, ce me semble, ce que l'on peut dès à présent conjecturer.

Le Danemark demandera l'exécution du traité de Londres et la consécration des arrangements de 1851-1852, c'est-à-dire d'une part l'intégrité de la Monarchie, et de l'autre la séparation administrative du Sleswig et du Holstein. A ces demandes, nous n'aurions, en ce qui nous concerne, aucune objection à élever. Signataires du traité de Londres, il ne nous convient pas de le désavouer. Nous sommes liés au même titre que les Puissances qui l'ont signé avec nous; mais nous n'en avons pas garanti l'exécution, et nous ne sommes tenus vis-à-vis de personne d'en maintenir les stipulations par la force. Si l'autorité de ce pacte est méconnue et rejetée, deux partis se présentent à nous : nous pouvons nous retirer de la Conférence en protestant, ou nous prêter à la recherche de combinaisons nouvelles destinées à remplacer celles qui n'ont pas répondu aux espérances des négociations (*sic*) de 1852. Notre temps n'a vu que trop de protestations vaines, et notre dignité nous conseille de ne pas en augmenter le nombre. Nous devons donc défendre consciencieusement, dans la mesure où nous y sommes engagés, l'œuvre de 1852, et, ce devoir accompli, ne pas nous refuser aux accommodements que les circonstances et un intérêt supérieur peuvent exiger.

La Diète germanique formulera par l'organe de son Représentant d'autres prétentions. Elle réclamera la réunion du Sleswig tout entier au Holstein, la séparation de la Couronne de Dane-

mark des deux Duchés unis sous le sceptre d'un Prince d'Augustembourg ou d'une autre Maison. Ces prétentions, à notre avis, violent à la fois le droit écrit et le droit naturel. Elles infirment en effet le traité de 1852, en même temps qu'elles ont pour conséquence de *germaniser* les Danois du Sleswig, faisant ainsi passer à la charge de l'Allemagne le grief tant exploité par elle contre le Danemark au nom des Allemands *danisés* du Sleswig.

L'Autriche et la Prusse enfin réclameront sans doute, elles aussi, l'union des deux Duchés et l'admission du *Sleswig Holstein* dans la Confédération, sauf à écarter les prétentions souveraines du Duc d'Augustenbourg et à y substituer la combinaison de *l'union personnelle*, à l'aide de laquelle le Roi Christian IX réunirait sur sa tête à la couronne de Danemark celle des Duchés, entièrement détachés du pays danois et n'ayant plus avec lui d'autres liens que l'identité du Souverain. Ici encore revient l'objection que je vous signalais tout à l'heure : dans cette hypothèse, les populations danoises du Sleswig seraient toujours violemment distraites de leurs affinités nationales.

J'ai eu l'honneur de vous indiquer, dans ma dépêche du 20 de ce mois, comment les principes de notre droit public, que nous croyons conformes aux tendances de l'esprit moderne, nous paraissaient pouvoir être heureusement appliqués à la solution de la question actuelle.

Nous n'invoquons pas ces principes pour les opposer à une souveraineté intacte et reconnue; car, il faut bien le rappeler ici, par le fait des Puissances allemandes, les populations des Duchés de l'Elbe se trouvent aujourd'hui sans maîtres. Ce n'est pas nous qui avons contesté ou déchiré les titres réguliers qui constituaient au point de vue du droit public la souveraineté légale dans ces pays. C'est là un fait dont nous ne sommes pas responsables, mais dont il nous est impossible de ne pas tenir compte. Nos principes nous interdisent de disposer sans leur aveu de ces populations rendues à elles-mêmes. Nous ne nous croyons pas le droit de les distribuer sans les consulter au gré des convenances du plus fort ou de nécessités passagères, ainsi que cela s'est fait à d'autres époques. Nous pensons dès lors que, si l'on veut donner au règlement de ce conflit un caractère équitable et des chances de durée, il est essentiel que les populations des Duchés soient

appelées à prononcer elles-mêmes sur leur sort. Nous pensons qu'elles doivent être consultées loyalement, et que l'épreuve doit être faite en dehors de toute pression étrangère, c'est-à-dire que, selon nous, l'évacuation des territoires par les forces des belligérants devra précéder les votations. Pour le Holstein, l'opération nous paraît simple, et la question facile à poser. Quant au Sleswig, la répartition des populations, danoises au nord, allemandes au sud, mixtes au centre, indique, à notre avis, l'opportunité de trois opérations distinctes. A chaque groupe il y a lieu de demander s'il lui convient d'être danois ou allemand.

La question fondamentale résolue dans le sens du vœu des populations, il resterait à la Conférence à prononcer sur des questions de détail réservées naturellement à ses décisions.

Elle aurait, autant qu'il serait possible, à concilier les suffrages exprimés avec la nécessité d'établir entre les pays séparés une bonne frontière militaire, et à imposer, s'il le fallait, à quelques localités les sacrifices reconnus indispensables en vue de l'intérêt général.

Que décidera-t-on de la ville de Kiel? Conformément au vœu d'une partie de l'Allemagne, son port deviendra-t-il le port militaire de la Confédération? C'est une question à examiner et qui intéresse tout le monde, mais plus directement que nous la Russie et l'Angleterre.

Il en est de même de Rendsbourg; cette place sera-t-elle transformée en forteresse fédérale?

J'aurai l'occasion de revenir sur ces deux questions lorsqu'elles seront soulevées. Elles n'ont pour nous, je le répète, qu'un intérêt indirect; cependant, pour l'indépendance du Danemark, qui ne saurait jamais nous être indifférente, j'incline à penser qu'il est désirable qu'elles soient résolues négativement.

---

385. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche. 486, n° 32.)

Paris, 30 mars 1864.

[Le Comte de Moltke, Ministre de Danemark à Paris, a com-

muniqué à Drouyn de Lhuys une dépêche du 15 mars[1], qui a été livrée à la publicité, dans laquelle le Gouvernement danois se plaint que les autorités autrichiennes et prussiennes en Sleswig ne respectent pas les signes de la souveraineté danoise. Le Duc de Gramont, en appelant sur ces faits l'attention du Comte de Rechberg, trouvera l'occasion de lui signaler à nouveau «le désaccord qui paraît exister entre les actes des deux grandes Puissances allemandes et les déclarations spontanées faites par elles au début des hostilités».]

---

386. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 246, n° 71.)

Copenhague, 30 mars 1864.
(Cabinet, 3 avril; Dir. pol., 4 avril.)

[Dotézac accuse réception de la dépêche du 26 courant, n° 20. De nouvelles déclarations que lui a faites M. de Quaade, il résulte que le Danemark, s'il demande que les négociations aient pour point de départ les arrangements de 1851-1852, ne se refuserait cependant pas à examiner d'autres solutions. «Le Cabinet a été guidé moins par l'espoir qu'on tomberait d'accord que par le désir de se ménager une porte de sortie pour le cas où la Prusse et l'Autriche viendraient à proposer des combinaisons inadmissibles, telles par exemple que celle qu'on est convenu de désigner sous le nom de l'Union personnelle des Duchés au Danemark. M. de Quaade pense que la Prusse et l'Autriche consentiront à discuter, pour la forme du moins, les arrangements de 1851-1852, et, comme il prévoit que l'entente ne s'établira pas, le Danemark se prêtera à examiner d'autres arrangements, qu'il se réserve de repousser suivant leur teneur».

Il est très probable que c'est M. de Quaade qui, après avoir remis les Affaires étrangères à l'Évêque Monrad, ira représenter le Danemark à la Conférence.]

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au baron de Talleyrand, du 28 mars (ci-dessus, p. 185.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

387. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 728, n° 67.)

Londres, 30 mars 1864.
(Cabinet, 31 mars; Dir. pol., avril[1].)

J'ai annoncé hier au Principal Secrétaire d'État, qui en était d'ailleurs déjà informé par Lord Palmerston[2], que le Gouvernement de la Reine pouvait considérer notre participation à la Conférence comme assurée si la proposition de l'Angleterre obtenait également l'assentiment des parties belligérantes[3]. Lord Russell s'est montré très satisfait de cette communication. Il m'a dit que l'Autriche, la Prusse, la Suède et le Danemark avaient déjà envoyé à Londres leur acceptation; il a ajouté que celle du Danemark ne lui était, il est vrai, parvenue que par l'intermédiaire de M. Paget, mais qu'il attendait et avait exprimé le désir de recevoir de M. de Quaade lui-même une réponse officielle. En ce qui concerne la Confédération germanique, le Principal Secrétaire d'État m'a confirmé ce que j'ai déjà eu l'honneur de mander à Votre Excellence[4].

Une invitation a été adressée à Francfort. La Diète, pour y répondre, a dû naturellement se conformer aux usages de la procédure fédérale, mais on ne doute pas que sa réponse n'arrive ici avant le 12 avril, époque fixée pour la réunion de la Conférence, et Lord Russell paraît même espérer qu'elle pourra être favorable. Je n'ai pas manqué d'insister de nouveau à cette occasion sur la nécessité d'obtenir la participation et l'adhésion de la Confédération germanique aux négociations comme aux arrangements qui interviendront. J'ai rappelé enfin à Lord Russell que nous désirions, dans le cas où l'on ne parviendrait pas à vaincre

(1) Le jour de réception de la dépêche à la Direction politique est illisible.

(2) Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 28 mars (ci-dessus, p. 187).

(3) Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 26 mars (ci-dessus, p. 174).

(4) Cf. ci-dessus, p. 134, la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 17 mars, n° 53.

les répugnances de la Diète, que l'avenir lui fût réservé et que le protocole restât ouvert. Le Principal Secrétaire d'État a paru adhérer complètement à ces idées. Dans le courant de la conversation, Lord Russell, à qui j'exprimais la crainte que la Confédération germanique ne fût pas en mesure de donner une réponse avant le 12 avril, m'a dit que cette date avait été fixée de manière à laisser au Comité chargé par la Diète d'examiner la question tout le temps nécessaire pour se prononcer, que l'Autriche aurait même beaucoup désiré, pour sa part, que la réunion de la Conférence fût avancée de quelques jours, mais que le Gouvernement de la Reine avait cru devoir maintenir la date du 12 afin de ménager suffisamment toutes les susceptibilités et toutes les convenances.

Pendant que l'Autriche réclame une convocation aussi prompte que possible de la Conférence, la Prusse, si j'en juge du moins par le langage de son Ambassadeur, est beaucoup moins pressée de voir l'affaire danoise entrer dans une phase pacifique. Sur ce point, comme évidemment sur d'autres également essentiels, il ne semble pas que l'accord entre les Cours de Vienne et de Berlin soit bien complet. Ces divergences d'opinions, jointes aux difficultés que présente en elle-même la question des Duchés, rendront nécessairement la négociation qui va s'ouvrir très laborieuse. Aussi, M. l'Ambassadeur de Russie, qui s'était montré jusqu'à ce jour plein de confiance dans l'efficacité d'une Conférence, est-il aujourd'hui beaucoup plus réservé sur ce sujet. M. le Baron de Brunnow paraît d'ailleurs attacher un prix tout particulier à se placer dans la Conférence sur le même terrain que le Plénipotentiaire de France. Son Gouvernement lui aurait laissé, dit-il, une très grande latitude en ce qui concerne l'affaire danoise, et il s'estimerait heureux d'en user pour amener entre la France et la Russie un accord de vues faute duquel le résultat des négociations pourrait se trouver suivant lui sérieusement compromis.

388. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Original. Saxe, 137, n° 64.)

Dresde, 31 mars 1864.
(Cabinet, 3 avril; Dir. pol., 4 avril.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire, jusqu'au n° 9 inclusivement[1]. Lorsque je me suis présenté chez le Baron de Beust pour lui donner, conformément à vos ordres, communication de la pièce jointe à votre dernière dépêche, le Ministre saxon venait de recevoir de Vienne et de Berlin l'offre officielle de représenter la Confédération germanique aux Conférences. Je vous ai mandé que déjà le Baron de Beust avait été sondé à ce sujet par M. de Bismarck et par M. de Rechberg[2], mais que, croyant deviner un piège dans les insinuations qui lui étaient faites à ce sujet et qui avaient lieu de le surprendre, il s'était abstenu de donner aucune réponse. Il était encore incertain sur celle qu'il ferait à la demande officielle des deux grandes Puissances, dont il met toujours en doute la sincérité, lorsque la communication de la dépêche de Votre Excellence à l'Ambassadeur de Sa Majesté à Londres, en lui confirmant ce que le Duc de Cobourg lui avait écrit des dispositions que le Gouvernement de l'Empereur apporterait aux Conférences, l'a décidé à accepter. « J'hésitais encore, m'a-t-il dit, après avoir lu la dépêche de Votre Excellence, mais à présent j'obéirai au Roi, qui tient absolument à ce que j'aille à Londres. » Son nom avait été également prononcé à Londres, et à ce sujet on lui écrivait pour lui représenter que le caractère d'Ambassadeur dont se trouveraient revêtus tous ses collègues aux Conférences le maintiendrait toujours dans une position inférieure. Le Baron de Beust n'est pas homme, je crois, à se laisser influencer par des considérations de cette nature. Il n'objectera rien à sa nomination si, comme il le dit, et en cela il est parfaitement sincère, il a l'espoir que le point de vue où se sont placés les États secondaires

[1] Il s'agit de la circulaire du 29 mars (ci-dessus, p. 188).

[2] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 27 mars (ci-dessus, p. 183).

dans la question danoise n'est pas tout à fait combattu par le Gouvernement de Sa Majesté l'Empereur. Le Baron de Beust se rendrait donc aux Conférences avec l'intention d'y défendre la politique qu'il a suivie dans tous ces derniers temps. On le sait à Vienne et à Berlin. On n'ignore pas non plus que, dans la crise où se trouve aujourd'hui l'Allemagne, cet homme d'Etat n'a cessé d'avoir les yeux tournés du côté de la France, en cherchant souvent à faire partager sa manière de voir à ce sujet par ses collègues allemands. Comment alors l'Autriche et la Prusse, après s'être entendues, songent-elles à le désigner au choix de la Diète pour la représenter aux Conférences? Le Baron de Beust cherche en vain la clef de ce mystère. Ainsi que je vous l'ai mandé, ses rapports avec les deux grandes Cours s'étaient plutôt dans ces derniers temps envenimés qu'améliorés. Naturellement, il s'abstiendra de toute démarche auprès des autres États allemands, et il laissera faire l'Autriche et la Prusse, qui auront à combattre, surtout à Munich, les jalousies qu'inspire à ses collègues le Ministre de Saxe. Peut-être espère-t-on que l'on échouera devant les effets de cette jalousie, et que l'homme d'État qui en serait la victime se séparerait à jamais d'hommes soumis à des influences aussi peu avouables. On se tromperait. Là où le Baron de Beust croira servir la cause de la Triade, il fera le sacrifice complet de ses rancunes personnelles, auxquelles du reste il est parfaitement étranger.

Je vous ai mandé par le télégraphe[1] la démarche de l'Autriche et de la Prusse auprès du Ministre saxon. Il m'en a lui-même exprimé le désir, afin que Votre Excellence en fût informée avant l'arrivée à Paris de ma dépêche n° 61[2], dans laquelle je lui rendais compte de l'intention des Cours de Vienne et de Berlin de représenter elles-mêmes la Diète aux Conférences. Cette intention avait été exprimée dans les termes les plus formels au Ministre de Saxe à Berlin par M. de Bismarck, qui ne doutait pas de l'assentiment de l'Autriche, et qui croyait pouvoir compter

[1] Le télégramme manque.

[2] Dans la dépêche n° 61, du 30 mars, le baron Forth-Rouen annonçait en effet cette intention des deux Cours. Il ajoutait que M. de Bismarck laissait entendre que le Gouvernement impérial y donnerait son consentement. Cette assertion semble constestée par une note marginale de Drouyn de Lhuys.

aussi, en s'appuyant sur tel incident qu'il racontait, sur celui de la France. Après m'avoir donné à lire la dépêche du Comte Hohenthal, le Baron de Beust m'a prié d'en faire connaître sans retard le contenu à Votre Excellence. Qu'est-ce qui a donc pu modifier d'une manière aussi prompte un projet auquel M. de Bismarck semblait tenir beaucoup?

Au dire de la feuille officielle autrichienne *l'Aigle*, dont Votre Excellence trouvera ci-joint un extrait, le Cabinet de Vienne aurait lieu d'être peu satisfait des Conférences de Prague, et exigerait de la Prusse, pour appuyer ses prétentions aux Conférences relativement à la possession d'un port de mer, des concessions commerciales plus importantes que celles qu'on se serait montré disposé à lui accorder[1].

P.-S. — M. de Schrenk, qui répondait, il y a quelques jours, de manière à faire croire qu'il n'y avait plus lieu de s'occuper de la question de succession dans le Holstein, est aujourd'hui de l'avis qu'elle doit être résolue avant de répondre à l'invitation de l'Angleterre. C'est, selon le Baron de Beust, une fin de non-recevoir. A qui la faute si la question de succession n'est pas encore résolue, si ce n'est au Gouvernement bavarois? Le nom du Comte de Platen est mis en avant pour représenter la Diète aux Conférences, mais sans succès : il y a des souvenirs du Congrès de Francfort qui ne sont pas favorables au Ministre hanovrien.

[1] C'est évidemment à ce passage que se rapporte la note au crayon, de la main de Drouyn de Lhuys, qui figure en tête de la dépêche : «Inviter M. de Talleyrand à demander à M. de Bismarck si la France peut toujours compter que le traité de commerce ne payera pas les frais d'un rapprochement politique de la Prusse avec l'Autriche. Nous avons besoin de recevoir, à ce sujet, des assurances positives.»

AVRIL 1864.

4 avril.. Modification du Cabinet britannique : Edward Cardwell, Secrétaire d'État des Colonies : Lord Clarendon, Chancelier du Duché de Lancastre.

5 avril.. Déclaration de quarante membres des États du Holstein réunis en assemblée extraordinaire à Kiel, protestant contre toute décision de la Conférence de Londres sur les Duchés avant la consultation du pays, et reconnaissant comme souverain légitime le Prince d'Augustenbourg.

6 avril.. Nouveau bombardement de Sonderbourg.

9 avril.. Note circulaire du Ministre danois Monrad protestant contre le bombardement de Sonderbourg.

11 avril.. Les délégués de trente-six villes et bourgs du Holstein réunis à Neumunster adhèrent aux décisions prises le 5 avril par l'assemblée de Kiel.

13-18 avril. Voyage de Lord Clarendon en France pour s'entendre avec le Gouvernement impérial avant l'ouverture de la Conférence.

14 avril.. Séance de la Diète germanique. Les motions du Comité demandant l'envoi d'un représentant à la Conférence sont adoptées à l'unanimité moins deux voix (la Bavière et la 13e voix) : le Baron de Beust est nommé Plénipotentiaire de la Confédération germanique.

18 avril.. Les Prussiens prennent d'assaut les fortifications de Duppel et la tête de pont de Sonderbourg.

20 avril.. Ouverture de la Conférence de Londres.

21-23 avril. Voyage de Guillaume Ier dans le Sleswig.

22-29 avril. Retour offensif des Alliés dans le Jutland : nouvelle occupation des villes du Jutland (Horsens le 22, Skanderborg le 23, Viborg le 26, Aarhuus le 28, Randers le 29). Le 28, le Maréchal Wrangel lève une contribution de 600,000 thalers sur le Jutland.

25 avril.. Séance de la Conférence de Londres. Lord Russell est désigné comme Président. Protocole n° 1.

28 avril. Les Danois évacuent Frédéricia, qui est occupée par les troupes autrichiennes.

389. Drouyn de Lhuys au Vicomte des Méloizes, Ministre à Carlsruhe. (Minute. Bade, 45, n° 9.)

Paris, 1er avril 1864.

Le Gouvernement grand-ducal a chargé M. le Baron de Schweizer de me communiquer une dépêche dont vous trouverez la copie ci-jointe (1). Ce document a pour objet de nous faire connaître les conditions que, dans l'opinion du Cabinet de Carlsruhe, la Diète devrait mettre à sa participation aux Conférences proposées par l'Angleterre. Il regarderait, avant tout, comme essentiel pour la Confédération germanique d'obtenir la certitude que les engagements de 1851 et 1852 ne seraient point pris pour base des délibérations, et que le traité de Londres pourrait être discuté. Cette délibération ne se concilierait avec les intérêts de l'Allemagne que s'il était permis d'espérer qu'il sera tenu compte, dans les arrangements nouveaux, du sentiment national des populations et de leurs droits, plus que d'une combinaison dynastique arbitraire.

En outre, le Gouvernement grand-ducal est d'avis que les Duchés eux-mêmes et principalement le Sleswig devraient être admis à soutenir leur propre cause et à prendre part à la solution définitive du différend. Ils devraient être préalablement placés dans une situation provisoire où ils s'appartiendraient à eux-mêmes, et ils se feraient représenter par un Plénipotentiaire spécial dans la négociation qui déciderait de leur sort.

J'ai répondu à M. le Baron de Schweizer en me référant à l'opinion que nous avons constamment exprimée relativement au traité de Londres. Nous avons concouru à la transaction intervenue en 1852. Nous en avons approuvé l'esprit et les dispositions. Elle porte enfin la signature de la France. Il ne saurait nous convenir de la désavouer, et, si les Puissances se trouvaient d'accord pour maintenir le traité de Londres, nous n'aurions, en ce qui nous concerne, aucune objection à élever. Est-ce à dire

(1) Il s'agit d'une dépêche de Roggenbach au baron de Schweizer, du 26 mars; la copie est jointe à la dépêche de Drouyn de Lhuys.

que le Plénipotentiaire de la Confédération germanique n'aura pas à ce sujet toute liberté d'appréciation et de langage, et que la Conférence veuille s'interdire d'avance de discuter la valeur des combinaisons adoptées en 1852? Nous ne le pensons pas. Le Gouvernement anglais avait d'abord embrassé l'idée d'une délibération sur la base des arrangements de cette époque, et semblait ainsi tenir à les mettre entièrement hors de cause; mais il a renoncé à insister en ce sens, et l'on est autorisé, par conséquent, à supposer qu'il admet que l'ensemble des dispositions arrêtées en 1852 puisse être soumis à l'examen de la Conférence.

Quant à la représentation des Duchés, j'ai fait remarquer à M. le Ministre de Bade les difficultés qu'elle soulevait. Un Gouvernement constitué est seul en position de désigner des Plénipotentiaires et d'entrer en relations avec les Cabinets. Il n'est pas rigoureusement nécessaire que son indépendance soit reconnue en droit : il faut cependant qu'elle existe en fait, et qu'elle ne puisse être contestée par ceux-là même avec lesquels il s'agit de négocier. Les Duchés ne remplissent aucune de ces conditions. La situation du Holstein est celle d'un territoire qui, dans l'état des choses, relève à la fois de la Couronne de Danemark et de la Confédération germanique. Il est assuré d'avoir à ce dernier titre un organe dans le Plénipotentiaire fédéral. Le Sleswig ne peut être considéré autrement que comme une province de la Monarchie danoise. Appeler les deux Duchés collectivement ou séparément à se faire représenter dans la Conférence, ce serait préjuger la question de souveraineté. Les Puissances repousseront certainement cette idée, et nous ne croirions pas pouvoir la défendre. Nous n'en reconnaissons pas moins qu'il doit être tenu grand compte des intérêts de ces populations, et que la Conférence ne devra rien négliger pour connaître exactement leurs dispositions et leurs vœux. Nous jugeons même qu'elles doivent être consultées, si l'on veut faire disparaître définitivement la cause des dissentiments qui depuis tant d'années jettent le trouble dans les rapports de l'Allemagne et du Danemark [1]. On nous

[1] La dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 20 mars (ci-dessus, p. 144), avait été communiquée en copie, le 29 mars, à Carlsruhe, où elle avait été reçue le même jour.

trouvera donc disposés à faciliter la manifestation des sentiments des Duchés, soit en faisant appel à leurs suffrages, soit en écoutant leurs plaintes, et nous nous prêterons volontiers, en tant qu'il dépendra de nous, à ce qu'ils en fassent parvenir l'expression au sein de la Conférence.

Telle est la substance des observations que j'ai présentées à M. le Ministre de Bade, et c'est en ce sens que je vous prie de vous expliquer avec M. le Baron de Roggenbach.

---

390. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, à Drouyn de Lhuys. (Original. Hesse-Darmstadt et Nassau, 28, nº 17.)

Darmstadt, 1er avril 1864.
(Cabinet, 3 avril; Dir. pol., 5 avril.)

[Relation d'un entretien, à Wiesbaden, avec le Prince de Wittgenstein. D'après le Prince, la Confédération, qui a à se plaindre des notes «à cheval» de l'Angleterre, n'a au contraire qu'à se louer de l'attitude du Gouvernement impérial dans la question des Duchés. Wittgenstein pense que, «s'il y avait maintenant une Conférence et que la Confédération germanique y fût représentée, son mandataire ne manquerait pas de gouverner dans les eaux de la France».]

---

391. Le Comte de Salignac-Fénelon, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Original. Confédération germanique, 839, nº 626.)

Francfort, 1er avril 1864.
(Cabinet, 3 avril; Dir. pol., 5 avril.)

[Quelques ministres des États secondaires se sont réunis la veille chez le Baron de Pfordten pour discuter les conditions auxquelles la Confédération pourrait se faire représenter à la Conférence de Londres. M. de Dalwigk, qui assistait à la réunion, est venu voir le Comte de Salignac-Fénelon dans la soirée. Il lui a

parlé de la satisfaction qu'inspirait aux États allemands «le langage éclairé et libéral du Gouvernement de l'Empereur [1]». Il a ajouté que les États secondaires seraient amenés «par la force des choses, non moins que par leur haute estime pour la sagesse du Gouvernement de l'Empereur, à rechercher son alliance et à s'appuyer, sans renouveler le nom de la Confédération du Rhin, sur l'amitié de ce Souverain, comme ils l'ont fait à une époque antérieure». Le Comte de Salignac-Fénelon a profité de cette ouverture, qu'il n'a ni repoussée ni accueillie, pour faire valoir l'attitude bienveillante du Gouvernement français à l'égard des États confédérés.]

Depuis quelques jours on remarque que la partie de la presse allemande qui est favorable au Duc d'Augustenbourg parle souvent d'alliance avec la France. La *Gazette de Slesvig-Holstein*, qui paraît à Kiel, et qui a pour rédacteur M. Samwer, Ministre de ce Prince, qui a eu, il y a peu de jours, une entrevue ici avec le Duc de Cobourg, au retour de celui-ci de Paris [2], propose même d'envoyer à l'Empereur une députation qui sera plus utile, dit-elle, que toutes celles qu'on a envoyées jusqu'ici à Francfort, à Vienne et à Berlin [3].

[1] Déjà, à la suite de la circulaire de Drouyn de Lhuys du 15 mars, le baron de Beust avait chargé Forth-Rouen de transmettre à Drouyn de Lhuys l'expression de sa profonde gratitude pour les bons procédés du Gouvernement impérial à l'égard de la Confédération. Forth-Rouen ajoutait : «La lecture du *Blue Book* qui se trouve aujourd'hui dans toutes les mains ne fait que confirmer de la manière la plus complète ce que l'on connaissait déjà à ce sujet en Allemagne..... Le résultat net et clair de la politique du Gouvernement de l'Empereur a été de rapprocher de la France les masses qu'en tenaient éloignées de vieux préjugés soigneusement entretenus par les partisans des vieux temps. La gazette semi-officielle de Leipzig, dans une série d'articles publiés ces jours-ci, se fait l'interprète éloquente de ces nouvelles dispositions des peuples allemands à l'égard de la France en ajoutant que la première place dans les conseils de l'Europe revient de droit à son Souverain.» (22 mars, Saxe, 137.)

[2] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 27 mars (ci-dessus, p. 83).

[3] Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 1er mars n° 20 (ci-dessus, p. 67).

392. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 349, n° 39.)

Berlin, 2 avril 1864.
(Cabinet, 5 avril; Dir. pol., 6 avril.)

[Talleyrand a donné lecture à Bismarck [1] de la dépêche, dont Drouyn de Lhuys lui a transmis copie, du Cabinet danois à Moltke, en date du 15 mars [2]. Bismarck a contesté avec vivacité le bien-fondé des allégations qu'elle contient au sujet des violences que les Prussiens auraient commises dans les Duchés. «Quant à l'Angleterre, a-t-il ajouté, je lui dénie le droit de nous accuser. Nous n'avons jamais tiré sur des gens inoffensifs, comme elle s'en est rendue coupable à Kertch, pendant la campagne de Crimée. Nous faisons la guerre avec humanité et comme il convient à une nation civilisée et chrétienne.» La dépêche danoise ayant été, depuis l'entretien de Talleyrand avec Bismarck, reproduite dans quelques journaux, il est probable que le Gouvernement prussien publiera une réfutation [3].]

---

393. Le Comte de Gabriac, Chargé d'Affaires à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Original. Bavière, 239, n° 16.)

Munich, 2 avril 1864.
(Cabinet, 4 avril; Dir. pol., 6 avril.)

[M. de Gabriac signale qu'il a donné lecture au Baron de Schrenk de la dépêche adressée le 20 mars au Prince de La Tour

(1) Horst Kohl (t. Ier, p. 226) signale les entretiens du baron de Talleyrand avec Bismarck les 30 et 31 mars.

(2) Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au baron de Talleyrand, du 28 mars (ci-dessus, p. 185).

(3) Bismarck adressa, en effet, aux agents diplomatiques de la Prusse à l'étranger, une circulaire, accompagnée d'un *pro memoria*, contenant une longue réponse aux accusations du Danemark. Ces deux pièces figurent, à l'état de copies autographiées, en français, dans la correspondance de Prusse, 349, à la date du 15 avril. La circulaire de Bismarck est reproduite dans les *Arch. diplom.*, 1864, t. II, p. 406-408.

d'Auvergne[1]. Le Ministre a particulièrement apprécié le paragraphe où sont mentionnées les difficultés qui s'opposent à l'exécution pure et simple du traité de 1852. Il n'a fait aucune objection à ce que les populations fussent consultées, mais sans se départir à ce propos de la plus grande réserve. Gabriac ne pense pas que cette première impression doive se modifier.]

C'est qu'en effet, Monsieur le Ministre, la crainte de voir le Gouvernement de l'Empereur prendre parti pour une solution quelconque dans le différend qui partage aujourd'hui l'Allemagne est commune à tous les partis, et, si les États secondaires redoutaient avant tout de nous voir défendre le Danemark et le protocole de Londres, ils ne sont pas non plus très satisfaits que nous indiquions d'avance le mode de solution qui, à notre avis, doit trancher la question. Ces craintes percent clairement dans deux articles qui ont paru tout récemment dans la *Gazette de Bavière* et dans la *Gazette d'Augsbourg*, et je sais, par un rapport que j'ai sous les yeux, qu'une partie considérable de la presse allemande, la presse autrichienne exceptée, s'exprime dans le même sens. Si ces appréhensions venaient seulement des hautes classes, il n'y aurait pas lieu de s'en étonner. Pour elles, en effet, la question des Duchés est une question d'amour-propre national et de droit légitime; il n'est donc pas bien surprenant qu'elles ne voient pas de bien bon œil le suffrage universel appelé plus ou moins à trancher la difficulté. C'est à cette pensée que faisait allusion l'un des Princes de la Famille royale quand il me disait, il y a quelques jours : «Je crains bien que le Gouvernement de l'Empereur ne nous ménage quelque surprise.» Mais il semble que ces ombrageuses défiances n'auraient dû trouver que de rares représentants dans la presse, tandis qu'on m'assure que la majorité, pour le moment du moins, craint de nous voir intervenir dans le débat, même à titre d'auxiliaires de la pensée nationale.

Il serait injuste toutefois, Monsieur le Ministre, d'attribuer à ces États-ci un mauvais vouloir systématique et définitif contre nous : l'alliance avec la France, qui autrefois a fait leur force, peut un jour être leur salut en présence des empiètements d'une des grandes Puissances allemandes; mais, pour le moment, on

[1] Cf. la circulaire de Drouyn de Lhuys, du 29 mars (ci-dessus, p. 188).

doit reconnaître qu'il règne contre nous ici une défiance instinctive, irréfléchie si l'on veut, mais enfin réelle.

Cette manière d'envisager les choses tient à une certaine petitesse d'esprit et aux craintes que l'ascendant de la France leur inspire. Ils redoutent notre supériorité, notre manière vive et hardie de comprendre les questions et de les trancher; car ils savent qu'un mot de Paris peut décider de la paix de l'Europe, tandis qu'un discours de leurs Souverains court grand risque de n'exercer aucune influence au delà des frontières de ses États. Ils se rappellent que notre voisinage, qui leur a quelquefois donné des provinces, leur a cependant apporté plus d'une fois déjà la révolution et l'invasion, et il faudra nécessairement un peu de temps avant que la réaction se fasse dans leur esprit. Mais j'ai l'espoir que ce moment arrivera. Déjà, on doit le reconnaître, aux heures de calme et d'impartialité, bon nombre d'esprits nous sont ramenés par l'évidence de notre modération. J'ai trouvé quelques personnes, en très petit nombre à la vérité, qui dans ces derniers temps me disaient : «Conférence ou Congrès, il faudra bien pourtant que l'Europe en revienne aux idées de l'Empereur.»

Du reste, de toutes les mesures qui pourraient faciliter un rapprochement entre les deux pays, aucune, si Votre Excellence m'autorise à lui exprimer cette opinion, ne peut être plus favorable que le développement de la liberté commerciale dont les traités du 2 août ont posé la base [1]. C'est dans cette voie féconde, où l'initiative du Gouvernement de l'Empereur a résolument appelé l'Allemagne, que se rencontreront nécessairement, tôt ou tard, pour se concilier, les intérêts que les tendances politiques des deux nations avaient jusqu'ici séparés les uns des autres, et que la voie de la raison dominera, il faut l'espérer, un jour les préjugés mesquins et surannés qui ont divisé cette grande nation entre elle et l'ont tournée contre nous.

[La fin de la dépêche résume les instructions envoyées par M. de Schrenck à M. de Pfordten, mentionne la mort de l'Archiduchesse

[1] La nouvelle politique commerciale de la France s'était manifestée successivement par deux traités de commerce, le premier avec l'Angleterre, du 23 janvier 1860, et le second avec la Prusse, du 2 août 1862.

Hildegarde, sœur du feu Roi Maximilien, et relate les bruits qui circulent à Munich sur l'arrivée prochaine de la Reine de Naples.]

---

394. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 247, n° 73.)

Copenhague, 3 avril 1864.
(Cabinet, 8 avril; Dir. pol., 9 avril.)

[Quaade a accepté le mandat de Plénipotentiaire à la Conférence; il aura pour collègues, outre M. de Bille, Ministre de Danemark à Londres, M. Krieger, ancien Ministre de l'Intérieur et des Finances.

Lord Russell eût désiré que le Danemark, dans sa réponse à l'invitation officielle de désigner ses Plénipotentiaires, ne fît pas mention des arrangements de 1851-1852 [1]. Le Cabinet danois jugeait difficile d'éviter cette mention. Pour lever la difficulté, il a été décidé que la réponse serait considérée comme faite et ne donnerait pas lieu à une note.]

---

395. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 729, n° 68.)

Londres, 3 avril 1864.
(Cabinet, 4 avril; Dir. pol., 5 avril.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser jusqu'à la date du 2 de ce mois et jusqu'au n° 65 [2] (inclusivement).

Lord Russell est venu hier à Londres. J'ai pu le voir, avant la réunion du Conseil des Ministres à laquelle il devait assister. Je

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 21 mars, et la dépêche de lord Russell à lord Cowley, du 21 mars (ci-dessus, p. 151 et 153).

[2] Drouyn de Lhuys y communiquait au prince de La Tour d'Auvergne la copie de la dépêche qu'il avait adressée au vicomte des Méloizes le 1er avril (cf. ci-dessus, p. 200).

l'ai trouvé, je ne dirai pas moins confiant dans la réunion prochaine de la Conférence, mais très alarmé de l'idée à laquelle paraissait s'arrêter le Gouvernement de l'Empereur, de proposer à la Conférence de consulter, avant d'adopter aucune solution dans la question des Duchés de l'Elbe, le vœu des populations [1]. Le Principal Secrétaire d'État persiste à penser que le principe de droit public dont nous voulons demander l'application sera repoussé d'une manière absolue par la majorité des Puissances qui doivent prendre part aux négociations, et il semble considérer que la simple énonciation de nos intentions à cet égard est de nature, sinon à empêcher la réunion d'une Conférence, du moins à paralyser complètement les résultats qu'on devait en attendre. Il m'a dit avec une vivacité qui ne lui est pas habituelle qu'il aurait compris, à la rigueur, que la France, au moment de la mort du Roi Frédéric VII, eût contesté, si telle était sa manière de voir, la souveraineté de son successeur sur les Duchés, mais qu'il avait peine à s'expliquer qu'après avoir reconnu le Roi Christian IX comme Souverain légitime de tous les territoires placés sous la domination de son prédécesseur, qu'après avoir sévèrement blâmé l'injuste agression dont le Danemark avait été la victime, et avoir déclaré, à différentes reprises, que nous restions sur le terrain de l'intégrité de la Monarchie danoise et que nous étions prêts à prendre part à une Conférence sur la base du traité de Londres, nous voulussions mettre en question la souveraineté du Roi de Danemark sur les Duchés. Lord Russell a ajouté que M. l'Ambassadeur d'Angleterre avait fait observer à Votre Excellence que la présence des troupes allemandes dans le Holstein et le Sleswig ne permettrait même pas de consulter les populations, et que, dans le cas où ces troupes consentiraient à se retirer, le Danemark ne manquerait certainement pas d'occuper immédiatement le territoire qui lui appartenait.

J'ai répondu au Principal Secrétaire d'État, en m'inspirant des instructions générales que Votre Excellence a bien voulu m'adresser sous le n° 61 [2], que nous n'avions aucune intention

[1] Cf. les dépêches de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 20 et du 29 mars (ci-dessus, p. 144 et 189).

[2] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 29 mars (ci-dessus, p. 189).

de désavouer notre participation au traité de 1852, et que, si les Puissances se trouvaient d'accord pour le maintenir, nous n'aurions certainement, en ce qui nous concerne, aucune objection à élever; mais que, si cet accord, ainsi qu'on pouvait le craindre en présence des prétentions déjà connues des parties, était impossible à établir, nous étions d'avis qu'on ne saurait recourir à des combinaisons nouvelles sans s'être préalablement assuré du consentement des populations à ces combinaisons; qu'il nous semblait que la Conférence ne devait pas disposer arbitrairement, au gré des convenances du plus fort ou de nécessités passagères, du sort des Duchés. J'ai dit que, dans l'opinion de Votre Excellence, les populations devraient être consultées loyalement et en dehors de toute pression, et que, par conséquent, l'évacuation des territoires par les forces belligérantes devrait précéder les votations. Enfin, j'ai prié Lord Russell de vouloir bien considérer que nous n'invoquions pas l'application d'un principe de droit public qui nous paraissait conforme aux tendances de l'esprit moderne pour l'opposer à une souveraineté intacte et incontestée, puisqu'il était impossible de nier que, par le fait des Puissances allemandes, les populations des Duchés de l'Elbe ne se trouvassent aujourd'hui sans maîtres. Ces observations, présentées dans la forme la plus amicale, ne m'ont pas paru, je dois le dire, modifier les premières impressions du Principal Secrétaire d'Etat.

M. l'Ambassadeur de Russie, que j'avais rencontré quelques instants avant de voir Lord Russell, m'avait également interpellé au sujet des intentions que les journaux attribuaient au Gouvernement de l'Empereur, par rapport à la solution de l'affaire danoise. J'avais cru devoir dire à M. le Baron de Brunnow que les dernières instructions de Votre Excellence ne m'étaient pas encore parvenues, mais que j'inclinais à penser que, si la Conférence considérait comme impossible le maintien strict du traité de Londres, nous demanderions qu'on voulût bien tenir compte du sentiment des populations dans les nouveaux arrangements auxquels on s'arrêterait. M. le Baron de Brunnow ne m'avait pas dissimulé que, s'il s'agissait de consulter les populations et de leur déférer la question de souveraineté, son Gouvernement ne donnerait jamais son assentiment à une pareille proposition; que

IMPRIMERIE NATIONALE.

dès lors il serait préférable, dans son opinion du moins, de renoncer dès à présent à se réunir en Conférence, pour ne pas exposer l'autorité et la dignité de nos Gouvernements respectifs à se compromettre dans des tentatives d'entente condamnées d'avance à demeurer stériles. M. l'Ambassadeur de Russie annonçait en outre l'intention de s'expliquer prochainement à ce sujet avec Lord Palmerston.

Le Gouvernement danois maintient, jusqu'à présent du moins, les réserves qui accompagnaient son adhésion à la proposition de Conférence [1]. Lord Russell ne paraît pas, d'ailleurs, considérer que ces réserves puissent être un obstacle à la réunion projetée, le Danemark ayant déclaré que, tout en désirant rester, pour sa part, sur le terrain des engagements de 1851 et 1852, il ne s'opposerait pas à ce que d'autres combinaisons fussent examinées dans la Conférence. Quant à la Russie, loin d'insister sur la nécessité de fixer à l'avance le point de départ de la discussion, ce serait elle au contraire, d'après Lord Russell, qui aurait conseillé à l'Angleterre de ne mettre en avant aucune base et de se borner à indiquer le rétablissement de la paix comme l'objet que la Conférence aurait en vue en se réunissant.

L'Ambassadeur d'Autriche a demandé à son Gouvernement d'être assisté, dans les négociations qui vont s'ouvrir, par un Agent qui fût versé dans la connaissance spéciale du droit fédéral. On dit qu'un deuxième Plénipotentiaire prussien sera également envoyé à Londres pour cette circonstance. Enfin, il est à peu près certain que le Ministre de Danemark, M. de Bille, qu'on accuse ici d'être trop danois et en général d'un caractère peu conciliant, ne représentera pas seul son Gouvernement dans la Conférence [2].

P.-S. — On m'annonce à l'instant que M. de Quaade se propose de venir lui-même défendre, dans la Conférence, les intérêts de son pays. Le Ministre de Danemark accrédité à Londres remplirait les fonctions de second Plénipotentiaire. On paraît croire aussi que M. de Beust sera désigné pour représenter dans la Conférence la Diète germanique.

[1] Cf. la dépêche de Dotézac, du 19 mars, n° 62 (ci-dessus, p. 137).

[2] Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 3 avril (ci-dessus, p. 207).

396. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Particulière. Original. Angleterre, 729.)

Londres, 3 avril 1864.

L'idée de consulter les populations des Duchés rencontre ici une opposition des plus vives, et j'ai lieu de croire que, si nous persistons à la mettre en avant, tout accord deviendra impossible. Le Prince de Galles en particulier s'en montre très ému, m'assure-t-on. Peut-être aurions-nous intérêt à ne pas nous aliéner, dans l'avenir, les sympathies du futur Souverain de l'Angleterre, qui nous pardonnerait difficilement sans doute l'atteinte que nous porterions à l'intégrité de la Monarchie de son beau-père? Je ne parle pas des embarras dans lesquels le Ministère anglais va se trouver par suite de l'attitude que nous voulons adopter dans la Conférence : c'est là, je le suppose, un détail que vous considérez comme secondaire, et justement, suivant moi; mais je redoute, je le répète, pour nos relations futures avec l'Angleterre, l'impression qui se manifeste en *haut lieu*. J'espère que vous me pardonnerez de vous entretenir de mes appréhensions, et que vous voudrez bien ne voir dans ma démarche qu'une preuve de plus de mon sincère désir de vous renseigner aussi complètement que possible sur la situation.

[Dans le reste de la lettre, il est question de M. Stansfeld, Lord de l'Amirauté, et de ses relations avec Mazzini.]

P.-S. — Le Danemark accepte l'invitation à la Conférence pour le 12 [1]. Un de mes collègues qui a longuement causé avec Lord Russell m'affirme, et j'ai lieu de croire également, que Lord Russell n'aurait pas d'objection à ce que l'on consultât les populations de la *partie centrale* du Sleswig pour savoir si elles désirent être réunies administrativement au Holstein ou être incorporées dans le Danemark. Quant à la question de souveraineté, elle ne pourrait pas être soulevée, suivant lui. Je vous ai déjà entretenu de cette combinaison, qui rallierait assez facilement, je n'en doute pas, les Puissances neutres.

[1] Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 3 avril (ci-dessus, p. 207).

397. Circulaire de Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, Dresde[1], Hanovre, Munich et Francfort. (Minute. Mémoires et documents, France, Circulaires politiques, 1863-1869, t. 2126.)

Paris, 4 avril 1864.

Il résulte de correspondances qui me sont parvenues de divers points de l'Allemagne que notre politique serait l'objet de quelques appréciations inexactes et qu'il nous importe de rectifier, notamment en ce qui concerne un engagement prétendu qu'aurait pris le Gouvernement de l'Empereur de soutenir les droits invoqués par le Duc d'Augustenbourg[2].

Je n'ai besoin, pour rétablir la vérité, que de me référer à notre langage antérieur. Notre conduite, dès le principe, a été dirigée par les obligations que nous avons contractées à Londres en 1852. Nous avons manifesté le regret que l'Allemagne n'eût point participé à cette transaction; mais nous avons toujours déclaré qu'il nous paraissait désirable qu'elle pût être maintenue. Notre sentiment n'a pas changé, et nous ne désavouons nullement la part que nous avons prise au traité qui a consacré l'intégrité de la Monarchie danoise.

Il s'est toutefois passé en dehors de nous une série de faits en désaccord avec les stipulations de cet acte. L'Allemagne, depuis la mort du Roi Frédéric VII, a suivi une conduite essentiellement opposée au principe établi par la Conférence de Londres. La Diète a pris l'initiative en refusant de recevoir le Plénipotentiaire du nouveau Souverain de Danemark comme représentant du Duché de Holstein, et en acceptant la discussion sur les droits du Prince qui aspire à la succession des Duchés. L'occupation

[1] La dépêche adressée à Forth-Rouen a été publiée dans les *Documents diplomatiques, Affaire des Duchés de l'Elbe*, p. 17 et 18, et reproduite dans les *Arch. diplom.*, 1865, t. II, p. 342-343.

[2] Cf. la dépêche du comte de Salignac-Fénelon à Drouyn de Lhuys, du 1er avril (ci-dessus, p. 202).

fédérale a eu lieu ensuite, et cette mesure, autorisée en principe mais limitée dans ses effets par le droit fédéral, n'a pas tardé à changer de caractère. Les Commissaires de la Diète ont laissé partout proclamer publiquement le Duc d'Augustenbourg. Enfin l'Autriche et la Prusse sont à leur tour intervenues dans le Sleswig. Elles y ont porté la guerre, et les Commissaires des deux Puissances, aussi bien que ceux de l'Assemblée de Francfort, ont toléré les manifestations les plus contraires au Roi Christian IX. Les insignes royaux ont disparu dans les localités occupées par les troupes austro-prussiennes. La monnaie danoise a été proscrite, les fonctionnaires ont été remplacés par des hommes connus pour leur hostilité au Danemark. La langue allemande a été substituée dans l'administration à la langue danoise. On peut dire en un mot que, dans le Sleswig comme dans le Holstein, les actes de l'Allemagne ont été la négation patente de la souveraineté du Roi de Danemark.

Nous n'avons point créé cet état de choses. A chaque incident nouveau, nous avons au contraire présenté à qui de droit les observations qu'il motivait. On ne saurait donc nous attribuer une part quelconque de responsabilité dans la situation qui dérive pour les Duchés de la suppression de titres qui y constituaient la souveraineté; nous nous bornons à constater que, par suite des faits que je viens de rappeler, les populations y sont aujourd'hui sans maîtres acceptés ou reconnus. Cela étant, nous ne croirions pas pouvoir, en ce qui nous concerne, disposer d'elles sans leur aveu : nos principes, en effet, nous font un devoir de consulter leurs intérêts et leurs désirs avant d'exprimer notre avis sur le choix de leur Souverain et sur l'organisation de leur existence politique. C'est en ce sens que nous nous sommes expliqués avec les divers Cabinets. Nous n'avons donc pris l'engagement d'appuyer aucune combinaison préconçue. Si le rétablissement pur et simple des transactions de 1851 et de 1852 est reconnu possible, nous le soutiendrons de préférence, conformément aux obligations qui résultent pour nous du traité de Londres. Mais, s'il s'agit de décider du sort des populations, nous restons entièrement libres de nous prononcer pour les arrangements qui nous paraîtront le mieux répondre à leurs vœux.

398. Circulaire de Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Berlin, Saint-Pétersbourg, Vienne, Munich, Francfort, Hambourg, Hanovre, Cassel, Darmstadt, La Haye, Dresde, Weimar et Bruxelles. (Minute. Mémoires et documents, France, Circulaires politiques, 1863-1869, t. 2126 (1).)

Paris, 4 avril 1864.

Le Cabinet de Carlsruhe m'a fait remettre une communication où sont exposées les vues du Gouvernement grand-ducal sur la Conférence que l'Angleterre se propose d'ouvrir, et les conditions que, d'après lui, la Diète germanique devrait mettre à son assentiment. J'ai reproduit les observations que ce document m'a suggérées dans une dépêche que j'ai écrite, le 1er de ce mois, au Ministre de l'Empereur près le Grand-Duc de Bade (2), et j'ai l'honneur de vous en envoyer la copie ci-annexée pour votre information.

---

399. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 729, n° 71.)

Londres, 4 avril 1864.
(Cabinet, 5 avril; Dir. pol., 6 avril.)

[Lettre relative à des modifications dans le Ministère anglais, où Lord Clarendon va rentrer comme Chancelier du Duché de Lancastre (3), et à l'arrivée de Garibaldi à Southampton.

P. S. — La Prusse demande que l'ouverture de la Conférence soit retardée pour laisser à la Confédération germanique le temps de faire parvenir à Londres sa réponse. Lord Russell pré-

(1) La circulaire fut envoyée à Saint-Pétersbourg et Bruxelles le 5 avril.

(2) Dépêche de Drouyn de Lhuys au vicomte des Méloizes, du 1er avril (ci-dessus, p. 200).

(3) En remplacement de M. Cardwell, devenu secrétaire d'État pour les Colonies après la retraite du duc de Newcastle.

férerait ouvrir la Conférence à la date fixée du 12 avril, sauf à ajourner ensuite les délibérations. Il espère, en effet, que l'ouverture de la Conférence produirait en Europe une utile impression.]

---

400. Le Comte de Massignac, Chargé d'Affaires à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Original. Russie, 233, nº 20.)

Saint-Pétersbourg, 4 avril 1864.
(Cabinet, 9 avril; Dir. pol., 11 avril.)

Ainsi que Votre Excellence a bien voulu m'y autoriser [1], j'ai donné lecture au Prince Gortchakoff de la dépêche adressée à M. le Prince de La Tour d'Auvergne [2]. Le Vice-Chancelier m'a écouté avec beaucoup d'attention, et m'a dit qu'à son point de vue il serait fort difficile de connaître en ce moment d'une manière certaine le vœu des populations des Duchés, si on les consultait pendant qu'ils sont occupés par des troupes étrangères; que les instructions qu'il avait lui-même envoyées à M. de Brunnow l'invitaient à faire ses efforts au sein de la Conférence pour qu'on s'éloignât le moins possible de l'esprit du traité de Londres, sans toutefois trop s'attacher à la lettre, et qu'en somme il devait chercher à faire prévaloir une combinaison qui, tout en sauvegardant l'intégrité de la Monarchie danoise, donnât cependant satisfaction aux vœux légitimes de la population des Duchés.

Votre Excellence trouvera peut-être que le Prince Gortchakoff a été un peu vague dans ses explications. Mais, pour vous dire toute la vérité, Monsieur le Ministre, je crois que, bien qu'il n'ait pas voulu me l'avouer, le Prince a laissé à M. de Brunnow, qui connaît admirablement la question si compliquée des Duchés, une entière liberté d'action pour régler son attitude dans la Conférence. Ce qu'on désire surtout ici, c'est que la lutte ne se prolonge pas, et que la question des Duchés reçoive une solution aussi prompte que possible.

[1] Cf. la circulaire de Drouyn de Lhuys, du 29 mars (ci-dessus, p. 188).
[2] Le 20 mars.

401. Le Comte de Rechberg, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Prince de Metternich, Ambassadeur à Paris. (Copie. Autriche, 486[1].)

Vienne, 4 avril 1864.

D'après ce que M. le Duc de Gramont a bien voulu me communiquer confidentiellement, M. Drouyn de Lhuys se serait expliqué dans une récente dépêche adressée au Prince de La Tour d'Auvergne sur les idées et les sentiments que le Gouvernement français apportera dans la Conférence dont le Gouvernement britannique vient de provoquer la réunion[2].

Voici quelle serait la substance de ces explications :

En s'associant à cette tentative de pacification, le Gouvernement français se trouvera en présence de deux grands intérêts : d'un côté, il aura à tenir compte de stipulations concernant l'équilibre européen et arrêtées avec la participation de la France; de l'autre, il est impossible de méconnaître les répulsions qui s'élèvent contre le traité de Londres de 1852. Le Gouvernement français ne conteste pas la sagesse des arrangements pris à cette époque, et, s'il pouvait écouter ses seules sympathies traditionnelles pour le Danemark en faisant abstraction de l'opposition de l'Allemagne et des sentiments des Duchés, tous ses efforts tendraient au maintien de cette transaction. Mais des obstacles sérieux s'opposent à l'exécution pure et simple du traité de 1852. Si, pour quelques Puissances, le traité de Londres a une autorité qui lui est propre, pour d'autres au contraire il est subordonné à de certains engagements conclus à cette époque entre l'Allemagne et le Danemark. Enfin la Confédération germanique n'est pas disposée à admettre la validité d'un acte auquel elle n'a pas concouru.

Cette diversité d'appréciations rend nécessaire, selon le Gou-

[1] Note marginale, de la main de Drouyn de Lhuys : «Pièce communiquée par M. le Prince de Metternich, *à titre de lecture seulement*, le 8 avril.»

[2] Cf. la circulaire de Drouyn de Lhuys, du 29 mars, et la dépêche du même au prince de La Tour d'Auvergne, du 20 mars (ci-dessus, p. 188 et 144). La copie de la dépêche du 20 avait été envoyée le 28 mars au duc de Gramont, qui en avait confidentiellement donné lecture au comte de Rechberg.

vernement français, d'examiner les intérêts impliqués dans le conflit actuel, sans se préoccuper exclusivement de la lettre du traité.

La cause comme le caractère distinctif de cette lutte est évidemment la rivalité des populations qui composent la Monarchie danoise. Il existe chez chacune d'elles un sentiment national de la force duquel on ne saurait douter. Rien ne serait donc plus naturel, aux yeux du Gouvernement français, que de prendre pour base le vœu des populations. En recommandant ce moyen comme le plus propre à amener un arrangement équitable et à donner des garanties de stabilité, la France croit proposer la solution la plus juste et la plus facile d'une question qui excite aujourd'hui dans toute l'Europe une vive inquiétude.

Ce langage coïncide exactement avec celui qui vous a été tenu par M. le Ministre des Affaires étrangères dans l'entretien dont Votre Altesse nous rend compte par le rapport du 26 mars, coté n° 14. Nous devons donc nous attendre à voir cette opinion se produire au sein de la Conférence, et il est nécessaire d'examiner, dès à présent, si le Gouvernement impérial y trouve les éléments d'une solution pratique et satisfaisante pour les divers intérêts engagés dans le conflit.

Je commencerai par faire observer à Votre Altesse qu'au point de vue spécial de l'Autriche nous aurions la plus grande répugnance contre toute mesure qui tendrait à faire constater les vœux des Duchés par un appel au vote des populations.

Il est superflu, je pense, de vous développer les motifs qui nous font redouter toute nouvelle application du principe que le vœu populaire doit constituer la base du droit public de l'Europe.

Vous connaissez tous les dangers auxquels l'Autriche serait exposée si on admettait comme règle que les États doivent être formés ou décomposés selon la doctrine des nationalités et les arrêts du suffrage universel.

Nous avons toujours évité d'envisager le différend dano-allemand comme une querelle de nationalités. C'est une question de droit international qu'il s'agit, selon nous, de résoudre, en cherchant à concilier des droits divers et des intérêts opposés. C'est sur ce terrain que nous comptons nous placer dans les délibéra-

tions de la Conférence, et nous devons nous efforcer de nous y maintenir si nous ne voulons pas qu'on puisse invoquer un jour contre nous un dangereux précédent.

Ce seul motif suffirait pour empêcher le Gouvernement impérial d'adhérer à l'idée française. Mais, en dehors de cette considération, nous doutons fort que ce moyen proposé par le Gouvernement français puisse amener la solution la plus juste, la plus facile et celle qui donne le plus de garanties de stabilité.

Nous comprendrions à la rigueur que le Gouvernement français conseillât le recours au vote populaire s'il voulait simplement amener un choix entre deux solutions radicales.

Mais tel n'est point, ce me semble, le but de la Conférence. C'est une œuvre de transaction que celle-ci est appelée à élaborer. Ses efforts doivent tendre à opérer un rapprochement entre les partis extrêmes.

Les manifestations du sentiment populaire ne sont guère aptes à faciliter ce résultat. Influencées par le courant du jour, excitées par des passions souvent éphémères, elles expriment les opinions les plus tranchées et ne tiennent nul compte des intérêts opposés. Elles sont plutôt l'interprète de sympathies ou d'antipathies passagères et irréfléchies que de besoins réels et profonds. En prenant de pareilles manifestations pour guide, la Conférence risquerait fort de froisser les uns dans la même mesure qu'elle satisferait les autres. Une décision prise sur cette base assurerait sans doute le triomphe momentané d'un parti, mais laisserait subsister des rancunes vivaces, germes de désordres futurs. Les besoins véritables du pays seraient peut-être même sacrifiés aux exigences de l'esprit de parti, et l'attention de la Conférence serait détournée ainsi de ce qui doit être son principal objet. Nous devons aussi demander si des considérations supérieures empruntées à la raison d'État ou à des intérêts européens ne devront pas l'emporter finalement, au sein de la Conférence, sur des aspirations locales ne consultant que des intérêts particuliers. Si tel est le cas, serait-il d'une politique prudente de provoquer des manifestations embarrassantes, et de faire ressortir avec éclat des vœux qu'on devra ensuite négliger ou ne contenter que très partiellement?

Nous ne nous dissimulons nullement tout ce qu'il y a d'ingrat

dans l'œuvre que la Conférence est appelée à produire, si elle ne s'éclaire que des conseils de la raison. Plus elle s'appliquera à ménager les intérêts en présence, et plus elle sera en butte à l'animadversion des partis. Nous n'espérons guère qu'on puisse trouver une combinaison qui ait le don de plaire à tous et de calmer comme par enchantement les passions exaltées.

Mais nous croyons qu'en se tenant précisément en dehors de la sphère des partis, et en écoutant les hautes inspirations de l'équité et de la raison d'État, on parviendra à créer un état de choses dans les Duchés capable de rallier les hommes modérés dont la voix ne saurait se faire entendre aujourd'hui dans le pays.

On arrivera ainsi à un résultat qui, s'il n'est pas salué par des acclamations populaires, n'en pourra pas moins être utile et durable. Il se consolidera de plus en plus lorsqu'une saine appréciation succédera de tous côtés au jugement de la passion, et lorsque les concessions mutuelles imposées aux partis auront aplani les voies à un rapprochement graduel des opinions les plus tranchées.

Provoquer maintenant l'expression de ces opinions serait, à notre avis, élever entre elles une barrière infranchissable et les scinder en fractions irréconciliables.

Toute transaction serait ainsi rendue plus difficile et peut-être même impossible, la Conférence se trouverait entraînée dans la voie périlleuse où la pousserait l'esprit de parti, et on serait amené enfin à n'avoir plus que le choix entre deux déterminations extrêmes également inquiétantes pour la tranquillité de l'Europe, puisqu'il s'agirait de démembrer la Monarchie danoise ou d'ulcérer les sentiments allemands en incorporant entièrement au Danemark une partie des Duchés.

Ce sont là des considérations qui nous semblent mériter la plus sérieuse attention du Gouvernement français. Veuillez en entretenir M. Drouyn de Lhuys, et lui faire envisager les nouvelles complications qui ne manqueraient pas de surgir si on exaltait encore l'esprit de parti, non seulement dans les Duchés, mais aussi en Allemagne et en Danemark par un appel aux populations.

---

402. Le Comte de Salignac-Fénelon, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Original, avec déchiffrement. Confédération germanique, 839, n° 627.)

Francfort, 5 avril 1864.
(Cabinet, 7 avril; Dir. pol., 8 avril.)

[Il n'est pas encore tout à fait sûr que la Diète puisse répondre avant le 12 avril à l'invitation qu'elle a reçue de l'Angleterre.

On prétend que des difficultés se seraient élevées entre les Cabinets de Vienne et de Berlin. Le Gouvernement autrichien aurait vu dans l'appel aux nationalités conseillé par la France un précédent dangereux pour la Vénétie. Le Comte de Salignac-Fénelon croit ces bruits de divergences très exagérés.

Dans les salons de Francfort, on parle de l'adhésion de la Prusse, et même de la Russie, à la solution proposée par l'Empereur; comme celle-ci pourrait être contraire à leurs intérêts en Pologne, on en conclut à des explications du Gouvernement français qui auraient rassuré les deux Gouvernements.

Les États secondaires de l'Allemagne, et surtout les petits États, se félicitent d'être appelés à envoyer un représentant à la Conférence; ils escomptent la bienveillance du Gouvernement impérial à l'égard de la nationalité germanique[1].]

J'ai eu l'honneur de vous mander la conversation que j'ai eue récemment avec le Baron de Dalwigk[2], et la vivacité avec laquelle cet homme d'État [*Déchiffrement*] s'est prononcé contre l'Autriche et pour l'alliance avec la France. Quelques jours auparavant, ce même Ministre a dit à M. de Labensky : «Au bout du compte, nous serons pourtant obligés de suivre la politique de la Cour de Vienne.» Je sais, en outre, qu'à la Présidence on est très satisfait de l'attitude actuelle de l'Envoyé de Hesse-Darmstadt à la Diète.

Ces faits conseillent, je crois, de ne pas trop prendre au pied

[1] Cf. la dépêche du comte de Salignac-Fénelon à Drouyn de Lhuys, du 1er avril (ci-dessus, p. 202).

[2] Cf. la dépêche du 1er avril.

de la lettre les assurances de la Diplomatie hessoise, ni, en général, celle des Cabinets secondaires, dont la mobilité naturelle est très surexcitée par ce qui se passe aujourd'hui en Allemagne [*Fin du déchiffrement*].

[Le Duc de Saxe-Cobourg essaie de se défendre, par la voie des journaux, contre les attaques auxquelles il est en butte depuis son voyage à Paris[1]. Il n'a pas manqué de patriotisme en cherchant à démontrer à l'Empereur que le triomphe des intérêts allemands dans les Duchés ne nuirait en rien à l'équilibre de l'Europe.

P. S. — Quelques personnes disent que la Confédération se décidera peut-être à envoyer deux représentants à la Conférence.]

---

403. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Particulière. Original. Angleterre, 729.)

Londres, 5 avril 1864.

[La lettre annonce d'abord la démission de Stansfeld, Lord de l'Amirauté, compromis par ses relations d'amitié avec Mazzini.]

Notre attitude dans la Conférence est toujours la principale préoccupation du Gouvernement anglais. Malgré les articles de nos journaux officieux, qui ont causé, comme je vous l'ai dit, une très vive émotion[2], on conserve l'espoir que nous consentirons à demeurer, avec tous les signataires du traité de Londres, sur le terrain de l'intégrité de la Monarchie danoise. Si l'accord s'établissait sur ce point, on ne doute qu'il soit possible de trouver, en ce qui concerne les Duchés, des combinaisons purement intérieures qui donneraient satisfaction à toutes les exigences légitimes, et auxquelles la Confédération germanique elle-même, sous la pression de l'Autriche et de la Prusse, finirait par donner son assentiment.

[1] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen, du 27 mars (ci-dessus, p. 183).

[2] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 3 avril (ci-dessus, p. 207).

404. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Original. Autriche, 486, nº 30[1].)

Vienne, 5 avril 1864.
(Cabinet, 7 avril; Dir. pol., 8 avril.)

J'ai donné lecture à M. le Comte de Rechberg de la dépêche que Votre Excellence a écrite le 20 mars à M. le Prince de La Tour d'Auvergne pour exposer les idées et les sentiments que le Gouvernement de l'Empereur apporterait à la Conférence proposée par le Cabinet de Londres en s'y faisant représenter. Votre Excellence sait que le Gouvernement autrichien n'a jamais admis comme base de sa politique le principe des nationalités ni celui du suffrage universel, et je ne la surprendrai pas en lui disant que le Cabinet de Vienne n'apportera pas à la Conférence de Londres des idées ni des sentiments analogues aux nôtres. Sans entrer dans un examen contradictoire des principes qui nous inspirent, M. le Comte de Rechberg s'est contenté de me faire observer que, si l'Autriche admettait un instant que des peuples de nationalités différentes ne peuvent pas être gouvernés par un même Souverain, elle souscrirait par cela même son arrêt de mort, l'Empire d'Autriche n'étant à proprement parler qu'une agglomération de nations différentes sous un même sceptre.

Il a ajouté que le suffrage universel ne lui paraissait pas non plus un moyen pratique de constater le vœu véritable et sincère des populations dans la situation exceptionnelle où se trouvent les Duchés. On n'aurait ainsi, selon lui, que l'expression momentanée du sentiment actuel, sous l'influence d'une surexcitation extraordinaire. Si on avait consulté les Duchés avant la guerre, il est probable que la majorité y eût été en faveur du maintien de l'autorité danoise mitigée par des garanties; aujourd'hui, la majorité serait contraire au Danemark; dans quelques mois, il est infiniment probable qu'elle lui redeviendrait favorable. Ce

[1] En tête, cette note, de la main de Drouyn de Lhuys : «Rectifier ce qu'il y a d'inexact dans l'interprétation donnée par l'Autriche à notre communication. L'expliquer à M. de Gramont, qui ne me semble pas l'avoir parfaitement comprise.»

n'est pas sur une base aussi incertaine qu'on pourrait, à ses yeux, fonder un résultat de quelque durée.

Au surplus, il croyait inopportun d'entrer à cet égard dans de plus grands développements; il ne s'agissait pas ici de poser des principes, mais de rechercher en commun le moyen de pacifier le Nord de l'Allemagne; quelle que fût à cet égard la diversité des opinions, il voyait dans la sincérité des efforts vers un but commun de quoi lui permettre de conserver l'espoir du succès, et en tout cas une raison pour chercher à l'obtenir.

J'ai lieu de croire que M. le Prince de Metternich sera chargé de vous faire une communication en réponse à celle dont je me suis acquitté [1]. Peut-être n'y sera-t-il pas fait mention de l'observation reproduite au commencement de cette dépêche; mais, à mon avis, elle a plus d'importance que toutes les autres considérations, et Votre Excellence, je n'en doute pas, y verra la véritable divergence dont plus d'une fois dans l'avenir nous aurons à rencontrer les conséquences.

---

405. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Original. Autriche, 486, n° 31.)

Vienne, 5 avril 1864.
(Cabinet, 7 avril; Dir. pol., 8 avril.)

[L'Ambassadeur a entretenu le Comte de Rechberg conformément aux instructions contenues dans la dépêche n° 32, du 30 mars. Le Comte de Rechberg a reconnu l'exactitude d'une partie des faits signalés par le Gouvernement danois; il a déjà invité le Commissaire civil autrichien dans le Sleswig à se renfermer strictement dans le rôle qui lui a été tracé. Il fait observer, d'autre part, que l'Autriche n'est pas seule en Sleswig, et que ce sont des Commissaires saxons et hanovriens qui administrent le Holstein; il fait remarquer aussi la situation difficile dans laquelle se trouvent tous les Commissaires allemands.]

[1] Cf. la dépêche du comte de Rechberg au prince de Metternich, du 4 avril (ci-dessus, p. 216).

406. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 729, n° 68.)

Paris, 6 avril 1864.

Les observations que Lord Russell vous a présentées, dans votre dernier entretien avec lui [1], au sujet des affaires de Danemark, indiquent de sa part des préoccupations dont je ne me rends pas bien compte et qui me paraissent reposer sur une idée inexacte des vues du Gouvernement de l'Empereur. Il me sera aisé, je l'espère, de rectifier les impressions du Principal Secrétaire d'État de S. M. Britannique, et je n'ai besoin, ce me semble, que de reproduire, en les précisant davantage, les considérations indiquées dans mes dépêches du 20 et du 29 mars.

Ainsi que le Cabinet de Londres le sait et que Lord Russell l'a rappelé, nous nous sommes placés dès le début de la guerre actuelle sur le terrain des arrangements intervenus en 1851 et 1852. Nous n'avons pas jugé que l'Allemagne fût fondée à sortir elle-même des limites tracées par ces stipulations. N'en ayant pas toutefois garanti l'exécution, nous avons pensé, avec le Gouvernement anglais, que nous n'étions pas tenus de l'exiger par l'emploi de la force; mais nous avons en même temps déclaré constamment, aussi bien à Francfort, à Vienne et à Berlin qu'à Londres, que, signataires du traité du 8 mai 1852, nous ne nous considérions pas comme affranchis de l'obligation de le défendre par les moyens diplomatiques. Nos intentions n'ont point changé, et nous nous ferons un devoir de consacrer tous nos efforts à obtenir le maintien d'une transaction à laquelle nous avons coopéré.

Cette tâche est devenue malheureusement très difficile par suite du caractère que l'Allemagne a donné à son intervention, ainsi que des conditions dans lesquelles la Conférence va se réunir.

En effet, les circonstances qui ont accompagné l'occupation du Holstein et l'envahissement du Sleswig sont en opposition manifeste avec le principe établi par le traité de Londres. La Diète

[1] Cf. la dépêche du 3 avril, n° 68 (ci-dessus, p. 207).

germanique a commencé par en contester hautement la valeur en refusant d'admettre l'Envoyé du Roi Christian IX comme représentant du Duché de Holstein. Aussitôt que les troupes fédérales sont entrées dans le Holstein, on a vu se produire, sous les yeux des Commissaires de la Diète et avec leur tolérance, les manifestations les plus hostiles à la Couronne de Danemark. Le Duc d'Augustenbourg a été proclamé dans toutes les localités importantes. Si dans le Sleswig les mêmes facilités n'ont pas été aussi généralement accordées aux démonstrations favorables à ce Prince, les actes des autorités instituées par les deux Puissances n'en ont pas moins été partout la négation de la souveraineté du Roi. Les Commissaires de l'Autriche et de la Prusse, dans le Sleswig, à l'exemple de ceux de la Diète dans le Holstein, se sont conduits non pas comme les détenteurs d'un gage qu'il s'agit de rendre intact au possesseur primitif après avoir obtenu de lui les satisfactions auxquelles on croit avoir droit : ils ont fait disparaître les insignes royaux, proscrit la monnaie et la langue danoises, remplacé les fonctionnaires par les agents les plus connus pour travailler à séparer les Duchés du Danemark. Ces procédés sont ceux de la conquête. C'est ainsi que s'annoncent les intentions d'un ennemi victorieux qui se propose de décider à son gré du sort des territoires occupés par ses armées, et dont le but n'est pas de les replacer dans leur situation antérieure.

Cet état de choses, nous le reconnaissons volontiers, est moins le résultat d'un plan de conduite délibéré d'avance que l'effet inévitable des entraînements que l'Allemagne ne pouvait manquer de subir en s'engageant dans cette guerre. Nous les avions prévus et signalés dès le principe. A chaque incident nouveau, nous avons fait parvenir à qui de droit nos représentations, et nous n'avons rien négligé pour empêcher que les titres sur lesquels reposait la souveraineté de la Couronne de Danemark dans les Duchés ne fussent déchirés par les mains de la Diète dans le Holstein, par celles de l'Autriche et de la Prusse dans le Sleswig.

Nous ne sommes donc à aucun degré responsables de cette situation; mais nous ne pouvons pas faire qu'elle ne soit telle, et que les populations ne soient aujourd'hui sans maîtres acceptés ou reconnus. L'Allemagne peut donc être tentée de poursuivre dans la Conférence les solutions les plus radicales. N'est-il pas,

IMPRIMERIE NATIONALE.

notamment, à prévoir que le Plénipotentiaire fédéral se prononcera pour la réunion du Sleswig et du Holstein en un seul État sous la souveraineté du Duc d'Augustenbourg? Si les Cours d'Autriche et de Prusse hésitent à appuyer cette combinaison dans ses conséquences extrêmes, tout fait supposer qu'elles voudront, pour le moins, comme la Diète, que les deux Duchés soient réunis en un seul corps, sauf à demeurer attachés à la Couronne de Danemark par un lien personnel.

Une liberté d'autant plus grande est laissée à l'action de l'Allemagne dans les négociations, que la Conférence s'assemblera sans que les Cabinets soient d'accord sur aucune condition préalable. Le Danemark avait demandé que l'on prît pour base les arrangements de 1851 et 1852. Le Gouvernement anglais avait lui-même partagé d'abord cet avis; mais il a retranché ensuite de son programme toute allusion aux actes qui pouvaient servir à limiter la discussion. Il en résulte que le champ reste ouvert à toutes les propositions, à toutes les demandes des Plénipotentiaires allemands, et qu'ils peuvent jusqu'à un certain point se considérer comme autorisés, de l'aveu du Gouvernement anglais, à ne se préoccuper nullement des arrangements antérieurs.

C'est devant cette éventualité que nous nous sommes placés, et, si l'on rejette la transaction de 1852, si l'on prétend réunir le Sleswig au Holstein soit pour en former un Etat indépendant, soit seulement pour donner à l'un et à l'autre la même administration sans l'indépendance complète, nous sommes d'avis que les populations soient consultées. Nous ne croyons pas qu'il appartienne à la Conférence d'imposer au Sleswig, par exemple, une combinaison dont la conséquence serait de sacrifier les intérêts des populations danoises de ce Duché à ceux des populations germaniques, et de renverser simplement les rôles au profit de l'Allemagne. La Confédération et les Cours de Vienne et de Berlin avec elle ont invoqué le sentiment national pour intervenir à main armée, et, sans aucun doute, leurs Plénipotentiaires le feront valoir également dans la Conférence. Le Danemark ne saurait être placé sous ce rapport dans une situation moins favorable : on ne peut lui contester la faculté d'opposer, lui aussi, le sentiment national des populations danoises dans le Sleswig à toute tentative qui serait faite pour réunir la totalité de ce Duché

au Holstein, soit en vue d'un démembrement immédiat, soit avec l'arrière-pensée d'un démembrement futur. Entre les prétentions opposées des deux parties belligérantes, il n'existe pour les Puissances qu'un seul moyen de fixer leur jugement avec sûreté, c'est de prendre pour règle le vœu sincèrement exprimé des populations intéressées, et nous nous prononçons en faveur de cette manière de procéder parce qu'elle est à la fois la plus équitable, la plus pratique et la plus propre à fournir les éléments d'un arrangement durable.

Nous ne faisons, au surplus, en indiquant cette voie, que nous conformer aux maximes de notre droit public, et nous ne proposons en cela aucune nouveauté dont le Gouvernement anglais puisse se montrer surpris. Quelle que soit la forme sous laquelle il se manifeste, l'assentiment national est à l'origine de toutes les souverainetés. Il en fait la force et la stabilité. Si les Puissances réclament pour elles-mêmes la libre application de ce principe dans leur propre sein, pourquoi en contesterions-nous le bénéfice aux populations dont nous allons avoir à régler le sort? Serait-ce parce qu'elles sont faibles et qu'à ce titre nous ne leur reconnaîtrions pas les droits dont nous admettons que les forts puissent librement user?

Telle ne saurait être la pensée du Gouvernement anglais, et j'ai lieu de supposer, d'après les indications qui m'ont été données confidentiellement par Lord Cowley, que le Principal Secrétaire d'État serait même dans des idées très rapprochées des nôtres. Il inclinerait à proposer, ainsi que nous, que le Sleswig fût partagé en trois régions : le Nord, le Sud et le Centre, qui renferme les districts mixtes. Lord Russell admettrait que ces districts fussent appelés à nommer, par la voie du suffrage universel, des commissaires pour procéder à une délimitation. Il y a quelques semaines, M. le Comte de Rechberg, sans se prononcer sur le mode de votation, paraissait de son côté convaincu de la nécessité d'appeler les districts mixtes à décider eux-mêmes s'ils devraient être réunis au Royaume ou au Duché de Holstein [1]. Sur cette question du rôle réservé aux vœux des populations dans les arrangements définitifs, les opinions des deux Gouvernements sont donc moins

[1] Nous ne savons à quels renseignements Drouyn de Lhuys fait allusion.

éloignées que Lord Russell ne m'a paru le penser dans l'entretien dont vous m'avez rendu compte.

Je répéterai d'ailleurs, en terminant, que nous ne nous sommes pas placés de plein gré dans cet ordre d'idées : nous y avons été amenés parce que tout autre terrain nous a manqué. Sans nous croire obligés de prendre les armes pour défendre les arrangements de 1852, notre désir serait avant tout qu'il fût possible de les maintenir intégralement, et c'est parce que les Puissances allemandes ont refusé d'accepter la discussion sur cette base et parce que le Gouvernement anglais a consenti lui-même à l'abandonner, que nous avons dû envisager d'autres combinaisons.

Vous êtes autorisé à donner lecture de cette dépêche au Principal Secrétaire d'État de S. M. Britannique.

---

407. Note sur la question des Duchés [1]. (Minute. Danemark, 247.)

6 avril 1864.

La solution qui paraît devoir être adoptée pour le règlement de l'affaire des Duchés consistera sans doute dans un partage du Sleswig, dont une portion serait définitivement incorporée à la Monarchie danoise et dont l'autre, réunie au Holstein, suivrait le sort de ce territoire. C'est vers ce but que semblent tendre les deux grandes Puissances germaniques, et le Gouvernement anglais, d'après ce que nous savons confidentiellement de ses vues, serait disposé à faciliter un arrangement sur cette base, pourvu que le Holstein restât attaché au Danemark par un lien personnel [2]. La difficulté sera de trouver une ligne de démarcation ac-

[1] Cette note fut rédigée au Département pour le Ministre par M. Debains, ancien attaché à la légation de Francfort.

Le 8 avril, une note complémentaire sur la germanisation du duché de Sleswig, accompagnée de trois croquis comparatifs, fut rédigée par M. Buisson, géographe du Département. Elle figure dans le volume 729 de la correspondance d'Angleterre.

[2] Voir la lettre particulière du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 3 avril (ci-dessus, p. 211).

ceptable pour les deux parties. Si le Nord et le Sud renferment des populations très distinctes, il n'en est pas de même du Centre, où les deux nationalités sont partout juxtaposées.

Soit qu'on les partage entre le Danemark et le Holstein ou qu'on les attribue en masse à l'un ou à l'autre, après avoir consulté leurs vœux, il sera difficile d'arriver à une combinaison entièrement satisfaisante. Il y aura lieu toutefois de tenir compte des intérêts commerciaux et stratégiques, et peut-être ne serait-il pas impossible de concilier sous ce rapport les convenances de l'Allemagne avec celles du Danemark.

Il a été question, dans les dernières années, de la construction d'un canal maritime de l'embouchure de l'Elbe à la baie de Neustadt. La Baltique est déjà unie à la Mer du Nord par le canal qui met l'Eider en communication avec le port de Kiel; mais cette voie fluviale n'est navigable que pour les bâtiments d'un faible tirant d'eau. Elle est en outre assez longue, à cause des sinuosités du fleuve dont elle emprunte le cours, et ne répond plus aux besoins actuels de la navigation. La nouvelle voie que l'on a proposé d'ouvrir à travers le Holstein eût été praticable pour les navires du plus fort tonnage. Le Gouvernement de l'Empereur, tout en observant une très grande réserve, avait témoigné de l'intérêt pour la réalisation de ce projet. La Prusse, de son côté, avait suivi avec beaucoup d'attention et de sympathie les études auxquelles il a donné lieu.

Il résulte d'entretiens confidentiels de M. le Comte de Goltz, qui remontent au mois de novembre dernier et qu'il paraît être autorisé à reprendre, que le Cabinet de Berlin n'aurait pas perdu de vue l'idée d'une communication entre les deux mers. Il aurait toutefois conçu un autre plan. Le canal qu'il s'agirait de percer ne traverserait plus le Holstein, mais le Sleswig. M. le Comte de Goltz s'est renfermé dans des indications très générales quant au tracé : mais on peut conjecturer que les deux points extrêmes seraient le port d'Husum, sur la Mer du Nord, et la baie d'Eckernförde sur la Baltique. Le lit du canal suivrait dans ce cas de très près, soit au Nord, soit au Sud, la ligne du Danewirke, dont au reste les travaux sont détruits. Le Gouvernement prussien, à en juger par le langage de son Ambassadeur, ne serait pas éloigné de prendre ce tracé comme limite future entre le Holstein et le

Sleswig. La neutralité du canal serait d'ailleurs établie et placée sous la garantie de l'Europe.

La Prusse est l'une des Puissances commercialement les plus intéressées à la réalisation de ce plan; mais on peut ajouter qu'ainsi que toutes les autres grandes entreprises de la même nature, projetées ou en cours d'exécution, celle que le Cabinet de Berlin paraît avoir en vue serait d'un intérêt commun pour toutes les nations de l'Europe et digne à ce titre des encouragements du Gouvernement de l'Empereur. Toutefois elle ne se recommande pas seulement par ces considérations de progrès et de développement commercial : elle aurait un grand avantage politique pour le Danemark.

Dans l'état des choses, en effet, le tracé de ce canal, s'il doit réellement suivre la direction que fait supposer le langage de M. le Comte de Goltz, formerait la frontière la plus favorable que les Danois puissent espérer. Il leur laisserait non seulement la presque totalité des districts mixtes, mais encore un certain nombre de localités purement allemandes. Il établirait en même temps entre les deux races une barrière plus marquée et plus forte qu'aucune autre délimitation, et rendrait ainsi plus facile à la longue l'assimilation des populations germaniques qui resteraient au Sleswig désormais incorporé au Royaume. Un arrangement sur cette base serait certainement de nature à être accepté sans hésitation par le Gouvernement danois.

Il conviendrait donc, ce semble, de s'assurer des intentions du Cabinet de Berlin et de provoquer de sa part les éclaircissements nécessaires [1]. Et, s'il était réellement disposé à poursuivre cette idée dans les négociations, le Gouvernement de l'Empereur pourrait intervenir utilement pour les deux parties en faveur de cette combinaison.

[1] Le 9 avril, sur l'ordre de l'Empereur, Drouyn de Lhuys offrit au comte de Goltz une entente secrète entre la Prusse et la France en vue de la Conférence de Londres. Les deux Puissances auraient proposé le partage du Sleswig; la partie nord, jusqu'au canal maritime projeté, aurait été réunie au Danemark; on aurait consulté la population des territoires enlevés au Danemark et on aurait décidé, selon leurs vœux, soit la formation d'un État nouveau en faveur du duc d'Augustenbourg, soit leur annexion à la Prusse. (Sybel, *Die Begründung des deutschen Reiches*, t. III, p. 300.)

408. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 349, n° 41.)

Berlin, 6 avril 1864.
(Cabinet, 9 avril; Dir. pol., 11 avril.)

J'ai eu deux entretiens avec M. de Bismarck sur la dépêche n° 17 [1] que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire, dépêche à laquelle était jointe la Note adressée au Prince de La Tour d'Auvergne, le 20 du mois dernier.

A la lecture que j'en ai donnée à M. de Bismarck, il m'a exprimé sa satisfaction de voir les idées du Gouvernement de l'Empereur se rapprocher de celles qu'il cherchait à faire prévaloir ici et à Vienne. Il avait déjà proposé à l'Autriche, m'a-t-il dit, de réunir les Diètes du Holstein et du Sleswig; mais il s'était arrêté devant l'opposition de son allié, tout en se réservant de renouveler sa proposition en temps opportun.

Bien que le bon accueil que faisait M. de Bismarck à notre exposé, dont il a loué la clarté et la précision, m'ait paru sincère, je ne pouvais méconnaître qu'il entrait quelque surprise dans sa satisfaction. J'ai donc trouvé prudent de lui proposer de montrer au Roi la dépêche adressée au Prince de La Tour d'Auvergne et de remettre à quelques jours de là la suite de notre entretien. Une absence du Président du Conseil ne m'a permis de le rencontrer qu'hier mardi, et, comme je m'y attendais, j'ai constaté qu'il était plus préoccupé que le premier jour des difficultés qu'il aurait à vaincre avant de donner à notre solution proposée une approbation explicite.

Tout en continuant à prendre acte de son accord avec nous sur la convenance de consulter les populations des Duchés, il a fait ressortir que cette idée serait difficilement accueillie à Vienne, où l'on se préparait même à la combattre avec vigueur. Il pouvait exercer une forte pression sur le Cabinet autrichien en faveur de cette théorie, mais non la lui imposer. Pour que le Gou-

[1] Il s'agit en réalité du n° 27 : circulaire de Drouyn de Lhuys, du 29 mars (ci-dessus, p. 188).

vernement du Roi se déclarât ouvertement désireux d'appeler les populations des Duchés à voter sur les conditions de leur future existence, il faudrait ou que l'Autriche, à laquelle il ne peut fausser compagnie, accédât à la proposition, ou que la *liaison* qui existe en ce moment entre les deux grandes Puissances allemandes vînt à se rompre. La pratique, d'ailleurs, offrait d'assez grands obstacles. Ne demanderait-on pas l'évacuation des Duchés par l'armée des alliés pour que le vote s'exerçât sans pression aucune? Le suffrage universel serait-il appliqué? Quelles seraient les questions à poser aux populations? etc., etc.

J'ai répondu fort brièvement à ces observations : la loyauté du Gouvernement de l'Empereur le portait à faire connaître à l'avance le principe qu'il recommanderait d'adopter comme le plus propre à amener une solution logique et satisfaisante. Quant au mode de son application, notre Plénipotentiaire à la Conférence donnerait en temps et lieu son avis : mais jusqu'à présent nous nous abstenions de préciser notre opinion. Ce qui me paraissait évident, c'est que nous étions décidés à nous placer sur un terrain où la Prusse était appelée naturellement à se rencontrer avec nous.

Dans le cours de l'entretien, M. de Bismarck a exprimé l'idée que toute solution de l'affaire des Duchés devait être envisagée sous plusieurs points de vue : les droits des Maisons princières litigantes, les convenances politiques européennes, et enfin, *the last, but not the least*, les vœux des habitants. La Prusse fait abstraction de toute idée d'ambition : d'accord avec l'Autriche, elle ne demande que l'union personnelle, mais «dans toute sa perfection» et telle qu'elle fonctionne entre la Suède et la Norvège. La Conférence aura, en outre, à procurer à la Confédération des garanties positives contre de futures velléités d'empiètement de la nationalité danoise sur la nationalité allemande.

Il paraît acquis que l'une des garanties demandées sera l'érection d'une forteresse fédérale à Flensbourg. Il est un autre plan dont M. de Bismarck se préoccupe en ce moment : c'est le tracé d'un canal à travers les Duchés qui joindrait la Baltique à la Mer du Nord. L'idée n'est pas nouvelle[1], mais, pour la faire agréer

[1] Cf. ci-dessus, p. 228, la Note du 6 avril.

aujourd'hui, le Président du Conseil voudrait donner à ce grand travail un caractère européen et placer le Suez allemand sous la garantie des Puissances. Il espère capter ainsi la bienveillance des États maritimes et étouffer, sous l'expression de leur approbation, les doléances du Danemark, auquel on enlèverait ainsi les clefs de la Baltique. M. de Bismarck se flatte que ce projet rencontrera les sympathies de l'Empereur Napoléon.

La dépêche de Votre Excellence au Prince de La Tour d'Auvergne[1] a été reproduite, ce matin, par la plupart des journaux de Berlin. Les principaux passages en étaient déjà connus depuis plusieurs jours grâce aux extraits que les agences télégraphiques en avaient publiés et aux commentaires dont la presse française les avait accompagnés. La *Gazette du peuple*, la *Gazette nationale* et en général tous les organes du *Nationalverein* en ressentent une vive satisfaction. Depuis la publication de la lettre que l'Empereur a adressée au Prince d'Augustenbourg, en réponse à la notification officielle des prétentions de ce dernier[2], ces feuilles ont en effet toujours compté sur l'appui de la France pour faire triompher le principe des nationalités dans les Duchés de l'Elbe, et elles n'ont pas cessé un seul instant de faire les plus énergiques efforts pour amener le Gouvernement prussien à se placer sur le même terrain. Elles s'applaudissent hautement de voir leurs prévisions s'accomplir et de trouver un nouveau levier pour peser sur les décisions du Cabinet. Les journaux démocratiques, qui dans la question slesvico-holsteinoise se sont faits les champions des intérêts spéciaux de la Prusse, et qui se trouvent par conséquent plus disposés à faire bon marché des droits du Prince d'Augustenbourg ainsi que des vœux des populations transalbines, témoignent au contraire de leur méfiance. Ils cherchent à prémunir l'opinion publique contre un entraînement qu'ils considèrent comme pouvant avoir des conséquences funestes pour l'Allemagne. La presse conservatrice ne se prononce pas encore. Pourtant il est aisé de remarquer que le principe de l'appel aux populations lui cause un certain malaise. Mais ce

[1] Du 20 mars (cf. ci-dessus, p. 144).

[2] Lettre du 10 décembre 1863, en réponse à celle du prince d'Augustenbourg du 2 décembre (publiée dans les *Arch. diplom.*, 1864, t. Ier, p. 135-136).

sentiment ne se traduit jusqu'ici que par un redoublement d'amabilité vis-à-vis de l'Autriche. La feuille officieuse du Gouvernement, la *Gazette universelle de l'Allemagne septentrionale*, a publié un premier article favorable au plan suggéré par Votre Excellence; mais il est à remarquer que, depuis quelques jours, elle garde un profond silence sur ce sujet.

[La dépêche se termine par quelques renseignements sur les opérations militaires.]

---

409. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Original. Angleterre, 729, n° 73.)

Londres, 7 avril 1864.
(Cabinet, 8 avril 1864; Dir. pol., 22 février 1866.)

La Prusse insiste toujours[1] pour que la Conférence soit retardée jusqu'au 20, afin de laisser à la Diète germanique le temps de répondre à l'invitation de l'Angleterre; mais on croit ici que cette démarche n'est inspirée que par le désir qu'aurait la Prusse de s'emparer de Duppel avant d'entrer dans la Conférence, et l'on paraît tenir à ce que la première réunion ait lieu le 12. Lord Russell s'occupe, en conséquence, de fixer le cadre des négociations et la marche qu'elles devront suivre. Il a eu tout récemment à ce sujet une conversation avec M. le Baron de Brunnow, sur l'expérience et l'habileté duquel il compte évidemment beaucoup pour l'aider à diriger la discussion. M. l'Ambassadeur de Russie a bien voulu m'entretenir confidentiellement lui-même de cet objet, en ajoutant que les instructions qu'il avait reçues de son Gouvernement se bornaient à lui prescrire de sauvegarder le principe de l'intégrité de la Monarchie danoise, ainsi que l'ordre de succession établi par le traité de Londres[2]. Quant au régime

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 4 avril (ci-dessus, p. 214).

[2] Cf. la dépêche du comte de Massignac, du 4 avril (ci-dessus, p. 215).

intérieur des Duchés, à leurs relations aussi bien avec l'Allemagne qu'avec le Danemark, la Russie n'y attacherait pas une très grande importance.

Elle serait d'avis qu'il convient de laisser aux Puissances directement intéressées dans ces questions le soin de les régler entre elles, sous les auspices des Puissances neutres, dont la responsabilité et la dignité, en cas d'insuccès de la négociation, se trouveraient de la sorte à l'abri de toute atteinte. Voici d'ailleurs en peu de mots le plan de conduite ou, pour parler plus exactement, le programme que M. le Baron de Brunnow aurait recommandé au Principal Secrétaire d'État, et auquel celui-ci, si je ne me trompe, se montrerait assez disposé à adhérer. Les Plénipotentiaires constateraient, dans leur première réunion, le désir qui anime leurs Gouvernements de voir la paix se rétablir dans le Nord de l'Allemagne. Le Principal Secrétaire d'État proposerait ensuite de consacrer par une nouvelle convention générale : 1° le principe de l'intégrité de la Monarchie danoise; 2° l'ordre de succession au trône de Danemark établi par le traité de Londres. Enfin, dans un troisième article, les Plénipotentiaires, se basant sur l'article III du traité de 1852, déclareraient qu'ils s'en remettent aux parties intéressées du soin de régler entre elles, sous les auspices des Puissances neutres, les questions qui touchent au régime intérieur des Duchés ainsi qu'aux droits et obligations réciproques du Roi de Danemark et de la Confédération germanique. Les parties intéressées soumettraient elles-mêmes à la Conférence leurs propositions, et la Conférence les examinerait avec le sincère désir d'amener une transaction. M. le Baron de Brunnow est aussi d'avis qu'on devra se borner à mentionner dans les protocoles les résultats acquis, sans reproduire les différentes propositions qui seront mises en avant et les discussions auxquelles elles pourront donner lieu.

Lord Russell a l'intention de demander à Lord Clarendon de l'assister dans la Conférence. La Russie n'aura qu'un Plénipotentiaire.

410. Drouyn de Lhuys à Fournier, Ministre à Stockholm.
(Minute. Suède, 334, n° 14.)

Paris, 8 avril 1864.

J'ai reçu jusqu'au n°[1]... inclusivement les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

C'est avec un intérêt dont le Roi Charles XV n'a pas besoin de recevoir de nouvelles assurances que nous suivons depuis le commencement de la guerre les phases diverses par lesquelles a passé l'opinion publique dans les Royaumes-Unis.

Nous comprenons que, dans les circonstances actuelles, le Gouvernement suédois ne néglige rien pour mettre de son côté les avantages qu'une prudente prévoyance peut lui assurer. La conviction dont le Roi vous a paru animé[2] relativement aux devoirs que lui imposent les événements dont le Danemark est le théâtre, répond évidemment aux exigences d'un état de choses auquel la Suède et la Norvège ne sauraient en effet rester indifférentes. Le Danemark ne peut pas être attaqué sans que les intérêts des États scandinaves soient menacés; l'indépendance de ce pays est la condition de l'équilibre dans le Nord. Nous ne saurions donc désapprouver les mesures que le Cabinet de Stockholm croit devoir prendre pour sauvegarder l'avenir et influer sur la solution du différend.

Nous avons répondu comme le Gouvernement suédois aux démarches faites par l'Angleterre en vue de réunir une Conférence, et je crois inutile d'ajouter qu'en agissant ainsi nous avons été guidés par nos sympathies pour le Danemark autant que par notre sollicitude pour les intérêts généraux engagés dans le conflit.

La proposition du Cabinet de Londres une fois admise, nous avons dû nous demander quelle serait la règle de notre conduite.

[1] En blanc dans le texte. D'après les dates d'arrivée des dépêches au Cabinet, il doit s'agir de la dépêche n° 72, du 30 mars, qui rend compte des délibérations du Storting norvégien.

[2] Cf. la dépêche de Fournier à Drouyn de Lhuys, du 26 mars (ci-dessus, p. 178).

Vous trouverez ci-joint copie des dépêches que j'ai adressées le 20 et le 29 mars à M. le Prince de La Tour d'Auvergne pour lui indiquer les principes qui devraient selon nous prévaloir au sein de la Conférence. J'ai insisté sur les mêmes considérations dans une troisième dépêche en date du 6 avril, que vous trouverez également ci-annexée.

D'autre part, nous n'avons rien négligé pour calmer les esprits en Allemagne et les ramener à une appréciation plus juste de la mission tracée à la Conférence. Le Gouvernement badois ayant exprimé le désir que les Duchés y fussent représentés, j'ai signalé sans retard au Ministre de Sa Majesté à Carlsruhe les objections que soulevait selon nous cette demande[1]. J'ai en même temps adressé aux Agents de l'Empereur près des différentes Cours germaniques une seconde dépêche afin de ne pas laisser s'accréditer l'idée que nous aurions pris l'engagement de soutenir les droits invoqués par le Duc d'Augustenbourg[2].

Ainsi que vous le verrez en lisant ces deux dépêches ci-annexées, nous formons les vœux les plus sincères pour que le Danemark sorte heureusement de ces négociations. Mais nous ne saurions nous faire d'illusions sur les dispositions des Puissances allemandes : elles ne consentiront pas à traiter sur la base des arrangements de 1851-1852, qu'elles refusent même de prendre pour point de départ des délibérations, et, si le principe de l'intégrité de la Monarchie danoise est respecté conformément aux déclarations antérieures de l'Autriche et de la Prusse, les deux Cabinets n'en insisteront que plus vivement sans doute pour placer les Duchés dans une position constitutionnelle que le Danemark regarde avec raison peut-être comme l'équivalent d'un démembrement. La question pouvant être ainsi posée des deux parts, nous nous sommes demandé quels seraient les éléments d'une transaction. Nous sommes demeurés persuadés qu'aux titres anciens qui seront invoqués par l'Allemagne pour réunir les Duchés entre eux et les séparer constitutionnellement de la Monarchie, le Cabinet de Copenhague pourrait avec avantage

[1] Dépêche de Drouyn de Lhuys au vicomte des Méloizes, du 1er avril (ci-dessus, p. 200).

[2] Circulaire du 4 avril (ci-dessus, p. 212).

opposer le sentiment national et le vœu des habitants danois du Sleswig. Cet ordre d'idées ne se concilie pas seulement avec les maximes de notre droit public, il nous paraît être le plus favorable aux intérêts bien entendus du Danemark, qui sont aussi ceux des Royaumes-Unis. Le Cabinet de Stockholm doit être en effet le premier à désirer que le sentiment des populations scandinaves du Sleswig, librement manifesté, devienne l'un des éléments dont la Conférence aura à tenir compte.

---

411. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 486, n° 37.)

Paris, 8 avril 1864.

Vous avez donné lecture à M. le Comte de Rechberg de la dépêche que j'ai écrite à M. le Prince de La Tour d'Auvergne en date du 20 mars, et vous me rendez compte des observations qui vous ont été présentées par M. le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche [1]. Je crois pouvoir m'abstenir de les discuter, car M. de Rechberg me semble s'être mépris sur le sens de notre communication. Nous n'avons point proposé de prendre le principe des nationalités pour base des délibérations de la Conférence, ni de recourir au suffrage universel comme moyen de partager le différend. Nous nous sommes bornés à constater les causes premières de la guerre actuelle, et, avec l'opinion publique de toute l'Europe, nous avons cru les trouver dans la rivalité des deux populations qui composent la Monarchie danoise. Nous avons parlé ensuite de la nécessité de consulter leurs vœux, et, en nous exprimant ainsi, nous n'avons fait qu'emprunter le langage même que tenaient les Cabinets allemands, et celui de Vienne le premier, quand ils reprochaient à la Cour de Danemark de ne point respecter les droits de ses sujets allemands. Nous avons déclaré que nous serions disposés à prendre en considération le sentiment national; mais la Cour d'Autriche va

[1] Cf. la dépêche du duc de Gramont, du 5 avril, n° 30 (ci-dessus, p. 222).

bien plus loin, lorsqu'elle fait la guerre pour seconder les aspirations des Allemands du Sleswig. Au reste, Monsieur le Duc, le Gouvernement de l'Empereur n'a pas voulu préjuger le mode d'après lequel il conviendrait de s'assurer des intérêts et des désirs des populations dont il s'agit de régler le sort. J'ajouterai que nous ne demandons rien qui puisse être envisagé comme une nouveauté dans le droit public de l'Europe. Quelle est, en effet, la règle de conduite qui a été suivie par les Puissances dans les affaires de Grèce et dans celles de la Belgique? Comment les Cabinets ont-ils procédé dans les Principautés Moldo-Valaques, et tout récemment encore dans la question des Îles Ioniennes? Ne sont-ils pas convenus d'interroger le vœu national, et ne sont-ils pas tombés d'accord pour le consacrer? Tant en ce qui regarde la création du Royaume hellénique en 1827 et le choix du nouveau Souverain en 1863, l'Autriche a coopéré aux actes importants que je rappelle. D'ailleurs, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, en proposant la voie que nous avons indiquée, nous subissons une situation qui n'est pas notre œuvre et dont la responsabilité ne nous appartient pas. Nous n'avions, nous, aucun motif pour ne pas nous maintenir sur le terrain des arrangements de 1852, et c'est seulement quand nous avons vu qu'il allait nous manquer que nous avons suggéré l'idée d'adopter une autre base. Je ne m'étendrai pas davantage aujourd'hui sur ces divers points, Monsieur le Duc. Je tenais uniquement à rectifier ce qu'il y a d'inexact dans l'interprétation donnée par le Cabinet de Vienne à notre communication, et, après ces explications, il ne restera, je l'espère, aucun doute dans son esprit. Je vous envoie au surplus copie de deux nouvelles dépêches que j'ai adressées à l'Ambassadeur de Sa Majesté à Londres, en date du 29 mars et du 6 avril, et vous pourrez vous inspirer des considérations qu'elles renferment dans vos entretiens avec M. le Comte de Rechberg.

[*P.-S.* — Le Prince de Metternich vient de donner lecture à Drouyn de Lhuys d'une communication du Comte de Rechberg, dont le Ministre adresse la copie au Duc de Gramont[1].]

[1] Cf. la dépêche du comte de Rechberg au prince de Metternich, du 4 avril (ci-dessus, p. 216).

412. Le Comte de Salignac-Fénelon, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Original, avec déchiffrement. Confédération germanique, 839, n° 628.)

Francfort, 8 avril 1864.
(Cabinet, 9 avril; Dir. pol., 11 avril.)

Les Comités réunis ont délibéré tous ces jours-ci sur les conclusions qu'il convient de soumettre à la Diète en ce qui concerne l'invitation qui lui a été faite de participer aux Conférences de Londres [1].

[*Déchiffrement*] Le projet de conclusions qui a le plus de chances de passer porte, dit-on :

1° Que la Confédération accepte purement et simplement la Conférence de Londres;

2° Qu'elle charge *N*..., Plénipotentiaire, de défendre énergiquement ses droits et ses intérêts, en s'attachant particulièrement à assurer le plus d'indépendance possible aux Duchés;

Enfin, que la Diète procédera par voie de majorité au choix du diplomate qu'elle enverra à Londres pour y représenter la Confédération. Quelques autres Ministres auraient voulu qu'on donne dès à présent au Ministre fédéral pour instructions de demander à la Conférence de prendre comme point de départ la reconnaissance de la légitimité du Duc d'Augustenbourg.

Le Gouvernement badois, de son côté, voudrait obtenir que les autres Puissances de l'Europe assistassent aussi à la Conférence, et que le Duc d'Augustenbourg y fût également représenté par un fondé de pouvoirs [2] [*Fin du déchiffrement*].

Hier encore, aucune de ces trois manières de voir n'avait pu se procurer la majorité dans les Comités, mais celle dont j'ai parlé en premier lieu avait pourtant plus de voix que les deux autres en sa faveur. On prétend que si, finalement, on parvient

[1] Cette invitation avait été notifiée à la Diète, le 26 mars, par le ministre d'Angleterre. — Cf. le télégramme de même date du comte de Salignac-Fénelon à Drouyn de Lhuys (ci-dessus, p. 176).

[2] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au vicomte des Méloizes, du 1er avril (ci-dessus, p. 200).

à la faire accepter par la majorité, la Diète tiendra demain samedi une séance extraordinaire dans laquelle les trois conclusions ci-dessus lui seront présentées, et qu'en ce cas M. de Heimbruck, Ministre de Hanovre, sera chargé de rédiger le rapport qui en accompagnera la présentation. On ajoute que, si la Diète les accepte dans cette séance, elle invitera par télégraphe les États confédérés à lui faire connaître leur adhésion assez à temps pour qu'elle puisse les adopter définitivement le 11 de ce mois, et procéder immédiatement après à la nomination de son fondé de pouvoirs à la Conférence.

On a mis sur le tapis une foule de candidats pour ces importantes fonctions; mais c'est le Baron de Beust qui a le plus de probabilité d'être nommé [1]. On explique ce fait, d'un côté, en disant que, dans ces derniers temps, ce personnage s'est secrètement rapproché des deux grandes Cours, et, d'une autre part, on donne à entendre que celles-ci ne sont pas fâchées de créer au sein de la Conférence *une extrême gauche*, dont l'opposition systématique donnera d'autant plus de force aux airs de modération relative des grands Cabinets. De cette manière, on espère que la Conférence abusée acceptera plus aisément certains points scabreux contre lesquels, jusqu'ici, les grandes Puissances non allemandes ont toujours montré de l'antipathie.

---

413. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 729, n° 74.)

Londres, 8 avril 1864.
(Cabinet, 10 avril; Dir. pol., 11 avril.)

Ainsi que Votre Excellence m'y invitait, j'ai donné lecture au

[1] Dès le 1er mars, Forth-Rouen annonçait que l'on prononçait, à Vienne et à Berlin, le nom du baron de Beust « comme devant être aux Conférences le délégué de la Diète ». Il insistait, le 27 mars, sur la persistance de ce bruit, dont Beust lui-même se déclarait fort surpris. Il annonçait enfin, le 31 mars (cf. ci-dessus, p. 196), que les deux gouvernements d'Autriche et de Prusse avaient fait à Beust l'offre officielle de soutenir auprès de la Diète sa candidature. (Saxe, 137.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

Principal Secrétaire d'État de la dépêche qu'elle m'a fait l'honneur de m'adresser, sous le n° 68 [1], et qui avait pour objet de préciser les considérations indiquées précédemment dans les dépêches des 20 et 29 mars.

Lord Russell, après avoir écouté sans m'interrompre cette lecture, m'a fait quelques observations dont je demande à Votre Excellence la permission de reproduire ici la substance. Le Principal Secrétaire d'État a, tout d'abord, établi la distinction qui existe entre les arrangements de 1851 et de 1852, dont il est fait mention au commencement de votre dépêche, arrangements purement particuliers, dans lesquels les Puissances neutres n'ont pas eu à intervenir, et le traité de Londres, acte solennel qui lie toutes les Puissances qui l'ont signé et fait partie du Droit public européen. Le traité de Londres avait pu être, m'a dit Lord Russell, violé en fait, par suite des circonstances de la guerre, mais, en droit, il avait conservé toute sa valeur, et les deux grandes Puissances allemandes elles-mêmes, en même temps qu'elles refusaient de se considérer désormais comme liées par les arrangements de 1851 et de 1852, déclaraient formellement qu'elles reconnaissaient l'acte de 1852 [2]. On pouvait donc dire qu'aucune des Puissances signataires du traité de Londres n'en contestait aujourd'hui la validité. La Confédération germanique, il est vrai, n'avait pas participé à ce traité et s'était refusée à y donner son adhésion; mais plusieurs des États qui la composent l'avaient reconnu [3], et l'un des objets principaux que la Conférence devait se proposer était d'amener la Confédé-

[1] Dépêche du 6 avril (ci-dessus, p. 224).

[2] Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 13 janvier (t. Ier, p. 77).

[3] Le Wurtemberg le 23 novembre 1852, la Saxe le 9 décembre 1852, la Hesse électorale le 16 décembre 1852, le Hanovre le 18 décembre avaient accédé au traité; la Bavière, le 22 décembre, avait réservé son accession jusqu'à ce que celle de la Diète fût formulée; de même, les deux Mecklembourg les 10 et 13 janvier 1853, la Hesse grand-ducale le 24 janvier et le Duché de Bade le 26 janvier; la Saxe-Weimar, le 31 décembre 1852, avait refusé d'accéder.

Les notes des Ministres des Affaires étrangères des Puissances allemandes relatives à l'accession, à la réserve d'accession ou au refus d'accession ont été publiées dans les *Arch. diplom.*, 1864, t. Ier, p. 106-123.

tion germanique tout entière à le reconnaître, moyennant certaines combinaisons qui pourraient être substituées aux arrangements de 1851 et de 1852 et qui, sans porter atteinte à l'intégrité de la Monarchie danoise, seraient cependant de nature à donner satisfaction à de légitimes exigences. Si, pour accomplir cette œuvre de conciliation, le Cabinet de Londres pouvait compter, ainsi qu'il l'espérait, sur le concours diplomatique du Gouvernement de l'Empereur, les chances de succès lui paraissent très grandes. Lord Russell a d'ailleurs accepté avec satisfaction la déclaration contenue dans votre dépêche et de laquelle il résulte que le Gouvernement de l'Empereur consacrera ses efforts dans la Conférence à obtenir le maintien d'une transaction à laquelle il a coopéré, et que ce ne serait que subsidiairement, et dans le cas seulement où l'impossibilité de la maintenir serait démontrée, qu'il proposerait de faire appel au vœu des populations. En ce qui concerne la position que la guerre a créée pour les Duchés, Lord Russell n'est pas d'avis qu'on doive attribuer aux faits accomplis la portée que nous paraissons disposés à leur attribuer. La conduite des deux grandes Puissances allemandes est, sans doute, très blâmable et très contraire aux obligations qui les liaient; mais l'assurance formelle qu'elles ont donnée qu'en cherchant à obtenir par la force le redressement de leurs griefs, elles n'entendaient pas porter atteinte à l'intégrité de la Monarchie danoise, ne permet pas, suivant lui, de prétendre que les populations du Holstein et du Sleswig soient aujourd'hui sans maîtres. Lord Russell pense aussi que, si la Confédération germanique demandait dans la Conférence que les deux Duchés fussent réunis en un seul État sous la souveraineté du Duc d'Augustenbourg, les autres Puissances ne devraient pas pour cela se considérer comme dégagées d'un traité qu'elles ont signé et qu'elles croient utile de maintenir dans l'intérêt de l'équilibre européen. Ce qu'elles auraient de mieux à faire dans ce cas, serait de repousser une prétention qui ne serait certainement soutenue ni par l'Autriche, ni par la Prusse, et dont l'Allemagne, sans doute, se désisterait bientôt elle-même. Quant aux idées des deux grandes Puissances allemandes, on ne les connaît pas encore exactement. Elles demanderont peut-être comme *maximum* le rétablissement de l'union entre les deux

Duchés, qui ne resteraient plus attachés à la Couronne danoise que par un lien personnel. Le Danemark paraît décidé à repousser cette idée, mais il n'aurait peut-être pas la même répugnance à consentir à un partage administratif du Sleswig, d'après les nationalités. Ce seraient là, au surplus, des combinaisons qui pourraient soulever plus ou moins d'objections, mais dont l'adoption n'impliquerait pas, à proprement parler, l'abrogation du traité de Londres, surtout s'il s'agissait d'une simple réunion administrative au Holstein de la partie allemande du Sleswig. Il n'en résulterait pas, en tout cas, dans la pensée de Lord Russell du moins, une situation semblable à celle que Votre Excellence prévoyait lorsqu'elle exprimait l'opinion que, si la transaction de 1852 était définitivement abandonnée par la Conférence, on devrait consulter les populations avant de décider de leur sort.

Lord Russell m'a dit qu'il espérait que Votre Excellence trouverait, dans les indications qui lui ont été communiquées confidentiellement par Lord Cowley et qui se trouvaient consignées dans un *pro memoria* adressé à cet Ambassadeur[1], la preuve du désir sincère du Gouvernement de la Reine de faire tout ce qui dépendait de lui pour se rapprocher des vues de la France. L'idée de partager le Sleswig en trois régions, le Nord, le Sud et le Centre, qui renferme les districts mixtes, lui paraissait bonne et de nature à être accueillie par les deux Gouvernements. En effet, la nationalité des populations du Nord et du Sud ne faisant doute pour personne, on trouverait ainsi une base certaine d'appréciation qui dispenserait de faire appel au vœu des populations. Quant à la partie intermédiaire du Duché, Lord Russell n'aurait personnellement aucune difficulté à admettre qu'elle fût consultée soit dans la forme indiquée par lui dans le *pro memoria* auquel vous avez fait allusion, et qui lui paraissait plus simple et plus pratique, soit de toute autre manière, pourvu, bien entendu, que la souveraineté du Roi Christian IX ne se trouvât pas mise en question.

En résumé, Monsieur le Ministre, le Principal Secrétaire d'État a constaté avec plaisir qu'un certain rapprochement s'était

[1] Ce *pro memoria* ne se trouve pas dans le volume.

déjà opéré dans la manière de voir de nos deux Gouvernements. Il se flatte que, grâce au bon vouloir et à l'esprit de conciliation dont nous sommes de part et d'autre animés, ce rapprochement si nécessaire au point de vue des intérêts dont l'examen est déféré à la Conférence deviendra de plus en plus complet.

P.-S. — L'Autriche a appuyé la démarche de la Prusse tendant à obtenir que la réunion de la Conférence soit différée jusqu'au 20 [1]. Lord Russell a consenti à cet ajournement. Une circulaire sera adressée aux différentes Cours qui ont été invitées à prendre part à la Conférence, pour leur annoncer qu'elle se réunira le 20 au lieu du 12. L'Ambassadeur de Prusse a reçu, d'ailleurs, la nouvelle que la Confédération germanique était disposée à se faire représenter dans la Conférence [2].

---

414. Circulaire de Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Carlsruhe, Stuttgart, Munich, Francfort, Darmstadt, Dresde, Cassel, Weimar, Hanovre, Hambourg, Bruxelles, La Haye, Berlin et Saint-Pétersbourg. (Minute. Mémoires et documents, France, Circulaires politiques, 1863-1869, t. 2126.)

Paris, 9 avril 1864.

Les divers Cabinets auxquels a été communiquée la dépêche que j'ai adressée le 20 mars [3] à M. le Prince de La Tour d'Auvergne ont généralement reconnu la justesse de notre argumentation [4].

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 7 avril (ci-dessus, p. 234).

[2] Il ne s'agissait que d'une nouvelle officieuse, relative à un projet de conclusions que les Comités réunis avaient décidé de soumettre à la Diète. (Cf. ci-dessus, p. 240, la dépêche du comte de Salignac-Fénelon, du 8 avril.)

[3] Cf. ci-dessus, p. 144.

[4] C'est en effet la note dominante dans les dépêches du comte de Damrémont (Stuttgart, 31 mars, Wurtemberg, 86), du comte d'Astorg (Darmstadt, 31 mars, Hesse-Darmstadt, 28), du baron Forth-Rouen, du 31 mars (cf. ci-dessus, p. 196), du baron de Belcastel (Weimar, 1er avril, Saxe-Weimar, 10),

Dans certains postes de l'Allemagne cependant, on a donné à notre langage une interprétation qu'il ne comportait pas. On a voulu y voir en effet la pensée d'introduire dans le droit public de nouvelles règles d'appréciation et de conduite. Je ne puis à cet égard que me référer aux termes mêmes de la dépêche dont il s'agit. Nous n'avons point, comme on l'a dit, proposé de prendre le principe des nationalités pour base des délibérations de la Conférence, ni de recourir au suffrage universel comme moyen de partager le différend [1]. Nous nous sommes attachés à constater les causes premières de la guerre actuelle, et, avec l'opinion publique de toute l'Europe, nous avons cru les trouver dans la rivalité des deux populations qui composent la Monarchie danoise. Nous avons pensé qu'un dissentiment de cette nature ne pouvait,

du vicomte des Méloizes (Carlsruhe, 29 mars, Bade, 45). A Francfort, le comte de Salignac-Fénelon signale que le président de la Diète et quelques-uns de ses collègues, à qui il a donné lecture de la dépêche au prince de La Tour d'Auvergne, se sont bornés à des observations générales sur la nécessité de tenir compte de la nationalité allemande, sans exprimer d'ailleurs d'opinion sur le mode à employer pour lever les difficultés qui pourraient surgir quand les deux nationalités se trouveraient en conflit et qu'il s'agirait de savoir à laquelle il conviendrait de donner raison (Francfort, 31 mars, Confédération germanique, 839). A Hanovre, le comte de Platen déclare au comte de Reiset que seule la Confédération germanique aurait intérêt à accepter l'idée d'un plébiscite dans les Duchés : «Vous comprenez, ajoute-t-il, que, dans la situation où nous sommes vis-à-vis de la Prusse, ce serait un principe dangereux et qu'on pourrait un jour retourner contre nous, par exemple à l'occasion de la succession de Brunswick.» (Dépêche du comte de Reiset du 30 mars, Hanovre, 79). A Cassel, le marquis de Châteaurenard est très étonné de l'approbation donnée par le ministre Abée à la proposition de l'Empereur, étant donné que les principes du Cabinet de Cassel ne le disposent pas à prendre en grande considération le sentiment national; il doute que l'Électeur se range à l'avis de son ministre, ou, en tout cas, qu'il prenne une décision bien ferme (dépêche de Châteaurenard du 31 mars, Hesse-Cassel, 45). Sur l'attitude de la Bavière, voir ci-dessus, p. 204, la dépêche du comte de Gabriac, du 2 avril.

[1] Allusion à un propos du baron de Dalwigk rapporté par le comte d'Astorg : «Le temps est venu de renoncer aux combinaisons politiques élaborées à loisir autour d'une table de conseil; il nous faut aujourd'hui tenir grand compte des désirs légitimes des peuples. Telle est ma manière de voir, quoique, du reste, je ne sois pas partisan du suffrage universel.» (Dépêche du 31 mars 1864, Hesse-Darmstadt, 28.) Drouyn de Lhuys fait également allusion à certains passages de la dépêche du comte de Gabriac du 2 avril (cf. ci-dessus, p. 204).

dans l'intérêt des deux parties, être équitablement décidé qu'en prenant en considération le sentiment national. Le Gouvernement de l'Empereur s'est abstenu toutefois de préjuger le mode d'après lequel il conviendrait de s'assurer du vœu des populations. Quel est au reste le principe qui a servi de règle aux Puissances dans les affaires de Grèce et dans celles de la Belgique? Comment les Cabinets ont-ils procédé dans les Principautés Moldo-Valaques et, tout récemment encore, dans la question des Îles Ioniennes? Ne sont-ils pas convenus d'interroger le vœu national, et ne sont-ils pas tombés d'accord pour le consacrer? Ce que nous conseillons aujourd'hui, ce n'est pas d'entrer dans une voie nouvelle et encore inconnue des Puissances, c'est au contraire d'adopter la conduite qu'elles ont constamment suivie pour des questions analogues à celle qui va faire l'objet de leurs délibérations. Dans les circonstances que je viens de rappeler, les intérêts et les désirs du pays ne se sont pas toujours manifestés sous la même forme et n'ont pas été toujours constatés de la même manière. Aussi n'avons-nous exprimé sur ce point aucune opinion préalable, et nous nous sommes bornés à établir la nécessité de consulter le vœu des populations dont la Conférence sera chargée d'apprécier la situation politique.

J'ai, au surplus, depuis le 20 mars, adressé à M. le Prince de La Tour d'Auvergne deux autres dépêches que je crois bon de vous transmettre pour votre information personnelle et dont vous trouverez ci-joint copie [1].

---

415. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 349, n° 32.)

Paris, 9 avril 1864.

Certains journaux allemands insistent sur le désir attribué à l'Autriche de proposer à la Prusse, en échange d'avantages de diverse nature, l'abandon du traité de commerce avec la France [2].

[1] Il s'agit sans doute des deux dépêches du 29 mars et du 6 avril. — Ce dernier paragraphe ne figure que dans l'expédition envoyée à Berlin.

[2] Il s'agit du traité de commerce du 2 août 1862.

Nous ne pouvons nous arrêter un instant à l'idée que le Gouvernement prussien serait disposé à se prêter à de pareilles combinaisons. Il s'est montré trop fidèle à ses engagements et, dans toutes ses communications avec les États dont se compose le Zollverein, il a maintenu avec trop de loyauté l'acte du 2 août pour que le moindre doute puisse s'élever au sujet de ses intentions ultérieures[1]. Je vous prie néanmoins de signaler à l'attention de M. de Bismarck les rumeurs inexactes que la malveillance voudrait répandre en Allemagne, et je suis persuadé que M. le Président du Conseil des Ministres de Prusse profitera de cette occasion pour vous renouveler les assurances satisfaisantes que nous avons déjà reçues de lui.

---

416. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague. (Minute. Danemark, 247, n° 23.)

Paris, 9 avril 1864.

[Drouyn de Lhuys accuse réception des dépêches de Dotézac, jusqu'au n° 75 inclusivement[2].

La réunion de la Conférence est assurée. On ne sait si la Diète aura donné sa réponse avant le 12.

Dotézac connaît le point de vue de la France; il a eu communication de la dépêche au Prince de La Tour d'Auvergne du

[1] Le traité du 2 août 1862 avait été combattu par plusieurs des États qui faisaient partie du Zollverein (Bavière, Wurtemberg, Hanovre, Nassau, Hesse-Darmstadt). Un congrès commercial réuni en octobre 1862 à Munich avait demandé l'adoption par le Zollverein du traité franco-prussien. Les cabinets de Munich, Stuttgart, Hanovre et Darmstadt avaient refusé leur adhésion au nouveau régime. Bismarck les menaça de ne renouveler le Zollverein qu'avec ceux d'entre eux qui adopteraient le traité du 2 août; pendant les quelques mois que dura la discussion, il se refusa à toute concession.

[2] La dépêche 74, du 3 avril, accompagne l'envoi de bulletins militaires; la dépêche 75, du 4 avril, annonce que le Roi a approuvé le choix des plénipotentiaires à la Conférence, et a chargé l'évêque Monrad des Affaires étrangères pendant l'absence de M. Quaade. Elle contient en outre quelques informations sur les opérations militaires.

20 mars; Drouyn de Lhuys lui envoie, pour compléter son information, copie de deux autres dépêches au même Agent [1].

La France demandera qu'il soit tenu compte du vœu des populations. A cet égard, Drouyn de Lhuys résume pour Dotézac les considérations développées dans la circulaire du même jour [2].]

---

417. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 729, n° 76.)

Londres, 10 avril 1864.
(Cabinet, 12 avril; Dir. pol., 13 avril.)

[Le Prince de La Tour d'Auvergne, confirmant le post-scriptum de sa lettre du 8 [3], annonce qu'il a reçu, ainsi que les autres Plénipotentiaires, une note circulaire de Lord Russell sur la date d'ouverture de la Conférence [4]. Le Gouvernement anglais s'est décidé à la reculer du 12 au 20 avril, à la demande des deux Gouvernements de Prusse et d'Autriche.]

---

418. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin. (Confidentielle. Minute. Prusse, 349, n° 34.)

Paris, 11 avril 1864.

La Conférence paraît définitivement sur le point de se réunir, et dès maintenant les Puissances échangent leurs idées sur la marche qu'il convient d'imprimer à ses travaux ainsi que sur le but qu'elle devra poursuivre. Si je suis bien informé, voici les vues qui tendraient à prévaloir et les arrangements auxquels on va nous demander de prêter notre concours.

Les Plénipotentiaires, dans leur première réunion, commenceraient par constater le vœu de leurs Gouvernements de voir la

[1] Sans doute celles du 29 mars et du 6 avril.

[2] Cf. ci-dessus, p. 245.

[3] Cf. ci-dessus, p. 241.

[4] La Note anglaise n'est pas jointe à la dépêche.

paix se rétablir dans le Nord de l'Allemagne. L'on proposerait ensuite de consacrer, par une nouvelle convention générale : 1° le principe de l'intégrité de la Monarchie danoise; 2° l'ordre de succession au trône de Danemark tel qu'il a été établi par le traité de Londres. Enfin, dans un troisième article, les Plénipotentiaires, se basant sur l'article 3 du même acte, déclareraient qu'ils s'en remettent aux parties intéressées du soin de régler entre elles, sous les auspices des Puissances neutres, les questions qui touchent au régime intérieur des Duchés, ainsi qu'aux droits et obligations réciproques du Roi de Danemark et de la Confédération germanique. Les parties soumettraient elles-mêmes leurs propositions à la Conférence, qui les examinerait avec le sincère désir d'amener une entente [1].

En définitive, Monsieur le Baron, si ce programme devait être suivi, l'œuvre des Puissances se bornerait à affirmer de nouveau les principes consacrés par le traité de Londres, en laissant subsister pour le moment tout entières les autres difficultés qui divisent l'Allemagne et le Danemark et dont l'effet a été précisément de mettre en question les stipulations de Londres. Qu'en résulterait-il? Ou bien l'affirmation nouvelle qui émanerait de la Conférence serait purement théorique, et dans ce cas elle demeurerait aussi stérile que celle de 1852; ou les Puissances entendraient lui donner une valeur pratique qui a fait défaut à la première, et la signature des Plénipotentiaires aurait cette fois un caractère comminatoire peu propre à faciliter les arrangements définitifs entre l'Allemagne et le Danemark.

J'ignore quelle serait l'attitude du représentant de la Diète devant une proposition semblable. Mais il ne pourrait évidemment y adhérer sans se mettre en opposition flagrante avec tout ce qui s'est dit et fait à Francfort depuis quatre mois. Poser la question dans ces termes, ce serait donc rendre bien difficile la tâche du Plénipotentiaire fédéral, et soulever peut-être le sentiment public aussi bien dans la Confédération que dans les Duchés.

[1] C'est en effet le programme qu'avait recommandé à lord Russell le baron de Brunnow, ambassadeur de Russie à Londres, et que le prince de La Tour d'Auvergne avait communiqué à Drouyn de Lhuys dans sa dépêche du 7 avril (ci-dessus, p. 234).

Vous savez, Monsieur le Baron, ce que nous pensons des ménagements dont il est juste d'user pour le vœu des populations. Au moyen d'arrangements qui en tiendraient compte, il peut certainement se concilier avec l'intégrité de la Monarchie danoise, et le Gouvernement de l'Empereur n'aurait, pour ce qui le regarde, aucun motif personnel pour ne pas participer à un traité dont le but serait de consacrer de nouveau ce principe; mais nous ne prendrions pas l'engagement d'en poursuivre l'exécution par la force, et le moins que nous pourrions faire à cet égard serait de conserver l'attitude que nous avons adoptée quand la guerre actuelle a éclaté.

Je ne m'explique pas bien, je l'avouerai, le résultat que les Cabinets pourraient espérer du plan de conduite qui paraît devoir être proposé. On conçoit qu'ils n'aient pas prévu les conséquences des arrangements antérieurs; mais l'expérience a prononcé, et la lutte sanglante dont nous sommes témoins fait assez ressortir ce qu'ils avaient de peu conforme aux intérêts véritables des deux parties.

Je n'examine pas si un retour à l'ordre de choses institué en 1852, légèrement modifié en ce qui concerne le régime intérieur des Duchés, constituerait pour la Prusse un avantage proportionné aux sacrifices qu'elle a faits. Nous ne saurions nous montrer plus difficiles qu'elle-même sur un point dont, après tout, elle est le meilleur juge. Pourvu que l'on ne demandât point au Gouvernement de l'Empereur de contraindre la volonté des populations, nous n'élèverions pas d'objection absolue contre la réalisation du programme dont il s'agit, dans l'hypothèse où il obtiendrait l'adhésion du Cabinet de Berlin. Nous ne serions point surpris toutefois qu'il en fût autrement. La position de la Prusse en Allemagne et son rôle dans les événements présents le font même présumer. Dans ce cas, nous attacherions de l'intérêt à être fixés sur ses vues, et, si elles s'accordaient avec les nôtres, nous appuierions volontiers ses efforts pour faire admettre dans la Conférence des idées plus en harmonie avec les vraies conditions d'une paix durable.

En raison de la nécessité où nous sommes d'adopter une résolution dans un bref délai, je vous invite à provoquer le plus tôt possible de la part de M. de Bismarck des explications de nature

à nous éclairer, et je vous serai obligé de me faire connaître sans retard les intentions du Cabinet de Berlin.

---

419. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 729, n° 69.)

Paris, 11 avril 1864.

[Drouyn de Lhuys accuse réception de la dépêche confidentielle n° 73 [1]. Il résume, d'après cette dépêche, le plan de conduite que le Baron de Brunnow, Ambassadeur de Russie à Londres, a recommandé à Lord Russell en vue des Conférences prochaines.]

Si je me rends bien compte de cette manière de procéder, l'œuvre de la Conférence se bornerait, en résumé, à affirmer de nouveau les principes consacrés par le traité de Londres, en laissant pour le moment subsister tout entières les autres difficultés qui divisent l'Allemagne et le Danemark. Qu'en résulterait-il? C'est que les Cabinets se trouveraient placés en présence de ce dilemme : ou l'affirmation nouvelle qui émanerait de la Conférence serait purement théorique, et dans ce cas elle demeurerait aussi stérile que celle de 1852 ; ou bien les Puissances entendraient lui donner une valeur pratique qui a fait défaut à la première, et la signature des Plénipotentiaires aurait cette fois un caractère comminatoire peu propre, nous le craignons, à faciliter les arrangements définitifs entre l'Allemagne et le Danemark. Les deux termes de cette alternative nous sembleraient également fâcheux, et il importe, selon nous, à la Conférence de ne pas s'exposer à un danger qui dans les deux hypothèses pourrait compromettre le succès des négociations. Nous sommes prêts à le seconder de tous nos efforts, mais par cette raison même nous attachons du prix à ce que l'on ne se méprenne pas sur la cause véritable de la guerre actuelle. Sans doute, il convient d'établir une distinction entre les arrangements proprement dits de 1851

[1] En date du 7 avril. Cf. ci-dessus, p. 234.

et 1852 et les stipulations de Londres; mais il est bien certain qu'en fait il existe un lien entre les deux ordres de conventions, et que le traité de 1852 a été mis en péril surtout par le motif que la transaction spéciale intervenue entre l'Allemagne et le Danemark ne réunissait pas les conditions voulues de stabilité. L'acte européen était d'avance menacé des atteintes qui lui ont été portées, parce que les actes particuliers étaient destinés à être remis en question. Un nouveau traité général basé sur le même principe n'aurait pas plus d'autorité, s'il n'avait pour point de départ et pour garantie un ensemble d'arrangements qui seraient acceptés par l'Allemagne. Le but à poursuivre d'abord, c'est donc moins de reproduire dans un nouveau traité les dispositions de celui de Londres que de trouver les bases d'un accord qui rétablirait la paix entre les deux parties sur des fondements durables, et la première préoccupation de la Conférence doit être de rechercher les éléments de cet accord.

Les Puissances n'auraient nullement avancé leur tâche si elles se bornaient à proclamer une seconde fois le principe de l'intégrité de la Monarchie danoise. D'autre part, nous ne pourrions, en signant le projet dont vous me faites connaître les principales clauses, prendre l'engagement d'en exiger l'exécution par les moyens coercitifs. Les considérations devant lesquelles nous nous sommes arrêtés au début du conflit actuel conserveraient pour nous toute leur force, et nous ne ferions pas la guerre à l'Allemagne pour la contraindre d'adhérer à ces arrangements, si elle refusait d'y souscrire. Nous désirons donc que les Puissances s'attachent avant tout à favoriser l'entente du Danemark avec les Cabinets allemands, et, ce résultat une fois obtenu, nous n'éprouverons aucune hésitation à nous associer à l'acte général destiné à le consacrer.

Je vous invite à présenter ces observations au Principal Secrétaire d'État de S. M. Britannique, et je me plais à espérer qu'il en reconnaîtra pleinement la justesse.

420. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Danemark, 247, n° 79.)

Copenhague, 11 avril 1864.
(Cabinet, 14 avril; Dir. pol., 15 avril.)

[La nouvelle que la réunion de la Conférence était prorogée jusqu'au 20 avril (1) a été accueillie avec mauvaise humeur par l'Évêque Monrad. Pour lui, la Prusse et l'Autriche n'ont eu d'autre but, en demandant cet ajournement, que de se ménager la possibilité d'emporter Duppel. Il se réserve d'attendre, pour prendre une décision, le rapport des Plénipotentiaires danois, qui ont dû arriver à Londres le 9 courant.]

---

421. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague, et à Fournier, Ministre à Stockholm. (Minute. Danemark, 247, n° 24.)

Paris, 12 avril 1864.

[Cette dépêche est presque entièrement conforme à la dépêche adressée la veille au Prince de la Tour d'Auvergne, sous le n° 69. Le passage où Drouyn de Lhuys indique que la France, tout en s'associant aux décisions de la Conférence, ne pourrait prendre l'engagement d'en exiger l'exécution par les moyens coercitifs, ne figure pas dans la dépêche adressée à Stockholm.]

---

422. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 729, n° 70 (2).)

Paris, 12 avril 1864.

La Conférence qui va définitivement se réunir consacrera tous ses efforts à rétablir la paix entre l'Allemagne et le Danemark,

(1) Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 10 avril (ci-dessus, p. 249).

(2) Publiée dans les *Documents diplomatiques, Affaire des Duchés de l'Elbe*, p. 18 et 19; reproduite dans les *Arch. diplom.*, 1865, t. II, p. 343-344.

et nous aimons à espérer que ses travaux auront une heureuse issue. Mais cette tâche a ses difficultés; elle peut éprouver des retards qu'il est sage de prévoir, et il serait affligeant de penser que les parties belligérantes continueront de se battre pendant que les Plénipotentiaires délibéreront à Londres. Dans un sentiment d'humanité, aussi bien que dans l'intérêt des négociations, dont il importe de soustraire la direction aux vicissitudes militaires, le Gouvernement de l'Empereur regarde, en ce qui le concerne, comme infiniment désirable qu'une suspension d'armes intervienne le plus tôt possible. Lorsqu'il a été pour la première fois question d'ouvrir une Conférence, nous nous sommes prononcés pour la conclusion préalable d'un armistice. Nous regrettons que cette idée n'ait pas prévalu; mais, puisque les Plénipotentiaires s'assembleront sans que les hostilités aient cessé, nous sommes d'avis que leur premier soin doit être d'arrêter l'effusion du sang. On pourrait, nous le croyons, procéder ainsi qu'on l'a fait dans la dernière des grandes délibérations européennes, et suivre l'exemple donné par le Congrès de Paris. Aussitôt qu'il se fut constitué, il décida d'un accord unanime de conclure l'armistice, dont le terme était fixé d'après la durée présumée des négociations, et qui pouvait être renouvelé si elles n'avaient pas abouti à l'expiration de ce délai. Il serait digne de la Conférence d'inaugurer ses travaux par un acte de la même nature, et nous serions heureux que telle fût l'opinion de toutes les Puissances.

---

423. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 729, n° 71.)

Paris, 12 avril 1864.

J'ai jugé utile d'adresser aux Agents diplomatiques de l'Empereur une circulaire en date du 9 de ce mois pour fixer leur opinion sur les considérations auxquelles nous avons obéi en parlant de la nécessité de tenir compte du sentiment national dans l'affaire des Duchés. Vous trouverez ci-joint copie de cette dépêche [1].

[1] Cf. ci-dessus, p. 255.

J'aurais pu y rappeler qu'en 1860 le Gouvernement de S. M. Britannique fut le premier à proposer le vote des assemblées comme le seul moyen pratique et juste de régler le sort de plusieurs Etats italiens. Si je me suis abstenu d'invoquer ce précédent, il n'en a pas moins une valeur qui ne saurait être contestée à Londres, surtout par les Ministres actuels de la Reine[1]. Le Cabinet anglais reconnaîtra donc, j'aime à l'espérer, qu'en demandant que le vœu des populations soit consulté, nous ne faisons que nous conformer à un principe qu'il est habitué lui-même à prendre pour règle de conduite dans toutes les circonstances analogues.

---

424. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 729, n° 77.)

Londres, 12 avril 1864.
(Cabinet, 13 avril; Dir. pol., 14 avril.)

[M. de Quaade et le Conseiller Krieger, qui doivent, avec le Ministre de Danemark à Londres, représenter le Gouvernement danois à la Conférence, sont arrivés le 10 avril. M. de Quaade a rendu visite, le 11, au Prince de La Tour d'Auvergne; il lui a rappelé que le Gouvernement danois n'avait adhéré à la Conférence qu'à la condition que les arrangements de 1851 et 1852 serviraient de point de départ aux pourparlers; il a ajouté que ni ses collègues ni lui ne s'opposeraient à ce que la Conférence examinât d'autres combinaisons, pourvu que l'intégrité de la Monarchie danoise fût respectée.]

J'ai rappelé à M. de Quaade les conversations que j'avais eues autrefois avec lui à Berlin[2] relativement à l'idée de la séparation administrative du Sleswig, d'après les nationalités. M. de Quaade incline à penser que cette combinaison serait plutôt un expédient qu'une solution véritable; mais il reconnaît que, dans la situation donnée, ce serait peut-être la seule transaction possible, et en

[1] Lord Palmerston et lord Russell étaient ministres depuis 1859.

[2] Le prince de La Tour d'Auvergne avait été ministre à Berlin de décembre 1859 à octobre 1862; Quaade y avait représenté le Danemark de décembre 1860 à janvier 1864.

tout cas certainement la moins onéreuse pour le Danemark. M. de Quaade ne conteste pas que la population du Sud du Sleswig ne soit allemande, de même que celle du Nord est danoise; mais il s'est beaucoup élevé en général contre l'idée de consulter les populations, même celles dont la nationalité est douteuse. Il m'a fait remarquer que le Holstein et le Sleswig avaient été tellement travaillés dans ces derniers temps par les agents de l'Allemagne, qu'il serait impossible de compter sur la sincérité des vœux qu'ils émettraient. Suivant toute apparence, les populations, encore sous l'impression des excitations et des promesses auxquelles on avait eu recours, se prononceraient, si on leur en laissait le choix, en faveur de l'Allemagne. Le Danemark ne pouvait donc, à moins de vouloir courir lui-même à sa perte, adhérer au principe que nous paraissions vouloir recommander. J'ai demandé à M. de Quaade si, dans son opinion, la proposition d'un armistice aurait quelque chance d'être accueillie par son Gouvernement. M. le Ministre des Affaires étrangères de Danemark m'a répondu négativement sans aucune hésitation. J'ai cru comprendre, d'après le langage de M. de Quaade, qu'un armistice serait surtout repoussé parce qu'il impliquerait, de la part du Gouvernement danois, une sorte de reconnaissance de la situation de fait qui résulterait de la guerre, mais qu'une simple suspension d'armes, qui ne donnerait pas lieu à une convention formelle, ne soulèverait peut-être pas les mêmes répugnances à Copenhague. M. de Quaade s'est d'ailleurs empressé d'ajouter que, dans cette question comme dans presque toutes celles dont la Conférence aurait à s'occuper, l'opinion de son collègue M. Krieger, qui jouissait en Danemark d'une très grande autorité, avait plus de valeur que la sienne, et qu'il ne pouvait me donner à cet égard qu'une impression purement personnelle. M. de Quaade, tout en étant évidemment très désireux de voir se terminer une lutte dont, à moins de complications européennes que la modération de son caractère ne lui permet pas de souhaiter, le Danemark n'a aucun résultat satisfaisant à espérer, paraît croire que, dans les circonstances actuelles, la question danoise n'est pas mûre pour une Conférence. Un accord de vues préalable entre les Puissances neutres qui doivent participer à la Conférence est considéré par lui comme l'une des conditions

IMPRIMERIE NATIONALE.

essentielles du succès des négociations qui vont commencer, et il doute beaucoup que cet accord puisse s'établir.

P.-S. — Lord Clarendon part, m'assure-t-on, ce soir ou demain pour Paris [1]. Son voyage, qui paraît n'avoir été décidé qu'avant-hier, serait provoqué, croit-on, par le désir qu'aurait le Gouvernement anglais de se mettre d'accord avec la France avant la réunion de la Conférence. Lord Clarendon, comme le sait Votre Excellence, doit assister Lord Russell dans les négociations qui vont s'ouvrir.

---

425. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 729, n° 78.)

Londres, 12 avril 1864.
(Cabinet, 14 avril; Dir. pol., 15 avril.)

[Lettre sur l'arrivée de Garibaldi à Londres et les manifestations qu'elle a provoquées.

P.-S. 13 avril. — Lord Clarendon est parti le matin pour Paris, où il doit s'entendre avec le Gouvernement français sur le plan de conduite à suivre dans la Conférence. Lord Russell semble adhérer entièrement aux vues exprimées par Drouyn de Lhuys dans sa dépêche du 11 avril [2]. Il partage aussi l'opinion du Gouvernement français sur la nécessité de l'armistice [3], mais il craint de rencontrer à ce sujet, de la part de la Prusse, des dispositions moins favorables encore que celles du Gouvernement danois.]

[1] Cf. ci-dessous le post-scriptum de la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 12 avril, n° 78.

[2] N° 69. Ci-dessus, p. 252.

[3] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 12 avril, n° 70 (ci-dessus, p. 254).

426. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague, et à Fournier, Ministre à Stockholm. (Minute. Danemark, 247, n° 25.)

Paris, 13 avril 1864.

[Drouyn de Lhuys adresse à Dotézac et à Fournier copie de la circulaire du 9 avril [1], ainsi que de sa dépêche du 12 au Prince de La Tour d'Auvergne [2]. Bien que le Danemark ait décliné l'idée d'un armistice lorsqu'il a consenti à entrer en négociations, Drouyn de Lhuys espère qu'il jugera désormais que son honneur lui permet et que son intérêt lui conseille d'accepter une suspension d'hostilités.]

---

427. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Télégr. Copie. Archives de l'Ambassade de Berlin.)

Berlin, 13 avril 1864, 3h soir.

J'ai reçu votre expédition du 11. Le programme que contient la dépêche 34 [3] paraît tout à fait inacceptable à M. de Bismarck, et il est disposé à échanger ses vues avec Votre Excellence pour faire prévaloir dans la Conférence un ordre d'idées différent. Il en informe par le télégraphe M. de Goltz.

Quant au sujet traité dans votre lettre particulière [4], il fera

[1] Ci-dessus, p. 245.

[2] N° 70. Ci-dessus, p. 254.

[3] Du 11 avril (ci-dessus, p. 249).

[4] La lettre particulière ne figure pas dans la Correspondance. Selon le récit de Sybel (*Die Begründung*, t. III, p. 297 et suiv.), après que le baron de Talleyrand lui eut communiqué la dépêche adressée le 20 mars par Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, dépêche qui proposait de consulter les habitants du Sleswig, Bismarck se serait contenté de répondre évasivement, le 31 mars, que la Conférence devrait en effet tenir compte des vœux de la population des Duchés; il aurait confirmé ensuite cette approbation le 7 avril, mais en ajoutant qu'il faudrait tenir compte aussi du droit public, des

aujourd'hui l'objet d'un premier entretien du Ministre avec le Roi. Je renverrai le courrier aussitôt que la question aura été traitée à fond entre moi et M. de Bismarck, qui m'a exprimé sa reconnaissance.

---

428. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 349, n° 43.)

Berlin, 13 avril 1864.
(Cabinet, 15 avril; Dir. pol., 16 avril.)

D'après le désir que Votre Excellence m'a exprimé dans sa dépêche n° 32 [1], j'ai signalé, d'une façon tout à fait confidentielle, à M. de Bismarck les rumeurs malveillantes répandues par quelques journaux allemands au sujet du traité de commerce franco-prussien. Je lui ai fait entendre que nous étions plus éloignés que jamais de ressentir et de vouloir lui témoigner de l'inquiétude à l'égard du maintien des engagements qui avaient été pris envers nous, et je lui ai seulement demandé s'il ne jugerait pas à propos de charger la feuille officieuse du Gouvernement de réfuter ces bruits.

M. de Bismarck m'a dit qu'il n'avait aucune connaissance des articles dont je lui parlais, et qui sans doute avaient paru dans les journaux du Midi de l'Allemagne. Il a d'ailleurs pris note

traités internationaux et des convenances des Puissances intéressées (cf. la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 6 avril, n° 41, ci-dessus, p. 231, d'après laquelle il y aurait bien eu deux entretiens de Talleyrand et de Bismarck, l'un aussitôt après réception de la circulaire du 29 mars, qui accompagnait la copie de la dépêche du 20, l'autre le 5 avril). Drouyn de Lhuys, jugeant la réponse prussienne insuffisante, aurait alors, le 9 avril, proposé au comte de Goltz, sur l'ordre de l'Empereur, une entente secrète entre les Gouvernements de Paris et de Berlin, en vue de la Conférence, sur les bases suivantes : partage du Sleswig, en prenant comme limite le canal maritime projeté, et réunion au Holstein de la partie méridionale; consultation des habitants des territoires enlevés au Danemark, et, selon leur vœu, constitution d'un État nouveau en faveur du prince d'Augustenbourg ou annexion à la Prusse. Ce fut, en tout cas, aussitôt après la conversation du 9 que Drouyn de Lhuys écrivit au baron de Talleyrand la lettre particulière mentionnée ci-dessus.

[1] Du 9 avril (ci-dessus, p. 247).

du fait sur lequel j'appelais son attention, et j'ai tout lieu de croire qu'il est disposé à profiter de la première occasion favorable pour opposer aux assertions en question le démenti de la gazette officieuse.

---

429. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 349, n° 44.)

Berlin, 13 avril 1864.
(Cabinet, 15 avril; Dir. pol., 16 avril.)

[La polémique suscitée en Angleterre par le bombardement de Sonderbourg cause à Berlin une vive irritation [1]. Bismarck, qui est fort mécontent de la publication du *Blue Book* [2] et qui reproche à Sir A. Buchanan d'avoir inexactement rapporté les propos qu'il lui a tenus, a refusé de répondre à la demande d'explications présentée par le Cabinet anglais au sujet de cet événement; le bombardement est regrettable, mais il était inévitable. «Le Président du Conseil s'étonne de cette recrudescence du mauvais vouloir et de la partialité de l'Angleterre, qu'il attribue exclusivement aux correspondances de M. Gallenga, dont les rapports avec Mazzini ont une si fâcheuse notoriété.»

Il est probable que les lignes de Duppel devront être enlevées de vive force et que l'opération sera sérieuse [3].

«On s'attend à ce que demain la Diète de Francfort désigne M. de Beust comme son Plénipotentiaire à la Conférence de

[1] Le 6 avril, les troupes prussiennes avaient commencé le bombardement de Sonderbourg. Le bombardement fut particulièrement violent dans la nuit du 7 au 8 et dans la journée du 8. Le 9 avril, l'évêque Monrad rédigea une note circulaire pour protester contre ce bombardement «d'une ville ouverte et inoffensive, sans aucun avertissement préalable», et contre les vexations et les cruautés commises par l'armée prussienne dans le Jutland (*Arch. diplom.*, 1864, t. II, p. 403-404). Le Gouvernement anglais avait chargé sir Buchanan de demander à la Prusse des explications à ce sujet.

[2] Un *Livre bleu* avait été communiqué au Parlement au début d'avril. Il embrassait la période du 31 janvier au 26 mars. — Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 24 février (ci-dessus, p. 33).

[3] L'assaut fut donné à Duppel le 18 avril.

Londres[1]. Il avait été question de lui adjoindre M. de Pfordten, mais M. de Bismarck s'est opposé vivement à cette nomination, qu'il espère bien voir repousser, M. de Pfordten se trouvant compromis d'une façon trop éclatante par les rapports qu'il a présentés à l'Assemblée fédérale en faveur des prétentions du Prince d'Augustenbourg. »]

---

430. Drouyn de Lhuys au Comte de Massignac, Chargé d'Affaires à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 223, n° 22.)

Paris, 14 avril 1864.

[Drouyn de Lhuys signale au Comte de Massignac la circulaire qu'il a adressée le 9 avril aux Agents diplomatiques de l'Empereur[2]. Plusieurs des précédents qu'il y a invoqués lui semblent de nature à influer sur les appréciations du Cabinet de Saint-Pétersbourg, qui s'est toujours montré sympathique, dans les affaires de Grèce, aux vœux des populations helléniques, et qui a insisté, plus que tout autre Gouvernement, pour que les Principautés danubiennes fussent consultées sur tous les éléments de leur réorganisation politique. La Cour de Saint-Pétersbourg pourra donc reconnaître que le Gouvernement français se conforme à des principes adoptés par elle-même dans des circonstances analogues.]

---

431. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 729, n° 79.)

Londres, 14 avril 1864.
(Cabinet, 15 avril; Dir. pol., 16 avril.)

[Le Prince de La Tour d'Auvergne confirme le post-scriptum, en

[1] Cf. ci-dessus, p. 240, la dépêche du comte de Salignac-Fénelon à Drouyn de Lhuys, du 8 avril, et la note 1 de la page 241.
[2] Ci-dessus, p. 245.

date du 13, de sa dépêche n° 78 [1]. Lord Russell a reconnu la justesse des observations présentées par le Gouvernement français; il en avait présenté de semblables au Baron de Brunnow, qui s'est montré disposé à modifier ses propositions primitives [2].

Les Ambassadeurs d'Autriche et de Russie ont communiqué à Lord Russell, à titre confidentiel, des dépêches dans lesquelles leurs Gouvernements se prononcent formellement contre l'idée de consulter les populations des Duchés.

Le Cabinet de Berlin paraît avoir choisi M. de Balan, ancien Envoyé de Prusse à Copenhague, pour assister le Comte de Bernstorff à la Conférence, en qualité de second Plénipotentiaire.]

---

432. Le Comte de Salignac-Fénelon, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Original. Confédération germanique, 839, n° 631.)

Francfort, 15 avril 1864.
(Cabinet, 17 avril; Dir. pol., 19 avril.)

[Le Comte de Salignac-Fénelon confirme à Drouyn de Lhuys la «lettre télégraphique» [3] par laquelle il lui a mandé que la Confédération germanique venait d'accepter l'invitation de l'Angleterre et qu'elle participerait à la Conférence [4]. Le Président de la Diète en a averti officiellement, la veille, Sir Malet. Il a été décidé en même temps que la Diète ferait une démarche officielle auprès du Roi de Saxe pour le prier de consentir à ce que le Baron de Beust se rendît à Londres en qualité de Représentant de la Confédération germanique. L'acceptation de la Conférence a été votée par 14 voix contre 2; toute la séance s'est passée dans le plus grand calme.

Le Comte de Salignac-Fénelon ignore la ligne de conduite que le Baron de Beust suivra à Londres, mais il constate que la

(1) Ci-dessus, p. 258.

(2) Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 7 avril (ci-dessus, p. 234).

(3) Manque.

(4) Dans la séance du 14 avril (cf. *Arch. diplom.*, 1864, t. II, p. 404-406).

diplomatie autrichienne commence à parler de lui avec un peu plus de confiance.]

---

433. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Copie. Archives de l'Ambassade de Berlin.)

Berlin, 16 avril 1864.

M. de Bismarck accepte le principe de votre proposition [1] et reconnaît que la consultation des populations doit servir de pivot à la solution favorable aux intérêts prussiens.

Les populations, consultées actuellement, se prononceraient pour le Prince d'Augustenbourg. Avant d'en arriver à la combinaison projetée, il serait nécessaire de démontrer l'impossibilité de celles qui sont basées sur l'union personnelle et sur les droits des Princes agnats. Je vous écris aujourd'hui, et le Président du Conseil expédiera demain un courrier au Comte de Goltz [2].

[1] Il s'agit évidemment d'une proposition faite par Drouyn de Lhuys dans la lettre particulière à laquelle fait allusion le télégramme du baron de Talleyrand, du 13 avril (cf. ci-dessus, p. 259, et la note 4).

[2] Les instructions de Bismarck au comte de Goltz, expédiées le 17 par courrier, portent, d'après Sybel (*Die Begründung*, t. III, p. 302), la date du 14, que reproduit Horst Kohl (*Bismarck-Regesten*, t. Ier, p. 227). Sybel expose que la Prusse approuvait les bases d'entente proposées par Drouyn de Lhuys; elle demandait seulement, en faveur de l'élément allemand, un tracé de la frontière un peu plus septentrional que celui du canal maritime; si l'on annexait à la Prusse les territoires enlevés au Danemark, les exigences du Cabinet de Berlin seraient moindres que dans le cas où ces provinces seraient constituées en un État nouveau, avec le prince d'Augustenbourg pour souverain; toutefois l'annexion à la Prusse ne serait possible qu'avec l'assentiment des intéressés. En tout cas, la Prusse était prête à soutenir, dans la Conférence, la nécessité de consulter les habitants; pourtant elle n'accepterait pas une consultation immédiate, qui ne pourrait manquer d'être favorable au prince d'Augustenbourg et défavorable au principe même du partage, c'est-à-dire aux desseins de Napoléon. Aussi la Prusse pensait-elle proposer d'abord l'union personnelle, avec admission du Sleswig dans la Confédération germanique, et la création d'une place forte fédérale à Rendsbourg et d'un port fédéral à Kiel. Le Danemark, qui ne voulait pas de l'union personnelle, lui préférerait l'abandon du Holstein et d'une partie du Sleswig, et les populations comprendraient alors la nécessité du partage.

434. LE BARON DE TALLEYRAND, AMBASSADEUR À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Confidentielle. Original. Prusse, 349, n° 45.)

Berlin, 16 avril 1864.
(Cabinet, 18 avril; Dir. pol., 19 avril.)

Je me suis entretenu confidentiellement avec M. de Bismarck des vues que quelques Cabinets cherchent à faire prévaloir dans la direction à imprimer à la Conférence de Londres, et, comme on devait s'y attendre, le programme que j'ai fait connaître au Président du Conseil a provoqué de sa part toutes les objections prévues par Votre Excellence dans sa dépêche n° 34 [1].

«Je n'ai pas besoin de longues réflexions, m'a-t-il dit, pour déclarer que cette manière de procéder ne saurait nous convenir. Ce serait folie, après une expérience de douze années, de rentrer dans l'impasse des solutions incomplètes et de laisser subsister le germe des difficultés présentes. Je ne pourrais me rallier au programme que vous me dénoncez qu'à une condition, et encore faudrait-il qu'elle obtînt l'assentiment de l'Empereur Napoléon : ce serait de laisser continuer l'occupation prussienne dans les Duchés aussi longtemps que les questions qui touchent à leur régime intérieur, aux droits et aux obligations réciproques du Roi de Danemark et de la Confédération n'auront pas été réglées par les parties intéressées.»

Le Président du Conseil partage donc, Monsieur le Ministre, le jugement que vous avez porté. Il est désireux comme vous de concourir à un échange de vues entre le Gouvernement de l'Empereur et celui du Roi. Un courrier doit être expédié demain à M. le Comte de Goltz et lui portera le développement des dispositions que je puis seulement indiquer ici [2].

Je dois ajouter que le Ministre d'Autriche, dans une conversation toute confidentielle, m'a tenu un langage qui ne s'accorde guère avec les idées et les projets que M. de Bismarck m'a laissé entrevoir. Le Comte Karolyi n'a pas fait difficulté de me dire que si, dans le courant des négociations, la Prusse voulait accroître

[1] Du 11 avril (ci-dessus, p. 249).
[2] Cf. p. 259, note 4.

ses exigences et dépasser les limites des conditions posées en commun par les deux Puissances allemandes, le Cabinet de Vienne n'hésiterait pas à laisser celui de Berlin s'avancer seul dans cette voie, une solution même incomplète lui paraissant préférable à la rupture de la Conférence.

M. de Biegeleben, second Plénipotentiaire autrichien, est attendu ce soir à Berlin. Il partira probablement lundi pour Londres avec M. de Balan [1], qui se rend à la Conférence afin d'y seconder le Comte de Bernstorff.

---

435. Le Comte de Clermont-Tonnerre, Attaché militaire à Berlin, au Maréchal Randon, Ministre de la Guerre. (Original. Archives du Ministère de la Guerre, Carton Prusse, 1863-1864.)

Duppel, 17 avril 1864, 4h soir.

[Le Comte de Clermont-Tonnerre rend compte de la prise de Duppel.]

P.-S. — Le Prince royal ayant eu la bonté de m'offrir le télégraphe militaire pour annoncer à l'Empereur le succès des armes prussiennes devant Duppel et m'ayant chargé d'envoyer ses compliments à Sa Majesté, j'ai cru devoir ne pas refuser cette offre bienveillante [2].

---

436. Le Comte de Mosbourg, Chargé d'Affaires à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Original. Autriche, 486, n° 34.)

Vienne, 17 avril 1864.
(Cabinet, 19 avril; Dir. pol., 20 avril.)

[Le Comte de Mosbourg s'est inspiré de la dépêche adressée

(1) Balan fut reçu par Bismarck le 16 avril, avant son départ. (Horst Kohl, t. Ier, p. 227.)

(2) D'après Sybel (*Die Begründung*, t. III, p. 294), le comte de Clermont-Tonnerre aurait écrit au Gouvernement français, après la prise de Duppel, qu'il serait désormais tout à fait impossible de maintenir l'union des Duchés avec le Danemark. Les lettres de Clermont-Tonnerre au maréchal Randon qui nous ont été conservées ne contiennent rien de semblable.

au Duc de Gramont sous le n° 37 [1] pour s'entretenir avec le Comte de Rechberg de la politique que le Gouvernement impérial compte suivre à la Conférence de Londres : la France soutiendra les stipulations du traité de 1852, si toutes les Puissances s'accordent à en maintenir les bases; s'il n'en est pas ainsi, elle insistera pour qu'il soit tenu grand compte des vœux des populations. Le Comte de Rechberg lui a présenté les mêmes objections qu'au Duc de Gramont [2].

Drouyn de Lhuys doit savoir déjà que l'Autriche a demandé, à la sollicitation du Baron de Beust, un retard de quelques jours à la réunion de la Conférence, et que la Prusse s'est associée à cette demande [3].

Le Comte de Rechberg paraît très heureux des résolutions prises par la Diète, en particulier du choix du Baron de Beust comme représentant de la Confédération : il le considère comme une victoire remportée sur les États secondaires et spécialement sur la Bavière. Le Baron de Biegeleben, qui représentera l'Autriche avec le Comte Apponyi, a déjà quitté Vienne [4].]

---

437. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 729, n° 74.)

Paris, 18 avril 1864.

Lord Clarendon a quitté Paris ce matin pour retourner à Londres [5]. Nous avons apprécié l'intention qui a amené l'un des

[1] Du 8 avril (ci-dessus, p. 238).

[2] Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 5 avril, n° 30 (ci-dessus, p. 222).

[3] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 7 avril, et le post-scriptum de celle du 8 (ci-dessus, p. 234 et 245).

[4] Il était attendu le 16 au soir à Berlin. Cf. la dépêche du baron de Talleyrand, du 16 avril (ci-dessus, p. 265).

[5] Clarendon était à Paris depuis le 13 (cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 12 avril, ci-dessus, p. 256). M. Émile Ollivier résume en ces termes les propos de l'Empereur à Lord Clarendon : «Il ne pouvait nier, dit-il, qu'il eût reçu un *gros soufflet* de la Russie à propos de la Pologne; en

Ministres de S. M. Britannique désigné pour prendre part aux délibérations qui sont à la veille de s'ouvrir, à venir conférer avec nous sur la marche des négociations et sur les combinaisons auxquelles la France et l'Angleterre pourraient prêter l'appui de leur action diplomatique. J'ai répondu à cette intention en exposant complètement et en toute franchise notre manière de voir; elle est consignée avec tous ses développements dans ma correspondance antérieure avec vous, et je peux dès lors résumer brièvement les idées qui ont défrayé mes entretiens avec Lord Clarendon.

La Conférence est appelée à rétablir la paix dans le Nord, en substituant une situation stable, et acceptée par tous, à celle qui a amené la guerre. Avant d'indiquer le remède, les Puissances, selon nous, ont donc à s'enquérir des causes du mal. Dans cette première phase de l'examen auquel elles doivent se livrer, le traité de Londres n'est pas mis en question, car, de l'aveu de tout le monde, la cause de la guerre est dans ce qu'on est convenu d'appeler les engagements de 1851-1852 [1]. Incomplets et illusoires par eux-mêmes, ils ont en outre été méconnus ou inexécutés par le Danemark; tel est le grief originel de l'Allemagne. Il nous paraît donc qu'il y aurait lieu tout d'abord de

recevoir un autre de l'Allemagne sans le ressentir était plus qu'il ne pouvait faire sans tomber dans le mépris public. Il ne pouvait par conséquent s'associer aux sommations anglaises, n'étant pas disposé à une guerre contre les Allemands. La question ne touchait ni la dignité, ni les intérêts de la France et n'y causait aucune excitation. Le Corps législatif représentait fidèlement l'opinion, qui était pacifique, maintenant que la France avait assez acquis de gloire pour se défendre de l'accusation portée contre Louis-Philippe d'être servile envers l'étranger. Une autre raison l'empêcherait de faire la guerre, savoir : que la France semblerait chercher un dédommagement sur le Rhin et que cela mettrait toute l'Europe contre elle. L'opinion générale qu'il voulait étendre ses frontières de ce côté le rendait doublement prudent. La politique des nationalités était populaire en France et chère à lui-même : il ne pouvait, par conséquent, aider à remettre les Holsteinois sous le joug du Danemark, qu'ils détestaient, et, tandis qu'il cherchait à arracher la Vénétie à l'Autriche pour la rendre à l'Italie, il ne voulait pas être accusé de suivre sur l'Eider une autre politique que sur le Pô.» (*L'Empire libéral*, t. VII, p. 87.) M. Ollivier emprunte son récit à la biographie de Lord Russell par Spencer Walpole, t. II, p. 404.

[1] Cf. t. Ier, p. 31, note 2.

rechercher comment ces arrangements pourraient être rendus plus complets et plus effectifs, et quelles garanties d'exécution pourraient être données aux Puissances germaniques. S'ils venaient à être reconnus impraticables, la Conférence examinerait quelles combinaisons pourraient leur être substituées. Il pourra arriver, dans la discussion qui s'engagera à cet égard, que le traité de Londres soit mis en cause et sa validité contestée. Nous l'avons signé comme l'Angleterre, et comme elle nous le défendrons. Mais si, comme nous ne pouvons nous dispenser de le prévoir, le débat sur ce point n'avait d'autre résultat que de constater la divergence des opinions dans la Conférence, nous nous trouverions placés, l'Angleterre comme nous, en présence de diverses alternatives pour l'examen desquelles il nous paraît indispensable de ne pas perdre de vue la position particulière que l'exécution fédérale et la guerre ont faite à l'Allemagne, à la Prusse et à l'Autriche. Les troupes de la Confédération et celles des deux Puissances occupent les pays dont il s'agit de régler à nouveau l'existence politique. Leurs Représentants dans la Conférence peuvent nous déclarer que, tout en regrettant ce dissentiment qui les sépare de nous, elles n'en vont pas moins procéder, en s'autorisant soit du droit fédéral, soit du droit de la guerre, et en profitant du pouvoir de fait qu'elles exercent sur place, au règlement des questions en litige et mettre à exécution les combinaisons qui répondent à leurs convenances. A une déclaration pareille, quelle réponse auraient à faire la France et l'Angleterre? Sommer les Puissances allemandes d'évacuer les Duchés et aviser aux moyens de faire respecter la sommation? C'est la guerre. Vous savez, Prince, que nous avons écarté cette hypothèse de nos prévisions, et j'ai répété à Lord Clarendon les raisons qui ne nous permettraient pas de pousser jusque là la défense du traité de Londres. Protester contre l'attitude et les actes de prépotence de l'Allemagne et nous retirer de la Conférence? L'autorité des protestations a été bien énervée de nos jours, et nous nous associerions difficilement à une protestation pure et simple. Le seul moyen, selon nous, de donner à une démonstration de cette nature une valeur réelle, d'infirmer à l'avance les abus de pouvoirs de l'Allemagne, et d'aggraver la responsabilité qui lui incomberait, serait de contester, au nom

des principes qui sont les nôtres et dont l'Angleterre s'est trop souvent inspirée pour que nous ne puissions pas dire qu'ils nous sont communs, le droit que s'arrogeraient les Puissances allemandes de disposer, sans les avoir consultées, des populations [1] dont elles prétendraient régler le sort. Ayant pu remarquer dans l'esprit de Lord Clarendon la trace de préoccupations de la nature de celles que vous avez constatées vous-même chez Lord Russell au sujet de l'appel aux populations, j'ai énuméré les occasions où, depuis 1815, l'Europe est intervenue dans des questions intéressant la souveraineté, l'organisation politique, la répartition des populations dans des pays où l'ordre de choses préexistant avait été détruit, et j'ai établi que l'idée mise en avant par nous n'était qu'une application de plus d'un précédent consacré par une pratique d'un demi-siècle dans toutes les circonstances analogues. Quant au mode à adopter pour recueillir le vœu des populations, nous n'avions aucune théorie préconçue; le meilleur selon nous était celui qui, étant le mieux approprié au pays dont il s'agissait de recueillir la volonté, en fournirait l'expression la plus manifeste.

Lord Clarendon, en maintenant ses objections contre un appel au vœu national, s'est montré personnellement disposé à adopter nos vues sur la manière d'engager et de conduire la discussion. Les intentions dont il s'est montré animé ne me permettent pas de douter que son influence ne s'exerce utilement pour amener l'entente de vues que nous serons heureux de voir s'établir dans la Conférence entre l'Angleterre et nous.

M. le Baron de Beust, désigné par la Diète de Francfort pour représenter la Confédération germanique, a exprimé le désir qu'un nouveau délai fût fixé pour la réunion de la Conférence, et m'a fait prier de recommander ce vœu à Londres [2]. M. l'Ambassadeur de Prusse a été chargé d'appuyer auprès de moi la demande de M. de Beust. J'ai répondu à M. le Comte de Goltz que je consentirais, s'il était nécessaire, à faire connaître à

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 24 mars (ci-dessus, p. 168).

[2] Peut-être par l'intermédiaire du baron de Seebach, ministre du roi de Saxe à Paris. En tout cas, il n'en est pas question dans la correspondance du baron Forth-Rouen.

Londres le désir du Plénipotentiaire de la Confédération, mais qu'il m'était impossible d'insister pour qu'il y soit fait droit. Je ne tenais aucun compte assurément des suppositions frivoles qui avaient attribué au Gouvernement de l'Empereur peu de bonne volonté pour la Conférence projetée, mais il ne me convenait pas d'y donner aucun prétexte. La seconde et plus sérieuse raison qui m'obligeait à m'abstenir était puisée dans l'espoir que le premier acte de la Conférence serait de mettre un terme à l'effusion du sang, et nous ne pouvions dès lors contribuer à retarder une réunion dont nous attendions un résultat auquel nous n'avons laissé ignorer à personne que nous attachions le plus grand prix.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint vos pleins pouvoirs [1] pour prendre part à la Conférence et en signer les actes.

---

438. Méroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, Kiel, 7, n° 535.)

Kiel, 18 avril 1864.

(Cabinet, 21 avril; Dir. pol., 22 avril.)

L'inquiétude augmente dans les esprits à mesure que le jour de l'ouverture de la Conférence se rapproche [2]. La nomination de M. de Beust comme Plénipotentiaire de la Diète [3] a été agréable au parti sleswig-holsteinois *séparatiste*, tandis que le parti sleswig-holsteinois *unioniste* s'en est montré peu satisfait [4]. Le premier parti croit trouver dans le Ministre saxon un ardent et habile défenseur de la cause nationale; M. de Beust est à ses yeux le plus capable des diplomates de l'Allemagne et l'homme qui s'est le mieux pénétré des droits et des intérêts des Duchés. Il soutiendra

[1] Le texte des pleins pouvoirs ne figure pas dans la Correspondance.

[2] Valois écrivait dès le 15 avril : «La présence de Lord Clarendon à Paris inquiète vivement les Sleswig-Holsteinois. Ils craignent que l'Angleterre veuille s'engager dans la question polonaise pour obtenir que la France accorde au Danemark un appui efficace.» (Danemark, Kiel, 7.)

[3] Cf. la dépêche du comte de Salignac-Fénelon à Drouyn de Lhuys, du 15 avril (ci-dessus, p. 263).

[4] En note dans le texte : «Ce parti commence à se grossir; mais il est très timide encore et n'ose pas agir ouvertement.»

dans la Conférence la légitimité de Frédéric VIII et demandera énergiquement que *ce Souverain* soit mis en possession de ses Etats.

L'autre parti, celui qui veut un Sleswig-Holstein soumis à l'autorité personnelle du Roi de Danemark, dit que l'honorable Représentant de la Diète ne sera pas aussi exigeant qu'on le suppose, que son programme subira forcément beaucoup de modifications, et qu'il est à croire que les Plénipotentiaires des grandes Cours ne se laisseront pas imposer les volontés d'un Ministre saxon, lequel, après tout, n'a dû d'être envoyé à Londres qu'à la nécessité où était la Diète de ménager les passions populaires.

Si le traité de Londres est abandonné, si la base des engagements de 1851-1852 est rejetée, et s'il faut en venir à la proposition du Gouvernement impérial français, c'est-à-dire faire appel au suffrage populaire [1], le parti unioniste voudrait que les propositions du vote fussent formulées par la Conférence elle-même et que cette Assemblée prît toutes mesures nécessaires pour assurer aux habitants la possibilité d'exprimer librement leur volonté.

On prévoit que le plan de la division du Sleswig pourra être adopté. On cherche à s'habituer à cette idée; mais elle trouve peu de crédit dans les deux partis. Les séparatistes veulent un Sleswig-Holstein indépendant depuis l'Elbe jusqu'à la Königsau. Les unionistes disent que la division du Sleswig serait fatale aux Duchés et au Danemark, que ces pays s'agiteraient sans cesse, et que tôt ou tard une nouvelle guerre éclaterait entre eux. Et puis, ajoutent-ils, comment faire cette division? d'après la nationalité? mais il est des districts où les deux nationalités sont confondues; à Flensbourg, ville danoise, il y a autant d'Allemands que de Danois; dans les Angles (districts mixtes), on trouve également les deux races rivales. Si le vote populaire doit trancher la question, il est à craindre qu'il ne la tranche pas pour longtemps et que sa décision souveraine ne soit en peu de temps méprisée et rejetée par tous les hommes qui auront été déçus dans leurs espérances.

En un mot, Monsieur le Ministre, tout est ici fort troublé, et,

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 20 mars, et la circulaire du 29 (ci-dessus, p. 144 et 188).

de quelque côté qu'on se tourne, on rencontre d'énormes difficultés. Tant que les passions ne seront point apaisées, il sera difficile de pouvoir compter sur la volonté des populations. Les mettre en ce moment en mesure d'exprimer leurs vœux serait les embarrasser beaucoup, car je suis certain qu'elles ne savent pas encore bien ce qu'elles veulent.

[Trois députés des États du Holstein qui étaient allés renseigner le Baron de Beust sur la situation des Duchés sont revenus de Dresde.

On signale la présence près de l'île d'Alsen de plusieurs bâtiments sous pavillon anglais; ils seraient là pour recueillir les troupes danoises lorsqu'elles auront évacué Duppel.]

---

439. Napoléon III à Charles XV. (Télégramme[1].)

19 avril 1864.

Dans l'intérêt de Votre Majesté, je crois qu'il est maintenant trop tard pour faire une manifestation armée en faveur du Danemark.

Signé : Napoléon.

---

440. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 349, n° 35.)

Paris, 19 avril 1864.

[Cette dépêche reproduit, à quelques mots près, la dépêche du même jour à La Tour d'Auvergne, sur le point de vue français à la Conférence.]

[1] Ce télégramme ne figure ni dans les archives des Affaires étrangères, ni dans celles de la Légation de Stockholm. Il est cité dans une dépêche adressée par Drouyn de Lhuys à Fournier, le 21 avril, et publiée ci-après, p. 280.

IMPRIMERIE NATIONALE.

441. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 729, n° 76.)

Paris, 19 avril 1864.

Vous connaissez notre opinion sur la manière dont la discussion doit s'engager et être conduite dans la Conférence, et l'ordre d'idées dans lequel vous aurez à vous maintenir. Je n'ai, sur ce point, rien à ajouter à la dépêche que j'ai eu l'honneur de vous écrire hier et qui résume mes précédentes instructions. Il me paraît inutile de devancer les délibérations par un examen hypothétique des questions qui pourront se poser dans le cours de la négociation. Il en est une cependant sur laquelle je tiens dès à présent à vous indiquer notre manière de voir. Je veux parler de la combinaison qui consisterait à placer sous la couronne du Souverain régnant à Copenhague les Duchés de Sleswig et de Holstein, définitivement réunis en un corps d'État et séparés du Royaume de Danemark. Cette combinaison mixte, spécieuse au premier abord, répondrait-elle au but que doit se proposer la Conférence? Nous ne le pensons pas. Tout arrangement qui laissera subsister une équivoque dans les relations futures du Danemark et des Duchés ne sera qu'un expédient, et les Puissances ne pourront pas se flatter d'y avoir trouvé la solution qu'elles cherchent. Or la combinaison dite de l'union personnelle ne supprime pas les causes qui ont fait naître les complications actuelles, et elle nous paraît devoir en amener infailliblement le retour dans un avenir prochain. D'une application toujours difficile, même dans les conditions qui semblent s'y prêter le mieux, l'institution d'une souveraineté s'exerçant à des titres différents sur des pays de nationalités distinctes laisserait subsister entre les Duchés allemands et le Danemark tous les germes de dissolution et toutes les occasions de conflits. Il serait en effet très difficile de tracer les limites d'une pareille souveraineté. Si le lien personnel se combine avec une union restreinte, mais réelle cependant des deux pays, l'autorité du Roi de Danemark, placé, en ce qui concernerait son Duché de Sleswig-Holstein, sous le contrôle de la Confédération germanique, serait l'objet d'une

surveillance défiante, qui encouragerait les aspirations à une indépendance complète, provoquerait sans cesse les réclamations de l'Allemagne et finirait par rendre le gouvernement impossible. Si au contraire, sous leur Souverain commun, les Duchés se trouvaient absolument séparés du Danemark, les populations danoises du Sleswig protesteraient contre un arrangement dont la conséquence serait de les rattacher violemment à une nationalité qui n'est pas la leur et qui tendrait évidemment à les absorber.

Nous ne saurions donc trouver, Prince, dans la combinaison de l'union personnelle les garanties de stabilité et de durée que nous voudrions voir assurées à l'œuvre de la Conférence de Londres. Il nous paraîtrait préférable, si la nécessité de substituer d'autres arrangements aux stipulations du traité de 1852 est reconnue, de tenir moins de compte des dénominations géographiques que de la répartition des populations par nationalités distinctes. S'il doit être procédé à une séparation entre les pays qui composent la Monarchie danoise, il nous paraît essentiel qu'elle soit accomplie de manière à ce que les races, dont l'antagonisme a été la cause principale de la guerre actuelle, soient placées dans des conditions qui, en les rattachant définitivement au groupe auquel elles appartiennent, rendent à l'avenir tout choc impossible entre elles. Dans notre opinion, cette combinaison est la seule équitable, la seule dont puisse sortir une pacification véritable, et nous pensons qu'elle est en même temps la plus avantageuse et la plus acceptable pour le Danemark. C'est donc dans ce sens que vous aurez à vous en expliquer si la question est portée devant la Conférence. Je vous invite du reste à pressentir confidentiellement à l'avance les vues de ceux de vos Collègues dont les Gouvernements n'ont pas encore formulé d'opinion à cet égard, et spécialement celles de MM. les Plénipotentiaires de Suède et de Prusse[1].

[1] Cf. sur les intentions de la Prusse, d'après Sybel, p. 264, note 2.

442. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 729, n° 82.)

Londres, 19 avril 1864.
(Cabinet, 20 avril; Dir. pol., 22 avril.)

Ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer hier à Votre Excellence par le télégraphe[1], les Plénipotentiaires des Puissances non belligérantes se sont réunis aujourd'hui chez Lord Russell, à l'effet de s'entendre sur la direction qu'il convient de donner aux négociations qui vont s'ouvrir demain. Lord Clarendon assistait à cette réunion. J'ai exposé à mes Collègues que, dans l'opinion du Gouvernement de l'Empereur, la Conférence devrait consacrer ses premiers soins à établir entre les parties belligérantes un armistice ou, tout au moins, une suspension d'armes[2]. Cette suggestion a été très favorablement accueillie par tous mes Collègues. Lord Clarendon a bien voulu rappeler que Votre Excellence lui avait tenu le même langage et qu'il y avait déjà donné, pour sa part, son entière adhésion. Lord Russell ayant ensuite émis ses idées relativement à l'ordre dans lequel les questions devraient être abordées dans la Conférence, et mes Collègues ayant paru désiré connaître la manière de voir du Gouvernement de l'Empereur à cet égard, j'ai dit qu'il nous semblait que la Conférence aurait d'abord à s'enquérir des causes de la guerre, et que si ces causes, comme il était permis de l'affirmer, résidaient dans l'insuffisance et dans l'inexécution des arrangements de 1851 et de 1852[3], elle devrait rechercher comment ces arrangements pourraient être rendus plus complets et quelles garanties d'exécution il serait possible d'offrir aux Puissances allemandes. Enfin j'ai indiqué que, dans le cas où ces arrangements seraient reconnus impraticables, nous aurions à examiner les combinaisons qui pourraient leur être substituées. Cette manière de procéder, tout à fait conforme à celle que Votre Excel-

[1] Le télégramme manque.

[2] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 12 avril, n° 70 (ci-dessus, p. 254).

[3] Cf. t. Ier, p. 31, note 2.

lence a tracée elle-même dans la dépêche qu'elle m'a fait l'honneur de m'adresser hier, sous le n° 74[1], et qui m'est parvenue ce matin, a obtenu l'adhésion de tous les Plénipotentiaires présents à cette réunion. Nous avons cru devoir, d'ailleurs, nous borner à l'échange de ces quelques idées et arrêter là, pour le moment, le programme de la Conférence.

Avant de nous séparer, Lord Russell nous a fait part d'une lettre par laquelle l'Ambassadeur de Prusse lui annonçait que, par ordre de son Gouvernement, il s'abstiendrait de participer à la Conférence jusqu'au moment où le Plénipotentiaire de la Confédération germanique serait en mesure d'y prendre part lui-même. Lord Russell a cru devoir, nonobstant la communication du Comte de Bernstorff, fixer à demain, à une heure après-midi, l'ouverture de la Conférence et notre première séance. Lord Clarendon a fait valoir, de son côté, qu'il pouvait y avoir avantage à entretenir séparément les Plénipotentiaires danois de la nécessité de se prêter à la conclusion d'un armistice, sauf naturellement à porter de nouveau la question dans la seconde séance, à laquelle les Plénipotentiaires de la Prusse et de la Confédération germanique seront en mesure d'assister.

---

443. Drouyn de Lhuys au Comte de Massignac, Chargé d'Affaires à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 233, n° 24.)

Paris, 20 avril 1864.

[Drouyn de Lhuys résume pour le Comte de Massignac le programme qu'auraient établi, à la veille de la Conférence, le Baron de Brunnow et Lord Russell[2]. Il en indique les inconvénients et se réfère, à ce sujet, à une dépêche qu'il a adressée au Prince de La Tour d'Auvergne et dont il envoie copie au Comte de Massignac[3]. D'ailleurs, les deux grandes Puissances allemandes ont

[1] Dépêche du 18 avril (ci-dessus, p. 267).

[2] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 7 avril (ci-dessus, p. 234).

[3] Dépêche du 11 avril, n° 69 (ci-dessus, p. 252).

opposé au plan anglo-russe les objections que Drouyn de Lhuys prévoyait, et le Gouvernement britannique paraît l'avoir entièrement abandonné[1].]

---

444. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 729, n° 84.)

Londres, 20 avril 1864.
(Cabinet, 21 avril; Dir. pol., 22 avril.)

[Le Prince de La Tour d'Auvergne accuse réception de ses pleins pouvoirs, qui accompagnaient la dépêche du 18 avril[2]. Il se félicite des dispositions de Lord Russell et de Lord Clarendon, qui se montrent d'accord avec le Gouvernement français sur la manière d'engager et de conduire la discussion.

La première séance de la Conférence sera employée à conseiller aux Plénipotentiaires danois de se prêter à la conclusion d'un armistice ou d'une suspension d'armes. M. de Quaade, qui est venu rendre visite au Prince de La Tour d'Auvergne, ne lui a pas caché que ses instructions ne le lui permettront pas.

L'Ambassadeur d'Autriche s'abstiendra, comme l'Ambassadeur de Prusse, d'assister, en l'absence du Plénipotentiaire de la Diète, à la première séance de la Conférence.]

---

445. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 729, n° 87.)

Londres, 20 avril 1864.
(Cabinet, 21 avril; Dir. pol., 22 avril.)

[La Conférence s'est réunie pour la première fois à une heure. Mais, en l'absence des Plénipotentiaires de la Confédération ger-

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 14 avril (ci-dessus, p. 262).

[2] Ci-dessus, p. 271.

manique, de l'Autriche et de la Prusse, elle s'est bornée à constater l'ouverture des négociations et à entretenir, à titre officieux, les Plénipotentiaires danois de la question de l'armistice. La Conférence a fixé sa prochaine réunion au 25 avril.]

---

446. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin. (Confidentielle. Minute. Prusse, 349, n° 36.)

Paris, 21 avril 1864.

[Cette dépêche est identique, sauf la phrase finale, qui manque ici, à la dépêche du même jour au Prince de La Tour d'Auvergne.]

---

447. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 729, n° 77.)

Paris, 21 avril 1864.

M. l'Ambassadeur de Prusse, dans le cours des entretiens qu'il a eus avec moi ces jours derniers, a été amené à me faire part des conditions que, d'accord avec le Cabinet de Vienne, son Gouvernement se propose de formuler dans le sein de la Conférence. D'après M. le Comte de Goltz, la Prusse et l'Autriche demanderont la réunion du Sleswig tout entier au Holstein et au Lauenbourg, ces trois Duchés réunis devant former un État de la Confédération germanique qui restera placé sous la couronne du Roi de Danemark, mais n'aura avec ce Royaume d'autre lien que le Souverain commun; l'établissement dans un port, non encore désigné, du Sleswig-Holstein d'une station navale allemande; la transformation de Rendsbourg en forteresse fédérale; enfin la mise à la charge du Danemark de tous les frais de la guerre[1]. Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer,

[1] Cf. p. 264, note 2. D'après Sybel (*Die Begründung*, t. III, p. 304 et suiv.), la négociation secrète entre les Cours de Paris et de Berlin aurait conti-

Prince, l'excessive rigueur de ces conditions. Les deux grandes Cours allemandes s'attacheront peut-être à faire valoir la reconnaissance de la souveraineté du Roi de Danemark sur les Duchés réunis comme une preuve de leur modération, et comme un témoignage de leur désir de tenir compte autant que possible de l'une des stipulations essentielles du traité de Londres. Je vous ai fait connaître notre opinion sur la valeur de la combinaison dite de l'union personnelle; les observations consignées dans ma dépêche précédente[1] s'appliquent dans toute leur force à la proposition mise en avant par la Prusse et par l'Autriche. Le moment n'est pas encore venu du reste de la discuter utilement; mais j'ai tenu à vous informer dès à présent de ce que j'avais appris touchant les intentions des Cabinets de Berlin et de Vienne.

---

448. Drouyn de Lhuys à Fournier, Ministre à Stockholm. (Confidentielle. Déchiffrement. Copie. Archives de la Légation de Stockholm.)

Paris, 21 avril 1864.

J'ai lu avec un vif intérêt les deux dépêches confidentielles, en date des 21 mars et 11 avril derniers[2], dans lesquelles vous me rendez compte des entretiens récents que vous avez eus avec le Roi et le Prince Oscar.

Si, au commencement du conflit entre le Danemark et l'Allemagne, la Cour de Stockholm avait cru devoir manifester par une attitude militaire plus marquée et par des actes plus décisifs la ferme volonté de ne pas souffrir que les questions qui s'agitent

nué après la prise de Duppel et le télégramme de félicitations envoyé par Napoléon III au roi Guillaume. L'Empereur aurait fait déclarer au comte de Goltz que le vote des populations était pour lui l'essentiel et qu'il acceptait de suivre, dans la Conférence, la marche proposée par le Gouvernement prussien.

[1] Dépêche du 19 avril (ci-dessus, p. 274).

[2] Ces dépêches ne se trouvent ni en original, dans la correspondance de Suède au Ministère des Affaires étrangères, ni en minute, dans les archives de la Légation de France à Stockholm.

dans le Nord fussent décidées sur les champs de bataille sans sa participation, loin de désapprouver une telle résolution, nous l'aurions trouvée sans doute plus conforme aux intérêts présents et futurs des Royaumes de Suède et de Norvège. C'est ce que vous avez pu induire de ma correspondance précédente. Mais aujourd'hui que la résistance du Danemark a été successivement brisée sur l'Eider, au Danewirke et à Duppel, et que des négociations s'ouvrent pour le rétablissement de la paix, une démonstration armée de la Suède manquerait, à notre avis, d'opportunité et ne pourrait que compromettre sans profit réel pour le Danemark le Gouvernement du roi Charles XV. Je vous ai fait connaître à cet égard, le 19 de ce mois, l'opinion de l'Empereur, en vous chargeant de remettre au Roi de la part de Sa Majesté la dépêche télégraphique suivante : «Dans l'intérêt de Votre Majesté, je crois qu'il est maintenant trop tard pour faire une manifestation armée en faveur du Danemark. Signé : Napoléon[1]».

Quant aux idées scandinaves, le Prince Oscar, et avec lui les hommes éclairés qui dans les trois Royaumes y rattachent leurs espérances d'avenir, reconnaissent qu'elles ne sont pas aujourd'hui réalisables. Une précipitation trop impatiente pourrait, en effet, en compromettre le succès. Les pays scandinaves ne doivent pas perdre de vue que leur union, sous la forme que les circonstances indiqueront, est la meilleure sauvegarde de leur indépendance et leur garantie la plus efficace contre les empiètements de l'Allemagne et les convoitises de la Russie. Mais, à raison même de son importance, c'est une œuvre qui demande à être élaborée avec suite et prudence pour qu'elle s'accomplisse dans des conditions qui en assurent la durée. S'il est difficile de devancer les événements qui pourront favoriser ou hâter le développement et l'application de ces idées, il est d'une politique sage et prévoyante de ne rien négliger pour se trouver en mesure de tirer parti de toute circonstance qui se prêterait à leur réalisation pratique.

[1] Cf. p. 273 et la note.

449. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 349, n° 46.)

Berlin, 21 avril 1864.
(Cabinet, 27 avril; Dir. pol., 28 avril.)

[Joie causée à Berlin par la prise des lignes de Duppel.

«D'après ce qui m'a été dit et confirmé, les instructions données à M. de Balan[1] lui prescrivent de ne s'engager sur aucune question de principe, pas même sur celle de l'intégrité de la Monarchie danoise. Il doit se borner à poser les conditions que met la Prusse au rétablissement de la paix : réunion du Holstein et du Sleswig en un seul État faisant partie de la Confédération germanique et rattaché à la Monarchie danoise par le lien dynastique; Rendsbourg forteresse fédérale; canal de communication entre la Baltique et la mer du Nord, avec station maritime pour la flotte allemande; enfin, remboursement intégral des frais de guerre. L'énumération de ces exigences éclairera bien vite les membres de la Conférence sur le but véritable auquel tend M. de Bismarck, en formulant des propositions aussi exorbitantes»[2].

Bismarck a refusé d'aller voir Sir A. Buchanan, qui est malade; il se dit tenu, à la suite des indiscrétions du *Blue Book*, à une extrême réserve vis-à-vis de l'Angleterre[3].]

---

450. Fournier, Ministre à Stockholm, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Suède, 334.)

Stockholm, 22 avril 1864, 3h 5 soir.
(Reçu le 24 à 9h 13 matin.)

J'étais hier avec le Roi quand il a reçu de M. Jaerta un télégramme lui annonçant que l'Empereur avait félicité par télé-

[1] L'un des plénipotentiaires prussiens à la Conférence de Londres.

[2] Drouyn de Lhuys les connaissait déjà par le comte de Goltz. Cf. sa dépêche du 21 avril au prince de La Tour d'Auvergne (ci-dessus, p. 279).

[3] Cf. la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 13 avril, n° 44 (ci-dessus, p. 261).

gramme le Roi de Prusse de la prise de Duppel. Sa Majesté en a été profondément surprise. L'impression produite par cette nouvelle connue aujourd'hui du public est grande. Votre Excellence jugera peut-être utile de me renseigner.

---

451. Fournier, Ministre à Stockholm, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Original. Suède, 334, n° 75.)

Stockholm, 22 avril 1864.
(Cabinet, 5 mai; Dir. pol., 9 mai.)

J'ai eu l'honneur de mander avant-hier à Votre Excellence par le télégraphe que j'avais reçu et remis au Roi la lettre de l'Empereur en date du 19[1].

Le Roi m'a fait dire hier qu'il désirait me parler.

Il m'a remercié de mon empressement à lui transmettre cette importante communication, dans laquelle il aime à voir une preuve de plus des sentiments de S. M. Impériale. «Jusqu'ici, m'a dit Sa Majesté, je ne saisis pas le motif qui a porté l'Empereur à m'écrire dans ce sens. J'attendrai. Je n'en ai point ouvert la bouche à mes conseillers. Car je tiens à ne pas trouver d'objection dans mon Conseil à continuer d'user des fonds que les États de Suède et de Norvège ont mis à ma disposition afin que mes troupes ne restent pas dans la situation où elles ont été jusqu'ici, c'est-à-dire manquant souvent des choses les plus indispensables[2]. Ainsi il n'y a que quelques jours que le matériel d'ambulance est prêt pour 100 bataillons.

«Je désire que ma flotte prenne la mer pour se montrer sur les côtes de Suède et de Norvège, un peu peut-être dans le Cattégat; ce ne sera pas avant la mi-mai.

[1] La «lettre de l'Empereur en date du 19» est évidemment la dépêche télégraphique que cite Drouyn de Lhuys dans sa lettre confidentielle du 21 (ci-dessus, p. 280), puisque Fournier écrit, le 22, qu'il l'a reçue et en a accusé réception l'avant-veille.

[1] La Diète suédoise avait voté, dès la fin de l'année 1863, les crédits nécessaires pour mettre sur pied les troupes suédoises; le Storting extraordinaire, réuni à Christiania du 14 au 31 mars, avait accordé à son tour 500,000 thalers pour réunir au début de mai un contingent norvégien de 6,000 hommes.

« Je tiens également à ce que l'armée norvégienne, ou plutôt les 4,000 hommes dont les nouveaux cadres viennent seulement d'être formés, se réunissent vers la fin de mai au nord de Christiania, sur les bords du Mjossen. Ces nouvelles troupes auront besoin de se connaître, de connaître leurs officiers et de s'exercer.

« Du reste, tout cela n'a aucun air de démonstration armée. »

[Long passage sur l'état de l'armée suédoise et sur les projets de réforme politique dans les Royaumes-Unis.]

A la fin de l'entretien, un chambellan est venu remettre une lettre à Sa Majesté. L'expression du Roi a été celle d'une véritable surprise. Il m'a passé le papier, en me disant : « Lisez, je n'y comprends rien. »

C'était un télégramme du Ministre de Suède à Berlin, M. Jaerta, ainsi conçu : « L'Empereur Napoléon a félicité par télégraphe le Roi de Prusse de la prise de Duppel. »

J'ai dit à Sa Majesté que l'Empereur, neutre entre les deux belligérants, avait sans doute félicité d'un fait d'armes qui pouvait être considéré comme mettant fin aux hostilités, qu'il n'y avait là qu'une preuve du désir de la paix, et non de sympathie particulière, que du reste il faudrait connaître dans quels termes exprès les félicitations avaient été adressées.

Sa Majesté m'a quitté amicalement comme de coutume, mais avec l'air pensif d'un homme qui cherche à deviner.

P.-S. — J'ai su par un télégramme que M. Lefebvre de Béhaine devait arriver ici ce soir. J'attendrai son départ pour transmettre cette dépêche à Votre Excellence [1].

---

452. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin. (Télégr. Copie. Archives de l'Ambassade de Berlin.)

Paris, 24 avril 1864.

Votre dépêche confidentielle timbrée « Direction politique, n° 46 » contient des allusions à un sujet traité dans nos lettres

[1] Ainsi s'explique la date d'arrivée de cette dépêche au Cabinet.

particulières. Cette confusion offre de grands inconvénients. Évitez dorénavant, et, pour rétablir l'ordre, envoyez-moi, le plus tôt possible, une dépêche sous le n° 46, ne contenant que des matières officielles [1]. Je tiens *pour lettre particulière* la dépêche ci-dessus mentionnée.

453. Drouyn de Lhuys à Fournier, Ministre à Stockholm. (Télégr. Minute. Suède, 334.)

Paris, 24 avril 1864.

L'initiative avait été prise par les Princes prussiens. L'Empereur a répondu [2].

454. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 729, n° 89.)

Londres, 24 avril 1864.
(Cabinet, 27 avril; Dir. pol., 29 avril.)

[Le Prince de La Tour d'Auvergne accuse réception des dépêches n°s 76 et 77 [3]. Il croit qu'un partage administratif du Slesvig serait la solution la moins onéreuse pour le Danemark et celle qui aurait le plus de chances de réunir, dans la Conférence, la majorité des suffrages.]

[1] On la trouvera ci-dessus, p. 282; on remarquera qu'elle a été timbrée le 27 avril au Cabinet.

[2] Cf. le télégramme de Fournier du 22 avril (ci-dessus, p. 282). Au bas du déchiffrement, Drouyn de Lhuys a écrit lui-même le texte de la réponse, en indiquant la date du 24 avril. Sur l'origine possible du télégramme impérial, cf. la dépêche du comte de Clermont-Tonnerre, du 17 avril (ci-dessus, p. 266). D'après Sybel (*Die Begründung*, t. III, p. 304 et suiv.), Napoléon III aurait envoyé au roi de Prusse un chaleureux télégramme de félicitations.

[3] Dépêches du 19 et du 21 avril (ci-dessus, p. 274 et 279).

455. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 349, n° 47.)

Berlin, 25 avril 1864.
(Cabinet, 27 avril; Dir. pol., 28 avril.)

Le Roi est revenu avant-hier de son excursion dans le Sleswig, qui a été, paraît-il, une véritable marche triomphale[1]. Dans toutes les villes depuis Altona jusqu'à Flensbourg, où Sa Majesté s'est arrêtée, les populations lui ont fait un accueil chaleureux. Partout les couleurs prussiennes remplaçaient les drapeaux allemand et sleswico-holsteinois, qui jusqu'ici avaient tenu la principale place dans les manifestations populaires[2]; partout des députations sont venues lui exprimer les sentiments de reconnaissance des habitants allemands de la contrée[3].

On est en général très content ici du succès personnel obtenu par le Roi. Tous les organes de l'opinion publique, sans distinction de couleur, témoignent de ce sentiment. On espère que Sa Majesté se considérera dorénavant comme engagée d'une façon plus intime dans la question des Duchés, et chaque parti compte naturellement que les impressions rapportées par le Souverain sont conformes à ses propres idées. La seule dissonance qu'on remarque dans ce concert d'unanime satisfaction, c'est la réflexion faite par les journaux démocratiques dévoués au Prince d'Augustenbourg, qu'aucun des discours officiels prononcés par les chefs des députations n'a invoqué nettement les droits du Prétendant. Ces feuilles voient dans un pareil oubli le résultat d'un mot d'ordre : elles en sont visiblement inquiètes. Tout en cherchant à

[1] Après la prise de Duppel, le roi Guillaume se rendit en Sleswig; il arriva le 21 avril à Rendsbourg, passa les troupes en revue le 22 à Sundewitt, près de Duppel, et revint à Berlin le 24. (Horst Kohl, *Bismarck-Regesten*, t. Ier, p. 228.)

[2] Valois, agent consulaire de France à Kiel, cite, dans une dépêche du 23 avril, ce mot d'un habitant de Kiel : «Vous verrez que nous finirons par faire croire aux Prussiens que nous les adorons.» Dans la dépêche du 24, il note qu'un «immense drapeau prussien flotte sur l'hôtel de ville» de Kiel. (Danemark, Kiel, 7.)

[3] «Toutes les villes, écrit Valois le 22 avril, envoient des députations au Roi Guillaume.» (*Ibid.*)

expliquer le fait par la double considération que, d'une part, le Roi eût été gêné, à la veille de la Conférence, par des instances trop pressantes en faveur du *Duc Frédéric*, et que, d'autre part, les députés holsteinois et sleswicois voulaient sans doute éviter tout ce qui eût pu être interprété comme un manque de confiance dans la pureté des intentions de Sa Majesté, la *Gazette du Peuple* et les journaux de son bord reviennent avec une nouvelle ardeur à leur tactique favorite qui consiste à prôner surtout la *légitimité* du Prince d'Augustenbourg. Pour ces gazettes, je ne saurais assez le répéter, l'intérêt national allemand passe avant celui de la Prusse. Elles aimeraient donc mieux voir le Prétendant en possession du Sleswig-Holstein tout entier que le Roi de Prusse en possession du Holstein et seulement d'une partie du Sleswig, tandis que le reste du pays serait définitivement incorporé au Danemark. Leur idéal consisterait à mettre le Prétendant sur le trône des Duchés, puis à le rattacher intimement à la Prusse au moyen d'une convention attribuant à celle-ci le commandement suprême de la petite armée du nouvel État, ainsi que sa représentation diplomatique vis-à-vis de l'étranger, système qui serait ultérieurement appliqué à tous les autres pays de l'Allemagne. Tout ce qui peut de près ou de loin révéler le symptôme d'une ambition dans les calculs de laquelle le Prince d'Augustenbourg ne tiendrait point de place les contrarie nécessairement. Mais il n'y a plus guère que les feuilles représentant plus spécialement les tendances du *Nationalverein* qui continuent à se tenir dans cet ordre d'idées. Le nombre des partisans du Prince d'Augustenbourg est bien réduit en Prusse, même dans les rangs du libéralisme avancé. Le pays est parfaitement préparé à embrasser une autre politique.

Vingt-quatre heures après que le Roi eut quitté Berlin pour se rendre auprès de ses troupes, M. de Bismarck l'a suivi à Flensbourg[1]. Il ne m'avait pas fait mystère de son projet de voyage, mais beaucoup de personnes ne l'ont appris qu'au dernier moment. Ce départ un peu précipité n'a pas manqué de provoquer un certain émoi dans les cercles officiels et dans le public. Comme de raison, il a donné lieu aux appréciations les plus diverses. Parmi

[1] D'après Horst Kohl (*Bismarck-Regesten*, t. Ier, p. 228), Bismarck quitta Berlin le 21 au soir, accompagné du conseiller de légation Von Keudell.

les amis du Prétendant, il a fourni un nouvel aliment aux inquiétudes dont je viens de parler plus haut. Dans le monde de la banque, il a fait accréditer le bruit que le Président du Conseil allait entrer en négociations avec le Prince d'Augustenbourg [1]. Aux yeux de tout le monde, il a imprimé un caractère politique au voyage du Roi, qui jusqu'alors était plutôt considéré comme une tournée d'inspection militaire.

Les journaux de Vienne disent que Sa Majesté ne s'est rendue au Sleswig que dans le but de préparer les populations transalbines à l'idée de voir leur pays annexé à la Prusse [2]. Cet aperçu, que je rapporte d'ailleurs à Votre Excellence sans y attacher plus de valeur qu'il n'en mérite, a fait sensation ici, et cela d'autant plus que la presse gouvernementale de Berlin, loin de faire aucune observation à ce sujet, reproduit au contraire les articles viennois avec une certaine complaisance.

Quant aux membres du Corps diplomatique, en apprenant les dures conditions posées au Danemark par le Gouvernement prussien et notamment la demande concernant l'indemnité de guerre [3], ils n'ont pas hésité, pour la plupart, à penser que le Cabinet de Berlin avait l'intention de faire avorter cette tentative de conciliation.

---

456. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 349, n° 48.)

Berlin, 25 avril 1864.
(Cabinet, 27 avril; Dir. pol., 28 avril.)

[Le Baron de Talleyrand envoie au Ministre, en traduction [4],

[1] Dès le 11 avril, l'agent consulaire à Kiel, Valois, écrivait à Drouyn de Lhuys, dans une dépêche chiffrée : «Une personne bien informée ordinairement vient de m'assurer que des négociations sont ouvertes entre M. de Bismarck et le Prince d'Augustenbourg. Le Prince proposerait à la Prusse une convention militaire et lui ferait la cession de la baie de Kiel.» (Danemark, Kiel, 7.)

[2] Cf. la dépêche de Cintrat à Drouyn de Lhuys, du 25 avril (ci-après, p. 292).

[3] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 21 avril (ci-dessus, p. 279).

[4] Cette traduction est jointe.

un extrait d'un article de l'*Allgemeine Norddeutsche Zeitung*, démentant les bruits relatifs à la dénonciation du traité de commerce franco-prussien [1].]

---

457. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 247, n° 89.)

Copenhague, 25 avril 1864.
(Cabinet, 30 avril; Dir. pol., 2 mai.)

[Dotézac a fait connaître à l'Évêque Monrad que le Gouvernement français n'était pas disposé à souscrire au projet anglo-russe tendant à affirmer à nouveau le traité de Londres, avant qu'un arrangement fût intervenu entre les belligérants [2]. La France ne peut mettre sa signature au bas d'une convention nouvelle, passée sous la garantie de l'Europe et tendant à sauvegarder l'intégrité de la Monarchie danoise, que si les «questions litigieuses» ont été préalablement vidées.]

M. le Ministre des Affaires étrangères n'a pas contesté la justesse de ce raisonnement; mais, bien qu'il ne me l'ait pas dit, je ne doute pas que, le cas échéant, il ne se rallie à la proposition des Cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg.

Tout ce qui touche à l'intégrité de la Monarchie et à la personne du Souverain constitue, aux yeux du Gouvernement danois, l'intérêt principal, et la logique cède devant cette considération. Comme d'ailleurs c'est dans la Russie et l'Angleterre que le Roi et ses Ministres mettent leur plus intime confiance pour sauver le traité de Londres du naufrage, le Gouvernement danois ne voudrait pas ne pas appuyer un programme inspiré par ces Puissances, et dont l'esprit répond à l'ordre d'idées où il se place lui-même.

Les instructions données à M. le Baron de Brunnow corroboreraient, s'il en était besoin, cette confiance. Le Plénipotentiaire russe a l'ordre, c'est du moins ce que le Roi a dit à une personne haut placée qui me l'a répété, non seulement de combattre éner-

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au baron de Talleyrand, du 9 avril, et celle du baron de Talleyrand, du 13, n° 43 (ci-dessus, p. 247 et 260).

[2] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys à Dotézac, du 12 avril (ci-dessus, p. 254).

IMPRIMERIE NATIONALE.

giquement toute atteinte à l'intégrité du Danemark, sous quelque forme qu'elle se produise, mais encore de quitter la Conférence si cette intégrité était menacée, et, dans le cas où le nom du Prince d'Augustenbourg serait prononcé, d'opposer hautement les droits de la Russie [1].

Notre situation n'est pas la même, et je ne saurais dissimuler que l'appel aux vœux des populations n'est nullement du goût du Cabinet danois. M. Monrad a pris l'initiative à ce sujet, et m'a déclaré que le Cabinet n'accepterait pas cet expédient, dont l'application, selon lui, serait fatale au Danemark. Appelé inopinément sur ce terrain, j'ai commencé par dire que je n'avais pas été chargé de discuter ce point avec lui. Je me suis néanmoins attaché à faire comprendre que nous étions toujours fidèles au traité de Londres et aux transactions de 1851-1852, et que ce n'est que dans le cas où l'Allemagne produirait, en dehors de ces actes, des propositions qui d'une manière ou d'une autre tendraient à arracher les Duchés au Danemark, que nous pensions que c'était là le meilleur moyen de sauvegarder les intérêts d'un pays auquel nous attachent nos vieilles sympathies. M. Monrad n'admet pas cette efficacité, et prétend que, livrée à la publicité, l'opinion du Gouvernement de l'Empereur a eu pour résultat de fournir un nouvel aliment à la répugnance de l'Allemagne de prendre les arrangements de 1851-1852 pour base des délibérations de la Conférence. J'ai nié nettement cette assertion, en invoquant l'attitude de la Diète et des deux grandes Cours germaniques avant la publication de la dépêche du 20 mars; notre opinion, ai-je dit, n'a pas créé une situation qui existait déjà; elle a préparé un remède fondé sur notre propre expérience et sur de nombreux précédents de l'histoire contemporaine. Toutes mes observations n'ont pas touché M. Monrad, et, comme je viens de le dire, il repousse le vœu des populations, fondé soit sur le suffrage universel, soit sur le vote des États, soit par toute autre voie.

Il serait difficile, on le comprendra, d'amener un Ministre de la Couronne à reconnaître la bonté d'un système lequel, exercé

[1] Cf., sur les instructions données au baron de Brunnow, ce qu'en dit le comte de Massignac, d'après le prince Gortchakoff, dans la dépêche à Drouyn de Lhuys du 4 avril (ci-dessus, p. 215).

sur la validité du traité de Londres, menace le Danemark d'un démembrement inévitable, et, exercé sur le régime intérieur des Duchés, annexe la majeure partie des populations du Sleswig à la Confédération germanique [1].

[1] Dotézac joint à sa dépêche la note suivante :

« L'élément allemand, on le sait, est numériquement supérieur à l'élément danois, dans le Sleswig. Voici, d'après le recensement de 1855, quelle était la population :

Le district danois renfermait	135,486	habitants.
Le district allemand	177,007	—
Les districts mixtes	82,649	—

« Je rappellerai également que le meilleur mode, pour les Danois, de consulter les populations serait le suffrage universel, et, le pire, les États provinciaux.

« Dans le Holstein, la situation est nette, peu importe la forme adoptée.

« Il en est différemment en Sleswig, où les deux nationalités sont en présence.

« Produit d'une loi électorale du moyen âge, les Etats ne représentent pas le pays; ils représentent des catégories de privilégiés et sont élus par une portion très minime des habitants. L'élément danois se trouve dans les classes qui se rapprochent le plus du sol, dans les classes agricoles, qui ont peu ou point d'accès dans l'Assemblée.

« Aussi, dans les Etats du Sleswig, a toujours dominé l'élément allemand avec ses aspirations germaniques. Le suffrage universel ne donnerait pas sans doute la majorité à l'élément danois, mais il rendrait sa position meilleure.

« L'exemple de la Grèce, de la Belgique, des Îles Ioniennes, n'est pas, ce me semble, une assimilation suffisante au cas présent. Lorsque ces pays furent appelés à fixer leurs destinées, l'Assemblée nationale d'Athènes, le Congrès de Bruxelles, le Parlement de Corfou reposaient soit sur le suffrage universel, soit sur une loi électorale à larges proportions. Ici, c'est l'inverse.

« Je ne m'étonne donc pas si la cause des États est défendue par la presse allemande et si elle est en faveur à Berlin.

« Je ne m'étonne pas non plus si M. le Comte de Rechberg admettrait le suffrage universel pour les districts mixtes. En effet, la majorité dans ces districts est allemande, et les 20,000 ou 25,000 habitants qui voteraient pour le Danemark seraient contre leur vœu incorporés au Holstein. Aussi serait-il juste qu'après le scrutin on tînt compte de la minorité. Comme notre force réside dans l'élément danois, il nous importe, dans la prévision d'un partage du Sleswig, que la part la plus considérable possible soit faite à cet élément. D'autre part, il ne faut pas se dissimuler que la question du partage vidée par les populations elles-mêmes serait moins favorable au Danemark que si l'on pouvait la résoudre par une ligne conventionnelle.

« Il suffit, pour s'en convaincre, de voir la force numérique des deux nationalités.

« Les Danois perdent le port de Husum, si important pour leurs débouchés dans la Mer du Nord. Mais l'Allemagne concéderait-elle une frontière d'après les convenances danoises? Il est bien permis d'en douter. »

[La fin de la dépêche traite de la situation militaire et des raisons qui, d'après l'Évêque Monrad, empêcheraient le Gouvernement danois d'accepter un armistice et de suspendre les blocus.]

---

458. Cintrat, Ministre à Hambourg, à Drouyn de Lhuys. (Original. Hambourg, 156, n° 40.)

Hambourg, 25 avril 1864.
(Cabinet, 27 avril; Dir. pol., 28 avril.)

Le Roi de Prusse a traversé Hambourg le 23 pour rentrer dans ses États [1]. Le Sénat lui a rendu tous les honneurs qu'il a pu, les habitations particulières sur le passage de Sa Majesté ont été illuminées, et la foule qui s'était portée au-devant d'elle lui a fait un accueil très sympathique.

Le Roi de Prusse a exprimé ici à plusieurs personnes sa satisfaction de la manière dont il a été accueilli partout pendant son voyage dans les Duchés. De son côté, M. de Bismarck aurait dit que tout ce qu'il avait vu et observé lui avait fait reconnaître l'insuffisance des projets d'union personnelle et la nécessité d'aller bien au delà [2]. Il aurait laissé entendre qu'il penchait plus que jamais pour l'axiome de la sagesse des nations que ce qui est bon à prendre est bon à garder. Votre Excellence voit que les voyages profitent et instruisent toujours. Le Premier Ministre de Prusse aurait même répondu à la personne de qui je tiens ces détails, qui lui faisait observer que les autres Puissances et surtout la France ne se prêteraient pas facilement à de pareils projets : « Oh ! avec celle-là, nous nous entendrons facilement. »

Il est certain que ce n'est pas la première fois que l'on prête à la Prusse des vues intéressées sur les Duchés. Son Ministre des Affaires étrangères l'aurait laissé à diverses reprises voir clairement, et n'aurait consenti à réprimer son appétit que pour ne pas exciter des projets qui ne font peut-être que rentrer dans les

[1] Cf. la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 25 avril, n° 47 (ci-dessus, p. 286, et la note 1).

[2] Cf. la dépêche de l'agent consulaire à Kiel, Valois, à Drouyn de Lhuys, du 27 avril (ci-après, p. 304).

velléités habituelles du Cabinet de l'Europe le plus désireux de conquêtes, même morales, quand l'occasion ou le courage lui manque pour les matérielles; il est certain qu'une partie de la population des Duchés, la grande noblesse particulièrement, préférerait voir son pays annexé à la Prusse que remis au Duc d'Augustenbourg. La première combinaison, si le maintien de la souveraineté danoise avec certaines garanties, qui est encore ce qu'elle désire le plus, devenait impossible, lui laisserait plus d'occasion de satisfaire son ambition et de jouer un rôle, que la constitution de ces pays à l'état indépendant sous le sceptre souverain que la petitesse de ses possessions réduirait d'avance à l'impuissance et à l'obscurité. Du point de vue allemand, l'annexion à la Prusse serait un pas vers l'unité et une conquête sur le Danemark, qu'elle appelle de tous ses vœux. Pour la Prusse et son peuple, il y aurait profit et gloire, pour son Gouvernement retour de prestige et de popularité, et certainement dans son esprit facilité et occasion de procéder à des modifications de régime intérieur qui ont certes été pour beaucoup dans la résolution d'entreprendre la guerre présente.

Avant de quitter ce sujet, qui se prêterait à des considérations et à des développements infinis, je ne veux pas manquer d'appeler l'attention de Votre Excellence sur la manière dont l'Autriche ou tout au moins ses Agents l'envisagent. Il est bien remarquable, à mon sens, que ceux-ci acceptent cette idée d'agrandissement de la Prusse avec autant de calme. Ce n'est pas cependant la chose la plus naturelle du monde que de voir l'Autriche employer ses trésors et son armée au profit de la Prusse, de sa grandeur et de son accroissement de territoire en Allemagne. Il n'en est pas moins vrai que, d'après divers indices et le langage des Agents autrichiens, leur Gouvernement serait disposé tout au moins à laisser à son alliée d'hier et sa rivale de la veille le champ libre dans les Duchés, qu'elle ne trouverait rien à dire à ce que ceux-ci devinssent sa proie, et que, se contentant pour le premier moment de retirer ses troupes, elle envisagerait de sang-froid la perspective de lui venir en aide si plus tard la possession de ces Duchés venait à lui être contestée. N'y a-t-il pas là, Monsieur le Ministre, matière aux plus sérieuses réflexions pour tous les Cabinets, et la pensée ne doit-elle pas se porter sur l'existence d'un

pacte qui assurerait au Cabinet de Vienne de larges compensations d'appui et de sécurité qui manquent si complètement à son existence, depuis qu'un Royaume d'Italie s'est attaché à ses flancs? Tout ce qui précède paraîtra bien ambitieux sans doute dans une dépêche datée de Hambourg, mais c'est le résultat de mes observations, et ma conscience m'oblige de les soumettre à Votre Excellence, qui saura bien apprécier ce qu'elles valent.

Il paraît certain que la Prusse veut conquérir le Jutland et qu'elle aurait même imposé déjà à ce pays une contribution de guerre d'un million de thalers [1].

Je termine cette dépêche par un de ces mots familiers au Roi de Prusse qui le peignent tout entier, mais qui n'aura pas autant de bonheur auprès de son peuple qu'il en a eu chez ceux à qui il était adressé. Après la revue des vainqueurs de Duppel [2] et la distribution des récompenses aux plus braves, Sa Majesté, cédant aux sentiments d'orgueil et de satisfaction qui débordaient de son cœur, aurait dit aux troupes formées en carré autour d'elle : «On m'accuse de partialité pour l'armée. Eh bien! oui, cela est vrai, je l'aime par-dessus tout, et mon plus grand bonheur serait de ne vivre qu'avec elle.»

Il est heureux pour le prestige constitutionnel de Sa Majesté que les troupes n'aient pas encore pris l'habitude de traîner des sténographes à leur suite.

---

459. Fournier, Ministre à Stockholm, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Original. Suède, 334, n° 76.)

Stockholm, 25 avril 1864.
(Cabinet, 5 mai; Dir. pol., 9 mai.)

M. Édouard Lefebvre de Béhaine [3], arrivé à Stockholm le 22,

[1] D'après les éphémérides des *Arch. diplom.*, 1865, t. IV, ce fut le 28 que Wrangel imposa une contribution de guerre de 650,000 thalers au Jutland.

[2] La revue du 22 avril, à Sundewitt.

[3] On trouvera ci-après, p. 366, le rapport rédigé par Lefebvre de Béhaine au retour de sa mission. Il est daté du 9 mai.

venant de Copenhague, m'a remis les dépêches nos 14, 15 et 16[1] que Votre Excellence a bien voulu m'adresser.

Elles ont été entre le Comte de Manderström et moi le sujet de plusieurs entretiens dont je vais avoir l'honneur de vous rendre compte[2].

Il reconnaît la difficulté extrême de la conciliation. L'Allemagne prétendra à la séparation constitutionnelle du Sleswig du reste de la Monarchie danoise, pour l'attacher indissolublement au Holstein sans autre lien avec le Danemark que celui de l'union personnelle; le Danemark lui opposera la conviction que la création d'un tel état de choses est un démembrement d'abord de la Monarchie, et avec le temps une germanisation fatale du Jutland.

Devant une semblable situation, M. de Manderström hésite à admettre qu'un appel à l'expression du sentiment national se puisse faire avec un avantage certain, avec la probabilité d'atteindre le but que l'on se propose.

Dans les circonstances données et que les Allemands ont faites, dans l'état d'administration que, comme des conquérants, ils ont si violemment et radicalement imposé au Sleswig comme pour le dépayser, le Ministre des Affaires étrangères se demande comment, en admettant que le principe d'une votation fût accepté, l'opération pourrait se faire d'une manière qui produisît un résultat complètement sincère. Une semblable opération ne pourrait à coup sûr avoir lieu en présence et sous la pression des baïonnettes étrangères. L'évacuation du Sleswig fût-elle un fait accompli, il serait nécessaire qu'un terme fût fixé pour le moment du vote, et assez reculé pour que les esprits eussent eu le temps de se calmer, pour que le souvenir de l'occupation fût effacé et que la pression morale, suite et peut-être but de l'occupation, s'exerçât avec moins de force sur l'esprit des populations.

Tout le temps eût-il été donné afin que les choses rentrassent à peu près dans l'ordre accoutumé, il subsisterait un autre embarras. Il n'y a pas de doute que les populations du Sleswig

[1] Dépêches des 8, 12 et 13 avril (ci-dessus, p. 236, 254 et 259).

[2] La substance de ces entretiens se trouve également dans la dépêche adressée au baron d'Adelswärd par le comte Manderström, le 27 avril (ci-après, p. 306)

septentrional n'aient le désir et la volonté de rester ce qu'elles sont, c'est-à-dire des Danois; mais, si on leur dit ou si on leur laisse entrevoir que pour rester des Danois il leur faudra renoncer à une vie commune avec leurs concitoyens du Sleswig méridional, il serait à craindre que ce sentiment ne l'emportât chez elles, et ne les inclinât à un vote entièrement défavorable au Danemark [1].

Ces considérations ont trop de valeur pour que je ne les rapporte pas à Votre Excellence avec quelque étendue.

Avec les prétentions affichées par l'Allemagne, après l'expression répétée de sa volonté de séparer le Sleswig du reste de la Monarchie danoise et d'assurer son indissoluble union au Holstein, après sa propagande sans merci dans le Duché pour terroriser le sentiment danois, il n'est pas probable que l'action germanique consente tout d'un coup à se suspendre et à ne pas travailler sourdement le pays par le moyen d'agitations subreptices qui ont si bien réussi depuis 1848.

Le Cabinet suédois, ainsi que Votre Excellence l'observera, fait des objections, réfléchies et très en connaissance de cause, à l'idée d'un appel au vote des populations; il hésite à indiquer quel serait le mode de conduite qui lui paraîtrait plus pratique, et auquel on pourrait recourir de façon à concilier les intérêts des populations et le légitime désir de constituer au Danemark une existence et une indépendance durables.

J'ai communiqué au Comte de Manderström le programme que les Cours d'Angleterre et de Russie semblent, selon ce que Votre Excellence veut bien m'écrire, disposées à recommander à la Conférence.

Le Ministre me paraît se ranger entièrement à votre avis et considérer comme le premier devoir de la Conférence, une fois l'armistice proclamé, d'arriver à poser clairement et nettement les droits et obligations réciproques du Danemark et de l'Allemagne. C'est un soin qui ne doit pas être, selon lui, laissé aux

[1] C'est l'avis qu'exprime souvent, dans sa correspondance, notre agent consulaire à Kiel, Valois, et qu'il exposera longuement dans sa dépêche du 20 mai. L'opinion exprimée par notre ministre à Hambourg, Cintrat, dans sa dépêche de même date, ne sera d'ailleurs pas très différente, quoique moins affirmative. — Cf. aussi la note de Debains du 6 avril et la dépêche de Dotézac du 21 mai.

parties en litige, surtout après la funeste expérience qui vient de se faire depuis 1851 et 1852; elles ne parviendraient pas plus à s'entendre que jusqu'ici, et le conflit serait toujours imminent, dépendant ou de l'ambition de la Prusse quand elle croirait le moment opportun, ou de la démocratie allemande quand il lui faudrait ce moyen d'agiter facticement les masses et d'inquiéter ses Dynasties.

Tout acte qui précéderait l'établissement bien positif et bien garanti des rapports des Duchés, de leur régime intérieur, de leurs relations avec la Monarchie danoise, créerait pour la paix de l'Europe une incertitude pareille à celle qui dure depuis quinze ans, et la soumettrait continuement à l'inquiétude de l'imprévu.

M. de Manderström adhère donc à toute l'expression des opinions de Votre Excellence sur ce point.

Seulement, il ne m'a pas caché qu'il regrettait de ne pas voir de jalons qui indiquassent une route qui pourrait être suivie, et qui laissassent prévoir l'esquisse d'une solution.

J'ai cru pouvoir lui répondre que, quelle que fût notre sympathie pour le Danemark et pour son existence indépendante, quelle que fût l'affection que nous portions à l'idée de l'équilibre du Nord, nous ne pouvions avoir qu'une indécision relative quand il s'agissait de déterminer à quelles conditions territoriales expresses cette indépendance du Danemark et les espérances du Scandinavisme se devaient rattacher. Je lui ai dit que ce me semblait être à la Suède et à la Norvège à nous mettre sur la voie de la solution à préparer aux affaires dano-allemandes, afin que l'existence du Danemark, nettement individualisée, eût de plus en plus intérêt et volonté de se rapprocher des Royaumes-Unis, de confondre avec eux ses besoins et ses ressources politiques, en leur apportant un réel accroissement de forces et de ressources.

M. de Manderström est convenu avec moi, en toute franchise, que le problème d'une solution à cet inextricable conflit était dans ses constantes réflexions, mais qu'il n'arrivait pas encore à y voir clair. Ses idées se formeraient et sans doute se formuleraient à mesure que les incidents surgiraient dans la Conférence et que les prétentions, en se mettant au jour, amèneraient quelque

clarté sur tout ce qui avait été jusqu'ici si soigneusement maintenu dans l'ombre.

Néanmoins, et comme idée dont l'application pourrait être bonne, il ne serait pas éloigné de désirer une division du Sleswig en deux parts, l'une réunie au Holstein, l'autre au Danemark proprement dit. Cette dernière pourrait avoir comme limite la Schlei et le Danewirke, frontière aussi militaire que possible, plus danoise et plus scandinave que celle de l'Eider. La partie du Sleswig qui serait rattachée au Holstein pourrait avoir pour Souverain le Roi de Danemark, dans les mêmes conditions exactement où le Roi des Pays-Bas est Grand-Duc de Luxembourg.

Pour se protéger, cet État nouveau n'aurait pas besoin de Rendsbourg pour forteresse fédérale, ni de Kiel ou d'Eckernförde pour port militaire fédéral, ce que la Confédération, l'Autriche, et la Prusse surtout annoncent aujourd'hui vouloir énergiquement exiger. Une fois la ligne de démarcation tranchée entre ces deux parties de la Monarchie danoise et sous la garantie d'un traité européen, les causes de conflit ambitieux et ayant comme aujourd'hui, du côté de l'Allemagne, la conquête et la germanisation pour but, disparaîtraient au moins avec une chance de longue durée.

Ce n'est pas la première fois que cette pensée revient à l'esprit de M. de Manderström; elle se trouve déjà en principe dans une de ses dépêches d'avril 1860 [1], mais moins radicalement formulée, parce que les événements n'avaient pas alors mis aux prises les partis comme aujourd'hui et ne les avaient pas posés vis-à-vis l'un de l'autre comme aussi radicalement irréconciliables et inconciliables.

Tout en reconnaissant comme Votre Excellence pour la France, que la Suède est liée par la signature du traité de Londres, le Ministre des Affaires étrangères des Royaumes-Unis ne semble pas se faire grande illusion sur la valeur probable que les Allemands voudront laisser à ce traité et quelles exigences ils voudront lui faire subir au nom des engagements vagues de 1851-1852 [2], appuyés maintenant de leur récente victoire, de l'occu-

[1] Nous n'avons pas retrouvé cette dépêche.

[2] Cf. t. Ier, p. 31.

pation de tout le Sleswig et de la pression, qu'ils ne manqueront pas de rappeler souvent, de la volonté nationale de l'Allemagne.

La Russie, qui aux Conférences représentera surtout la Prusse, l'Angleterre elle-même, pour garder un trône intact au père de la Princesse de Galles, seront sans doute disposées à faire prévaloir les deux idées du traité de Londres, l'intégrité de la Monarchie danoise et l'ordre de succession établi en 1852; mais, selon les conditions mises au maintien de cette intégrité et de cet ordre de succession par l'Allemagne, il peut en découler, en dépit des apparences momentanées, la ruine du Danemark et sa germanisation certaine avec le temps.

A ce prix, la Russie payerait à la Prusse les services qu'elle en a reçus, l'Angleterre conserverait la paix dans le présent, sans trop se soucier de l'avenir, et Christian IX garderait une royauté qu'on lui suppose plus le penchant de voir appuyée sur l'Allemagne et la Russie que sur les idées de son peuple et sur les idées scandinaves.

Il y a dans cette question tant de difficultés, d'intérêts latents, de convoitises ardentes mais non avouées, que M. de Manderström a peine à croire que la Conférence puisse aboutir à quelque chose de satisfaisant.

Il y a vis-à-vis l'un de l'autre deux éléments trop hostiles pour qu'entre eux un compromis soit possible. Les laisser unis, c'est fournir à leur antipathie de nouveaux motifs de désunion et de violence, c'est préparer à celui qui serait le plus fort par ses appuis les moyens d'absorber l'autre petit à petit, et de le faire disparaître.

Dans l'intérêt de l'avenir du Nord et des saines idées scandinaves, qui ne voudraient aujourd'hui d'une annexion à aucun prix, mais qui aimeraient à voir préparer une union par un rapprochement progressif d'intérêts, une séparation nette définitive, garantie, des éléments allemands et danois en Danemark, serait un acheminement vers la formation dans le Nord d'une Puissance capable de s'y défendre et d'avoir son poids dans les affaires et dans les conseils de l'Europe.

Le Comte de Manderström, comme Votre Excellence, pense que la première question que la Conférence ait à traiter est celle de l'armistice : c'est une affaire d'humanité qui prime toute autre.

Il a écrit dans ce sens à M. de Wachtmeister. Sachant que les Danois ne seraient peut-être pas portés à accepter cet armistice, qui serait pour eux un désavantage, il suggérerait les bases suivantes : l'*uti possidetis* territorial et maritime, c'est-à-dire que sur la terre chacun garderait la position qu'il aurait au moment de la proclamation de la suspension d'armes, et que les Austro-Prussiens cesseraient leurs réquisitions; sur mer, que le blocus des ports allemands par les navires danois continuerait, mais que les Danois ne feraient plus de prises, ce qui serait un acte de guerre. Ils se borneraient à empêcher l'entrée et la sortie des ports déclarés par eux en état de blocus.

On ne sait rien de nouveau de l'île d'Alsen; cependant je vois que l'on suppose que les Danois vont l'évacuer très prochainement[1]. On regarde même l'ordre du Maréchal Wrangel à ses troupes de marcher sur le Jutland et d'investir Frédéricia, comme ayant pour but moins ce mouvement que d'engager les généraux danois à y envoyer les troupes qui sont encore à Alsen, de dégarnir par conséquent cette île ou de l'abandonner. Le Sleswig, c'est-à-dire *le gage*, serait entièrement aux mains des Allemands, et peut-être verraient-ils des périls à aller plus loin.

Avant de transmettre cette dépêche à Votre Excellence, j'ai tenu à en donner textuellement lecture à M. de Manderström afin d'être certain que j'avais complètement interprété sa pensée. Il est convenu de mon exactitude. Il m'a prié seulement de faire que cette transmission à Votre Excellence fût confidentielle, en me disant que, pour que ces idées eussent la chance d'être admises comme ayant de la valeur, il leur serait bon d'avoir le patronage de la France, mais non celui d'un petit État comme la Suède, qui aurait plutôt pour résultat de les rendre suspectes ou de les affaiblir. Il n'aurait osé, a-t-il ajouté, avoir un abandon pareil, même dans une simple conversation, avec l'Angleterre, et il ne pouvait l'avoir qu'avec le Gouvernement impérial.

[1] Dans une dépêche du 7 mai au maréchal Randon, ministre de la guerre, le lieutenant-colonel Février, attaché au quartier général danois, blâme l'occupation prolongée de l'île d'Alsen, que les Danois considéraient, selon lui, comme «une nécessité diplomatique»; il l'avait déconseillée, mais en recommandant l'offensive sur le flanc gauche des Prussiens. (Archives du Ministère de la Guerre, Carton Danemark, 1753-1872.)

460. Drouyn de Lhuys au Comte de Massignac, Chargé d'Affaires à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 233, n° 25.)

Paris, 26 avril 1864.

[Au moment où la Conférence va s'ouvrir, Drouyn de Lhuys juge inutile de discuter hypothétiquement la façon dont les débats s'y engageront. Il combat seulement le projet de grouper les trois Duchés de Slesvig, Holstein et Lauenbourg en un État distinct réuni au Danemark par une union personnelle, et conseille de chercher une solution en tenant moins compte des dénominations géographiques que de la répartition des populations par nationalités [1].]

---

461. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 729, n° 93.)

Londres, 26 avril 1864.
(Cabinet, 27 avril; Dir. pol., 29 avril.)

La seconde réunion de la Conférence a eu lieu hier. Tous les Plénipotentiaires y assistaient [2]. Avant l'ouverture de la séance, M. l'Ambassadeur d'Autriche, en sa qualité de doyen, a, suivant l'usage, proposé de confier à Lord Russell la présidence et la direction des travaux de la Conférence. Lord Russell, après avoir adressé à la Conférence ses remerciements, a demandé à chacun

[1] Les développements sont presque identiques à ceux que contient la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, en date du 19 avril (ci-dessus, p. 274).

[2] Le protocole, envoyé par le prince de La Tour d'Auvergne avec sa lettre du 9 mai, indique comme présents à la séance : MM. le comte Apponyi et de Biegeleben, pour l'Autriche; Quaade, Van Bille, Krieger, pour le Danemark; le prince de La Tour d'Auvergne, pour la France; le baron de Beust, pour la Confédération germanique; le comte Russell et le comte Clarendon, pour la Grande-Bretagne; le comte de Bernstorff et le comte de Balan, pour la Prusse; le baron de Brunnow, pour la Russie; le comte Wachtmeister, pour la Suède et la Norvège.

de nous d'observer, sauf en ce qui concerne nos Gouvernements respectifs, le secret le plus absolu relativement aux délibérations de la Conférence. Nous avons tous souscrit à cet engagement, et je serais, pour ma part, très reconnaissant à Votre Excellence si elle voulait bien m'aider à y rester fidèle.

La vérification des pleins pouvoirs de chacun des Plénipotentiaires ayant eu lieu, le Principal Secrétaire d'État nous a indiqué le but de notre réunion et recommandé la conclusion d'un armistice comme satisfaisant à la fois les intérêts de l'humanité et ceux de la politique. J'ai appuyé la proposition de Lord Russell [1], qui a été également appuyée par les Représentants de la Russie et de la Suède. MM. les Plénipotentiaires de l'Autriche et de la Prusse ont alors rappelé que leurs Gouvernements s'étaient antérieurement montrés disposés à conclure un armistice, mais que le Danemark n'avait pas cru devoir y consentir. Ils ont ajouté que, les lettres d'invitation qui avaient été adressées à leurs Cours indiquant que la Conférence se réunirait sans armistice [2], ils n'avaient pas d'instructions, mais que, si l'armistice dont il s'agissait devait comprendre la suspension des hostilités par terre et par mer, en même temps que la levée des blocus, ils n'auraient pas d'objection à en transmettre la proposition à leurs Gouvernements. M. le Premier Plénipotentiaire de Danemark a répondu qu'un armistice était un acte formel dont les conditions lui semblaient devoir être débattues en même temps que celles de la paix, et qu'il ne se croyait autorisé à discuter, pour le moment, qu'une simple suspension d'armes. Il a paru admettre que cette suspension d'armes devrait avoir ses effets aussi bien sur mer que sur terre, c'est-à-dire que les vaisseaux danois auraient à s'abstenir de toutes prises et de toute agression durant la suspension des hostilités; mais il a soutenu que le blocus devait être maintenu. Une discussion assez prolongée, à laquelle M. le Plénipotentiaire de Prusse a pris la part prin-

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 19 avril, n° 70 (ci-dessus, p. 254).

[2] «Dans l'opinion du Gouvernement de la Reine, cette Conférence pourrait siéger sans que les hostilités qui se continuent en ce moment soient suspendues.» (Dépêche du comte Russell aux ambassadeurs d'Angleterre à Berlin, Vienne et Copenhague, du 23 février. Angleterre, 728.)

cipale, s'est engagée à ce sujet. La Conférence, après avoir essayé sans beaucoup de succès de concilier les opinions divergentes des parties, a décidé que la question du blocus serait discutée en même temps que les conditions d'un armistice formel, et qu'elle se bornait, quant à présent, à prier, dans une pensée d'humanité, MM. les Plénipotentiaires des Puissances belligérantes d'exprimer à leurs Cours, dans le plus bref délai possible, le vœu que les hostilités fussent suspendues sur terre et sur mer, pendant la durée d'un mois, afin de donner à la Conférence le temps de s'entendre sur les conditions d'un armistice formel et sur les préliminaires de la paix. Dans cet intervalle de temps, les blocus établis seraient maintenus, sans qu'il soit permis de les rendre plus rigoureux ou d'en établir de nouveaux. MM. les Plénipotentiaires des Puissances belligérantes ont promis de transmettre sans retard cette proposition à leurs Cours respectives. M. l'Ambassadeur de Prusse a cru toutefois devoir déclarer à la Conférence que, dans son opinion, son Gouvernement ne saurait consentir à aucune suspension des hostilités si, de leur côté, les Danois ne prenaient pas l'engagement de lever les blocus. Les observations de M. le Comte de Bernstorff ont été appuyées par M. le Plénipotentiaire de la Confédération germanique, qui s'est montré d'ailleurs personnellement favorable, ainsi que MM. les Plénipotentiaires de l'Autriche, à une suspension d'hostilités. La Conférence se réunira de nouveau après la réception des réponses qui sont attendues de Vienne, de Berlin et de Copenhague.

Il ne me paraît pas probable que la Prusse consente à suspendre les hostilités si le Danemark persiste de son côté à refuser la levée du blocus des ports prussiens. Il faut donc s'attendre à ce qu'une nouvelle discussion s'engagera sur ce point, et je serai très reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien me faire connaître à cet égard sa manière de voir. Je n'ai pas besoin de dire que je m'efforce de faire prévaloir dans mes rapports personnels avec les Représentants des Puissances allemandes et du Danemark, qui se montrent également empressés à témoigner au Représentant de l'Empereur des égards et une déférence toute particulière, les conseils de la prudence et de la modération.

P.-S. — J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excel-

lence un exemplaire imprimé du Protocole de la première réunion de la Conférence; il contient les lettres des Ambassadeurs de Prusse et d'Autriche qu'il ne m'avait pas été possible de joindre à ma dernière expédition [1].

---

462. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague. (Télégr. Minute à chiffrer. Danemark, 247.)

Paris, 27 avril 1864, 5h 40 soir.

Les journaux parlent de félicitations adressées par l'Empereur à la Cour de Berlin. Les Princes prussiens ont pris l'initiative de cette correspondance. L'Empereur a répondu [2].

---

463. Méroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, Kiel, 7, n° 546.)

Kiel, 27 avril 1864.
(Cabinet, 30 avril; Dir. pol., 2 mai.

[Dépêche relative à la situation politique dans les Duchés. Le passage suivant est à citer :

«M. le Baron de Blome m'écrit d'Heiligenstedten, à la date du 26 :

«...Depuis que j'ai eu l'avantage de vous voir, les affaires «vont de pire en pire, et je commence à croire qu'il faut s'accou«tumer à l'idée de voir triompher les intrigues et le mensonge. «J'ai passé quelques jours à Hambourg, et je m'y trouvais lors du

[1] Le protocole est joint à la dépêche. Les protocoles de la Conférence de Londres, qui furent distribués, dès 1864, aux membres du Parlement britannique ainsi qu'à ceux du Reichsrat danois, ont été publiés par Martens dans son *Nouveau recueil général des traités*, t. XVII, 2, p. 347-470. On les trouvera également dans les *Arch. diplom.*, 1864, t. III, p. 1-143.

[2] Cf. le télégramme de Fournier à Drouyn de Lhuys, du 22 avril, et la réponse de Drouyn de Lhuys, du 24 (ci-dessus, p. 282 et 285).

« retour du Roi de Prusse et de M. de Bismarck du Sleswig[1].
« Tous les deux prétendent avoir reçu l'impression que l'union per-
« sonnelle des Duchés avec le Danemark est impossible, et qu'il
« faut chercher une autre solution. Il n'est pas difficile de deviner
« ce à quoi les vœux de la Prusse tendent; mais, comme leur réa-
« lisation pourrait rencontrer trop de difficultés, on s'attache, en
« seconde ligne, à favoriser les prétentions du Prince d'Augusten-
« bourg, qui se contenterait du rôle de vassal de la Prusse.

« Que diront les Puissances réunies en Conférence à Londres?
« Je n'en sais rien; mais je crains que le désir de maintenir la
« paix générale n'obtienne le dessus sur bien d'autres considé-
« rations. »]

---

464. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 729, n° 94.)

Londres, 27 avril 1864.
(Cabinet, 28 avril; Dir. pol., 29 avril.)

[Le Baron de Beust a mis beaucoup d'empressement à rechercher les occasions de s'entretenir avec l'Ambassadeur de France. Il lui a exprimé le regret de n'avoir pas eu le temps de passer par Paris en se rendant à Londres. Il semble apporter à la Conférence des dispositions très conciliantes, tout en rappelant que la Confédération germanique, qu'il représente, n'a jamais reconnu le traité de Londres. Dans son opinion, d'ailleurs, le seul moyen d'obtenir une solution sérieuse et définitive serait de consulter les populations.

Le Prince de La Tour d'Auvergne fait remarquer au Baron de Beust que la France, comme toutes les Puissances signataires du traité de Londres, devra faire loyalement ce qui dépendra d'elle pour le maintenir. Il examine avec lui les différentes combinaisons mises en avant : le partage du Sleswig d'après les nationalités, combinaison dont il lui signale les avantages; l'union personnelle, à laquelle le Baron de Beust laisse entendre qu'il ne se ral-

[1] Cf. p. 286, note 1, et la dépêche de Cintrat à Drouyn de Lhuys, du 25 avril (ci-dessus, p. 292).

IMPRIMERIE NATIONALE.

liera pas. Tous deux tombent d'accord que le premier soin de la Conférence doit être d'arrêter l'effusion du sang.

Le Baron de Beust se plaint avec quelque amertume de l'accueil plus que froid qu'il a reçu de Lord Palmerston.]

---

465. Le Comte Manderström, Ministre des Affaires étrangères de Suède et Norvège, au Baron d'Adelswärd, Ministre à Paris. (Copie. Suède, 335 [1].)

Stockholm, 27 avril 1864.

Le Ministre de France ayant reçu, par un courrier extraordinaire expédié de Paris le 15 de ce mois, des dépêches de son Gouvernement [2], relatives à la question dano-allemande et à la Conférence qui se préparait alors pour régler cette question, a bien voulu me donner connaissance des dépêches qui lui ont été adressées à ce sujet par M. Drouyn de Lhuys, ainsi que d'autres adressées à M. le Prince de La Tour d'Auvergne et à des Agents diplomatiques de la France en Allemagne, dont des copies lui avaient été, par la même occasion, transmises.

C'est avec un grand intérêt que j'ai pris connaissance des pièces émanées à ce sujet du Cabinet des Tuileries : elles font foi de la sérieuse attention vouée par le Gouvernement de l'Empereur à cette question importante, et me paraissent témoigner essentiellement de son désir bien arrêté de parvenir au rétablissement de la paix sur des bases solides et durables. Je ne saurais que me joindre aux vues de M. Drouyn de Lhuys, exprimées dans

[1] En note, de la main de Drouyn de Lhuys : «Remise le 9 mai 1864 par le Ministre de Suède.»

[2] Lefebvre de Béhaine, qui était arrivé à Stockholm le 22 avril, avait remis à Fournier trois dépêches de Drouyn de Lhuys, celles des 8, 12 et 13 avril (ci-dessus, p. 236, 254 et 259). La première accompagnait des copies des dépêches de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, des 20 mars, 29 mars et 6 avril, d'une dépêche au vicomte des Méloizes, du 1er avril, et de la circulaire du 4 avril. A la dépêche du 13 étaient jointes les copies de la circulaire du 9 avril et d'une dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 12 avril.

sa dépêche du 12, sur l'urgence d'établir en premier lieu, au moyen de l'intervention de la Conférence, une entente entre le Danemark et l'Allemagne, mais, comme lui, je prévois les difficultés de cette tâche, et je me vois, de même que M. le Ministre des Affaires étrangères de l'Empereur, dans l'impossibilité de donner au Représentant du Roi à Londres des instructions spéciales bien arrêtées avant que les questions n'aient été posées et que les Puissances allemandes se seront décidées enfin à formuler nettement leurs prétentions. Je ne doute nullement que celles-ci ne soient fort exagérées, et ce que la rumeur publique annonce vient à l'appui de cette prévision[1]; mais il sera du devoir des Puissances neutres de juger de l'admissibilité de ces demandes, et de chercher à les réduire à ce que réclament la justice et l'équité.

Dans les instructions données au Représentant du Roi à Londres, le Gouvernement du Roi s'est placé sur le seul terrain qui lui convenait, savoir le maintien du traité de Londres du 8 mai 1852. Nous avons signé ce traité, et nous nous croyons moralement engagés à employer tous les moyens diplomatiques dont nous pouvons disposer pour en assurer l'exécution. Il vous est connu, Monsieur le Baron, que le Gouvernement du Roi a envisagé ses obligations à cet égard d'une manière plus large encore que les autres Puissances contractantes, et que nous avons, à plus d'une reprise, fait connaître que nous étions disposés à les faire valoir, même par la force, si les Puissances amies et alliées voulaient s'unir à nous dans ce but, que nous ne pouvions nous flatter d'atteindre au moyen de notre intervention isolée[2]. Les pourparlers qui ont eu lieu à cet égard vous sont connus, et vous vous rappelez sans doute ce que je vous ai écrit dans plus d'une occasion, et notamment en date du 11 septembre de l'année passée[3]. Si je reviens là-dessus, c'est pour constater que nous

[1] Manderström ne devait pas être encore informé des conditions proposées en commun par la Prusse et l'Autriche. — Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 21 avril (ci-dessus, p. 279).

[2] Cf. en particulier la dépêche du comte Manderström au baron d'Adelswärd, du 17 décembre 1863 (t. Ier, p. 12).

[3] La dépêche a été publiée dans Koht, *Die Stellung Norwegens und Schwedens im deutsch-dänischen Konflikt*, Christiania, 1908, p. 263. Après avoir in-

sommes toujours disposés à soutenir, par la voie des négociations, ce que nous étions préparés à soutenir par les armes. Le Représentant du Roi a donc l'ordre de maintenir non seulement l'intégrité de la Monarchie danoise, mais aussi son indépendance, et d'appuyer tout ce qui peut être le plus favorable au Danemark et en même temps de nature à gagner l'appui des Puissances neutres. Lorsque je vous dis que nous appuyons fortement sur le maintien de l'indépendance du Danemark, c'est assez dire que nous nous opposerons au plan, à notre avis injustifiable, de réunir le Duché de Sleswig à celui de Holstein, et à le faire entrer dans la Confédération germanique, sauf à lier ce nouvel État à la Monarchie danoise par une union dynastique personnelle. Comme l'a fort bien remarqué M. Drouyn de Lhuys lui-même dans une de ses dépêches à ce sujet[1], ce serait là un véritable démembrement de la Monarchie danoise : je partage absolument cette manière de voir, et j'ajoute que ce plan, s'il était réalisé, rendrait le Roi de Danemark vassal de la Confédération. La germanisation entière du Sleswig serait l'affaire de peu d'années, et celle du Danemark la suivrait de près. Ce serait là la ruine complète, non seulement de la Monarchie, mais de la nationalité danoise, et nous ne pourrions jamais prêter les mains à un arrangement qui aurait pour but l'asservissement et la destruction successive d'une race à laquelle la nôtre est attachée par les liens du sang et de l'affinité.

Je ne veux cependant point dire par là que nous soyons décidés à ne rien accepter de ce qui pourrait s'éloigner plus ou moins des stipulations du traité de 1852. Nous ne pouvons être aveugles aux nécessités imposées par les événements douloureux de ces derniers temps; et, de même que M. le Ministre des Affaires étrangères de France, je n'aime point les protestations vaines; et je trouve aussi peu conforme aux intérêts qu'à la dignité de mon pays de faire usage du moyen stérile de nous retirer de la Conférence, aussi longtemps qu'on n'ait point perdu

diqué l'intention qu'avait le Gouvernement suédois de secourir éventuellement le Danemark, Manderström laissait déjà pressentir que la politique de la Suède serait déterminée par celle des deux grandes Puissances occidentales.

[1] La dépêche de Drouyn de Lhuys à Fournier, du 8 avril (ci-dessus, p. 236), contenait en effet l'expression de «démembrement».

l'espoir de voir amenée une solution, au moins relativement satisfaisante, au moyen de sacrifices que le Danemark pourrait faire sans compromettre son existence et sans commettre un suicide politique, qu'un aréopage européen ne pourrait et ne voudrait consentir à imposer à aucune nation, et moins encore à une nation qui s'est bravement et honorablement défendue contre des forces supérieures, et qui a fait preuve d'une force de résistance que ses ennemis mêmes doivent admettre.

Nous croyons donc possible d'admettre quelque atermoiement, et, malgré l'inopportunité de mettre en avant officiellement, en ce moment déjà, des propositions à cet égard, dont il me semble du reste qu'il appartient au Gouvernement danois lui-même de prendre l'initiative puisqu'il est le seul juge des sacrifices qu'il croira pouvoir imposer à son pays et faire accepter par lui, je me suis énoncé confidentiellement, dans des entretiens fréquents que j'ai eus à ce sujet avec M. le Ministre de France, sur la possibilité d'une cession au Holstein et à la Confédération, de la partie méridionale du Sleswig, habitée presque exclusivement par des Allemands, à l'exception d'une quantité assez forte de Frisons dans la partie occidentale[1]. La partie à céder à l'Allemagne pourrait le plus convenablement avoir pour frontière la rivière du Schley et la ligne du Danewirke vers Husum à l'Ouest. C'est l'ancienne frontière historique et traditionnelle, et c'est du reste la seule frontière militaire de quelque importance qu'on puisse trouver dans le Sleswig. Il resterait, il est vrai, des habitants de race allemande au Nord de cette limite; mais, quelle que soit celle qu'on pourrait tirer dans le Sleswig, ce serait toujours le cas, puisque les populations sont entremêlées, et il n'est point douteux qu'au Midi même de cette limite il ne se trouve également des habitants de race danoise. Mais, une fois que cette limite serait acceptée et garantie par un concert européen, et qu'il fût mis fin à l'ingérence allemande dans les affaires intérieures du Danemark, auquel, en ce cas, la partie septentrionale du Sleswig devrait être réunie, il est hors de doute que les sujets de race allemande n'auraient plus à se

[1] Sur les conversations de Fournier avec le comte Manderström, cf. sa dépêche du 25 avril à Drouyn de Lhuys (ci-dessus, p. 294.)

plaindre du Gouvernement danois, qui n'aurait plus de motif de les traiter autrement que le reste de ses sujets, dès que la pression étrangère aurait cessé d'exister. Le Holstein, avec la partie acquise du Sleswig, aurait pour Duc le Roi de Danemark; mais les rapports du Duché avec le Royaume seraient réglés à l'instar de ceux du Grand-Duché de Luxembourg avec le Royaume des Pays-Bas, et il y aurait séparation administrative complète et sur tous les points. De cette manière cesserait le besoin d'une forteresse fédérale à Rendsbourg, et, quant à la station maritime que l'Allemagne désire établir soit à Kiel, soit à Eckernförde, le Duc de Holstein, comme souverain de ce pays, aurait naturellement le droit d'opposer son veto à une mesure qui, sans aucune utilité pour le Holstein, constituerait une menace permanente contre le Danemark.

Voilà, à grands traits, un moyen de solution qui me paraîtrait offrir quelque chance de réussite, et je serais charmé si le Gouvernement impérial y trouvait quelque élément d'un arrangement futur. Mais je crois qu'il est trop tôt d'en faire la proposition avant d'avoir épuisé tous les efforts pour le maintien pur et net du traité de 1852.

Le Ministre de France m'a fait lecture également de plusieurs dépêches à M. le Prince de La Tour d'Auvergne, du 20 mars au 12 avril[1], et où il est question de la votation de la part des populations du Sleswig pour décider le régime qu'elles voudraient suivre. En dernier lieu, il y est mis en avant le projet de diviser le Sleswig en trois zones, la danoise, l'allemande et la mixte, et de les faire voter séparément. J'ai dit à M. Fournier que, bien certainement, le Gouvernement du Roi éprouverait moins d'hésitation que tout autre Gouvernement d'admettre ce principe du suffrage universel, puisque aucun pays ne peut avoir moins à redouter que le nôtre de le voir adopté, mais que, pour le cas dont il s'agit, cette opération me paraissait peu faite pour obtenir un résultat complètement libre et sincère, même en faisant abstraction des conditions défavorables qui présideraient à son application. Il est absolument impossible d'admettre que le

[1] Dépêches du 20 et du 29 mars, du 6 et du 12 avril. Cf. ci-dessus, p. 306, note 2.

vote pût avoir lieu sous la pression des baïonnettes étrangères; mais, quand même le pays serait évacué, la pression morale resterait debout tout entière, les fonctionnaires installés partout dans le Sleswig par les Commissaires austro-prussiens depuis l'occupation continueraient l'exercice de leurs attributions, en pesant, dans le sens allemand, sur les populations, et il serait impossible d'empêcher des émissaires allemands de sillonner le pays et de terroriser les votes. Il est d'ailleurs une considération toute naturelle, qui pourrait devenir forcément fatale au Danemark. Il est hors de doute que les habitants du Sleswig septentrional soient Danois de cœur comme de race, et qu'ils désirent rester unis au Danemark; mais, si on les plaçait dans l'alternative de rester unis à la mère patrie et de se séparer de leurs frères du Sleswig méridional, ou bien de rester unis à ceux-ci en se soumettant à une scission d'avec le Danemark, il me paraît fort probable que l'habitude, les traditions et l'affection naturelle pour les concitoyens auxquels ils ont été unis depuis les temps les plus reculés feraient pencher la balance pour la dernière alternative, malgré une répugnance sincère de se séparer du Danemark. Quel serait le résultat? La germanisation parfaite du Sleswig et l'oppression de l'élément danois, qui s'apercevrait trop tard qu'il aurait fait le sacrifice d'une nationalité à laquelle il est sincèrement attaché. On produirait là un résultat que personne, excepté l'Allemagne, ne saurait avoir en vue, et, comme le remarque M. Drouyn de Lhuys dans une de ses dépêches, on ne ferait qu'intervertir les rôles, et substituer l'oppression germanique à la prétendue oppression danoise, qui, nous n'en doutons point, s'est produite avec moins de violence et surtout avec moins de chances de succès que ne ferait la première. L'état de choses introduit dans le Sleswig depuis l'occupation allemande donne à entendre la manière dont on procéderait une fois que cette province fût entièrement conquise. Tout au plus il serait possible d'admettre le vote dans les districts mixtes; mais, même à l'égard de ceux-ci, subsistent les motifs que j'ai allégués ci-dessus contre la possibilité d'obtenir une manifestation complètement libre et parfaitement sincère des désirs de la population.

Quant à l'armistice dont M. Drouyn de Lhuys entretient M. le Prince de La Tour d'Auvergne dans une dépêche du 12 avril,

nous sommes heureux de nous être rencontrés d'avance avec les vues généreuses de l'Empereur. Déjà, en date du 6 avril, j'avais adressé à M. le Comte de Wachtmeister des instructions à ce sujet, en lui enjoignant d'employer ses meilleurs efforts pour amener un résultat. Seulement, nous avons voulu que l'arrangement fût tout à fait équitable, que, s'il était conclu sur la base de l'*uti possidetis*, ce principe fût complètement appliqué, et que, si les troupes allemandes gardaient leurs positions dans le Slesvig et le Jutland, la marine danoise fût admise à maintenir également ses stations navales pour le blocus des ports allemands, sauf à se contenter de fermer les ports sans faire des prises, aussi longtemps que les troupes allemandes ne se livraient à aucune hostilité par terre. Autrement, l'armistice serait trop défavorable au Danemark, et on priverait ce pays, à son grand préjudice, du seul avantage qu'il possède vis-à-vis des Puissances, si supérieures en nombre et en force, qui l'ont attaqué. Je crois savoir, par un rapport télégraphique arrivé hier, que cette proposition a été faite à Londres le 25, mais il paraît qu'encore aucun arrangement n'avait pu être amené[1].

Vous êtes autorisé à faire part à M. le Ministre des Affaires étrangères de la présente, et de lui laisser confidentiellement une copie s'il en exprimait le désir.

---

466. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 729, n° 80.)

Paris, 28 avril 1864.

[Drouyn de Lhuys accuse réception de la dépêche n° 93[2] relative à la seconde séance de la Conférence. Il se félicite de ce que les Plénipotentiaires des Cours non belligérantes aient unanimement recommandé la conclusion d'un armistice, et s'étonne que

(1) Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 26 avril (ci-dessus, p. 301).

(2) Du 26 avril (ci-dessus, p. 301).

les Plénipotentiaires allemands se soient trouvés sans instructions pour l'accepter.]

Je n'ai point, quant à présent, de nouveaux détails à vous transmettre sur le programme de l'Autriche et de la Prusse; mais, si l'on en juge d'après les manifestations de l'opinion publique en Allemagne, l'idée de demander que Rendsbourg soit déclaré forteresse fédérale et Kiel station navale de la Confédération, cette idée qui m'avait déjà frappé dans les entretiens confidentiels de M. de Bismarck, tendrait à prendre de la consistance. Dès le 29 du mois dernier, je vous faisais pressentir notre manière de voir sur les deux questions que l'on semble vouloir soulever ainsi[1]. Assurément, il est des Puissances qui ont un intérêt plus direct que la France à ce que la place de Rendsbourg ne soit pas érigée en forteresse fédérale. Il appartient à l'Angleterre, à la Russie, à la Suède plutôt qu'à nous de formuler les objections que devrait faire naître un pareil développement donné au système militaire de l'Allemagne du côté du Nord. Cette question touche cependant également aux intérêts généraux que nous avons mission de défendre de concert avec les autres Cours, et, de ce point de vue, nous aurions, nous aussi, à présenter des observations très sérieuses. En effet, l'Allemagne, pour justifier une pareille création, ne peut invoquer aucun motif légitime. Le Danemark n'a rien de menaçant pour elle. Il n'était pas besoin des événements actuels pour mettre en évidence la disproportion des moyens et des forces, et ce n'est pas après la guerre dont nous sommes témoins que la Confédération serait fondée à invoquer les nécessités de sa défense pour fortifier sa frontière sur l'Eider. Les projets qu'on lui suppose au sujet de Rendsbourg auraient donc un caractère essentiellement agressif et inquiétant pour le Danemark. Sous ce rapport, ils seraient contraires au but même assigné par les négociateurs de 1815 aux institutions fédérales, car le Congrès de Vienne a voulu que l'organisation de l'Allemagne fût entièrement défensive, et cette Puissance sortirait du rôle qui lui est tracé si, sur un point où elle n'a certainement rien à craindre, elle prétendait former un établissement militaire qui serait un sujet permanent d'inquiétudes pour l'État voisin.

[1] Cf. p. 192.

Quant au projet de faire de Kiel un port fédéral, il serait grave surtout pour les Gouvernements qui ont de grands intérêts dans la Baltique, et sans doute les trois Cours qui auraient principalement à se préoccuper de la nouvelle destination que l'on voudrait donner à la forteresse de Rendsbourg seraient aussi les premières à se prononcer contre un plan qui changerait le caractère des établissements maritimes actuellement existants à Kiel. Il n'y a point aujourd'hui de marine fédérale proprement dite. Un essai avait été tenté en 1848 : il est demeuré infructueux, et l'idée avait été depuis entièrement abandonnée par la Confédération. Il s'agirait de la reprendre en ce moment, et, dans les conditions présentes, elle aurait pour le Danemark des dangers qui ne sauraient échapper à l'attention des Puissances.

Nous serions donc disposés à appuyer de tous nos efforts les objections qui ne manqueront pas d'être élevées, nous le croyons, par les trois Cours plus particulièrement intéressées au maintien de l'équilibre militaire et maritime dans la Baltique. Je vous autorise à vous en expliquer dès maintenant, à titre confidentiel, avec leurs Plénipotentiaires, et à concerter avec eux au besoin les démarches nécessaires pour faire écarter par la Conférence des prétentions qui sont signalées comme pouvant se produire dans son sein.

---

467. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 729, n° 82.)

Paris, 28 avril 1864.

[Drouyn de Lhuys développe les raisons qui rendent une suspension d'armes indispensable. Il s'étonne que les Gouvernements allemands tardent à envoyer à leurs Plénipotentiaires la réponse que ceux-ci ont sollicitée à ce sujet. Il charge le Prince de La Tour d'Auvergne de demander à Lord Russell ce que le Gouvernement anglais pense faire si les belligérants se refusent à interrompre les hostilités.]

---

468. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original, avec déchiffrement. Prusse, 349, n° 49.)

Berlin, 28 avril 1864.
(Cabinet, 30 avril; Dir. pol., 2 mai.)

L'Ambassadeur d'Angleterre avait reçu l'ordre par le télégraphe d'appuyer auprès de M. de Bismarck la proposition de suspension d'armes faite à la première réunion de la Conférence de Londres. Votre Excellence sait déjà que le Gouvernement prussien n'y a pas accédé [1]. Le Président du Conseil m'a dit hier que, tant que les hostilités sur mer ne seraient pas suspendues, il ne pourrait consentir à ce que l'action militaire fût interrompue sur terre ferme. Le maintien du blocus pendant la suspension des hostilités assurerait au Danemark un avantage auquel la Prusse et l'Autriche ne sauraient souscrire. Elles ont donc refusé sans hésitation, et par dépêche télégraphique.

L'ignorance où je me trouvais de la portée que la Conférence attribuait à sa première demande ne me permettait pas de discuter avec M. de Bismarck. Je me suis donc borné à lui demander s'il n'avait pas été question, en maintenant le blocus, de déroger à quelques-uns de ses effets les plus rigoureux. Il m'a répondu qu'aucune explication ne lui avait été donnée à cet égard, en dehors des commentaires tout personnels que Sir Andrew Buchanan avait fait valoir à l'appui de la proposition.

[*Déchiffrement*] M. de Bismarck m'a laissé entrevoir que le voyage du Roi dans les Duchés et les conversations de Sa Majesté avec le Prince royal n'avaient pas été sans exercer quelque influence favorable au Duc d'Augustenbourg. Le Prétendant avait fait demander, par l'entremise de l'Héritier de la Couronne,

[1] La dépêche de Drouyn de Lhuys au Prince de la Tour d'Auvergne du 28, publiée ci-dessus, p. 314, semble indiquer cependant qu'à cette date, le ministre des affaires étrangères ne connaissait pas encore le refus du Gouvernement prussien. Peut-être le baron de Talleyrand envoya-t-il à Paris, dans la journée du 28, un télégramme qui n'a pas été conservé dans la Correspondance. — Cf. aussi (ci-après, p. 320) la dépêche de Drouyn de Lhuys au baron de Talleyrand, du 29 avril.

dit-on, la permission de présenter ses hommages au Roi. Elle lui a été refusée [1], mais le Ministre n'en a pas moins constaté qu'il s'était fait un retour à d'anciennes sympathies dans l'esprit de son Souverain. Il est permis toutefois de croire que, si de nouvelles influences ne viennent pas les entretenir, elles disparaîtront bientôt devant des préoccupations plus intimes.

M. de Bismarck ne pouvait songer de rencontrer à Flensbourg le Maréchal de Wrangel, qui, comme Votre Excellence le sait, l'avait fort mal traité dans sa correspondance avec le Roi. Je tiens du Ministre lui-même qu'il s'est refusé à tout rapport avec le Commandant en chef de l'armée; bien qu'ils se soient rencontrés pendant vingt minutes dans un des salons du Roi, aucune parole n'a été échangée entre eux. A table, le Maréchal, assis à la droite de Sa Majesté, s'est adressé directement à M. de Bismarck qui était auprès du Prince Royal; le Président du Conseil n'a pas répondu, et le Roi a dû répéter la question pour faire sortir le Ministre de son silence. Le Maréchal de Wrangel ayant fait une seconde tentative, M. de Bismarck a détourné la tête et n'a plus causé qu'avec le Prince son voisin.

---

469. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 729, n° 95.)

Londres, 28 avril 1864.

(Cabinet, 28 avril; Dir. pol., 29 avril.)

Le Gouvernement danois a fait savoir à Londres que ses Plénipotentiaires étaient pourvus des instructions nécessaires pour traiter d'une suspension des hostilités, et qu'il s'en rapportait à ce qu'ils décideraient. M. Monrad renvoie, en un mot, la

[1] L'agent consulaire à Kiel, Valois, écrivait, dans sa dépêche du 23 avril, à Drouyn de Lhuys : «On veut croire ici que M. de Bismarck ne s'est rendu en Sleswig que pour mettre son Souverain à l'abri de certaines gens, capables de lui arracher des promesses que le Ministre de Prusse ne serait pas disposé à réaliser. Tout le monde croit que le Ministre emploiera tous les moyens pour garder les Duchés.» (Danemark, Kiel, 7.)

responsabilité de la décision à prendre à MM. les Plénipotentiaires danois, qui, de leur côté, connaissant les exigences de l'opinion publique à Copenhague, insisteront sans aucun doute sur le maintien du blocus des ports prussiens. Quant à l'Autriche et à la Prusse, on ne connaît pas encore officiellement leur réponse; mais les télégrammes de Lord Bloomfield et de M. Buchanan ne permettent pas d'espérer qu'elles consentent à une suspension d'armes, si les blocus ne sont pas levés [1].

Lord Russell a réuni aujourd'hui chez lui les Représentants des Puissances neutres, pour leur communiquer ces informations et convenir avec eux de ce qu'il y aurait à faire, si, comme cela n'était que trop probable, des réponses négatives arrivaient de Vienne et de Berlin. M. le Baron de Brunnow a suggéré de mettre alors en avant une proposition d'après laquelle les troupes austro-prussiennes évacueraient le Jutland, moyennant l'abandon par les Danois de l'île d'Alsen, qu'ils seraient hors d'état, assure-t-on, de conserver au delà d'une semaine ou deux, et la levée du blocus des ports prussiens. Avant de soumettre à la Conférence cette proposition, nous avons conseillé à Lord Russell de pressentir confidentiellement, pour ne pas s'exposer à un échec certain, les dispositions des deux parties.

M. l'Ambassadeur de Russie et M. le Ministre de Suède ont profité de notre réunion pour parler du bruit, qui prend depuis hier une certaine consistance, de l'arrivée prochaine dans la Baltique de quelques vaisseaux autrichiens qui, réunis à la flotte prussienne, auraient pour mission de forcer le Danemark à lever le blocus des ports prussiens. Ils ont l'un et l'autre déclarés en termes très explicites que, si un pareil projet venait à être mis à exécution, il en résulterait vraisemblablement des complications graves, car ni la Russie ni la Suède ne pourraient permettre qu'on vînt, suivant l'expression de M. le Baron de Brunnow, *faire du tapage dans la Baltique*, et que, le cas échéant, elles prendraient sans doute des mesures pour s'y opposer. Lord Russell, qui paraissait lui-même fort ému des bruits dont il s'agit, a déclaré à son tour que l'Angleterre ne permettrait pas

[1] Cf. la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 28 avril (ci-dessus, p. 315).

davantage à une flotte autrichienne d'entrer dans la Baltique et de venir porter ainsi le dernier coup à la Monarchie danoise, et, sur la demande de M. l'Ambassadeur de Russie, il a annoncé l'intention de provoquer immédiatement des explications de la part du Cabinet de Vienne. Lord Clarendon a approuvé le langage de son Collègue, mais il a insisté sur la nécessité de connaître exactement les intentions de l'Autriche avant de prendre une détermination aussi grave que celle d'envoyer une flotte anglaise dans la Baltique, et il a ajouté que, dans tous les cas, une semblable détermination ne devrait pas être prise sans qu'on s'en fût préalablement entendu avec le Gouvernement de l'Empereur.

Lord Russell et Lord Clarendon m'ayant demandé de porter ces détails à la connaissance de mon Gouvernement, je m'empresse, Monsieur le Ministre, de m'acquitter de cette commission. J'ai cru devoir d'ailleurs faire remarquer à mes Collègues que, bien qu'à coup sûr nous ne soyons pas indifférents aux complications que pourrait faire naître la présence des vaisseaux autrichiens dans la Baltique, nous nous trouvions moins directement intéressés que la Russie, la Suède et l'Angleterre dans la question. Lord Clarendon s'est empressé de reconnaître la justesse de cette observation.

---

470. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Particulière. Original. Angleterre, 729.)

Londres, 28 avril 1864.

Le Ministre de Suède, qui me paraît se préoccuper beaucoup en ce moment des dispositions de la Russie à l'endroit de son Gouvernement et des idées d'union scandinave, m'a communiqué à titre confidentiel un document que je crois devoir joindre ici en copie. Le Comte Wachtmeister m'a dit que ce document lui venait d'une *source neutre*, mais qu'il avait lieu de le considérer comme authentique. Pour ma part, je ne me prononce pas. Je me borne à vous transmettre la pièce [1].

[1] La pièce dont il est question ici n'a pas été insérée dans la Correspon

Notre Conférence ne me semble pas avoir grande chance d'aboutir. Lord Clarendon, qui est d'ailleurs très désireux de marcher d'accord avec nous, m'a dit qu'il avait eu avec le Comte de Bernstorff, avant-hier, une assez vive explication, de laquelle il résultait pour lui que la Prusse se rendait parfaitement compte des divergences de vues qui existaient entre la France et l'Angleterre par rapport à la question danoise, et se proposait d'en profiter. Lord Clarendon ayant dit à l'Ambassadeur de Prusse : « Je n'ai pas l'intention de vous faire aucune menace, mais je dois vous prévenir que vous jouez gros jeu, en voulant ainsi satisfaire votre ambition, malgré les conseils de modération qui vous viennent de tous côtés. Vous amenez la guerre, et vous aurez peut-être plus que toute autre Puissance à la regretter », celui-ci aurait répondu avec assurance : « Nous n'avons pas à craindre la guerre avec personne! L'opinion publique en France ne permettrait pas à l'Empereur de la faire. L'Angleterre ne s'engagera pas seule, et, quant à la Russie, elle ne peut rien faire [1]. »

J'ai eu hier avec Lord Palmerston un long entretien, qu'il avait recherché, dans le but de nous décider à accentuer davantage notre attitude dans la Conférence et à menacer, au moins en

dance. Il ne s'y trouve pas non plus de lettre de Drouyn de Lhuys qui y fasse allusion. Peut-être s'agit-il d'une lettre du comte de Rechberg au comte Karolyi, lettre que le baron d'Adelswärd, ministre de Suède à Paris, fut chargé un peu plus tard de porter à la connaissance de Drouyn de Lhuys, et dans laquelle il était précisément question des dispositions de la Russie (cf. la dépêche de Fournier, ministre à Stockholm, à Drouyn de Lhuys, du 2 mai 1864, ci-après, p. 337). Dans ce cas, il faudrait admettre que cette lettre avait été transmise à Stockholm par Londres, car ce fut seulement le 29 avril que Manderström écrivit au baron d'Adelswärd pour lui communiquer la lettre de Rechberg, qu'il avait, disait-il, reçue le jour même. Ce fut d'ailleurs par Londres que vinrent un peu plus tard à la connaissance du Gouvernement suédois d'autres dépêches russes, autrichiennes et prussiennes, dont il sera question ci-après (p. 337).

[1] Toute la correspondance, d'ailleurs peu développée, du comte de Massignac, pendant les premiers mois de 1864, indique le désir qu'avait le Gouvernement russe de voir la question des Duchés résolue promptement et pacifiquement; elle indique aussi les difficultés que rencontrait la politique russe en Pologne, en même temps que les insuffisances de la situation militaire et financière de l'Empire. (Russie, 233.)

paroles, la Prusse. Je lui ai répondu que nous avions le désir très sincère de marcher d'accord avec l'Angleterre, mais que, dans mon opinion, des menaces ou des démonstrations qui ne seraient pas suivies d'actes véritablement sérieux n'auraient d'autre résultat que de nous compromettre les uns et les autres, et que, pour mon compte, je préférais m'en abstenir, sachant très bien que mon Gouvernement n'avait pas l'intention de déclarer la guerre à l'Allemagne. Il me semble, en effet, que ce que nous avons de mieux à faire dans la Conférence, c'est de garder une attitude réservée, sans taire dans l'occasion ce que la conscience et nos engagements antérieurs nous obligent à dire. Il vaut mieux laisser à l'Angleterre le premier rôle et les responsabilités. Si pourtant vous jugiez que sur certains points il convienne de montrer un peu les dents aux Prussiens, comme on nous demande de le faire, et d'appuyer énergiquement l'Angleterre, je suis prêt à le faire. Je n'attends pour cela que vos ordres.

---

471. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin. (Télégr. Minute à chiffrer. Prusse, 349.)

Paris, 29 avril 1864.

On connaît à Berlin nos dispositions bienveillantes envers la Prusse et l'Allemagne. Le refus d'une suspension d'armes en rendrait impossible la réalisation.

---

472. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 349, n° 37.)

Paris, 29 avril 1864.

Vous connaissez le débat qui a eu lieu dans la seconde réunion de la Conférence. Les Plénipotentiaires des Puissances neutres se sont trouvés unanimes pour proposer la conclusion d'un armistice, ou, à défaut d'un acte immédiat et formel, une

suspension des hostilités [1]. Ils obéissaient à un devoir d'humanité, et le langage antérieur des Cabinets, d'accord avec les inspirations de la conscience publique, annonçait qu'ils tiendraient à ce que la Conférence inaugurât ses travaux en faisant cesser l'effusion de sang. Aussi avons-nous éprouvé un étonnement que nous ne saurions cacher au Cabinet de Berlin lorsque nous avons appris que les Représentants de l'Allemagne se déclaraient sans instructions et se trouvaient obligés d'en référer à leurs Gouvernements. Les retards apportés par les Cours d'Autriche et de Prusse à faire connaître leur réponse augmentent encore cette pénible surprise, et j'ai cru devoir devancer par le télégraphe [2] l'expression que je vous en transmets en ce moment. Le Cabinet de Berlin n'ignore point les dispositions dont nous sommes animés envers la Prusse et l'Allemagne, mais, ainsi que je vous l'ai mandé, la réalisation en deviendrait impossible dans le cas où les Puissances allemandes se refuseraient à une suspension d'armes que la raison conseille et que l'humanité réclame. Je n'ai pas besoin, Monsieur le Baron, d'insister avec vous sur les considérations qui déterminent notre manière de voir. Elles sont exposées dans ma correspondance antérieure. Nous les avons fait valoir toutes les fois qu'il a été question d'ouvrir des négociations. Nous avions même à l'origine considéré l'établissement d'un armistice comme une condition préalable de la réunion d'une Conférence, et, si nous n'avons pas cru devoir persister dans cette idée quand les autres Puissances l'avaient abandonnée, c'est que nous ne voulions par retarder les délibérations, et que nous jugions les Cabinets de Vienne et de Berlin disposés à se prêter plus facilement à la cessation des hostilités dès que les Plénipotentiaires seraient réunis. Aucune raison d'amour-propre militaire ne peut plus peser aujourd'hui sur les déterminations de la Prusse. En persistant à continuer la guerre, dans l'état des choses, elle ne peut que soulever des doutes sur ses intentions, pousser les Danois au désespoir, mettre plus vivement en cause les susceptibilités des autres Cours et la consi-

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 26 avril (ci-dessus, p. 301). La seconde réunion de la Conférence avait eu lieu le 25 avril.

[2] Cf. le télégramme du 29 avril (ci-dessus, p. 320).

IMPRIMERIE NATIONALE.

dération même de la Conférence. Tout notre bon vouloir serait impuissant contre de pareilles difficultés, et nous ne pourrions nous-mêmes nous constituer en lutte avec le sentiment public que cette conduite ne manquerait pas de soulever.

Au reste, afin de ne rien vous laisser ignorer de ce qui peut vous fixer sur notre manière de voir, je vous envoie ci-joint copie de deux dépêches que j'adresse en date d'hier et d'aujourd'hui à M. le Prince de la Tour d'Auvergne [1]. Je vous transmets également celle de l'Ambassadeur de Sa Majesté à Londres [2] à laquelle répond la seconde. Je vous prie toutefois de considérer ces documents comme étant pour votre information purement personnelle, et destinés uniquement à vous éclairer sur le sentiment du Gouvernement de l'Empereur.

---

473. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 729, n° 83.)

Paris, 29 avril 1864.

J'ai reçu vos dépêches en date des 27 et 28 de ce mois, sous les n°s 94 et 95 [3]. Les conditions d'armistice suggérées par M. le Baron de Brunnow et indiquées dans la dernière de ces dépêches semblent à l'Empereur trop défavorables au Danemark. La levée des blocus par les Danois, l'évacuation du Jutland par les Allemands, le maintien du *statu quo* militaire à Alsen et partout ailleurs, une suspension des hostilités sur terre comme sur mer, constitueraient un arrangement plus équitable, que je vous invite à proposer et à soutenir.

Vous ne devez point chercher à dissuader l'Angleterre, la Russie et la Suède des résolutions que peut leur inspirer l'éventualité de l'apparition d'une escadre autrichienne dans la Baltique, car nous verrions nous-mêmes avec déplaisir cette

[1] Dépêche du 28 avril, n° 82 (ci-dessus, p. 314), et dépêche du 29 (ci-dessous).

[2] Dépêche du 28 avril, n° 95 (ci-dessus, p. 316).

[3] Ci-dessus, p. 305 et 316.

extension donnée à la guerre. Vous avez bien fait néanmoins de ne pas engager sur ce point le Gouvernement de l'Empereur[1].

Nous apprécions sincèrement les dispositions amicales que vous a témoignées M. le Baron de Beust, et je vous prie de l'en remercier[2].

---

474. Drouyn de Lhuys au Comte de Massignac, Chargé d'Affaires à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 233, n° 26.)

Paris, 29 avril 1864.

[Drouyn de Lhuys met le Comte de Massignac au courant des différentes questions qui se sont posées depuis l'ouverture de la Conférence : question de l'armistice; proposition du Baron de Brunnow en vue d'une évacuation du Jutland par les troupes prussiennes, en échange de l'abandon de l'île d'Alsen et de la levée des blocus par le Danemark; projet de transformer Rendsbourg en place forte fédérale. Il lui communique en même temps sa dépêche du 28 avril au Prince de la Tour d'Auvergne[3], et la dépêche où celui-ci lui rend compte de la conférence des Plénipotentiaires des quatre Puissances non belligérantes avec Lord Russell[4]. Au sujet des prétentions relatives à Rendsbourg, il ne doute pas que la Russie ne soit disposée à s'unir éventuellement à l'Angleterre et à la Suède pour les combattre, et il prévient le Comte de Massignac qu'il a autorisé le Prince de la Tour d'Auvergne à se concerter au besoin avec les Plénipotentiaires de ces trois Puissances.]

(1) Cf., en particulier, la dépêche n° 95, du 28 avril (ci-dessus, p. 316.)
(2) Cf., en particulier, la dépêche n° 94, du 27 avril (ci-dessus, p. 305.)
(3) N° 80. Ci-dessus, p. 312.
(4) Dépêche du 28 avril, n° 95 (ci-dessus, p. 316).

---

475. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 729.)

Londres, 29 avril 1864, 11h 1/2 matin.
(Reçu à 1h 1/4 soir.)

Le Danemark demande qu'une escadre anglaise soit immédiatement envoyée dans la Baltique pour s'opposer aux projets de la flotte autrichienne[1]. Lord Russell, avant de répondre au Gouvernement danois, invite le Cabinet de Vienne à faire connaître ses intentions.

---

476. Fournier, Ministre à Stockholm, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Original. Suède, 334, n° 78.)

Stockholm, 29 avril 1864.
(Cabinet, 5 mai; Dir. pol., 9 mai.)

J'ai reçu la dépêche confidentielle et chiffrée que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 21 avril.

Elle exprime des sentiments de bienveillance si marqués pour la cause du Nord et l'avenir du Scandinavisme que j'ai tenu à devoir de les communiquer à M. de Manderström dans une conversation.

Quelque espérance que l'on puisse fonder sur le résultat de la Conférence de Londres, j'ai pensé qu'il n'y avait pas d'inconvénient à envisager, dans un échange d'idées, l'éventualité de la séparation des Plénipotentiaires sans qu'ils soient parvenus à s'entendre. L'Allemagne semble avouer des prétentions qui, en dépit des dispositions conciliantes que l'on témoigne ailleurs, ne rendraient pas tout à fait invraisemblable une pareille éventualité.

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 28 avril, et la réponse de Drouyn de Lhuys, du 29 (ci-dessus, p. 317 et 322).

J'ai demandé au Ministre si alors les Royaumes-Unis, assurés d'une bienveillance et d'un intérêt pour la cause du Nord, dont on leur aurait fourni la preuve évidente par le seul fait que l'on n'aurait point cédé aux exigences germaniques, ne se sentiraient pas tellement touchés dans leur indépendance et dans leur existence à venir qu'ils se trouveraient naturellement et spontanément portés à l'action. Au contraire, continueraient-ils à rester, comme jusqu'ici, émus sans doute, mais impassibles, s'en remettant au hasard ou à des intérêts étrangers de procurer des champions à une cause qui est trop la leur pour qu'ils ne viennent la défendre que sur le second plan?

Je suis revenu sur tous les arguments développés par moi jusqu'ici sous toutes les formes, avec plus de force parfois que ne le comportait un simple échange d'idées.

M. de Manderström regarde assurément comme d'intérêt majeur pour son pays l'indépendance et l'existence de la nationalité danoise. Il ne veut pas juger cependant que, pour cette cause, les Royaumes-Unis aient le devoir d'aller seuls de l'avant, poussés par l'instinct de leur propre conservation et de leur rôle dans l'avenir. Ils ne doivent être, selon lui, entraînés à l'action que s'ils avaient la conviction et la certitude qu'ils entraîneraient les autres, et qu'en se mêlant au conflit, ils déplaceraient singulièrement la question des termes où elle est restée posée jusqu'ici, et où eux-mêmes, il faut l'avouer, ont contribué à la laisser se circonscrire.

Malgré sa perplexité et ses hésitations, M. de Manderström ressent néanmoins que la violence faite au Danemark, si elle s'accomplissait jusqu'au bout, ne serait que le présage d'autres violences; que l'affaiblissement ou la ruine de la nationalité danoise présageraient la gêne et la faiblesse progressivement croissantes des Royaumes-Unis. Mais il veut encore laisser à la Conférence, aux idées qui y seront émises ou échangées, aux rapprochements qui pourront y dessiner les intentions, les vues ou les volontés des Puissances, de lui inspirer de l'énergie.

477. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague, et à Fournier, Ministre à Stockholm. (Minute à chiffrer. Danemark, 247, n° 27.)

Paris, 30 avril 1864.

[Drouyn de Lhuys envoie à Dotézac et à Fournier, en la commentant, copie d'une dépêche à La Tour d'Auvergne[1], dans laquelle il se prononce contre le projet d'incorporation des Duchés à la Confédération, avec union personnelle au Danemark.]

---

478. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute à chiffrer. Autriche, 486, n° 40.)

Paris, 30 avril 1864.

[Drouyn de Lhuys exprime au Duc de Gramont sa surprise au sujet de l'attitude des Plénipotentiaires d'Autriche et de Prusse, qui ont déclaré n'avoir pas d'instructions au sujet de la proposition d'armistice. Il insiste sur la nécessité de l'armistice et communique au Duc de Gramont, pour son information personnelle, ses deux dépêches au Prince de La Tour d'Auvergne, en date du 29 avril[2], et la dépêche du Prince, en date du 28[3].]

---

479. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 349.)

Berlin, 30 avril 1864, 3h 15 soir
(Reçu à 5h 30 soir.)

La Prusse et l'Autriche sont unanimes à regarder la levée du

[1] Probablement la dépêche n° 76, du 19 avril (ci-dessus, p. 274).

[2] Ce sont évidemment les dépêches n°s 82 et 83; mais la première est datée du 28 avril (ci-dessus, p. 314).

[3] N° 95 (ci-dessus, p. 316). Cf. aussi la dépêche de Drouyn de Lhuys au baron de Talleyrand, du 29 avril (ci-dessus, p. 320).

blocus comme condition indispensable d'une suspension d'armes; mais M. de Bismarck est prêt à offrir en retour au Danemark des compensations sur terre. Il propose de ne pas faire peser sur le Jutland l'occupation de l'armée alliée et de lui interdire toute contribution; ou bien de tracer en Jutland une ligne de démarcation entre l'armée alliée et les troupes danoises. Enfin, il revient à l'ancien projet d'échanger le Jutland contre la levée du blocus, la reddition d'Alsen et la restitution des bâtiments capturés.

Je vous écris aujourd'hui par le courrier anglais.

---

480. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 349, n° 50.)

Berlin, 30 avril 1864.
(Cabinet, 3 mai; Dir. pol., 4 mai.)

J'ai pu voir M. de Bismarck peu d'heures après avoir reçu votre télégramme d'hier[1], et je me suis servi des termes mêmes de Votre Excellence pour prévenir le Président du Conseil de l'inévitable modification que subirait notre attitude vis-à-vis de la Prusse si elle persistait à se refuser à une suspension d'armes. J'ai développé ma pensée en faisant appel aux sentiments de sources diverses qui devaient engager le Ministre à témoigner quelque déférence pour un avis venu du Gouvernement de l'Empereur.

M. de Bismarck m'a répondu que, puisque nous insistions auprès de lui, il était disposé à ne plus traîner en longueur la discussion soulevée par la proposition de la Conférence, et qu'il accepterait immédiatement la suspension des hostilités, pourvu qu'elle fût simultanée sur terre et sur mer : «car, a-t-il ajouté, la levée du blocus est une condition sur laquelle nous ne pouvons transiger. Le blocus est un fait de guerre, une hostilité; il est donc équitable qu'il vienne à cesser du moment où l'action militaire sera suspendue en Jutland».

[1] Cf. ci-dessus, p. 320.

J'ai répliqué que la Conférence, en autorisant le Danemark à continuer le blocus, avait sans doute voulu compenser l'inégalité des positions militaires; qu'en temps d'armistice on pouvait entendre par blocus la fermeture des ports et le droit de repousser, sans les capturer, les bâtiments qui se présentaient pour entrer ou sortir; et qu'ainsi l'occupation des eaux prussiennes deviendrait une sorte d'équivalent pour l'occupation des terres danoises.

Le Président du Conseil n'a pas admis cette manière de voir et voici ce qu'il m'a opposé :

« Que se passe-t-il en ce moment dans la Baltique? L'escadre danoise, trop faible pour s'éparpiller, s'est concentrée au nord de l'île de Rugen, et, de cette station maritime, elle fait de longues croisières à droite et à gauche. En dehors de Memel, aucun de nos ports n'est *effectivement* bloqué. Sur dix bâtiments qui naviguent, les Danois n'en prennent pas un. Aussi protestons-nous contre ce semblant de blocus de toutes les manières, diplomatiquement et même militairement, puisque notre flottille sort et canonne les bâtiments danois lorsqu'elle les rencontre. Dès l'instant où par suite d'un arrangement nous reconnaîtrions le blocus, il deviendrait effectif, car les Danois n'auraient qu'à mettre un navire de guerre devant chacun de nos ports pour les fermer, comme ils l'ont fait en 1848, lorsque nous n'avions pas de marine. Jusqu'à présent nous n'avons eu que peu à souffrir de la guerre maritime; aussi est-ce plutôt contre le principe d'un blocus pratiqué comme le Danemark le pratique, que nous nous élevons, que contre les conséquences qui en résultent. Il est une autre considération d'un poids majeur pour nous. A qui s'applique le blocus? Aux ports prussiens spécialement. Les ports allemands, les ports autrichiens n'en sont pas atteints. La Prusse ne peut donc consentir à subir seule les inconvénients et les dommages d'une semblable mesure. Elle payerait les frais de l'arrangement et en serait l'unique victime. C'est pour cela que je qualifiais l'armistice d'*unilatéral*, et que j'ai toujours considéré la levée du blocus comme la condition indispensable et première d'un temps d'arrêt dans les opérations militaires. »

Je ne pouvais nier, Monsieur le Ministre, la justesse de ce der-

nier argument, et qu'il y avait accord entre ce que me disait M. de Bismarck et les informations qui me parvenaient de nos Consuls sur la Baltique. J'ai donc repris la discussion au point de vue de la compensation nécessaire à offrir au Danemark, et le Ministre en a admis volontiers le principe.

« Ne pourrait-on pas, m'a-t-il dit, la chercher ailleurs que dans le blocus? Sur terre, par exemple, je serais disposé à faire des concessions. Ainsi l'armée alliée, au lieu de vivre aux dépens du paysan jutlandais, pourrait se ravitailler elle-même, payer toute consommation et s'interdire de lever des contributions. Ce serait là, ce me semble, un équivalent acceptable de la douzaine de bâtiments que le Danemark ne capturerait pas pendant la trêve de quatre semaines proposée par la Conférence. Si l'on préfère une délimitation en Jutland, je suis prêt à y consentir, mais en conservant les positions militaires : les abandonner serait nous exposer à la nécessité de devoir les reprendre, les armes à la main et au prix du sang de nos soldats, dans le cas où la guerre continuerait. Enfin, si on proposait au Roi la levée du blocus, l'évacuation d'Alsen et la restitution des navires saisis, je lui conseillerais de rendre en échange le Jutland tout entier. Vous voyez qu'en dehors du blocus il y a d'autres moyens d'arriver à un arrangement et je serais fort reconnaissant à M. Drouyn de Lhuys s'il voulait bien nous aider à nous frayer la voie que j'indique. »

Les télégrammes que M. de Bismarck vient d'échanger avec le Cabinet de Vienne, et qu'il a bien voulu me communiquer, m'ont prouvé que sur la question du blocus il était en parfait accord avec le Comte de Rechberg. Je dois ajouter que les principaux journaux de Berlin repoussent avec colère et même avec mépris la proposition du maintien du blocus faite par Lord Russell.

L'évacuation, sans coup férir, de Frédéricia par les troupes danoises a causé hier ici une profonde surprise; on cherche en vain à s'expliquer les motifs d'une résolution aussi extrême et aussi désastreuse, qui remet entre les mains de l'ennemi une place forte de premier ordre et son armement de deux cents pièces de canon. La concentration de toutes les forces danoises dans l'île de Fionie serait probablement devenue une nécessité; mais,

la communication par mer entre Frédéricia et l'île ne pouvant être interrompue, on ne sait à quoi attribuer une décision qu'il eût été plus sage de prendre à Duppel. La retraite, après deux mois de défense, y eût passé pour une habileté; à Frédéricia, et avant toute attaque régulière, on la considère généralement comme une faute.

MAI 1864.

4 mai.. Séance de la Conférence de Londres. Protocole n° 2.

5 mai.. Occupation par les Prussiens de Aalborg sur le Lymfjord.

8 mai.. Assemblée populaire de Rendsbourg; elle déclare que les habitants des Duchés veulent être séparés du Danemark et former un État indépendant de Sleswig-Holstein sous le Duc Frédéric VIII.

9 mai.. Séance de la Conférence de Londres. Protocole n° 3. La Conférence convient d'une suspension d'armes d'un mois à dater du 12 mai sur la base de l'*uti possidetis* et sous la condition que le Danemark lève le blocus des ports allemands.

9-11 mai. Voyage de Guillaume Ier à Coblentz.

10 mai.. Le Gouvernement danois notifie aux neutres la levée du blocus des ports prussiens pour le 12 mai.

12 mai.. Séance de la Conférence de Londres. Protocole n° 4. Déclaration envoyée par le Prince d'Augustenbourg à la Conférence.

17 mai.. Séance de la Conférence de Londres. Protocole n° 5.

18 mai.. Le Prince Frédéric-Charles est nommé provisoirement au commandement en chef de l'armée alliée (nomination définitive le 24 juin).

20 mai.. Voyage de Beust à Paris.

23 mai.. Note du Ministère danois pour annoncer le rétablissement du blocus des ports prussiens à dater du 12 juin.

28 mai.. Séance de la Conférence de Londres. Protocole n° 6.

---

481. DOTÉZAC, MINISTRE À COPENHAGUE, À DROUYN DE LHUYS. (Original. Danemark, 247, n° 93[1].)

Copenhague, 1er mai 1864.
(Cabinet, 5 mai; Dir. pol., 9 mai.)

J'ai reçu avant-hier dans l'après-midi le télégramme que Votre

[1] La dépêche porte en tête la mention : «Par M. Lefebvre de Béhaine.»

Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 27, à six heures du soir [1].

La nouvelle donnée par les journaux que l'Empereur avait adressé des félicitations à la Cour de Berlin, à l'occasion de la prise de Duppel, avait naturellement appelé l'attention à Copenhague. Mais je puis dire qu'en général l'opinion l'avait accueillie avec incrédulité, et qu'elle avait adopté la version donnée le lendemain par *l'Indépendance belge* que l'Empereur s'était borné à faire une réponse de courtoisie au Prince Frédéric-Charles, qui avait annoncé directement à Sa Majesté ce succès des armes prussiennes [2]. J'avais favorisé cette appréciation. Je ne m'en suis pas moins félicité de me voir en mesure de rétablir d'une manière officielle la vérité des choses. N'ayant pas rencontré M. Monrad, j'ai vu immédiatement M. Vedel, Directeur général du Ministère, qui a accueilli ces explications de la manière la plus satisfaisante. Il y a vu une preuve des sympathies de l'Empereur et de son Gouvernement pour le Danemark. Sur ma demande, il doit répéter ces explications au Président du Conseil et les faire parvenir au Roi. M. Vedel en a conclu, d'ailleurs, que c'est dans le même sens que doivent être interprétées les félicitations que l'Empereur de Russie aurait, d'après les journaux, adressées à Berlin à la même occasion.

---

482. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 729.)

Londres, 1er mai 1864, 11h matin.
(Reçu à midi 3/4.)

L'Autriche déclarant qu'elle n'a pas l'intention d'envoyer ses vaisseaux dans la Baltique, le Gouvernement de la Reine croit devoir se contenter pour le moment de cette assurance [3].

(1) Ci-dessus, p. 304.

(2) Cf. la dépêche du comte de Clermont-Tonnerre au maréchal Randon, du 17 avril (ci-dessus, p. 266).

(3) Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 28 avril, n° 95 (ci-dessus, p. 316). Sur la valeur de ce démenti, cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 4 mai, n° 98 (ci-après, p. 340).

La Conférence se réunira mardi.

L'Autriche et la Prusse insistent sur la levée des blocus[1].

---

483. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 729, n° 96.)

Londres, 1er mai 1864.
(Cabinet, 3 mai; Dir. pol., 4 mai.)

[Le Prince de La Tour d'Auvergne a lu à Lord Russell la dépêche n° 82[2]. Le Ministre anglais lui a répondu que la question posée n'était pas de celles qu'il pût résoudre seul, et que d'ailleurs les Gouvernements belligérants n'avaient pas refusé d'admettre une suspension d'armes : ils en discutaient les conditions; s'ils n'acceptaient pas celles qui leur avaient été proposées, il serait encore possible de leur en proposer d'autres.

Le Prince de La Tour d'Auvergne sait d'ailleurs que le Conseil des Ministres a discuté la question de savoir s'il ne conviendrait pas, pour appuyer les négociations, de faire partir l'escadre anglaise pour la Baltique; il se proposait de demander à la France, à la Russie et à la Suède de s'associer à cette démonstration en envoyant quelques vaisseaux. Mais Lord Clarendon s'y est vivement opposé, «en exprimant le doute que le Gouvernement de l'Empereur fût disposé à s'associer à une pareille démarche, qui, dès lors, n'aurait vraisemblablement d'autre résultat que de compromettre le Gouvernement de la Reine et de l'engager au delà de ce que commandaient ses véritables intérêts».]

---

484. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague. (Minute. Danemark, 247, n° 28.)

Paris, 2 mai 1864.

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire

[1] Cf. le télégramme et la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 30 avril (ci-dessus, p. 326 et 327).

[2] Du 28 avril (ci-dessus, p. 314).

jusqu'au n° 90 inclusivement[1]. J'ai lu avec un intérêt particulier les appréciations générales du Gouvernement danois sur la situation[2], et je me réserve de vous communiquer ultérieurement les observations qu'elles me suggèrent.

Lorsque nous avons appris les objections élevées par les Cabinets allemands contre l'idée d'un armistice, nous n'avons pas hésité à leur témoigner notre surprise, et nous avons insisté principalement auprès de la Cour de Berlin pour l'amener à se désister de ses exigences[3]. L'Ambassadeur de Sa Majesté en Prusse me répond que les deux grandes Puissances allemandes sont unanimes à regarder la levée des blocus comme la condition indispensable d'une suspension d'armes[4]. Le Cabinet de Berlin, toutefois, ne se refuserait pas à accorder au Danemark des compensations sur terre. Il consentirait à ne pas faire peser l'occupation de l'armée alliée sur le Jutland, où la levée de toute contribution de guerre serait interdite; ou bien à tracer dans cette province une ligne de démarcation entre les troupes austro-prussiennes et les troupes danoises. Le Cabinet de Berlin offre aussi de reprendre, si le Cabinet de Copenhague le préfère, l'ancien projet en vertu duquel l'Autriche et la Prusse proposaient de renoncer à l'occupation du Jutland, contre la levée du blocus, la reddition d'Alsen et la restitution des bâtiments capturés[5].

Il ne nous appartient pas de peser sur les résolutions du Danemark. Il est meilleur juge que nous de ses intérêts, et nous reconnaissons tous les ménagements que sa situation exige. Mais, animés envers lui des plus réels sentiments de sympathie, nous continuons d'employer sincèrement nos efforts, toutes les fois que l'occasion nous en est offerte, à atténuer la rigueur des conditions que ses adversaires tendraient à lui imposer, et c'est cette pensée qui a dirigé la démarche que nous venons de faire à Berlin.

[1] Courte dépêche du 26 avril, contenant des nouvelles militaires.

[2] Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 25 avril (ci-dessus, p. 289).

[3] Cf. le télégramme et la dépêche du 29 avril (ci-dessus, p. 320 et 321).

[4] Cf. le télégramme du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 30 avril (ci-dessus, p. 326).

[5] Ce sont les termes du télégramme adressés par le baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys.

485. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 729, nº 84.)

Paris, 2 mai 1864.

[Malgré les démarches du Gouvernement impérial à Vienne et à Berlin, le langage des Représentants des deux grandes Puissances allemandes ne permet guère d'espérer la suspension d'armes. L'Autriche et la Prusse sont unanimes à exiger la levée des blocus[1]. Le Gouvernement prussien ne se refuse pas à accorder au Danemark des compensations sur terre; mais le Gouvernement danois croirait faire le plus onéreux des arrangements si, pour suspendre les hostilités sur terre, il renonçait aux avantages qu'il attend de ses ressources sur mer[2]. Quant au Gouvernement français, il a fait ce que lui suggérait son désir sincère de voir cesser l'effusion du sang et de rendre les négociations plus faciles. Il laisse le Prince de La Tour d'Auvergne juge des observations qu'il pourra présenter «dans l'intérêt de la politique de conciliation suivie dès le principe par le Gouvernement de l'Empereur».]

---

486. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 729, nº 97.)

Londres, 2 mai 1864.
(Cabinet, 3 mai; Dir. pol., 4 mai.)

[Le Comte Apponyi a donné à Lord Russell l'assurance que l'escadre autrichienne n'a pas l'ordre d'entrer dans la Baltique. Dans ces conditions, le Conseil des Ministres a jugé que l'envoi d'une flotte anglaise dans la Baltique serait une démarche inopportune[3].

[1] Cf. le télégramme du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 30 avril (ci-dessus, p. 326).

[2] Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 25 avril (ci-dessus, p. 289).

[3] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 28 avril, son télégramme et sa dépêche du 1er mai (ci-dessus, p. 316, 332 et 333).

La prochaine réunion de la Conférence étant retardée d'un jour, Lord Russell se propose de discuter, d'abord avec les Plénipotentiaires danois, puis avec ceux des Puissances neutres, les conditions d'un armistice. Le Prince de La Tour d'Auvergne met en avant les conditions formulées par Drouyn de Lhuys dans sa dépêche n° 83 (1); mais Lord Russell exprime la certitude qu'elles ne seraient pas acceptées par les Puissances allemandes. D'ailleurs les Plénipotentiaires danois ne semblent pas se faire d'illusions sur le sort prochain de l'île d'Alsen (2) et, tout en insistant officiellement sur le maintien des blocus, ils reconnaissent que le Danemark aurait intérêt à payer de quelques sacrifices une suspension des hostilités.

Le Prince de La Tour d'Auvergne n'a pas caché à ses collègues d'Autriche et de Prusse la pénible impression qu'ont produite, sur le Gouvernement de l'Empereur et sur l'opinion publique en France, les retards apportés à la conclusion d'une suspension d'armes (3).

P.-S. — Conformément à ses ordres, le Prince de La Tour d'Auvergne a fait connaître aux Représentants de l'Angleterre, de la Russie et de la Suède la manière de voir du Gouvernement français en ce qui concerne l'établissement d'une forteresse fédérale à Rendsbourg et d'un port militaire à Kiel (4). « Cette communication, comme on pouvait s'y attendre, a été très favorablement accueilie par eux. Les Cabinets de Londres, de Pétersbourg et de Stockholm semblent décidés à s'opposer formellement au projet dont il s'agit. »]

(1) Du 29 avril (ci-dessus, p. 322).

(2) L'île avait déjà été évacuée partiellement par les effectifs danois, qui s'étaient retirés dans l'île de Fionie et à Frédéricia. Les Danois n'y avaient laissé qu'un corps de 10,000 hommes.

(3) Cf. le télégramme de Drouyn de Lhuys au baron de Talleyrand, du 29 avril (ci-dessus, p. 320).

(4) Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys, du 28 avril, n° 80 (ci-dessus, p. 312).

487. Fournier, Ministre à Stockholm, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Suède, 335, n° 79.)

Stockholm, 2 mai 1864.
(Cabinet, 9 mai; Dir. pol., 9 mai.)

Le Baron d'Adelswärd doit porter à la connaissance de Votre Excellence la copie d'une dépêche du Comte de Rechberg au Comte Karolyi à Berlin[1]. Cette pièce est datée du 2 ou du 3 avril. Le Comte Manderström, en m'en donnant lecture aujourd'hui, m'a prié de ne pas lui demander de qui il la tenait. Il m'a seulement affirmé être sûr de son authenticité[2].

Le Comte de Rechberg écrit qu'il sait, par une communication de M. de Knorring, le Prince Gortchakoff disposé à admettre la séparation du Sleswig et du Holstein du Danemark au bénéfice de la Prusse ou de l'Allemagne, et prêt à y coopérer, au besoin, par tous les moyens; le Cabinet de Pétersbourg préfère cette solution à l'établissement d'une forte Puissance scandinave, qu'il croit dans les désirs de la France et acceptable par l'Angleterre par l'influence de la France malgré des résistances de traditions. Le Prince Gortchakoff, en prévision d'un rapprochement intime entre la France et la Grande-Bretagne, engage la Prusse et l'Autriche à resserrer leurs rapports avec la Russie. Le Comte de Rechberg demande au Comte Karolyi si même insinuation a été faite au Cabinet de Berlin[3].

[1] Cf. la lettre particulière du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 28 avril (ci-dessus, p. 318).

[2] Voici la dépêche du comte Manderström au baron d'Adelswärd qui accompagnait l'envoi de la dépêche autrichienne :

Stockholm, 29 avril 1864.

Je reçois aujourd'hui, par une voie indirecte, mais parfaitement sûre, copie d'une dépêche du Comte de Rechberg à l'Ambassadeur d'Autriche à Berlin, du 2 de ce mois, dont je profite de l'occasion sûre qui se présente pour vous donner connaissance. Vous ferez vous-même facilement les réflexions qu'elle inspire, et vous y verrez un indice assez certain de cette alliance entre les trois grandes Cours du Nord que je vous ai signalée depuis quelque temps. Je crois qu'il serait à propos d'en donner confidentiellement connaissance à M. Drouyn de Lhuys, auquel sans aucun doute elle n'est pas connue. (Koht, *Die Stellung Norwegens und Schwedens im deutsch-dänischen Konflikt*, Christiania, 1908, p. 332.)

[3] Voici le texte de la dépêche communiquée par le comte Manderström au baron d'Adelswärd et attribuée par lui au comte de Rechberg :

Vienne, 2 avril 1864.

M. de Knorring, Chargé d'Affaires de Russie, m'a communiqué aujourd'hui une

IMPRIMERIE NATIONALE.

Je fais cette analyse de mémoire.

Le Comte Manderström sait par un télégramme du Comte Wachtmeister que deux frégates autrichiennes ont paru en vue de Douvres [1] et que le Cabinet de Londres a demandé des explications à Vienne avant de donner à la flotte du Canal l'ordre de sortir [2].

Le Comte Manderström a ajouté de lui-même que le Gouvernement suédo-norvégien allait hâter la sortie de son escadre [3]. Sans que l'on soit arrivé ici à une résolution, il semble que la conduite de l'Allemagne inquiète ici sérieusement. Et ce qui s'est passé à Londres, lors de la seule session de la Conférence le 25, inspire peu de confiance dans une issue pacifique.

dépêche confidentielle qu'il venait de recevoir et dans laquelle le prince Gortchakoff, en examinant les diverses solutions qu'on pourrait donner, selon le Gouvernement russe, à la question danoise, fait clairement entendre que, dans le cas où les deux grandes Puissances allemandes s'engageront à s'opposer de concert avec la Russie à la formation d'un grand État scandinave, c'est-à-dire à l'agrandissement de la Suède, la Russie non seulement ne verra aucun inconvénient à la séparation complète du Sleswig-Holstein de la Monarchie danoise et de son annexion à l'Allemagne, mais qu'elle sera toute prête à appuyer cette solution dans une Conférence ou par tout autre moyen.

Le Vice-Chancelier fait ressortir dans cette dépêche les inconvénients que la formation d'un grand État scandinave aurait également pour l'Allemagne et les deux grandes Puissances, et il ajoute que l'opposition actuelle de l'Angleterre à la politique allemande ne peut être expliquée autrement que par cette crainte que le démembrement du Danemark aurait pour suite inévitable l'agrandissement de la Suède, et les intérêts de l'Angleterre s'y opposent également.

Je suppose que le Cabinet russe a fait la même déclaration à Berlin, et je vous serais obligé si vous en parliez immédiatement à M. de Bismarck. Cette communication nous paraît effectivement très importante. Il n'est pas douteux qu'un rapprochement très sérieux s'est opéré entre les Cabinets de Londres et de Paris, et il serait de la plus grande importance que les trois Puissances du Nord se rapprochassent encore plus intimement. (Koht, *op. cit.*, p. 331.)

[1] Dans sa dépêche du 4 mai, l'agent consulaire de France à Kiel, Valois, annonce l'arrivée d'une escadre austro-prussienne à l'embouchure de l'Elbe. (Danemark, Kiel, 7.)

[2] Cf. le télégramme et la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 1er mai (ci-dessus, p. 332 et 333).

[3] Cf. la dépêche de Fournier à Drouyn de Lhuys, du 5 mai (ci-après, p. 345).

488. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague, et à Fournier, Ministre à Stockholm. (Minute à chiffrer. Danemark, 247, n° 29.)

Paris, 3 mai 1864.

Vous n'ignorez pas que l'idée de transformer Rendsbourg en forteresse fédérale et Kiel en station navale de la Confédération germanique a pris récemment dans toute l'Allemagne une grande consistance. Il en est fait mention dans les dépêches adressées par M. de Bismarck au Représentant de la Prusse à Francfort et qui viennent d'être publiées dans la *Gazette de Cologne*. Je n'avais pas attendu cette publication pour signaler ces tendances à M. le Prince de La Tour d'Auvergne[1]. Mais, les symptômes que j'avais déjà remarqués devenant de jour en jour plus significatifs, j'ai cru devoir insister avec l'Ambassadeur de l'Empereur à Londres, dans la dépêche ci-jointe[2], sur les inconvénients du développement que l'on voudrait ainsi donner au système militaire et maritime de l'Allemagne dans le Nord de l'Europe. Sans doute, d'autres Puissances ont des motifs plus directs et plus pressants que la France d'employer leurs efforts à écarter de pareilles combinaisons. Nous n'hésiterions pas néanmoins, dans l'intérêt du Danemark, à présenter au sein de la Conférence les observations sérieuses que de tels projets comporteraient, et j'ai autorisé M. le Prince de La Tour d'Auvergne à se concerter, au besoin, avec les Plénipotentiaires des Cours disposées à se placer au même point de vue que nous[3].

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 29 mars (ci-dessus, p. 189); cf. aussi la dépêche du même, du 28 avril, n° 80 (ci-dessus, p. 312).

[2] Évidemment celle du 28 avril, n° 80 (ci-dessus, p. 312).

[3] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 2 mai (ci-dessus, p. 336).

489. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 247, n° 95.)

Copenhague, 4 mai 1864.
(Cabinet, 10 mai; Dir. pol., 11 mai.)

[Lord Russell avait proposé à la Conférence, dans la séance du 25 avril[1], une suspension d'hostilités pour un mois, sur la base de l'*uti possidetis;* le Cabinet de Copenhague semblait disposé à l'accepter. Mais, après le refus de la Prusse et de l'Autriche, le Cabinet de Londres y a substitué une proposition d'armistice, sur la base de l'évacuation du Jutland par les Alliés, de la levée des blocus, de l'abandon d'Alsen et de la restitution des prises par le Danemark[2]. Le Cabinet de Copenhague repousse cet armistice. Dans les contre-propositions qu'il présente, il ne veut parler ni de la levée des blocus, ni de l'abandon de l'île d'Alsen. On s'étonne que Lord Russell, en même temps qu'il formulait les nouvelles propositions, ait admis, dans une lettre particulière à la Légation anglaise de Copenhague, la valeur des motifs qui engagent le Gouvernement danois à ne point accorder la levée des blocus. Lord Russell ne dissimule pas d'ailleurs le peu d'espoir qu'il a d'accorder les parties sur un armistice; aussi le Cabinet de Copenhague éprouve-t-il un vif désir que la Conférence se prononce sur la question de fond.]

---

490. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 729, n° 98.)

Londres, 4 mai 1864.
(Cabinet, 5 mai; Dir. pol., 9 mai.)

[Lord Russell a réuni la veille chez lui les Représentants de la

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 26 avril (ci-dessus, p. 301).

[2] Cf. la lettre particulière du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 28 avril (ci-dessus, p. 318). Mais il n'y est pas question de la restitution des prises.

France, de la Russie et de la Suède pour leur faire part de l'état des négociations confidentielles engagées avec les Représentants des Puissances belligérantes relativement à la suspension des hostilités. L'Autriche et la Prusse la refusent, si le Danemark ne renonce pas au blocus des ports allemands; le Danemark veut maintenir le blocus[1]. Les Plénipotentiaires danois ont seulement consenti à demander à leur Gouvernement quelle compensation il exigerait en échange de la levée du blocus.]

Les Représentants de la Russie et de la Suède avaient témoigné, dans notre dernière réunion préparatoire, ainsi que Votre Excellence se le rappellera sans doute, de très vives appréhensions à l'endroit des projets supposés de l'escadre autrichienne[2]. Lord Russell, s'associant entièrement à ces appréhensions, avait annoncé l'intention de réclamer du Cabinet de Vienne l'assurance *par écrit* que les vaisseaux de l'Autriche ne se rendraient pas dans la Baltique. M. le Baron de Brunnow et M. le Comte de Wachtmeister sont revenus hier sur ce sujet et ont insisté, de nouveau, pour que Lord Russell leur fît connaître jusqu'à quel point les assurances qu'il avait reçues de Vienne[3] étaient considérées par l'Angleterre et devaient être considérées par leurs Cours respectives comme suffisantes. Lord Russell a dû avouer que M. l'Ambassadeur d'Autriche s'était borné à lui communiquer l'extrait d'une dépêche, de date déjà ancienne, duquel il résultait que l'escadre autrichienne se rendait simplement dans la mer du Nord, qu'elle n'avait pas l'ordre d'entrer dans la Baltique et qu'elle n'y entrerait certainement pas sans ordre; mais il a ajouté que, depuis cette communication, le Comte Apponyi avait, dans un entretien particulier avec Lord Palmerston, déclaré formellement à celui-ci que l'escadre autrichienne n'irait pas dans la Baltique. Lord Russell a dit, en outre, qu'on savait à Vienne, et que Lord Palmerston l'avait répété à l'Ambassadeur d'Autriche, que, si l'escadre autrichienne se rendait dans la Baltique, elle y serait suivie par la flotte anglaise, et il s'est joint à Lord Claren-

[1] Cf. la dépêche de Dotézac, du 4 mai (ci-dessus, p. 340).

[2] Cf. les dépêches du prince de La Tour d'Auvergne, du 28 avril et du 1er mai (ci-dessus, p. 316 et 333).

[3] Cf. le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne, du 1er mai (ci-dessus, p. 332).

don pour exprimer le désir que, le cas échéant, chacune des Puissances neutres voulût bien, pour accroître l'autorité morale d'une pareille démonstration, adjoindre quelques-uns de ses vaisseaux à ceux de l'Angleterre. MM. les Représentants de la Russie et de la Suède ont laissé entendre que le concours de leurs Gouvernements ne ferait pas défaut à l'Angleterre dans cette circonstance. Pour ma part, Monsieur le Ministre, après avoir reconnu toute la valeur des considérations mises en avant par Lord Russell et Lord Clarendon, et déclaré que nous aussi nous considérerions comme un fait très grave et très regrettable l'apparition d'une escadre autrichienne dans la Baltique, j'ai dû rappeler qu'il n'existait pas, ainsi que je l'avais fait précédemment remarquer[1], une analogie complète dans nos situations respectives, par suite aussi dans nos obligations, et que je ne me trouvais par conséquent pas en mesure de faire pressentir si mon Gouvernement croirait ou non possible pour lui de concourir à une démonstration du genre de celle dont il s'agissait. Lord Clarendon et Lord Russell se sont empressés de reconnaître, une fois de plus[2], la justesse de cette observation, mais ils ont, en même temps, insisté sur les avantages qu'on pourrait attendre, dans le moment actuel, d'une manifestation à laquelle s'associerait la France, et donné à entendre qu'à défaut d'un concours matériel de notre part ils tiendraient à pouvoir compter au moins sur notre approbation et notre appui moral. Beaucoup d'hommes politiques, en Angleterre, ne se montrent pas, en effet, bien convaincus qu'en venant ainsi dans une certaine mesure en aide au Danemark par l'envoi d'une escadre anglaise dans la Baltique, le Gouvernement de la Reine ne s'expose pas à se trouver plus tard dans une voie toute différente de celle où le Gouvernement de l'Empereur songerait lui-même à s'engager. C'est à Votre Excellence qu'il appartient de décider jusqu'à quel point il y aurait intérêt et il pourrait nous convenir de faire cesser ces doutes. Je me borne, en ce qui me concerne, à constater que la perspective d'un appui sinon matériel, du moins moral, de la part de la France, au projet mis

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 28 avril (ci-dessus, p. 316).

[2] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 1er mai (ci-dessus, p. 333).

en avant par l'Angleterre pour le cas où l'indépendance et l'existence même du Danemark se trouveraient menacées par l'entrée d'une flotte autrichienne dans la Baltique, serait très favorablement accueillie ici par l'opinion publique.

Lord Russell ayant, dans le cours d'une conversation générale, fait allusion aux instructions secrètes dont le Cabinet de Vienne lui-même prétendait les Plénipotentiaires prussiens munis et dont il assurait ne pas connaître la substance, M. l'Ambassadeur de Russie a profité de cette circonstance pour nous déclarer que, si une proposition impliquant le démembrement de la Monarchie danoise était portée devant la Conférence, il devrait, aux termes de ses instructions, s'abstenir de la discuter. Le cas échéant, il aurait soin de faire remarquer à MM. les Plénipotentiaires prussiens que son Gouvernement n'avait consenti à prendre part à la Conférence que parce qu'il avait tenu pour sincères les assurances du Cabinet de Berlin relativement au maintien de l'intégrité de la Monarchie danoise, mais que, du moment où la Prusse ne se considérait plus comme liée par ses déclarations antérieures, il ne restait plus au Plénipotentiaire de la Russie qu'à se retirer.

---

491. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 729, n° 99.)

Londres, 4 mai 1864.
(Cabinet, 5 mai; Dir. pol., 9 mai.)

[La Conférence vient de tenir sa troisième séance, qui est demeurée sans résultat. Les Plénipotentiaires de l'Autriche et de la Prusse ont déclaré qu'aux termes des instructions qu'ils ont reçues ils ne peuvent accepter une suspension d'hostilités qui n'impliquerait pas la levée des blocus; ils offrent, en compensation, l'engagement des deux Puissances de s'interdire toute demande nouvelle de contribution de guerre dans le Jutland[1]. Les Pléni-

[1] Cf. la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 30 avril (ci-dessus, p. 327).

potentiaires danois répondent que le Danemark ne renoncera aux blocu qu'en retour de l'évacuation du Jutland.

Lord Russell propose alors, au lieu d'une simple suspension d'armes, un armistice sur les bases de la levée des blocus, de l'évacuation totale du Sleswig par les Danois et du Jutland par les Allemands. Les Plénipotentiaires de l'Autriche et de la Prusse laissent entendre qu'une évacuation partielle du Jutland leur paraîtrait seule possible[1]. La proposition de Lord Russell, après un échange d'idées entre tous les membres de la Conférence, a été appuyée par les Plénipotentiaires de la France[2], de la Russie et de la Suède. Les Plénipotentiaires des Puissances belligérantes ont promis de solliciter des ordres par télégraphe.

Lord Russell a exprimé l'espoir que les hostilités, suspendues de fait, ne seraient pas reprises.

La prochaine réunion de la Conférence est fixée au lundi 9 mai.]

---

492. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Original. Autriche, 486, n° 35.)

Vienne, 4 mai 1864.
(Cabinet, 6 mai; Dir. pol., 9 mai.)

[Le Cabinet de Vienne assure qu'il partage et qu'il a toujours partagé l'opinion du Gouvernement impérial au sujet de l'armistice[3]. Si ses Plénipotentiaires n'ont reçu la proposition d'armistice qu'*ad referendum*, c'est que le maintien des blocus faisait de l'armistice une suspension d'hostilités partielle, toute à l'avantage du Danemark.

[1] Note marginale de la main de Drouyn de Lhuys : « Berlin avait offert l'évacuation du Jutland sans restriction». — Cf. la dépêche du baron de Talleyrand, du 30 avril (ci-dessus, p. 327).

[2] Dans sa dépêche du 29 avril, au prince de La Tour d'Auvergne, Drouyn de Lhuys indiquait, comme conditions possibles d'un arrangement équitable, la suspension des hostilités, la levée des blocus, l'évacuation du Jutland, mais « le maintien du *statu quo* militaire à Alsen et partout ailleurs». (Cf. ci-dessus, p. 322).

[3] C'est une réponse à la dépêche de Drouyn de Lhuys du 30 avril.

Le Duc de Gramont croit que les conditions mises par l'Autriche et la Prusse à la suspension des hostilités sont, d'une part, l'évacuation du Jutland, de l'autre, l'évacuation d'Alsen, la levée des blocus et la restitution des prises maritimes[1].]

---

493. Fournier, Ministre à Stockholm, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Original, avec déchiffrement. Suède, 335, n° 80.)

Stockholm, 5 mai 1864.
(Cabinet, 10 mai; Dir. pol., 23 juillet.)

Le Prince Oscar est nommé commandant de l'escadre suédo-norvégienne[2]. S. A. Royale m'a remis hier, et je joins la liste des navires qui composeront cette escadre, la force de chevaux de chacun d'eux et le nombre de leurs canons.

La flotte sera réunie le 16 de ce mois à Gothenbourg et sortira aussitôt. Son champ d'évolutions s'étendra au Cattégat, au Skagör et aux eaux du Jutland, jusqu'au Belt, m'a dit le Prince. Sa mission sera de se montrer et de veiller à ce qui se passera. Le Prince ne connaît point encore ses instructions. Selon les événements, il m'a avoué nettement qu'il leur donnerait toute l'élasticité possible. Avec ses convictions, il n'y a pas de doute à avoir sur ce point. S. A. Royale ne fonde pas plus d'espérances que le Roi sur l'issue de la Conférence de Londres. Les deux Princes me paraissent comprendre que, dans ce cas, les Royaumes-Unis ne pourraient plus garder la position expectante qu'ils ont eue jusqu'ici. Sa Majesté m'a dit hier également, dans une assez longue conversation, que, selon le résultat obtenu à Londres, elle était décidée à se séparer des membres de son Conseil qui ne voudraient pas la suivre dans une voie active; qu'elle songeait

[1] Cf. le télégramme et la dépêche du baron de Talleyrand, en date du 30 avril (ci-dessus, p. 326 et 327). A ce moment, les plénipotentiaires de l'Autriche et de la Prusse semblaient ne vouloir admettre qu'une évacuation partielle du Jutland (cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 4 mai, n° 99, ci-dessus, p. 343).

[2] Cf. la dépêche de Fournier à Drouyn de Lhuys, du 2 mai (ci-dessus, p. 337).

sérieusement à former une administration nouvelle, ne faisant effort que pour retenir le Baron de Geer.

J'ai été de l'avis du Roi, sans réserve, en insistant sur ce qu'aurait de dangereux pour l'avenir des Royaumes-Unis une conduite hésitante plus prolongée au cas où la conciliation ne se ferait pas à Londres, lui indiquant ce que l'ambition de la Russie contre la Suède trouverait de stimulant dans la réalisation impunie des convoitises germaniques en Danemark. Le Roi m'a dit alors qu'il y avait entre Copenhague et Stockholm des projets d'entente, dans un sens scandinave, auxquels M. Monrad n'était pas étranger; qu'il m'en parlerait plus tard, quand ils auraient pris plus de consistance[1]. Le Prince Oscar, que j'ai trouvé, comme chaque fois que j'ai abordé avec lui l'examen de la conduite du Gouvernement depuis le conflit entre l'Allemagne et le Danemark, dans un état d'émotion qu'il ne lui est pas possible de maîtriser, a répondu à mes questions sur la valeur de l'escadre qu'il allait commander, avec une grande sincérité.

«Je ne vous cacherai pas, m'a dit-il, que parmi mes vaisseaux pas un seul n'est blindé, pas un armé de canons rayés; ce n'est pas ma faute, dites-le bien, s'il en est ainsi. J'ai voulu me mettre l'année dernière, avec ma mère, qui est dans mes idées complè-

[1] Vers le milieu de mars, au moment où se réunissait à Christiania le Storting norvégien (cf. t. Ier, p. 254, note 1), Charles XV avait envoyé à Copenhague son bibliothécaire, Quanten, pour s'y concerter avec le parti scandinave danois. Quanten rédigea un projet complet d'union qu'il revint soumettre à l'approbation du roi, à Stockholm, en avril; il repartit ensuite, muni de lettres personnelles de Charles XV pour Christian IX et pour Monrad. Charles XV, sans prendre le projet d'union à son compte, le présenta à l'examen du Gouvernement danois. Le cabinet de Copenhague se montra froid; Christian IX se contenta de remercier Charles XV de la sympathie qu'il lui témoignait; Monrad désira connaître l'avis du ministère suédois. Le roi de Suède fut ainsi forcé d'avertir ses ministres, tout au moins les deux ministres d'État, Louis de Geer et Manderström, qui désapprouvèrent le projet et obtinrent du roi qu'il écrivît à Christian IX pour remettre la négociation à l'initiative du Gouvernement danois. Comme Charles XV ne renonçait pas encore à son projet, de Geer le pria nettement de choisir entre sa politique personnelle et ses ministres. Le roi, qui n'aurait pu former un nouveau ministère, céda à contre-cœur. Dans une circulaire du 14 mai, Manderström désavoua expressément tout projet d'union. — Cf. *la* dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 31 mai, n° 105.

tement, à la tête d'une souscription nationale pour avoir de suite des *monitors;* nous aurions fait tous les sacrifices que nos fortunes personnelles auraient pu supporter. Platen, avec son système de petites flottes, a dit à la Diète que la marine n'avait pas besoin qu'on lui accordât des crédits nouveaux, qu'elle était suffisante. Je n'ai pas le droit de faire connaître au pays une autre opinion. Quoi qu'il en soit, et malgré notre infériorité, le courage ne manquera pas, et, devant telle situation donnée, quelles que soient mes instructions, je saurai bien ne pas pouvoir les lire.»

Je reverrai le Prince avant son départ; tout en se tenant un peu à l'écart des affaires, il ne lui est pas indifférent qu'on vienne lui en parler.

[Post-scriptum relatif à un emprunt suédois contracté à Londres, et liste des navires de guerre composant l'escadre suédo-norvégienne].

---

494. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 729, n° 87.)

Paris, 6 mai 1864.

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de l'échange d'idées qui a eu lieu chez Lord Russell entre les Plénipotentiaires des Puissances neutres au sujet de l'entrée éventuelle de l'escadre autrichienne dans la Baltique[1]. Vous savez déjà, par l'une de mes dernières dépêches, que cette démonstration maritime nous paraît présenter une gravité réelle[2]. Elle peut, en effet, avoir pour conséquences de donner une nouvelle extension à la guerre, d'enlever au Danemark, dans cette lutte si inégale, les seuls avantages qu'il lui soit permis d'espérer, et, enfin, de le mettre à la discrétion de ses adversaires. Un fait de cette nature mérite certainement de fixer la sollicitude des Puissances. Vous avez donc eu raison de reconnaître la valeur des considérations mises

[1] Dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 4 mai (ci-dessus, p. 340).

[2] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de la Tour d'Auvergne, du 29 avril (ci-dessus, p. 322).

en avant par Lord Russell et Lord Clarendon à l'appui des résolutions que l'Angleterre, la Russie et la Suède se montrent disposées à adopter. Vous avez rappelé, d'autre part, avec beaucoup d'à-propos qu'en ce qui concerne la France l'analogie des situations n'est pas complète. Nous apprécions comme le Cabinet de Londres les exigences exorbitantes des Gouvernements allemands, et nous ne pourrions désapprouver les déterminations que lui suggérerait en faveur du Danemark un intérêt que nous partageons. Nous nous expliquerions d'autant mieux l'envoi d'une flotte anglaise dans la Baltique, pour protéger l'indépendance du Danemark, que cette mesure joint à la facilité de l'exécution l'avantage de n'impliquer pour l'Angleterre qu'une compromission limitée. Je vous invite à faire connaître notre sentiment à cet égard au Principal Secrétaire d'État de S. M. Britannique.

---

495. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 729, n° 88.)

Paris, 6 mai 1864.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, sous le n° 99, pour me rendre compte de la troisième séance de la Conférence de Londres[1]. Nous ne pouvons que regretter sincèrement les objections opposées jusqu'ici par les deux grandes Puissances allemandes à la suspension des hostilités. La dernière proposition de Lord Russell en rendait les conditions plus faciles encore à accepter pour l'Autriche et pour la Prusse.

La combinaison suggérée par le Principal Secrétaire d'État est d'ailleurs exactement conforme aux idées qui avaient été exprimées, au mois de mars, par les deux grandes Cours allemandes[2]. Les Cabinets de Vienne et de Berlin avaient formulé un projet consistant à échanger le Jutland contre la levée du

[1] Dépêche du 4 mai (ci-dessus, p. 343).

[2] Dans la note identique adressée par les Cabinets de Vienne et de Berlin aux signataires du traité de Londres, le 7 mars. (*Arch. diplom.*, 1864, t. II, p. 135.)

blocus, la reddition d'Alsen et la restitution des bâtiments capturés, et vous avez vu, par ma dépêche du 2 mai sous le n° 84[1], que M. de Bismarck admettait encore, il y a quelques jours, la conclusion d'un armistice sur cette base. Nous aurions donc pensé que les obstacles à la proposition de Lord Russell ne seraient pas venus des Plénipotentiaires d'Autriche et de Prusse, et nous avons lieu de nous montrer surpris d'exigences sans cesse changeantes et toujours plus dures pour le Danemark.

---

496. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 729.)

Paris, 7 mai 1864, 3h 45 soir.

J'avais insisté à Berlin pour faire accepter par la Prusse l'armistice demandé dans la dernière Conférence[2]. Le Comte de Goltz reçoit, en réponse, un télégramme de M. de Bismarck qui espère obtenir l'adhésion du Roi aux conditions proposées.

---

497. Gintrat, Ministre à Hambourg, à Drouyn de Lhuys. (Original. Hambourg, 156, n° 41.)

Hambourg, 7 mai 1864.
(Cabinet, 10 mai; Dir. pol., 11 mai.)

Je vous ai dit, dans ma dernière dépêche[3], les impressions que le Roi de Prusse et son Ministre des Affaires étrangères avaient remportées de leur courte excursion dans les Duchés. Plusieurs faits, tels que l'inspection de la baie de Kiel par le Ministre de la Guerre de Prusse et les travaux de fortifications ordonnés par lui, semblent indiquer que ces impressions subsistent encore et

[1] Ci-dessus, p. 335.
[2] La Correspondance ne contient aucune mention de cette insistance.
[3] Du 25 avril (ci-dessus, p. 292).

ont pris de la force. L'opinion que les Prussiens ne quitteront plus les Duchés se répand et gagne chaque jour du terrain. Il n'est pas douteux enfin qu'un parti favorable à l'annexion à la Prusse commence à se former dans ces pays et qu'il n'a besoin que de quelques encouragements pour devenir considérable. Dans l'état présent des choses et d'après tout ce qui me revient, il ne serait pas besoin d'une mise en scène aussi soignée et aussi habile que celle que les agents de Cobourg et d'Augustenbourg ont si bien exécutée, pour que le pays se prononçât aussi vivement pour la réunion à la Prusse qu'il l'a fait pour un Prétendant inconnu la veille et un Prince qui n'a fait en définitive qu'une triste figure depuis son apparition.

Ce que veut avant et par-dessus tout la population des Duchés, c'est la séparation du Danemark. Il n'y a pas eu autre chose dans les manifestations en faveur du Duc d'Augustenbourg. C'est là, je crois, un fait incontestable. Mais, après avoir cédé aux mouvements de la passion et de l'instinct, il n'y a pas un homme de sens qui ne comprenne que cet expédient, et un Grand-Duché augustenbourgeois ne saurait être autre chose, n'est pas une solution favorable aux véritables intérêts et à l'avenir de ces provinces. Loin d'amener une amélioration ou un progrès, les événements n'auraient produit qu'un retour vers l'ancien état de choses, auquel la réunion avec le Danemark avait eu précisément pour but de mettre un terme. Les maladresses de l'administration danoise et le courant qui porte les peuples vers le sentiment de nationalité ont fait perdre de vue ce qui avait fait autrefois de l'union avec cet Etat une véritable nécessité, et les nombreux bienfaits qui, sans parler d'une paix de quatre cents ans, en ont été la conséquence jusqu'il y a peu d'années encore. On devrait se rappeler que les Duchés, tels qu'ils existaient autrefois à l'état isolé et indépendant, n'ont eu qu'une existence précaire et malheureuse, qu'ils étaient en guerre perpétuelle avec les Danois, auxquels leur faiblesse et des frontières ouvertes permettaient au moyen de leur marine de venir ravager le pays et le mettre à contribution quand et où ils voulaient. Je ne sache pas que les choses aient beaucoup changé depuis ce temps. L'Allemagne est certes plus unie et plus en état qu'autrefois de défendre ses Confédérés, mais je ne pense pas qu'il y aurait véritable avantage pour elle

à constituer un État qui ne serait pas né viable et au secours duquel il faudrait constamment venir. Tels seraient cependant le sort et l'avenir des Duchés réunis sous le sceptre d'un Prince, quel qu'il soit, et leur territoire ne cesserait d'exciter la convoitise des Danois tant qu'il resterait un écu et un homme à ceux-ci. Le simple exposé d'un pareil état de choses me paraît à des yeux non prévenus la condamnation de toute combinaison avec un Augustenbourg.

Il n'en serait pas ainsi de la réunion avec une grande Puissance en état de défendre le pays et de le garder. Ceci n'a pas, je pense, besoin d'être démontré. Tous les autres avantages qui pourraient découler de cette combinaison au point de vue local se présentent également d'eux-mêmes à l'esprit. Quant au côté européen de la question, aux grandes difficultés, aux sérieuses objections qu'elle soulève, aux dangers qu'elle renferme, ce n'est pas le lieu de l'aborder, et il ne saurait en aucun cas entrer dans ma pensée de les discuter au moment où il ne s'agit encore que d'aspirations ou de velléités à qui le courage de se produire manquera peut-être, et d'hypothèses qui peuvent ne pas se produire. Mais il m'importe que le Gouvernement soit informé de ce qui se passe ou de ce que je crois voir. Or tout indique que le principe de l'intégrité de la Monarchie danoise est tout au moins fort délaissé à Berlin en ce moment, que l'opinion en Allemagne et dans les Duchés se prononce chaque jour davantage pour la séparation d'avec le Danemark, et que les journaux prussiens rappellent et commentent avec une complaisance significative l'exemple de la Belgique, qu'aucune grande Puissance n'a osé chercher à maintenir avec la Hollande lorsque la nécessité de la séparation s'est fait reconnaître, et qu'ils réclament hautement pour l'Allemagne le bénéfice des précédents. Dans tous les cas, Monsieur le Ministre, que le Cabinet de Berlin, reculant devant l'aveu d'un désir bien naturel, s'il n'est pas légitime, propose ou soutienne les avantages de l'indépendance des Duchés sous le Prince d'Augustenbourg, ce ne sera pas pour elle (*sic*) une partie perdue, mais tout au plus un ajournement dont elle saura bien retirer des avantages importants par les obligations qu'elle compte imposer au Prince à son avènement et au moment où la reconnaissance de l'appui prêté permet difficilement les refus.

J'apprends à l'instant un fait qui vient confirmer mes appréciations. Demain doit avoir lieu une nombreuse manifestation populaire à Rendsbourg pour déclarer que le moment est venu de proclamer le Duc d'Augustenbourg[1] et de l'élever sur le pavois, et protester contre tous les actes de la Conférence qui ne seraient pas d'accord avec les vœux et les intérêts des Duchés. Pour que rien ne vienne troubler la satisfaction des acteurs de la manifestation, trente mille exemplaires des droits fondamentaux reconnus autrefois par le Parlement de Francfort et adoptés par le Prince d'Augustenbourg à son arrivée dans le pays viennent d'être distribués. Cette manifestation est à deux fins; anti-prussienne d'un côté, elle a pour but de peser sur les délibérations de la Conférence de Londres, et elle aurait été décidée sur les instructions de M. de Beust et des députés holsteinois, Reineke, Versman et d'autres qui sont auprès de lui. Inutile de dire que les Commissaires fédéraux laisseront faire comme par le passé.

---

498. Méroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, Kiel, 7. n° 554.)

Kiel, 7 mai 1864.
(Cabinet, 10 mai; Dir. pol., 11 mai.)

Une pétition au Roi de Prusse est répandue en ce moment par milliers dans le Sleswig. On y exalte follement les exploits de l'armée prussienne, et on y invite Guillaume Ier à imiter Frédéric II et à ne point se dessaisir de ce qu'il a dans les mains.

La batterie que l'on construit, à l'entrée de la baie, en face de la forteresse de Frederichsoort, sera armée de 4 canons rayés de 48[2].

[1] Valois rend compte de la manifestation dans ses dépêches des 8 et 9 mai. (Danemark, Kiel, 7.)

[2] En note dans le texte: «Cette batterie se construit à 2,000 mètres de la croisière danoise. La frégate et la corvette qui bloquent le port de Kiel n'ont l'air de rien voir. Il leur serait pourtant bien facile de déranger les Prussiens.»

Les étudiants, les gymnastes partiront demain pour aller prendre part au grand meeting de Rendsbourg[1].

Le Prince d'Augustenbourg commence à s'inquiéter sérieusement de ce qu'il voit faire aux Prussiens. Jamais Prétendant n'a joué un plus piteux rôle que celui qui est imposé à Son Altesse.

---

499. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Confidentielle. Minute. Angleterre, 729, n° 92.)

Paris, le 8 mai 1864.

Je vous ai exposé, au fur et à mesure des incidents qui m'en donnaient l'occasion, les idées du Gouvernement de l'Empereur sur les principes qui doivent présider au règlement des affaires du Danemark. Je voudrais résumer aujourd'hui ces vues générales en les précisant[2].

Vous savez, Prince, que depuis l'origine du conflit, et bien avant la guerre actuelle, notre constante préoccupation a été de rétablir un accord durable entre les intérêts divergents. Nous avons toujours reconnu ce qu'il pouvait y avoir de légitime dans quelques-uns des griefs de l'Allemagne, et ce qui, dans la situation du Danemark, était digne de la sollicitude des Puissances. La lutte qui s'est engagée n'a fait que mettre mieux en lumière l'insuffisance des arrangements qui ont déterminé les rapports du Danemark avec l'Allemagne, et l'impossibilité d'en revenir purement et simplement à un ordre de choses qui, après bientôt dix ans de discussions passionnées, a fini par amener une guerre sanglante. En voyant les effets, nous avons dû remonter à la cause, et, plus nous l'avons étudiée, plus nous nous sommes convaincus qu'elle réside dans la mauvaise distribution des différents groupes de population dont la Monarchie danoise est formée, aussi bien que dans leurs rivalités incessantes.

[1] Cf. la dépêche de Cintrat à Drouyn de Lhuys, du 7 mai (ci-dessus, p. 349).

[2] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 18 avril (ci-dessus, p. 267).

IMPRIMERIE NATIONALE.

Le problème consiste à mettre un terme à cet état de malaise et d'antagonisme, et c'est ce que le Gouvernement de Sa Majesté s'est efforcé de rechercher, en pesant dans un véritable esprit de justice les intérêts des deux parties [1].

Le Danemark ne s'est point encore expliqué sur les concessions qu'il serait disposé à faire à l'Allemagne, et, d'autre part, les instructions des Plénipotentiaires allemands nous sont imparfaitement connues. Nous avons toutefois des raisons de penser que les Représentants de l'Autriche, de la Prusse et de la Diète seront d'accord pour demander l'union des Duchés de Sleswig et de Holstein en un seul État, annexé à la Confédération germanique et rattaché à la Couronne danoise par un lien purement personnel. Nous sommes également autorisés à croire qu'ils demanderont en outre que la place de Rendsbourg soit déclarée forteresse fédérale, que l'une des baies formées par le littoral des Duchés devienne une station commune aux navires de la Confédération, et qu'enfin les frais de la guerre soient mis à la charge du Danemark.

Nous considérons, Prince, la fusion des deux Duchés en un seul corps politique comme funeste pour ce Royaume, lors même qu'elle ne serait pas accompagnée d'une indépendance immédiate et complète [2]. Cette combinaison, en effet, rendrait un démembrement inévitable dans un temps plus ou moins éloigné. En attendant, l'antagonisme subsisterait dans toute sa vivacité, et l'influence germanique au sein de la Monarchie pourrait devenir une cause de dissolution et de ruine pour la nation danoise elle-même, qui se trouverait plus que jamais exposée à l'action envahissante de l'Allemagne. Proposer une telle solution, en l'aggravant encore par la création d'établissements militaires et en exigeant le payement des frais de guerre, ce serait mettre le Danemark dans une position dont il se relèverait difficilement, et, pour notre part, nous ne croirions pas pouvoir prêter les

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 20 mars (ci-dessus, p. 144).

[2] Drouyn de Lhuys avait développé déjà son opinion au sujet de l'union personnelle dans sa circulaire du 29 mars et, surtout, dans une dépêche au prince de La Tour d'Auvergne, en date du 19 avril (ci-dessus, p. 188 et 274).

mains à un arrangement qui porterait une si grave atteinte aux intérêts vitaux de ce pays.

Nous avions ces intérêts en vue, lorsque nous posions en principe qu'il convenait de tenir compte du sentiment national, et que les populations du Nord du Sleswig, danoises d'origine et de langage, ne sauraient être rattachées ni directement, ni indirectement à l'Allemagne. Nous sommes obligés, d'un autre côté, d'admettre qu'il ne serait ni juste ni politique de ne pas prendre aussi en considération la nationalité des populations du Sleswig méridional, et, en nous exprimant ainsi, nous avons la persuasion de ne pas nous éloigner essentiellement des vœux de la nation danoise.

Dans la forme absolue qu'un parti [1] leur avait donnée avant la guerre, ces vœux ne tendaient à rien moins qu'à placer le Holstein entièrement en dehors de la Monarchie, et le Gouvernement danois obéissait lui-même à cette tendance de l'opinion publique quand il a fait adopter par le Conseil suprême du Royaume, et quand il a maintenu, malgré les représentations de l'Allemagne, la Constitution du 18 novembre dernier[2]. A la vérité, en renonçant à retenir le Holstein par un lien constitutionnel dans le sein de la Monarchie, le Gouvernement danois cherchait l'équivalent de ce sacrifice dans une union plus intime du Sleswig tout entier avec le Royaume. L'incorporation de la totalité du Sleswig, repoussée par l'Allemagne avant la guerre, ne pourrait à bien plus forte raison lui être proposée aujourd'hui. Le Cabinet de Copenhague ne saurait donc se flatter de négocier sur cette base. Mais si, en faisant une concession pour la partie allemande du Sleswig, il obtenait d'incorporer le reste du Duché au Royaume, il demeurerait aussi rapproché que possible de son programme primitif et de ce qui est, selon nous, l'intérêt dominant du pays.

Cet arrangement, acceptable pour le Danemark, donnerait en même temps aux Puissances allemandes une satisfaction légitime, puisqu'il réunirait au Holstein les districts méridionaux du

[1] C'est le parti que l'on appelait en Danemark le *parti de l'Eider*, parce qu'il admettait que l'Eider devait être, à l'avenir, la limite de la monarchie danoise.

[2] Cf., t. Ier, p. 31, note 4.

Sleswig habités par des populations germaniques. A ce prix l'Allemagne consentirait, on doit le supposer, à ce que les districts du Nord, peuplés de Danois, fussent incorporés au Danemark. Quant aux districts mixtes du centre, on ne saurait songer à désagréger les deux populations dont ils sont formés. De quelque manière que l'on décide de leur sort, il y aura toujours là des Danois soumis à un pays allemand, ou des Allemands soumis au Danemark[1], et, devant l'impossibilité absolue de séparer sur ce point les deux races, il est équitable de laisser la totalité de ce territoire litigieux à celle des deux parties qui est la plus faible et qui fait les plus grands sacrifices. Du reste, le Gouvernement danois serait en mesure d'offrir une compensation en consentant à ce que le Lauenbourg, sur lequel le Roi de Danemark a des droits que personne ne conteste, fût à perpétuité réuni au Holstein. La portion du Sleswig non incorporée au Danemark serait rattachée au Holstein-Lauenbourg soit administrativement, soit par un lien constitutionnel. Quant à la désignation du Souverain sous l'autorité duquel ce groupe d'États devrait être placé, le Gouvernement de l'Empereur n'a point de parti pris, et il prêterait volontiers son appui à tout arrangement qui serait conforme au vœu des populations loyalement consulté.

Quelle que soit cette combinaison, Prince, nous ne croirions pas les Cours d'Autriche et de Prusse en droit d'insister sur le payement des frais de guerre[2]. Si l'Allemagne ne recueillait aucun avantage, ou si ces Cours avaient devant elles un adversaire égal en puissance, cette exigence pourrait être justifiée; mais quand l'inégalité des forces et des ressources est si grande, l'équité veut, ce nous semble, que le vainqueur n'ajoute pas des sacrifices pécuniaires aux sacrifices politiques qu'il réclame du plus faible, et ne lui impose pas des charges que celui-ci serait hors d'état de supporter.

Le Gouvernement de l'Empereur regarde en outre comme soulevant les objections les plus sérieuses le projet d'établissements

[1] La difficulté créée par l'existence de districts mixtes avait été nettement signalée par notre agent consulaire à Kiel, Valois, dans sa dépêche du 18 avril (ci-dessus, p. 271).

[2] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 21 avril (ci dessus, p. 279).

militaires fédéraux dans ces contrées. Il n'existe aucun danger d'agression pour l'Allemagne sur un point où elle a pour unique voisin le Danemark, dont la population est si loin de toute proportion avec celle des États germaniques. Des établissements de ce genre ne pourraient donc être considérés que comme des moyens d'attaque, et comme les instruments d'une prépondérance qui enlèverait au Danemark toute sécurité[1].

L'indépendance de ce Royaume sera sauvegardée par l'arrangement dont je viens d'indiquer les éléments, et qui consiste surtout à départager, autant que possible, les deux nationalités dans le Sleswig, afin de les réunir d'une manière plus complète aux deux groupes auxquels elles se rattachent naturellement. Il ne resterait plus, pour fixer la ligne de démarcation sur le terrain, qu'à combiner les principes que nous avons établis avec les convenances géographiques[2] et, si faire se peut, avec les nécessités de la défense du Danemark. La paix conclue dans ces conditions offrirait les garanties que les Cabinets européens doivent rechercher. Elle serait honorable et avantageuse pour l'Allemagne, tout en ménageant les intérêts essentiels du Danemark : elle fortifierait même le Royaume proprement dit par l'incorporation de la plus grande partie du Sleswig, et ferait disparaître les causes permanentes de contestation avec l'Allemagne, qui deux fois déjà depuis quinze ans ont amené la guerre.

En vous exposant, Prince, les considérations qui précèdent, je ne prétends pas vous tracer un programme que vous deviez, dès aujourd'hui, proposer textuellement à la Conférence; mais je veux seulement vous faire connaître les idées que vous pourrez suggérer ou soutenir lorsque le cours des débats vous en offrira l'occasion.

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne du 28 avril, n° 80 (ci-dessus, p. 312).

[2] Cf. la «Note sur la question des Duchés», du 6 avril, p. 228, et la note 1.

500. Le Comte de Clermont-Tonnerre, Attaché militaire à Berlin, au Maréchal Randon, Ministre de la Guerre. (Archives du Ministère de la Guerre, Carton Prusse, 1863-1864.)

Berlin, 8 mai 1864.

[Le Comte de Clermont-Tonnerre est arrivé le 6 à Berlin; il y attendra de nouvelles instructions. Il s'est réservé toute facilité pour retourner sur le théâtre de la guerre, si le Ministre le juge opportun.]

Aux raisons qui m'ont sollicité à m'éloigner et que j'ai déjà fait connaître [1], se sont joints de nouveaux motifs dont je vais ici donner le détail.

Le 4, une dépêche télégraphique émanée du quartier-général a apporté au Général de Gablentz l'ordre de reconnaître immédiatement les points de passage de Jutland en Fionie et de prendre ses mesures pour effectuer prochainement cette opération. C'est par une indiscrétion que j'ai appris cette nouvelle; elle m'a prouvé l'intention de poursuivre jusqu'aux îles l'amoindrissement du Danemark, au moment même où les Puissances neutres ont fait une demande d'armistice. Était-il dans les intentions de l'Empereur qu'un officier français assistât à cette seconde phase de la campagne? Cette question n'étant nullement résolue dans mon esprit, j'ai cru bien faire de ne rien changer à mon programme.

D'autre part, des faits de fâcheuse apparence, et dont la responsabilité pèse sur le Maréchal Wrangel, ont altéré la prétendue loyauté de la guerre, telle qu'elle avait été faite jusqu'ici, et j'ai préféré n'en pas rester le témoin. En présence de l'impossibilité de faire rentrer une contribution forcée de 650,000 thalers (2,437,500 francs), imposée au Jutland, un système d'arrestations déplorable a été récemment inauguré. Chaque jour de nombreux otages appartenant aux meilleures familles du pays

[1] Les dépêches conservées aux archives du ministère de la guerre n'indiquent pas ces raisons.

sont dirigés sur Rendsbourg et traités parfois sans aucun ménagement.

J'ai *vu*, à mon passage à Flensbourg, refuser aux habitants de cette ville la permission de donner des matelas à ces prisonniers. La mort de l'un d'entre eux, le Comte de Bille-Brahe (qui aurait sans doute succombé chez lui), a produit la plus pénible impression. Ruiner le Jutland et emprisonner des gens inoffensifs ne paraît pas la conséquence nécessaire du but avoué de l'expédition, l'émancipation des Duchés. C'est d'ailleurs une manière de faire la guerre qui n'est plus dans nos usages, au moins sur le sol civilisé de l'Europe [1].

[La suite de la dépêche contient de longs détails sur la place forte de Frédéricia et sur la situation militaire dans le Jutland.]

P.-S. — J'apprends au moment de fermer ce pli que les otages du Jutland viennent d'être remis en liberté, grâce à une haute intervention.

---

501. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Confidentiel. Télégr. Déchiffrement. Danemark, 247.)

Copenhague, 8 mai 1864, 3h 20 soir.

On envoie aujourd'hui aux Plénipotentiaires l'autorisation de consentir à la levée du blocus pour un mois si, par cette concession, ils obtiennent la discussion immédiate du traité et l'appui des Puissances neutres pour la solution définitive.

[1] Le lieutenant-colonel Février, qui avait été attaché au quartier-général danois, écrivait de même, le 7 mai : «Les Prussiens dépassent vraiment les bornes de ce que permettent les usages de la guerre. Non seulement ils ne se contentent pas de ruiner le pays par des réquisitions en argent et en vivres, mais ils violentent les habitants d'une manière indigne. Les Autrichiens continuent à être d'une extrême réserve.» (Dépêche du lieutenant-colonel Février au maréchal Randon, ministre de la guerre. Archives du ministère de la guerre, carton Danemark, 1753-1872.)

502. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Danemark, 247, n° 96.)

Copenhague, 8 mai 1864.
(Cabinet, 12 mai; Dir. pol., 13 mai.)

Le Cabinet a connu le 6 au matin le résultat de la Conférence du 4[1]. Si j'ai été exactement renseigné, M. le Comte de Bernstorff a exposé les conditions auxquelles la Prusse et l'Autriche consentiraient à arrêter les hostilités. Il aurait posé l'alternative d'une suspension d'armes pendant un mois ou d'un armistice pour la durée des délibérations nécessaires à l'arrangement définitif. Dans le premier cas, les Alliés, en retour de la levée du blocus, de l'abandon de la course et de la reddition des prises, offrent de ne point prélever de contribution dans le Jutland et de rendre cette province à l'administration danoise. Dans le second, ils exigent, outre ces trois points, la remise de toutes les îles dépendant du Sleswig, en offrant comme équivalent l'évacuation partielle du Jutland. Les Plénipotentiaires des Puissances neutres auraient recommandé l'acceptation de ces conditions, en donnant l'espérance d'obtenir l'évacuation complète du Jutland pour le cas de l'armistice. Le premier mouvement a été un refus, et le Président du Conseil l'avait nettement déclaré à un de mes Collègues. Mais le lendemain arrivaient des dépêches de Londres dans lesquelles les Plénipotentiaires danois signalaient l'unanimité des conseils des Représentants des Puissances non allemandes, non seulement au sein de la Conférence, mais encore dans leurs entretiens privés, et l'imminence de la rupture de la Conférence si le Danemark opposait un déclinatoire. Ces considérations ont fort ému le Cabinet qui, après une longue délibération, s'est douloureusement résigné à la première alternative. En conséquence, on a transmis ce matin aux Plénipotentiaires l'autorisation de souscrire à la levée du blocus, en s'en remettant à eux pour obtenir en retour des deux autres points

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 4 mai, n° 99 (ci-dessus, p. 343).

les meilleures compensations possibles. Les Plénipotentiaires ne doivent, d'ailleurs, donner leur assentiment qu'après s'être assurés que la Conférence discuterait immédiatement la question de fond et que les Plénipotentiaires des Puissances neutres appuieront le Danemark dans l'arrangement définitif. J'ai cru devoir faire part de cette décision à Votre Excellence par le télégraphe[1], pour le cas où la réunion de la Conférence fixée à demain serait ajournée, mon télégramme devant selon toute probabilité arriver tardivement. M. Vedel, que j'avais vu la veille, est venu ce matin compléter ces explications et m'a prié de donner à ma dépêche télégraphique un caractère confidentiel, M. Quaade et ses collègues mettant du prix à avoir en général la primeur des communications qu'ils sont à même de faire à la Conférence.

Fidèle à l'esprit de mes instructions, j'ai laissé le Cabinet de Copenhague entièrement juge de ses déterminations dans cette circonstance, et les Légations d'Angleterre et de Russie, qui, pas plus que moi, n'avaient été directement informées des propositions produites dans la séance du 4, ont observé la même réserve.

---

503. Le Comte de Salignac-Fénelon, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Original. Confédération germanique, 840, n° 634.)

Francfort, 8 mai 1864.
(Cabinet, 9 mai; Dir. pol., 10 mai).

Le centre de gravité de l'affaire danoise est momentanément déplacé, et, bien qu'on n'ait ici que peu d'espoir d'arriver bientôt à une solution durable et bonne, on paraît s'accoutumer cependant avec assez de facilité à voir traiter ce litige international dans les deux grandes Capitales où, si l'on va au fond des choses, la destinée de l'Europe s'est presque toujours décidée.

Les Associations populaires, le Nationalverein, le Comité central des Députés allemands s'efforcent tous d'exercer une pression sur la Conférence de Londres en provoquant, au sein

[1] Cf. le télégramme précédent (ci-dessus, p. 359).

des Chambres allemandes, des manifestations en faveur de ce qu'on appelle les droits de la Confédération et la juste cause du Duc d'Augustenbourg. Mais ces démonstrations s'affaiblissent elles-mêmes par leur quantité, et l'on sent, au fond du cœur, que l'heure du délire est passée et qu'on n'a plus, comme il y a quatre mois, une révolution à sa disposition.

Les gens d'un goût délicat, surtout ceux de Vienne, sont d'avis qu'on a déjà parlé plus qu'il ne fallait de l'immortelle victoire de Duppel, et les avant-postes de la presse autrichienne, comme le *Journal de Mayence*, la *Gazette de la Réforme*, *l'Ami du Peuple*, etc., etc., dirigent un feu nourri contre des exagérations qui seraient parfaitement ingénues, s'il ne s'agissait que de faire croire au Maréchal de Wrangel qu'il a gagné les batailles de Magenta et d'Austerlitz, mais qui perdent de leur innocence lorsqu'elles cherchent à préparer pour le Cabinet de Berlin des titres à s'emparer peu à peu des importantes positions stratégiques et commerciales où le Roi de Prusse faisait naguère un voyage si empressé et si paternel [1].

On supporte assez mal, à Berlin, ces critiques, qui se multiplient d'autant plus que ce n'est pas seulement sur la question politique, mais aussi sur la question commerciale que l'ancienne aigreur reprend le dessus. Dans cet état de choses, M. de Bismarck paie d'audace et de ruse tout à la fois. Je dis d'audace, car les instructions secrètes qu'il donne à sa presse portent que cette terre des Duchés, baignée du plus noble sang de la Prusse, doit conserver le drapeau qui l'a délivrée; de ruse, car il insiste sur les vœux des populations pour faire exaucer les siens, et mes renseignements annoncent qu'il repousse énergiquement les prétentions du Duc d'Augustenbourg, et qu'il favoriserait plutôt, s'il le fallait, les dernières réclamations du Grand-Duc d'Oldenbourg au sujet du Holstein, dans l'espoir d'obtenir par là de ce dernier quelques avantages territoriaux ou autres pour le port que la Prusse construit sur la Jahde. On va même jusqu'à dire que, si cette dernière combinaison échouait, M. de Bismarck reviendrait de préférence au Roi Christian IX, sous le sceptre agité duquel

[1] Cf. la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 25 avril, n° 47 (ci-dessus, p. 286, et la note 1).

les Duchés allemands auraient toujours des sentiments d'espoir et de sympathie pour la Prusse.

Les Comités réunis discutent, depuis trois semaines, la question de savoir si l'armée d'exécution fédérale en Holstein doit obéir à l'ordre que M. le Maréchal de Wrangel lui a donné d'envoyer des détachements dans l'île de Fehmarn, qui appartient au Sleswig. Le Général a refusé d'obtempérer à cette invitation, et demandé au préalable des instructions à Francfort. La Bavière fait une vive opposition contre cette manière indirecte de faire entrer les troupes fédérales sur le territoire danois, et de rompre, à un moment aussi inopportun, l'espèce de neutralité que la Confédération observe encore envers le Danemark. La majorité des Comités est contre cet envoi de troupes, et il ne s'agit plus, dit-on, que de savoir s'il faut le refuser par une décision officielle de la Diète, ou par une simple fin de non-recevoir de ces Comités.

Le Baron de Beust a adressé de Londres au Président de la Diète un rapport confidentiel sur la Conférence. Il la compare à une course de haies, où les obstacles sont plus grands les uns que les autres. La Prusse est remplie d'arrière-pensées et ne songe qu'à s'agrandir. L'Autriche paraît lasse et désireuse d'en finir tant bien que mal. Quant à l'Envoyé de la Diète, son mandat est de défendre les intérêts de l'Allemagne, et il y sera fidèle.

Le Baron de Pfordten a obtenu un congé de quatre mois pour rétablir sa santé altérée. La question des Duchés l'a trop entraîné. Son successeur intérimaire, le Baron de Thungen, est arrivé ici depuis deux jours.

M. de Savigny a également pris possession de son nouveau poste. Il affecte beaucoup de sympathie pour la Cour de Vienne.

---

504. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 729, n° 101.)

Londres, 8 mai 1864.
Cabinet, 10 mai; Dir. pol., 11 mai.)

[Le Prince de La Tour d'Auvergne a fait connaître à Lord Russell

l'appui donné par le Gouvernement français à la proposition d'armistice et son espoir de la voir prise en considération[1]. Les Plénipotentiaires de l'Autriche et de la Prusse laissent entendre que leurs Gouvernements consentiraient à l'évacuation du Jutland, sauf quelques territoires enclavés dans le Sleswig, si les Danois levaient le blocus et évacuaient l'île d'Alsen ainsi que les autres îles dépendant du Sleswig[2]. On est malheureusement moins rassuré à Londres sur les dispositions du Gouvernement danois; le bruit a même couru qu'il refusait définitivement la levée du blocus[3].

Le Gouvernement anglais semble d'ailleurs douter que l'armistice puisse être conclu; Lord Russell commence à sonder les Plénipotentiaires des Puissances neutres pour savoir s'ils consentiraient à discuter le fond même de la question, au cas où l'armistice ne serait pas signé. Le Prince de La Tour d'Auvergne lui fait remarquer, ainsi qu'à Lord Palmerston, qu'une discussion «placée sur un terrain qui changerait d'un jour à l'autre suivant les vicissitudes de la guerre» conduirait difficilement à un bon résultat.]

---

505. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 729.)

Paris, 9 mai 1864, 11h20 matin.

M. Dotézac me télégraphie en date d'hier soir[4] :

«On envoie aujourd'hui aux Plénipotentiaires danois l'autorisation de consentir à la levée du blocus pour un mois, si, par cette concession, ils obtiennent la discussion immédiate du traité et l'appui des Puissances neutres pour la solution définitive.»

(1) Cf. le télégramme de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne. du 7 mai (ci-dessus, p. 349).

(2) Cf. la note mise par Drouyn de Lhuys en marge de la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 4 mai, n° 99 (ci-dessus, p. 343).

(3) Cf. le télégramme et la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 8 mai (ci-dessus, p. 359 et 360).

(4) Ci-dessus, p. 359.

506. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute à chiffrer. Autriche, 486, n° 43.)

Paris, 9 mai 1864.

Nous avons eu souvent l'occasion de faire remarquer aux Cabinets de Vienne et de Berlin la disproportion qui existe entre le but avoué de leur politique dans les Duchés de l'Elbe et les moyens déployés pour l'atteindre. Mais il est un autre contraste dont nous ne sommes pas moins frappés : c'est celui que présente la conduite de la Cour d'Autriche avec ce que cette Puissance a toujours paru considérer jusqu'ici comme ses intérêts en Allemagne. Par une conséquence naturelle des situations respectives, le premier rôle dans la guerre actuelle appartenait à la Prusse, et en effet le commandement lui a été déféré. Les troupes autrichiennes devaient s'effacer en quelque sorte sur le théâtre de la lutte. Elles ne forçaient le Danewirke que pour ouvrir aux Prussiens le chemin de Duppel. Au risque de compromettre ses rapports avec l'Angleterre, l'Autriche envoie sa flotte dans les eaux du Danemark pour dégager la marine prussienne dans la Baltique; et, si l'on considère les suites d'une coopération si coûteuse, on trouve qu'elles peuvent être soit d'étendre le territoire de la Prusse sur la Baltique et la mer du Nord, soit d'y placer un Prince qui, devant son élévation à la Cour de Berlin, restera un des soutiens de sa politique en Allemagne. Dans toutes les hypothèses, et lors même que les arrangements qui interviendront ne porteraient aucune atteinte à l'intégrité de la Monarchie danoise, les avantages moraux de la lutte n'en seront pas moins pour la Prusse, qui pourra se prévaloir auprès de ses confédérés d'avoir pris et conservé la direction des événements. Elle en recueillera les bénéfices en influence au sein de l'Allemagne. Les sacrifices que cette guerre aura coûtés au Gouvernement autrichien, les embarras qu'elle lui aura suscités, les compromissions qu'elle pouvait entraîner pour lui auront donc tourné au profit d'une Puissance placée dans une position rivale. Aussi l'opinion publique s'explique-t-elle difficilement que le Cabinet de Vienne se soit associé à une semblable entreprise dans des intentions entièrement désintéressées. De même que l'on a peine

à comprendre que la Prusse ait déployé un si grand appareil et versé tant de sang pour se contenter de voir le traité de Londres de nouveau consacré, de même on se refuse à penser que l'Autriche se soit engagée à soutenir les vues du Gouvernement prussien sans stipuler pour elle-même le prix de son concours. Nous avons toujours, quant à nous, accueilli avec réserve ces allégations, et, sans méconnaître absolument ce qu'ont de spécieux les raisons sur lesquelles on fonde leur vraisemblance, nous persistons à les croire exagérées. Néanmoins, la démonstration maritime que le Gouvernement autrichien accomplit en ce moment, et qui peut-être aurait pris un caractère plus grave sans les représentations qu'elle a suggérées[1], est venue apporter un nouvel aliment à ces suppositions, et je ne puis m'abstenir de vous signaler les conjectures auxquelles donne lieu une politique dont les mobiles demeurent aussi peu explicables.

---

507. Mémoire rédigé par Lefebvre de Béhaine pour Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 247.)

Paris, 9 mai 1864.

J'ai déjà eu l'honneur d'exposer verbalement à Votre Excellence le résultat de mes entretiens avec les Ministres de Sa Majesté en Suède et en Danemark, concernant la crise politique où l'avenir du Nord de l'Europe est engagé. Je tiens également à profiter de l'autorisation que vous aviez bien voulu me donner de transmettre à Votre Excellence l'ensemble des renseignements que je pourrais recueillir dans le cours de mon voyage à Copenhague et à Stockholm[2].

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 4 mai, n° 98 (ci-dessus, p. 340).

[2] D'après la correspondance de Fournier, Lefebvre de Béhaine était arrivé à Stockholm le 22 avril, après un premier passage à Copenhague : il passa de nouveau à Copenhague en retournant à Paris, le 1er mai (la dépêche adressée ce jour-là à Drouyn de Lhuys par Dotézac porte en titre la mention : «Par M. Lefebvre de Béhaine»; cf. ci-dessus, p. 331, note 1).

Quelle qu'ait été la rapidité avec laquelle j'ai traversé l'Allemagne en quittant Paris il y a un peu plus de trois semaines, j'ai pu constater que l'opinion y était aussi abattue qu'elle est aujourd'hui surexcitée. Le Gouvernement prussien et M. de Bismarck, qui sont devenus depuis l'objet d'un engouement excessif, étaient alors fort attaqués, et peu s'en fallait que l'esprit public à Hambourg, à Lubeck, dans tout le Nord de l'Allemagne en général, ne fût, l'avant-veille de la prise de Duppel, aussi mécontent qu'il était assombri, cette fois pour de trop justes motifs, à Copenhague.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, Monsieur le Ministre, je m'attachai, en m'entretenant avec le Représentant de Sa Majesté en Danemark, à reproduire fidèlement les idées de Votre Excellence sur la marche que, dans l'opinion du Gouvernement de l'Empereur, il était désirable d'imprimer aux négociations de Londres. M. Dotézac, il l'aura sans doute écrit à Votre Excellence, a été surtout frappé de la question de savoir sous quelle forme le vœu national serait consulté dans le Sleswig [1] : comme je lui disais, en me référant à vos paroles, qu'il ne s'agissait pas de faire appel au suffrage universel, le Ministre de Sa Majesté me répondit que toute autre manière de procéder serait illusoire et exclusivement favorable aux prétentions envahissantes de l'Allemagne. Le Duché de Sleswig est, en effet, soumis depuis un grand nombre d'années à l'action lente et constamment progressive de l'influence germanique. C'est à cette influence que n'ont cessé d'obéir les États provinciaux; cette Assemblée n'a pas varié dans son attitude d'opposition depuis que, le Cabinet de Copenhague se trouvant composé de membres du parti national danois, des hommes tels que MM. Hall, l'Évêque Monrad, Krieger, etc., ont pris le dessus dans les Conseils de la Couronne sur les chefs de la Ritterschaft holsteinoise et slesvicoise, MM. le Comte Charles de Moltke, le Comte de Plessen, le Comte de Criminil, etc. Avec la loi électorale en vigueur dans le Duché de Sleswig, on devrait donc être absolument assuré de voir les tendances de l'Allemagne triompher

[1] Cf. la note ajoutée par Dotézac à sa dépêche du 25 avril (ci-dessus, p. 291, note 1).

dans un pays dont la population agricole est en grande majorité cependant d'origine danoise.

Mais, adoptât-on le suffrage universel, prît-on même le parti de ne faire voter que les districts mixtes, il resterait encore à résoudre deux points qui, aux yeux de M. Dotézac, ont une sérieuse gravité.

Le vote porterait-il simplement sur la question de nationalité, ou bien la question de souveraineté lui serait-elle également soumise ?

Dans le premier cas, le Ministre de Sa Majesté m'a exprimé l'opinion que, sous peine d'affaiblir plus gravement encore la position de la nationalité danoise, il serait nécessaire que la majorité, tout en usant du droit de se germaniser, n'entraînât pas forcément avec elle la minorité : en admettant par exemple que, sur 75,000 votants, les deux tiers se fussent prononcés dans un sens conforme aux vues de l'Allemagne, les 25,000 autres devraient rester libres de se rattacher au Danemark. En procédant ainsi, on aurait chance de soustraire Flensbourg à l'influence allemande et d'obtenir pour le Danemark une frontière un peu moins défectueuse. Resteraient cependant les difficultés inextricables et innombrables du partage d'une communauté dès lors dissoute : mais le moment n'est pas encore venu d'aborder le chapitre de cette liquidation, puisqu'il s'agit seulement de poser des principes.

Du point de vue où il s'est placé, M. Dotézac verrait moins d'inconvénients à faire porter le vote sur la question de souveraineté ou, ce qui revient au même, de l'intégrité territoriale. Cette combinaison mettrait en effet en jeu des intérêts dont l'Angleterre et la Russie se préoccupent avant tout, parce qu'ils tiennent le plus à cœur au Roi Christian IX. Ces intérêts viendraient faire cause commune un instant avec ceux du sentiment national danois, et rendre la nouvelle dynastie solidaire vis-à-vis de l'Allemagne de l'indépendance de la race scandinave.

Je crois avoir reproduit aussi complètement que possible l'argumentation de M. Dotézac : sa correspondance a mis le Gouvernement de l'Empereur au courant des mille indices qui lui font considérer que le successeur de Frédéric VII obéit, dans

les graves conjonctures où il est placé, à des passions peu conformes aux vœux de son pays.

Ce fait a certainement contribué à déterminer la Suède à se renfermer dans l'attitude passive dont on peut s'étonner en se rappelant les excitations que, dans les dernières années, le Cabinet suédois a prodiguées à celui de Copenhague. Ici, cependant, j'ai pu m'en convaincre pendant mon séjour à Stockholm, la situation diffère essentiellement. Tandis qu'à Copenhague le Roi, en acceptant la lutte avec l'Allemagne, n'a cédé qu'à regret aux exigences du sentiment public, en Suède, au contraire, c'est l'opinion qui oppose des obstacles au penchant bien évident que le Roi aurait eu à prendre part à la guerre.

M. Fournier a bien voulu me mettre à même de recueillir directement, près de quelques-uns des personnages les plus éminents des Royaumes-Unis, les éléments des informations que je tenais à rapporter à Votre Excellence. Tous, en parlant du Danemark, montrent des dispositions vivement sympathiques, un énergique sentiment d'irritation contre l'Allemagne, et l'espoir que les Danois ne seront pas sacrifiés. Mais aucun d'eux ne consent à admettre que les Royaumes-Unis aient le devoir et le pouvoir de prendre l'initiative. Devant ces symptômes de l'opinion, le Roi Charles XV a cru devoir attendre les événements [1], se contentant de mettre son armée en état et d'encourager tacitement ses officiers à aller offrir leur épée au Danemark. Quant à M. de Manderström, il met au service du rôle passif auquel il s'est réduit jusqu'à nouvel ordre la même fécondité d'arguments dont il usait, il y a peu de temps encore, du vivant du Roi Frédéric VII, pour préparer une intervention qui, dans l'état actuel des choses et vu les dispositions de Christian IX, pourrait à la Cour de Danemark être envisagée d'ailleurs comme un acte d'ambition dicté par une pensée d'hégémonie scandinave. Or, c'est là précisément ce qui à Stockholm, et même à Christiania, arrête tous les hommes placés à la tête des affaires : ils disent que, posée dans ces termes, la question serait plus compromettante que glorieuse et profitable pour les Royaumes-

[1] Charles XV s'était, en réalité, toujours efforcé d'entraîner ses ministres à adopter une politique plus active.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Unis ils assurent que rien n'est préparé en ce qui concerne les conditions politiques, économiques, industrielles et commerciales pour une fusion des trois Royaumes; quant au rapprochement qu'ils désireraient voir s'opérer sous la forme d'une confédération des Etats scandinaves, ils ajoutent qu'une intervention armée, féconde avec le concours de Frédéric VII, resterait stérile avec Christian IX si la Suède était seule à l'entreprendre. Tel est aujourd'hui le thème de M. le Comte de Manderström et de toute la haute administration suédoise et norvégienne; le Roi, le Duc d'Ostrogothie lui-même s'y soumettent, tout en continuant à suivre les événements avec une vivacité et une impatience que l'armée seule partage au même degré.

En attendant, les crédits, peu considérables d'ailleurs, votés pour faire face aux dépenses militaires(1), servent à mettre l'armée en état; on fait l'indipensable, mais c'est encore bien peu de chose, ainsi que Votre Excellence a pu le voir par la correspondance du Ministre de l'Empereur. La flotte est loin d'avoir reçu les perfectionnements nécessaires à toute marine qui veut aujourd'hui compter pour une force respectable; le port militaire à Stockholm est rempli de canonnières destinées naguère à la défense du golfe; devenues aujourd'hui inutiles, on ne pense pas à y substituer des chaloupes blindées; l'artillerie n'est pas encore non plus à la hauteur des nécessités de la guerre moderne(2). La répugnance trop visible qu'éprouve le pays à s'imposer des sacrifices pour remédier à l'ensemble de cet état de choses provient du même sentiment qui inspire sa politique, et d'après lequel les Royaumes-Unis, quoi qu'ils fassent, ne peuvent avec leurs 4,500,000 habitants entrer seuls en lutte contre l'Allemagne. On ajoute que l'avenir des pays scandinaves, s'il doit être aussi brillant et prospère qu'on le désire et l'espérait récemment encore à Stockholm et à Christiania, ne peut le devenir que progressivement, avec l'appui d'une alliance qui garantisse aux Royaumes-Unis le dédommagement de leurs sacrifices et assure au Danemark une position politique assez indépendante,

(1) Cf. p. 283, note 2.

(2) Cf. la dépêche de Fournier à Drouyn de Lhuys, en date du 5 mai (ci-dessus, p. 345).

pour le soustraire, malgré les tendances d'une dynastie tout allemande, à l'influence combinée des Cabinets germaniques et de la Russie.

Mais j'ai pu me convaincre une fois de plus, en repassant la semaine dernière par Copenhague, combien sous ce rapport la situation est déjà entamée. M. Dotézac m'a exprimé la crainte que, dans cette lutte qu'il s'agit pour le Nord scandinave de soutenir à la Conférence de Londres, les Représentants du Roi de Danemark ne succombent sous les difficultés de la tâche ingrate qui leur est dévolue. Ils seront habilement attaqués par des négociateurs versés dans les inextricables détails de la question danoise; pourvu qu'ils sauvent l'intégrité de la Couronne de Christian IX, MM. de Brunnow et Ewers prêteront certainement, dans l'opinion de M. Dotézac, leur appui aux efforts des diplomates allemands pour faire triompher la nationalité germanique dans le Sleswig et lui préparer dans un nombre indéterminé d'années une nouvelle victoire dans le Jutland.

Comment le peuple danois subira-t-il une solution aussi contraire à ses intérêts et à ses droits les plus légitimes, aussi inquiétante pour son autonomie à venir? Le Roi Christian IX et sa Cour sont-ils fondés à croire que le temps éteindrait peu à peu les justes irritations de la première heure? On ne saurait encore l'affirmer d'une façon positive, mais il est certain que bien des indices donneraient à le penser. Cette population, dont l'élite est en ce moment sous les armes, finirait peut-être en effet par souffrir sans se révolter les atteintes portées ainsi à ses droits de nation indépendante; la physionomie de l'armée pendant les jours terribles qu'elle vient de traverser est à cet égard assez instructive : ces troupes si solides au feu, si exactes et si fermes dans l'accomplissement de leur devoir, acceptent leur rôle avec calme, mais sans ardeur et sans initiative. J'ai vu dans les rues de Copenhague se promener des soldats mutilés revenant de Duppel, j'ai vu défiler les convois funèbres d'officiers morts des suites de leurs blessures : la population au milieu de laquelle se passaient ces scènes de deuil manifestait une tristesse paisible et simple; et, en notant chez elle une absence complète d'enthousiasme, j'ai été obligé de constater que cette disposition répondait exactement à l'attitude même des troupes.

On comprend dès lors que la Cour soit tentée de persévérer dans la voie où elle a déjà réussi à renverser M. Hall, et où elle désirerait parvenir à évincer aujourd'hui l'Évêque Monrad.

---

508. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 349, n° 51.)

Berlin, 9 mai 1864.
(Cabinet, 11 mai; Dir. pol., 13 mai.)

[Le Roi Guillaume est parti pour inaugurer à Coblentz le nouveau pont sur le Rhin. La Cour se prépare à recevoir, dans les premiers jours de juin, l'Empereur et l'Impératrice de Russie, qui se rendent aux eaux de Kissingen.

La prolongation des hostilités va amener sous peu le Gouvernement à pourvoir aux besoins financiers de la situation par de nouveaux expédients. Mais M. de Bismarck assure qu'il trouvera l'argent nécessaire facilement, et sans avoir besoin de rappeler les Chambres].

Au reste, Monsieur le Ministre, le public s'occupe peu en ce moment des divergences intérieures qui se produisent dans le Cabinet, même lorsquelles touchent au différend fondamental qui divise les Ministres et la Représentation nationale; l'attention générale se tourne exclusivement vers les travaux de la Conférence, et la polémique ardente que les journaux prussiens continuent à soutenir contre la presse anglaise laisse peu de place à d'autres préoccupations. Cette controverse va recevoir un nouvel aliment par la publication, dans le journal semi-officiel, d'une adresse lancée dans les Duchés de l'Elbe et qui demande l'incorporation à la Prusse du Holstein et du Sleswig.

La prolongation du séjour à l'armée du Comte de Clermont-Tonnerre, pendant la suspension d'armes qui s'est établie de fait depuis la prise de Duppel, pouvant causer quelque surprise, j'ai engagé cet officier supérieur à revenir à Berlin, si les ordres du Ministre de la Guerre n'y mettaient pas obstacle. Il s'est rendu à mon invitation et m'a rapporté, sur la campagne qu'il vient

de suivre, les détails les plus intéressants. Je dois ajouter que M. de Tonnerre a rempli sa mission avec un tact parfait. Son mérite a été apprécié par l'État-Major de l'armée alliée, avec lequel il a entretenu des relations pleines de convenance.

[Le Baron de Talleyrand prie Drouyn de Lhuys de signaler au Maréchal Randon le tact avec lequel le Comte de Clermont-Tonnerre s'est acquitté de sa mission (1).]

---

509. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 729.)

Londres, 9 mai 1864, 6h55 soir.

Dans la séance de la Conférence d'aujourd'hui, on est convenu d'une suspension d'armes aux conditions suivantes :

« Les hostilités seront suspendues sur terre et sur mer à dater du 12 mai pendant un mois.

« Le même jour le Danemark lèvera le blocus.

« La Prusse et l'Autriche s'obligent pendant ce temps à ne pas entraver, dans les parties du Jutland occupées par leurs troupes, le commerce, ni les communications, ni la marche de l'administration, à ne pas lever de contributions de guerre, et à payer tout ce qui serait fourni aux troupes allemandes, qui continueraient à occuper seulement leurs positions stratégiques actuelles.

« Les parties belligérantes conserveront leurs positions militaires respectives sur terre et sur mer, et ne pourront les renforcer pendant la suspension des hostilités.

« Notification en sera faite aux commandants des forces belligérantes de terre et de mer par leur Gouvernement respectif. »

(1) C'est que fit Drouyn de Lhuys, le 17 mai 1864, par lettre au maréchal Randon.

510. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 729, n° 102.)

Londres, 9 mai 1864.
(Cabinet, 10 mai; Dir. pol., 11 mai.)

[Le Prince de La Tour d'Auvergne a fait connaître à Lord Russell les vues du Gouvernement français au sujet de l'entrée éventuelle d'une flotte autrichienne dans la Baltique[1]. Le Gouvernement anglais se montre d'ailleurs rassuré depuis les explications échangées à ce sujet entre Lord Palmerston et l'Ambassadeur d'Autriche[2].

Ces explications ont été confirmées au Prince de La Tour d'Auvergne par Lord Palmerston lui-même, qui «n'aurait pas hésité à dire à M. l'Ambassadeur d'Autriche que, si une escadre autrichienne passait jamais devant les côtes de l'Angleterre pour aller dans la Baltique dicter au Danemark des conditions de paix, elle serait immédiatement suivie par une escadre anglaise, supérieure en forces, qui l'obligerait à se retirer. Lord Palmerston aurait ajouté avec énergie qu'il cesserait d'être ministre si, le cas échéant, la déclaration qu'il lui faisait aujourd'hui, sous sa responsabilité personnelle, n'était pas suivie d'effet». Le Comte Apponyi aurait simplement répondu avec calme qu'évidemment, dans ces conditions, l'Autriche n'exposerait pas sa flotte à une humiliation ou à une catastrophe.]

---

511. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre. 729, n° 103.)

Londres, 9 mai 1864.
(Cabinet, 10 mai; Dir. pol., 11 mai.)

[La Conférence vient de tenir sa quatrième séance.

Les Plénipotentiaires de l'Autriche et de la Prusse ont annoncé

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys, du 6 mai, n° 87 (ci-dessus, p. 347).

[2] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 4 mai, n° 98 (ci-dessus, p. 340).

qu'ils étaient autorisés à accepter, en principe, la proposition d'armistice. M. de Quaade a informé alors la Conférence que le Gouvernement danois préférait une suspension d'hostilités d'un mois aux conditions offertes par les deux grandes Puissances allemandes.

La Conférence a discuté les conditions de la suspension d'hostilités, qui a été acceptée par les Plénipotentiaires des Puissances belligérantes et qui durera un mois à dater du 12 mai[1].]

[1] Cf. le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 9 mai (ci-dessus, p. 373).

NOTICES

SUR

LES AGENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS[1].

Gabriac (Joseph-Jules-Paul-Marie-François de Cadoine, comte de), né à Berne le 14 août 1830.

Attaché aux Archives des Affaires étrangères, 16 novembre 1849; à la Division politique, 14 juin 1850; attaché payé, 27 mars 1854; au Cabinet du Ministre, 27 mars 1855; 2e secrétaire, 9 mai 1859; à la légation de Naples, 6 juin 1859; à l'ambassade de Rome, 7 décembre 1859; à Munich, 29 janvier 1862; 1er secrétaire d'ambassade, 14 décembre 1866; à Saint-Pétersbourg, 15 décembre 1866; ministre plénipotentiaire à La Haye, 14 mai 1872; à Athènes, septembre 1874; à Bruxelles, 20 octobre 1876; ambassadeur à Rome, près le Vatican, 20 mars 1878; rappelé, janvier 1880; admis à la retraite, 1er janvier 1885.

Lefebvre de Béhaine (Édouard-Alphonse, comte), né le 31 mars 1819, mort le 22 février 1897.

Attaché libre à Munich, 18 avril 1849; à Berlin, 11 janvier 1850; 3e secrétaire à Darmstadt, 14 juillet 1852; rédacteur à la Division politique, 2 février 1856; 1er secrétaire à Berlin, 5 octobre 1864; à Rome, 31 août 1869; chancelier de la légation de Munich, 14 mai 1872; ministre plénipotentiaire de 2e classe, chargé d'affaires à Munich, 24 mars 1873; ministre plénipotentiaire de 1re classe, maintenu, 13 décembre 1877; à La Haye, 6 août 1880; ambassadeur à Rome, 30 octobre 1882; admis à la retraite, 29 mai 1896.

Mosbourg (Michel-Pierre-Antoine-Laurent Agar, comte de), né le 10 novembre 1824.

Agent diplomatique à Saint-Pétersbourg, 2 juin 1849; secrétaire

[1] Pour les agents diplomatiques français dont le nom figurait déjà dans le premier volume, se reporter au tome Ier, p. 356 et suivantes.

de légation à Mexico, 8 avril 1851; intérimaire à Athènes, du 20 novembre 1851 au 20 juin 1852; secrétaire de la légation à Vienne, 30 avril 1856; secrétaire d'ambassade, maintenu à Vienne, 30 août 1856; secrétaire de la légation à Florence, 6 juin 1859; ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire à Carlsruhe, 4 mai 1867.

LISTE

DES

MINISTRES D'ÉTAT ET AGENTS DIPLOMATIQUES

ÉTRANGERS[1].

Abée (Conrad), ministre de la maison du prince et des affaires étrangères de Hesse électorale.

Aristarchi-Bey (Jean), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Turquie à Berlin, accrédité le 11 juin 1860.

Biegeleben (Le baron de), conseiller aulique, second plénipotentiaire d'Autriche à la Conférence de Londres.

Biegeleben (Arnold de), conseiller intime de légation, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Hesse grand-ducale à la Diète, 7 novembre 1861.

Björnstierna (Oscar Magnus de), chambellan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Suède et Norvège à Copenhague, nommé le 27 février 1864, accrédité le 12 mars 1864.

Blome (Gustave, comte de), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Autriche à Munich, accrédité le 5 janvier 1864.

Bredberg (Henri-Guillaume), conseiller d'État du royaume de Suède depuis le 2 novembre 1860.

Cardwel (Le Très Honorable Edward), secrétaire d'État pour les colonies (Grande-Bretagne) depuis le 4 avril 1864; précédemment chancelier du duché de Lancastre.

Clarendon (Le comte), secrétaire d'État et chancelier du duché de Lancastre depuis le 4 avril 1864.

[1] Pour les ministres d'État et agents diplomatiques étrangers dont le nom figurait déjà dans le premier volume, se reporter au tome Ier, p. 363 et suivantes.

GEER (Louis-Gerhard, baron DE), ministre d'État et de la justice des Royaumes-Unis de Suède et de Norvège, depuis le 7 avril 1858.

HEECKEREN DE BEVERSWAARD (Le baron Jacques Thierri B. A. VAN), chambellan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas à Vienne, accrédité le 20 avril 1842.

HEIMBRUGH (Gottl. Ernest Aug. DE), conseiller intime de légation et envoyé plénipotentiaire de Hanovre près la Diète, 10 avril 1856.

HESSE (Alexandre-Louis-Chrétien-George-Frédéric-Émile, prince DE), frère du grand-duc Louis III, lieutenant-feld-maréchal au service de l'Autriche, envoyé en mission à Vienne.

HOHENTHAL (Charles-Adolphe, comte DE), chambellan et conseiller intime, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Saxe royale à Berlin, accrédité le 2 août 1852.

KNORRING (Charles DE), conseiller d'État actuel et chambellan, conseiller de l'ambassade de Russie à Vienne.

KRIEGER, conseiller d'État, ancien ministre de l'intérieur et des finances du royaume de Danemark, plénipotentiaire à la Conférence de Londres.

LABENSKY (Camille DE), conseiller intime et chambellan, ministre plénipotentiaire de Russie à Darmstadt, accrédité le 6 septembre 1858.

MALMSTEN (Charles-Jean), conseiller d'État du royaume de Suède depuis le 29 janvier 1859.

MOHAMED-DJEMIL-PACHA, ambassadeur extraordinaire de Turquie à Paris, accrédité le 20 octobre 1862.

MOLTKE (Le comte Charles DE), conseiller intime de conférence, ministre sans portefeuille. (Danemark.)

MUSURUS-BEY, ambassadeur de Turquie à Londres, accrédité le 30 janvier 1856.

PLATEN (Le contre-amiral Balthasar, comte DE), conseiller d'État et chef du département de la marine du royaume de Suède, depuis juillet 1862.

PLATEN-HALLERMUND (Adolphe-Ch.-Fr., comte d'Empire DE), ministre des affaires étrangères du royaume de Hanovre, depuis le 10 décembre 1862.

ROGIER (Charles), ministre des affaires étrangères du royaume de Belgique, depuis le 26 octobre 1861.

Roon (Le lieutenant-général de), ministre de la guerre et de la marine du royaume de Prusse (5 décembre 1859; ministre de la marine, 16 avril 1861).

Samwer, conseiller intime de gouvernement, ministre des affaires étrangères du duc Frédéric d'Augustenbourg, à Kiel, depuis le 23 novembre 1863.

Sayn-Wittgenstein-Berlebourg (Aug.-Louis, prince de), ministre d'État du duché de Nassau, depuis le 7 février 1852.

Schweitzer (Ferd. Allesina, baron de), conseiller intime, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Bade à Paris, accrédité le 8 janvier 1853.

Seebach (Albin-Léon, baron de), conseiller intime actuel et chambellan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Saxe royale à Paris, accrédité le 10 janvier 1853.

Stansfeld (Le capitaine J.), lord-commissaire de l'Amirauté (Grande-Bretagne).

Thunyen (Wolfgang, baron de), chambellan et conseiller de légation, ministre résident de Bavière à Cassel, accrédité le 6 janvier 1859, intérimaire auprès de la Diète de Francfort pendant le congé de maladie du baron von der Pfordten.

Thun-Hohenstein (Guido, comte), conseiller de légation, chargé d'affaires d'Autriche à Saint-Pétersbourg (1863).

Vedel (P.-A.-F.-S.), conseiller intime de légation, directeur général au ministère des affaires étrangères de Danemark.

Werther (Le baron de), conseiller intime actuel et chambellan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse à Vienne, accrédité le 24 mars 1859.

TABLE DES MATIÈRES.

FÉVRIER 1864 (*FIN.*)

22 FÉVRIER.

23 FÉVRIER.

IMPRIMERIE NATIONALE.

7 MARS.

8 MARS.

9 MARS.

10 MARS.

11 MARS.

12 MARS.

13 MARS.

14 MARS.

15 MARS.

16 MARS.

17 MARS.

19 MARS.

20 MARS.

21 MARS.

26 MARS.

27 MARS.

28 MARS.

29 MARS.

30 MARS.

31 MARS.

AVRIL 1864.

1er AVRIL.

2 AVRIL.

3 AVRIL.

4 AVRIL.

MAI 1864.